

LA PEYRIÈRE

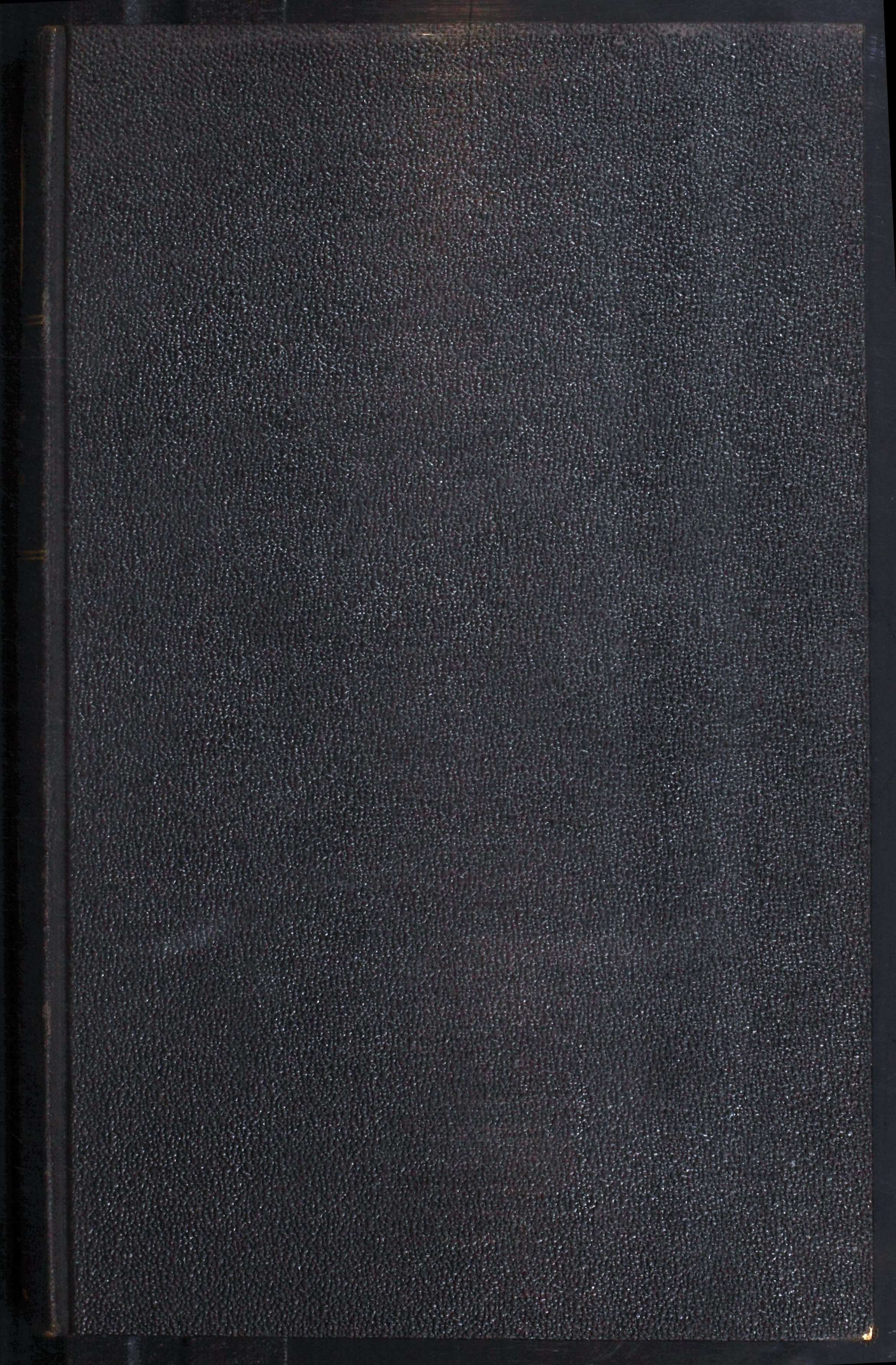
LE CATHOLICISME ET LA FRANCE

5

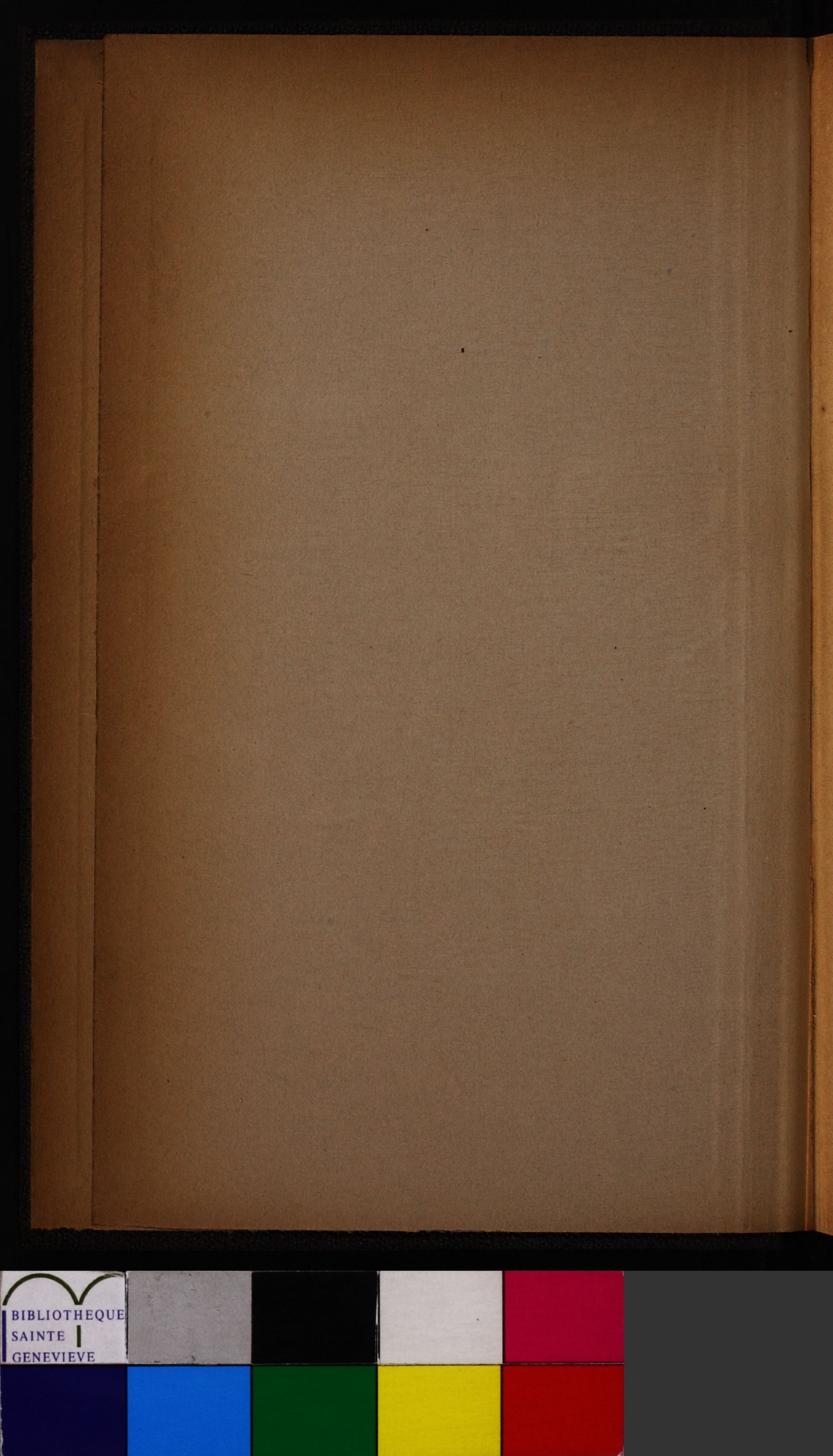


MALMAISON REL







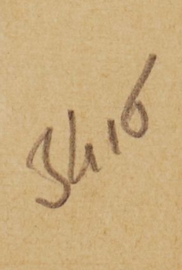

BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

LE

CATHOLICISME

ET

L'ANCIENNE FRANCE.



LE CATHOLICISME ET L'ANCIENNE FRANCE

PAR

LE COMTE GAZAN DE LA PEYRIÈRE

AVEC LA COLLABORATION

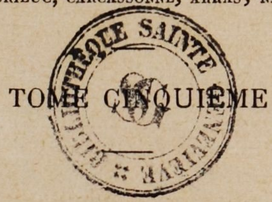
DE M. VICTOR LE RENDU

QUATRIÈME ÉDITION
COMPLÉTEMENT REFONDUE, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE,

APPROUVÉE PAR S. G. MONSEIGNEUR GERMAIN,
ÉVÊQUE DE COUTANCES ET AVRANCHES.

LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS ONT REÇU LES APPROBATIONS
DE LL. ÉÉM. LES CARDINAUX MATHIEU, ARCHEVÊQUE DE BESANÇON,
DONNET, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,
DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES DE BOURGES, AIX, AVIGNON, ALBI,
ET LES ÉVÊQUES D'ORLÉANS, MONTAUBAN, LE MANS,
AUTUN, CÉRAME, ST-BRIEUC, CARCASSONNE, ARRAS, NANCY, LE PUY, ETC.

TOME CINQUIÈME



COUTANCES
IMP. DE SALETTES, LIBRAIRE - ÉDITEUR

1884

LE

CATHOLICISME

ET LA FRANCE

CHAPITRE XXVII

§ I[er]

LE CLERGÉ SECOURT LES ORPHELINS.

Dès le v[e] siècle, les orphelins sont recueillis dans les monastères d'hommes et de femmes.

Le concile de Mâcon, en 525, défend aux juges de prendre aucune décision sur les affaires concernant les veuves et les orphelins sans en avoir

prévenu l'évêque, et leur prescrit de délibérer avec lui pour rendre le jugement.

Au VII[e] siècle, Mainbœuf, évêque d'Angers, crée dans cette ville un hospice où les orphelins reçoivent asile.

En 754, Pepin, à la demande du clergé, institue dans chaque province un commissaire chargé de veiller au soutien de leurs droits.

Le concile de Mayence, en 813, celui de Paris, en 829, leur assurent une protection de plus en plus active.

Un capitulaire de 816 leur applique les deux tiers de toute donation faite à l'Eglise.

Au X[e] siècle, en Bourgogne et dans plusieurs autres provinces, des associations charitables leur donnent des soins.

La chevalerie se consacrait spécialement à leur défense. « Soyez secourables à pauvres et orphelins, » disait une de ses devises.

Vers la fin du XI[e] siècle, les hospitaliers du Saint-Esprit sont fondés à Montpellier par Guy, fils du comte de cette ville ; leur mission principale est le soulagement des orphelins, des enfants trouvés ou abandonnés. Ils ont une maison à Marseille, en 1188 ; à Bergerac, à Troyes, à Toulon, à Aix, à Bordeaux, à Rodez, en 1198 ;

ils se propagent en Lorraine, en Provence, en Bourgogne, en Franche-Comté, pendant les XIIIe et XIVe siècles.

A la sollicitation de Jean de Meulan, évêque de Paris, ils ouvrent dans cette ville l'hospice du Saint-Esprit en 1362, y reçoivent les orphelins de l'un et l'autre sexe, enfants légitimes, dépourvus de ressources, nés à Paris, et leur enseignent à lire, à écrire, à calculer.

Dubreuil donne les détails suivants sur la création de l'hospice du Saint-Esprit à Paris. « Il appert qu'ès années 1360, 1361 et 1362, à cause des guerres qu'estoient en France, le peuple se trouva reduict en grande nécessité ; de sorte que grand nombre d'enfants, orphelins de père et de mère, demeuroient à Paris gisans ès rues, sans aucune retraite. De quoy esmues, plusieurs bonnes personnes retirèrent en divers lieux quantité d'iceux, l'hostel Dieu n'ayant aucun moyen de les recevoir. Et considérant que les particuliers ne pourroient longuement porter ceste charge, plusieurs notables personnes, le 16 février 1362, allèrent vers révérend père en Dieu, messire Jean de Meulan, évesque quatre-vingt-huitième de Paris, auquel firent entendre la nécessité et misère de ces pauvres enfans, qui

périssoient de faim et de froidure, plusieurs d'eux gastez de mal de galle et de teigne, dont ils mouroient misérablement, et les pauvres filles violées de nuict. Ce qui causeroit de grands malheurs à la ville s'il n'y estoit pourveu. Pour à quoi obvier, ledit sieur évesque leur donna permission d'instituer et d'ériger une confrairie du Sainct-Esprit et donna par ses lettres à chacun des confrères quarante jours d'indulgence. Ils achetèrent une maison et une grange en place de Grève, où ils retirèrent ceste multitude de pauvres enfans, et y construisirent ledit hospital. »

Les orphelins de l'hospice du *Saint-Esprit* furent appelés les *Enfants-Bleus*, à cause de leurs vêtements. Ils devaient avoir un protecteur qui versait une somme de cent cinquante livres au moment de leur admission. Ce capital était destiné à payer le prix de leur apprentissage à leur sortie de l'hospice.

Yves Hélory, prêtre et avocat célèbre, au XIII[e] siècle, veille constamment sur les intérêts des orphelins; il en nourrit une foule et pourvoit, de ses deniers, à leur mise en apprentissage.

L'hospice des *Enfants-Dieu*, fondé à Paris par

François Ier, en 1536, reçoit tous les orphelins nés hors de la capitale et restés sans appui, les instruit et prépare aux professions industrielles. La voix populaire leur donne le surnom des *Enfants-Rouges*, emprunté à la couleur de leurs vêtements.

Au commencement du XVIIe siècle, l'hôpital de la *Trinité*, à Paris, est affecté à cent garçons et trente-six filles, nés à Paris, orphelins de père et mère, mais valides. On leur enseigne à lire et à écrire; chacun d'eux apprend un métier.

L'abbé Olier, curé de Saint-Sulpice à Paris, y fonde, en 1648, rue du Vieux-Colombier, une maison pour les orphelins des deux sexes, sous la dénomination de « Couvent de la *Mère-de-Dieu.* » Huit religieuses ont la direction des enfants.

En 1652, à Étampes et dans les contrées voisines, la guerre civile et la misère ont créé des orphelins en foule; Vincent de Paul les recueille, ouvre pour eux un asile, leur donne la nourriture et le vêtement.

Au XVIIe siècle, à Paris, les dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve dirigent la *Maison des orphelins du Saint-Nom de Jésus.* Les jeunes filles élevées dans cet établissement avaient reçu

de Louis XIV le précieux privilège de porter en dot aux apprentis qu'elles épousaient la maîtrise dans tous les arts et métiers.

Au XVIIe siècle, Mgr d'Aligre, abbé de Saint-Jacques, à Provins, y établit une maison pour les orphelins de la ville et de la campagne.

A Paris, au XVIIIe siècle, l'institut des filles de Saint-Joseph, celui de Notre-Dame-de-Miséricorde, des filles de la Providence, et plusieurs autres donnent l'instruction professionnelle aux orphelins.

Depuis le XIVe siècle jusques en 1790, les religieux de la Grande-Chartreuse se sont chargés de l'éducation des enfants pauvres ou orphelins ; ils les ont nourris et entretenus, ont enseigné un métier à chacun d'eux.

§ II

LE CLERGÉ SECOURT LES ENFANTS TROUVÉS.

La législation de la Grèce et celle de Rome condamnent l'enfant trouvé à devenir l'esclave de celui qui le recueille et l'élève.

Le christianisme, à son avènement, proteste contre une cruauté aussi odieuse.

Le concile d'Orange, en 441, adresse le plus instant appel à la charité publique pour l'adoption des enfants trouvés.

A partir du VIe siècle, les monastères servent d'asile à une grande partie d'entre eux ; les autres ont leur alimentation dans les aumônes que le clergé sollicite pour eux.

La congrégation des hospitaliers du Saint-Esprit, créée sur la fin du XIIe siècle, les recueille et les élève, comme je l'ai dit au paragraphe précédent.

Plusieurs de nos rois, Charles VII et François Ier, entre autres, ont interdit l'admission des enfants trouvés dans des hospices fondés pour des orphelins et pour les enfants légitimes, pauvres ou abandonnés.

Des lettres patentes de Charles VII, en 1445, motivaient de la manière suivante le rejet des hôpitaux prononcé contre les enfants trouvés : « En prodiguant l'aumône aux enfants illégitimes, il pourroit advenir qu'il y en auroit si grande quantité parce que moult gens s'abandonneroient et feroient moins de difficulté de s'abandonner à pécher quand ils verroient que tels en-

fants seroient nourris davantage, et qu'ils n'en auroient pas la charge entière et sollicitude, que tels hospitaux ne les sauroient, ne pourroient porter ne soutenir. » (Ordonnances des rois de France, vol. XIII, p. 264.)

Le pouvoir royal redoutait de voir l'accroissement des enfants trouvés et la charge publique que celui-ci amènerait à sa suite.

En 1536, François Ier, ouvrant à Paris l'hôpital dit des *Enfants-Rouges*, pour les enfants dont le père et la mère sont décédés à l'Hôtel-Dieu, maintient le principe de l'exclusion contre les enfants trouvés.

Ces petites créatures infortunées étaient abannées à la charité individuelle ; on permettait seulement de quêter en leur faveur. « De toute ancienneté, lit-on dans un auteur du XIVe siècle, c'en est accoutumé, pour les enfants ainsi trouvés et inconnus, quêter en l'église de Paris, par certaines personnes qui, des aumônes et charités qu'ils en reçoivent, ils les ont accoustumé gouverner et nourrir, en criant publiquement aux passants, par devers le lieu où les dits enfants sont, ces mots : Faites bien à ces pauvres enfants trouvés. »

Le produit des aumônes était complétement

insuffisant pour leur donner les secours, même les plus urgents, qu'ils réclamaient. Aussi peu d'entre eux survivaient-ils ; il en *mourait neuf sur dix*, déclarent les historiens contemporains.

« Le chapitre de Notre-Dame de Paris, portent des lettres patentes du mois de janvier 1536, avait coutume de recevoir et de faire nourrir les bâtards pour l'honneur de Dieu. »

Mais le chapitre était dans l'impossibilité de supporter intégralement cette charge. D'après une ancienne coutume, elle incombait aux seigneurs hauts justiciers de la ville de Paris, et le chapitre de Notre-Dame partageait le privilége de cette juridiction avec quatorze autres seigneurs. Un procès s'étant engagé, un arrêt du parlement, en date de 1552, condamne tous les hauts justiciers à concourir, proportionnellement à l'importance de leur ressort, à l'entretien des enfants trouvés, jusques à concurrence de neuf cent soixante livres. Des édits de 1554 et de 1556 confirmèrent cette disposition. Un arrêt de 1616 étendit la règle de Paris aux divers justiciers du royaume. L'entretien des enfants trouvés leur était ainsi imposé comme une compensation légale des droits de *déshérence*, *d'épaves* et de *vacants*.

Pendant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe, les expositions d'enfants nés du concubinage avaient augmenté sans cesse à Paris, et la condition de ces petits infortunés y était des plus affreuses au moment où Vincent de Paul prit leur cause en main.

Voici le triste tableau que Talon fait d'eux au XVIIe siècle :

« On exposait, dit-il, dans les places publiques et aval les rues de la capitale, les enfants abandonnés en naissant ; on les vendait pour une pièce de vingt sols ; les pauvres surtout les achetaient à vil prix comme des instruments de pitié, pour exciter la commisération publique. Des gueux les pressoient et les estropioient, leur rompoient un bras ou une jambe pour exciter davantage la compassion. »

En 1638, Vincent de Paul confie aux sœurs de Charité qu'il vient d'instituer, la mission de recueillir et de soigner les enfants trouvés. A sa voix, en 1648, l'autorité publique s'attendrit sur leur sort et aborde le commencement de leur organisation. Un hôpital spécial leur est consacré à Paris, en 1670, et reçoit une dotation annuelle de douze mille livres.

Le chiffre des enfants qu'on y admet est de

512, au début; — de 890, en 1680; — de 1504, en 1690; — de 1738, en 1700; — de 1698, en 1710; — de 1,441, en 1720; — de 2,401, en 1730; — de 3,150, en 1740; — de 3,388, en 1741; — de 3,163, en 1742; — de 3,199, en 1743; — de 3,034, en 1744; — de 3,234, en 1745; — de 3,789, en 1750; — de 5,032, en 1760; — de 6,918, en 1770. En 1771 et en 1772, leur nombre augmente. Depuis 1773 jusques en 1777, l'hospice en reçoit 31,951.

§ III

LE CLERGÉ SECOURT LES NAUFRAGÉS.

Conformément à nos anciennes ordonnances, les rois ou les propriétaires riverains de la mer s'appropriaient les vaisseaux naufragés et la partie de la cargaison que les flots amenaient sur les côtes.

Le concile de Nantes, en 1127, anathématise toute atteinte portée à la personne ou aux pro-

priétés des naufragés. A sa prière, le comte Guy renonce à s'attribuer le moindre droit sur celles-ci.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel, dont Aubert, évêque d'Avranches, pose les fondements en 709, est célèbre, depuis ce moment, par les services qu'elle a rendus aux naufragés. Les moines allumaient le soir, pendant l'hiver, un grand feu destiné à diriger les vaisseaux vers le rivage.

§ IV

LE CLERGÉ SECOURT LES PRISONNIERS, LES GALÉRIENS, USE DE MANSUÉTUDE VIS-A-VIS DES COUPABLES CONDAMNÉS A MORT.

Le christianisme, dès son avènement, se dévoue aux prisonniers, rend aux condamnés le caractère d'homme aux yeux de la loi.

Un rescrit de Constantin, en date de 320, porte les prescriptions suivantes au sujet des

prisonniers, dans son chapitre *de custod reorum :* « Point de menottes, de fers qui blessent leurs membres et s'attachent à leurs os ; du jour dans la prison ; un asile salubre pendant la nuit; la jouissance du soleil pendant le jour. »

Le concile d'Orléans, en 549, promulgue le canon suivant : « Dans des vues de miséricorde, nous prescrivons que ceux qui sont détenus dans les prisons, pour quelque faute que ce soit, seront inspectés chaque dimanche, ainsi que tous les autres indigents, par l'archidiacre ou le préposé de l'Eglise, afin que les nécessités des prisonniers soient miséricordieusement soulagées suivant le précepte divin, et qu'une personne fidèle et diligente, étant chargée par le pontife de pourvoir à leurs besoins, une nourriture convenable leur soit fournie aux dépens de l'Eglise. »

Pendant les siècles du moyen âge, les prisonniers sont abandonnés à la charité publique, renfermés dans des prisons obscures, humides et infectes, dont les régimes divers, variables selon le caprice ou l'humanité des agents préposés à leur surveillance, s'accordent en un seul point, celui des rigueurs que suscite la crainte des évasions.

Vainement le clergé cherchait à adoucir le

sort des prisonniers. Ses exhortations remuaient l'âme du chrétien, mais étaient impuissantes pour arracher l'homme d'Etat à son indifférence, pour ramener une réforme.

Jusques au règne de Henri II, le régime des prisons a été complétement arbitraire. Chaque seigneur avait ses cachots où, selon un chroniqueur du XIIe siècle, « les condamnés mangeaient le pain de la douleur, au milieu des ténèbres, de la vermine et des immondices.

Sous le ministère du cardinal de Lorraine, en 1557, Henri II, considérant que « les prisons qui ont été faites pour la garde des prisonniers, leur apportent plus grande peine qu'ils n'ont mérité, » autorise les magistrats à veiller à ce qu'ils y soient traités avec humanité.

L'ordonnance de 1560, rendue aussi sous le ministère du cardinal de Lorraine, s'applique à introduire quelques réformes dans l'affreux régime des prisons. Elle interdit aux seigneurs l'usage de cachots placés au-dessous du sol. Elle leur prescrit d'avoir « des prisons seures, de hauteur et largeur suffisantes, non infectes, basties à rez-de-chaussée et non plus bas, sans user de ceps, grillons, grues et autres instruments semblables. »

Un jurisconsulte du XVIe siècle, dans son commentaire de l'ordonnance de 1560, a tracé de la manière suivante le tableau du sort horrible que subissaient les détenus : « Au lieu de prisons humaines, on fait des cachots, des tasnières, cavernes, fosses, et spélunques plus affreuses, obscures et hideuses que celles des plus venimeuses et farouches bestes brutes, où on les fait roidir de froid, enrager de male faim, hanner de soif, et pourrir de vermines et de povreté, tellement que si, par pitié, quelqu'un va les voir, on les voit lever de la terre humoureuse et froide, comme les ours des tasnières, vermoulus, bazanés, emboufiz, si chétifs, maigres et desfaits qu'ils n'ont que le bec et les ongles. »

Au XVIIe siècle, Saint Vincent de Paul et Claude Bernard dit le pauvre prêtre se consacrent au soulagement des prisonniers.

Vincent de Paul en confie le service aux sœurs de charité. A sa voix, le gouvernement prescrit qu'ils recevront chaque jour une ration de pain de pur froment, fixée à une livre et demie, et qu'on leur donnera régulièrement de l'eau et de la paille fraîche.

L'ordonnance criminelle de Louis XIV, dans

son article 35, recommande aux procureurs des seigneurs de visiter leurs prisons une fois chaque semaine.

Un arrêt de règlement, rendu par le parlement de Paris le 1er septembre 1717, prescrit « de fournir de la paille fraîche tous les quinze jours aux prisonniers des cachots noirs, et tous les mois à ceux des cachots clairs. »

En 1756, l'abbé Breton, chanoine du Saint-Sépulcre, fonde à Paris un établissement de lingerie en leur faveur. Il avait un fonds de deux mille quatre cents chemises, leur en prêtait la moitié au commencement de la semaine, les retirait à la fin de celle-ci et les remplaçait par l'autre moitié.

Louis XVI, au commencement de son règne et sur les conseils de l'abbé Desplassous, s'applique sérieusement à la réforme des prisons. Il leur donne de l'air et du jour ; il sépare les civils des criminels, il veut que le citoyen coupable ou prévenu d'un simple délit cesse d'être confondu avec les assassins.

De 1780 à 1789, les abbés Caron, Magnan, Le Bègue de Masjanville, sont à Paris les bienfaiteurs des prisonniers.

Vincent de Paul, appelé, en 1619, aux fonc-

tions d'aumônier-général des galères, se dévoue immédiatement aux galériens, adoucit leur situation matérielle, prépare leur amélioration morale au moyen de prédications périodiques et de retraites annuelles. A sa voix, les gardiens déploient au bagne moins de rudesse et de sévérité.

En 1639, il fonde à Marseille un hôpital de galériens à l'aide de sommes qu'il a obtenues de Mgr Gauld, évêque de cette ville, du cardinal de Richelieu et de plusieurs autres personnes charitables. Avant l'établissement de cet hôpital, les forçats malades restaient attachés à la chaîne avec les valides, et la position des uns et des autres subissait ainsi une cruelle aggravation.

Vincent de Paul soumet à de salutaires réformes les prisons où les condamnés aux galères sont renfermés à Paris, en attendant leur départ pour le bagne. Ils y croupissaient, rongés de vermine, en proie à la plus horrible saleté. Sur les sollicitations de Vincent de Paul, ils sont placés dans une prison à part, grande, aérée.

La vie du galérien était une horrible et lente agonie.

La galère, bâtiment long, étroit, plat, bas de bord et pourvu de deux mâts, présentait

cinquante mètres de longueur, dix de largeur, allait à la fois à la rame et à la voile. Les rameurs, au nombre de trois cents à peu près, étaient assis, enchaînés, sur vingt-cinq ou trente bancs qui coupaient et barraient le pont, moitié à droite, moitié à gauche. Cinq ou six tenaient sur chacun de ces bancs et mettaient en mouvement une seule rame. Entre les bancs de droite et ceux de gauche, était un étroit plancher servant de communication de l'arrière à l'avant et sur lequel le *comite* ou surveillant se promenait, le fouet à la main. Les galériens dormaient, mangeaient par séries, sans quitter leurs bancs, sans que la galère suspendit sa marche. Ils n'avaient aucun repos, même les jours de fête; il ne leur était pas permis de s'étendre, de changer de place; ils étaient continuellement nus jusques à la ceinture et fouettés par la vague.

L'église a été constamment pleine de miséricorde vis-à-vis des coupables condamnés à mort.

Le concile de Mayence, en 847, porte cette disposition : « On ne doit point refuser la communion aux coupables qui confessent sincèrement leurs péchés, et leurs corps, après leur exécution, doivent être portés à l'église, où il faut dire des messes pour eux. »

Pendant les xe, xie, xiie et xiiie siècles, plusieurs papes, défendant la liberté des condamnés à mort, insistent avec force auprès des princes pour que la confession sacramentelle soit accordée aux patients, s'ils la demandent.

Dans les premières années du xive siècle, le pape Clément V promulgue la constitution suivante :

« Clemens V in concilio Viennensi,

« Cum secundum statuta canonica ultimo deputandis supplicio negari (si petant) non debeat pœnitentiæ sacramentum, abusum damnabilem in quibusdam partibus contra hoc introductum aboleri omnino volentes, justitiarios omnes et dominos temporales ut ab hujusmodi desistant abusu hortamur in domino et obsecramur per viscera misericordiæ Jesu Christi ; locorum ordinariis nihilominus injungentes ut eos ad hoc cum primum commode poterunt diligenter monere et (si necessè fuerit) ecclesiastica censura compellere non omittant. (*Clementines*, l. V, t. IX, c. 1, *de pœnitentia et remissionnibus*). »

Le 12 février 1396, Charles VI, cédant aux pressantes sollicitations du Souverain-Pontife, rend une ordonnance qui prescrit d'offrir désor-

mais la confession aux condamnés à mort. En voici le texte, dans sa partie principale :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir qu'il a été observé de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire qu'à ceulz qui ont esté condempnez, pour leurs démérites, à mourir, ne a point esté baillié ne administré le sacrement de confession ainçois qu'ilz aient esté exécutez et que comme il semble a plusieurs, selon notre foy crestienne et la constitution et ordonnance de nostre mère sainte Eglise, le dit sacrement de confession ne doit estre dénié ne empeschié à aucun qui le veuille requérir... et après ce que (énumération de personnes) nous ont par plusieurs foiz moult instamment supplié, admonesté et requis, que nous voulsissons abolir la dicte observance et ordener que d'oresénavant les dits condempnez eussent le dit sacrement de confession avant leur mort, nous (ici est fait mention du conseil assemblé et tenu, à cet effet) avons ordené et ordenons, par ces présentes, que d'oresénavant à toutes personnes qui, pour leurs démérites, seront condempnées à mourir, soit offert par les ministres de la justice par laquelle ilz seront détenuz et condempnez et leur soit baillié et admi-

nistré le sacrement de confession, selon l'ordonnance de nostre dicte mère sainte Eglise,... et avant qu'ils se partent du lieu où ilz seront détenuz, pour être menez où ils devront estre exécutez. »

Au XVIIIe siècle, l'autorité publique persistait à refuser l'Eucharistie aux condamnés à mort.

Les docteurs de Sorbonne, les capucins, les récollets avaient spécialement la mission de les accompagner au supplice.

§ V

LE CLERGÉ SE CONSACRE AU RACHAT DES CAPTIFS.

Aux Ve, VIe, VIIe siècles, le clergé se consacre au rachat des captifs avec une infatigable ardeur; il sacrifie souvent, pour payer leur rançon, les vases sacrés et les meubles précieux des églises.

En 494, saint Avite, évêque de Vienne, en Dauphiné, rachète, de ses propres deniers, des prisonniers italiens que saint Epiphane, évêque

de Pavie, est venu réclamer à la cour du roi de Bourgogne.

Le synode de Tours, en 567, prescrit qu'une partie de la dîme sera appliquée au rachat.

Le concile de Lyon, en 567, dit : « Comme, à la ruine de leur âme, beaucoup ont fait des captifs par violence et par trahison, s'ils négligent de rendre au lieu où ils ont longtemps vécu en repos ceux qu'ils ont emmenés, qu'ils soient privés de la communion de l'Église. »

Le concile de Reims, en 625, défend aux évêques de briser les vases sacrés, si ce n'est pour racheter les captifs.

Saint Germain, évêque de Paris, mort en 676, est animé d'un zèle ardent pour le rachat des esclaves ; sa vie renferme sur ce point les détails les plus intéressants. En voici un passage : « Nul ne peut dénombrer en combien de lieux et en quelle quantité il a racheté des captifs. Les nations voisines, les Espagnols, les Scots, les Bretons, les Gascons, les Saxons, les Bourguignons, peuvent attester de quelle sorte on recourait de toutes parts au nom du bienheureux pour être délivré de l'esclavage. » (*Vie de saint Germain*, § 74, dans les *Acta sanctorum ord. Ben.* t. Ier, p. 244.)

En 650, le concile de Châlons dit, dans son neuvième canon : « C'est une conséquence de la religion et de la vraie piété que les chrétiens soient rachetés des liens de la captivité. »

Au XIIe siècle, pendant que les croisés tombent en foule, par les chances de la guerre, entre les mains des infidèles, des corsaires maures infestent les mers, attaquent les navires, s'emparent des équipages, des passagers, et vont les entasser dans d'horribles cachots à Alger, à Tunis, au Maroc.

En 1198, Jean de Matha, gentilhomme français, fonde l'institut de *la Très-Sainte Trinité* pour la rédemption des captifs.

Dès la fin de cette année, les pères Jean l'Anglais et Guillaume l'Ecossais, ses disciples, se rendent au Maroc, au milieu d'incessants périls, y rachètent cent quatre-vingt-six captifs et les ramènent à Marseille.

A Tunis, en 1199, Jean de Matha délivre cent dix esclaves italiens et les conduit dans le port d'Ostie.

En 1200, il visite plusieurs villes du royaume d'Espagne, alors au pouvoir des Maures, et retire des fers un grand nombre d'esclaves espagnols.

Il établit à Marseille, en 1202, à l'appel de

Hugues de Baux, vicomte de cette ville, un magnifique couvent de ses religieux. Il en ouvre un autre à Saint-Gilles, en 1203, à Paris, en 1208.

Le père Jean l'Anglais rachète à Tunis trois cent quatre-vingt-quatorze esclaves en 1208, deux cent quarante-huit en 1209.

Pendant les derniers mois de 1210, Jean de Matha, accompagné de Guillaume l'Ecossais et de plusieurs autres de ses religieux, arrive à Tunis, y rachète une foule de captifs.

Au XVIe siècle, l'institut de la Sainte Trinité, parvenu alors à l'apogée de sa splendeur, possédait huit cent quatre-vingt-six maisons, ainsi réparties :

Angleterre. . . .	44	Lithuanie	18
Ecosse	37	Bosnie.	44
Irlande	54	Albanie	30
Saxe	19	Italie et Sicile. . .	25
Hollande	15	Grèce	40
Danemark. . . .	27	Chypre	20
Pologne.	13	Russie.	17
Hongrie.	29	Palestine.	140
Dalmatie.	30	Espagne.	60
Lombardie. . . .	44	Portugal.	20
Allemagne. . . .	37	France.	94
Bohême.	29		

En 1785, les pères trinitaires accomplirent un rachat des plus importants, en rendant la liberté à trois cent seize captifs français. La rançon de tous ces infortunés dépassa la somme de sept cent mille francs.

Depuis le XIIIe siècle jusques en 1787, les trinitaires de France ont réalisé quatre cents rédemptions et délivré quarante mille esclaves à peu près.

On peut porter à neuf cent mille au moins le nombre de ceux qui ont été rachetés par les trinitaires des diverses provinces de l'Europe.

Le religieux de l'institut de la Sainte-Trinité était revêtu d'une grande soutane de serge blanche et portait une croix rouge et bleue sur la poitrine.

L'institut de *Notre-Dame-de-la-Merci* a dû sa création, en 1215, à Pierre de Nolasque, né à Castelnaudary ; ses développements en Espagne, en Italie, en France, furent des plus rapides. Il se consacrait surtout au rachat des captifs dans les Etats barbaresques.

De 1218 à 1632, il en a délivré plus de cinq cent mille.

Le prix de la rançon variait suivant l'âge, la force et les aptitudes de l'esclave, souvent aussi

suivant les caprices du maître. Certaines relations des pères rédempteurs nous montrent des rachats accomplis moyennant quatre cents livres, d'autres au prix de douze cents. Les registres officiels découverts à Alger en mentionnent plusieurs comme ayant coûté cinq mille livres, dix mille même.

Indépendamment de la somme donnée au maître de l'esclave en paiement du rachat, si l'on compte : 1° des droits considérables à acquitter ; 2° des redevances supplémentaires qui doublaient parfois le prix de la rançon convenue ; 3° les dépenses de retour pour les pères et pour les captifs délivrés, on a, en moyenne, pour chaque rachat, un prix de six mille francs de notre monnaie, selon le calcul de Mgr Pavy, évêque d'Alger, qui s'est consacré à d'intéressantes recherches sur ce sujet.

Les trinitaires et les pères de la Merci ont donc dépensé huit milliards quatre cents millions pour le rachat de quatorze cent mille esclaves.

C'est à Marseille, à Narbonne et à Cette principalement qu'ils abordaient avec des captifs délivrés ; l'Eglise y fêtait leur retour par de solennelles processions.

L'Ouvrier, journal hebdomadaire, dans son

numéro du 11 mars 1865, a publié le récit de celle qui se célébra à Marseille en 1787. J'en reproduis les passages suivants :

« Les dernières rédemptions générales ont été accomplies en 1787; vos grands pères peuvent les avoir vues. Mon père à moi en avait été témoin, et souvent, d'une voix émue, il m'en a décrit la touchante splendeur. Figurez-vous une foule immense remplissant les rues de Marseille, depuis le port jusques à la cathédrale, la population en habit de fêtes, les navires pavoisés, des tapis à tous les balcons, le pavé jonché de fleurs, les cloches mêlant dans l'air leurs joyeux carillons au gai bourdonnement du peuple. Un navire est en vue depuis quelques heures; il approche, il va toucher à la rive. Le pont est encombré d'esclaves, amaigris par les souffrances, hâves, les cheveux et la barbe incultes, mais libres et tendant leurs bras que les chaînes ne retiennent plus, vers cette terre bénie qu'ils avaient perdu l'espérance de revoir, vers ce rivage où les attendent de vieux parents, une épouse éplorée, des enfants chéris. Avant de les serrer sur leur cœur, ils rencontreront la croix venue au-devant d'eux, la croix symbole de liberté, la croix, par laquelle leur est venue la délivrance et qu'ils saluent déjà

en chantant d'une voix émue: « O crux, ave, spes unica. » (*O croix, notre unique espérance, salut.*) Ils débarquent et se prosternent ; l'encens fume; les prêtres, revêtus de leurs pompeux ornements, entonnent le beau cantique d'actions de grâces du peuple hébreu, après le miraculeux passage de la mer Rouge, et aussitôt la procession, précédée de son glorieux étendard, s'ébranle lentement, pour monter vers le sanctuaire vénéré, où, debout sur l'autel éblouissant de lumière, la mère de tous les chrétiens attend, les bras ouverts, comme pour les serrer sur son sein, ses enfants retrouvés et rendus à son amour. »

« Les corporations ouvrières, rangées sous la bannière armoriée que l'Eglise leur a donnée en les émancipant du servage, ouvrent la marche triomphale ; puis viennent les estafiers revêtus de leurs costumes pittoresques ; les consuls en chaperon rouge, les ordres religieux, les diacres et le clergé, les humbles frères de la rédemption, revêtus de leurs grossiers habits de voyage, un bâton d'une main et de l'autre une bourse qu'ils tendent en implorant la charité pour ceux qu'ils ont laissés en arrière et qu'ils brûlent d'aller délivrer à leur tour. Deux à deux, marchant d'un pas mal affermi, voici venir les

pauvres captifs, tenant un cierge allumé entre leurs mains, encore doucement liées par un cordon de soie, en souvenir de leur récente captivité. »

A Paris, pour l'arrivée des pères rédempteurs et des captifs délivrés s'accomplissait aussi une grande procession. Celle de 1634 a été décrite de la manière suivante par un auteur contemporain :

« On y vit figurer quatre-vingts confrères de la confrérie de Notre-Dame-de-la-Delivrance, pieds nus, revêtus d'aubes de lin, portant couronne de laurier en tête et un grand panache blanc, les religieux, les archers de la ville. Le cortége se dirigeait vers l'église Sainte-Marie, faubourg Saint-Antoine ; il y rencontre quarante jeunes enfants bien faits, revêtus d'aubes ou de rochets de fin lin, ayant un chapeau verdoyant et aussi une branche de laurier. On rencontra aussi tout un corps de musiciens de la Sainte-Chapelle de Paris. La foule était telle que la procession pouvait à peine se frayer un passage. Cependant, elle se mit en chemin, précédée du guidon aux armes du pape Urbain VIII et du roi de France, qu'accompagnaient des trompettes, ayant des banderolles de camelot blanc avec une grande

croix rouge et bleue. Ces trompettes sonnaient de temps en temps, mais principalement aux grandes avenues et carrefours. L'un des enfants dont nous avons parlé, portait un guidon de taffetas blanc, sur lequel étaient dépeints deux anges agenouillés, tenant une croix rouge et bleue, avec cette inscription au-dessus : « Redemptionem misit Dominus populo suo. » Le corps des musiciens en grand nombre faisait les *résonnants* les plus ravissants. »

« Ayant dépassé la porte Saint-Antoine, les religieux rencontrèrent les quarante-deux captifs et les rédempteurs, qui, devancés de quatre esclaves, finissaient la procession deux à deux et en espace égal. Ces pauvres gens, hâves, brûlés par le soleil et couverts de haillons de Barbarie, portant chacun sa chaîne sur son épaule, tiraient les soupirs et les larmes du cœur par les yeux des regardants ; tous ces captifs portaient un scapulaire de drap blanc, venant jusqu'à sa ceinture, ayant une croix rouge et bleue sur l'estomac ; le premier desquels captifs portait une bannière de damas blanc, et sur icelle était dépeint, d'un côté, un ange revêtu de l'habit de l'ordre, et ayant les bras croisés l'un sur l'autre, tenant les chaînes de deux captifs qui étaient à

genoux à ses côtés; et de l'autre, la représentation comme les religieux rachetèrent les captifs d'entre les mains des Turcs. Tous les derniers, marchaient les chefs de l'ordre, portant tous en mains un bouquet de fleurs et revêtus de leurs chapes blanches. »

« Après avoir traversé la rue Saint-Antoine, le pont Notre-Dame et la rue Saint-Jacques, la procession se rendit en l'église du couvent des Mathurins, dans la rue de ce nom, entre trois et quatre heures. Le chœur d'icelle église était vénérable par la présence du très-saint Sacrement patent et à découvert, et il était rempli de quantité de personnes de grande qualité : Mgr le garde-des-sceaux de France y faisait voir la pureté de son zèle et de sa dévotion ; les évêques de Nîmes et d'Auxerre donnaient un grand lustre à l'assemblée; des conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, et dames d'une grande condition y avaient place ; et la nef et le cloître se trouvaient si pleins du peuple pressant et flottant, qu'il était impossible aux archers d'y donner ordre. »

« Le révérendissime père Petit, général de tout le dit ordre, était assis dans une chaise sur le plus éminent degré du grand autel, et les captifs approchèrent. Il descendit à la dernière mar-

che, les reçut et les embrassa tous les uns après les autres, et ils se rangèrent autour de l'autel ; et le dit père général embrassa aussi les pères rédempteurs, dit les prières accoutumées ; puis le *Te Deum* fut solennellement chanté en musique. »

« A l'issue du sermon, les chrétiens rachetés furents conduits dans le réfectoire pour y souper, et suivis d'une grande quantité du peuple qui assistait au repas. »

La procession des captifs à Paris, en 1785, fut en quelque sorte la dernière cérémonie solennelle que l'institut de la *Très-Sainte-Trinité* et celui de *Notre-Dame-de-la-Merci* y accomplirent. « L'argent pleuvait des fenêtres sur les captifs et leurs pieux rédempteurs, dit une relation contemporaine. »

Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme* (IVe partie, liv. III, chap. vi), trace le portrait suivant du père rédempteur :

« Le père de la Merci s'embarque à Marseille. Où va-t-il ainsi avec son bréviaire et son bâton ? Ce conquérant marche à la délivrance de l'humanité, les armées qui l'accompagnent sont invisibles. La bourse de la charité à la main, il court affronter la peste, le martyre et

l'esclavage. Il aborde le dey d'Alger, il lui parle au nom de ce roi céleste dont il est l'ambassadeur. Le barbare s'étonne à la vue de cet Européen qui ose, seul, à travers les mers et les orages, venir lui demander ses captifs. Dompté par une force inconnue, il accepte l'or qu'on lui présente, et l'héroïque libérateur, satisfait d'avoir rendu des malheureux à leur patrie, obscur et ignoré, reprend humblement à pied le chemin de son monastère. »

En 1640, les *Prêtres de la Mission*, à la voix de saint Vincent de Paul, leur fondateur, accourent dans les régences de la côte d'Afrique pour y secourir les chrétiens esclaves; ils fixent leurs résidences principales à Alger, à Tunis et à Byserte.

La situation de ces esclaves était des plus douloureuses. On ne leur donnait qu'une nourriture insuffisante, sale et malsaine; se laissaient-ils aller, dans leur travail, à une hésitation, au murmure le moins apparent, ils recevaient sur la plante des pieds des coups de bâton dont la violence faisait couler le sang, perdre connaissance, et quelquefois amenait la mort.

Parmi les esclaves, les uns, habitant les mai-

sons des villes, y servaient leurs maîtres; d'autres vivaient au milieu des campagnes, étaient appliqués à l'agriculture ou à l'industrie; quelques-uns avaient sur les galères les fonctions de rameurs. Les esclaves des champs étaient, pendant le jour, livrés à toutes les intempéries des saisons, et surtout, en été, à une chaleur qui les dévorait sans qu'il leur fût permis d'interrompre un seul instant leurs tâches excessives. Ils n'avaient d'autres vêtements qu'un caleçon, et souvent leur peau brûlée se détachait et s'en allait par lambeaux. La nuit, on les renfermait dans des bagnes où l'air manquait presque complétement; ils y étaient enchaînés et respiraient, au milieu des immondices, une infection qui contribuait à leur donner ces pestilentielles maladies sous le coup desquelles ils succombaient en foule.

Les pères de la Mission, s'inspirant d'un dévouement infatigable, prodiguent à ces malheureux esclaves des soins incessants et de toute sorte. Ils les soutiennent, avec les consolations de la foi, dans les moments où le désespoir les saisit : ils leur distribuent du linge pour leurs plaies, ils les pansent même. Ils facilitent à chacun d'eux des relations avec les parents et amis qu'il conserve dans son pays; ils transmet-

tent ses lettres et lui remettent celles qui lui sont adressées.

Les missionnaires s'imposent aussi le devoir de veiller à ce qu'on ne réduise pas en esclavage les chrétiens que le droit des gens adopté par la Sublime-Porte interdit d'y réduire.

Vers le milieu du XVIIe siècle, on comptait à Alger plus de vingt mille esclaves chrétiens; Tunis en avait six mille au moins. Les corsaires abordaient sans relâche sur les côtes des divers pays chrétiens; ils surprenaient et enlevaient les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants. De plus, ils attaquaient les bâtiments qu'ils rencontraient en mer, et, s'ils parvenaient à s'en rendre maîtres, vendaient les prisonniers qu'ils y avaient faits. L'esclavage se recrutait enfin de tous les infortunés qu'un naufrage jetait sur les côtes de la Barbarie.

Vincent de Paul, pendant sa vie, a expédié près de douze cent mille livres à ses missionnaires de Tunis et d'Alger; cette somme prodigieuse a payé la rançon de plus de mille deux cents esclaves.

La confrérie de *Notre-Dame de Bonne-Délivrance*, les chevaliers de Malte et ceux du Saint-Sépulcre se dévouaient aussi au rachat des cap-

tifs. Les chevaliers du Saint-Sépulcre avaient en Egypte un ambassadeur chargé de leur faire connaître le chiffre et la position sociale des chrétiens captifs. Ils fournissaient la rançon, ils l'avançaient pour les personnes riches, ils en supportaient les frais pour les pauvres.

§ VI

LE CLERGÉ SECOURT LES POPULATIONS PENDANT LES CALAMITÉS DE LA GUERRE ÉTRANGÈRE.

Les Bas-Bretons, en 579, ont fait une irruption autour de Nantes ; ils en saccagent la campagne. Saint Félix, évêque de la ville, intervient auprès des chefs, arrête les brigandages.

En 585, Gontran, roi d'Orléans, attaque la ville de Poitiers et la menace de pillage et d'incendie. L'évêque Mérovée la rachète de cette double calamité au prix d'un calice d'or et des vases sacrés.

De 885 à 888, pendant que les Normands as-

siégent Paris, Gozlin, évèque de cette ville, Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés, sont la consolation et le secours du peuple. Ils se dévouent, avec la plus admirable grandeur d'âme, pour arracher leur pays aux maux d'une invasion qui le menaçait d'une complète destruction.

En 892, Rollon, chef de pirates norvégiens, pénètre en Gaule, avec sa flotte, par l'Escaut, puis par la Seine, et s'avance jusques à cinq lieues de Rouen. La division régnait alors dans le royaume ; Charles le Simple disputait la couronne à Eudes, et, au milieu de ces dissensions, il y avait impossibilité de marcher contre les barbares. Aussi les rivages de la Seine furent-ils pillés et dévastés. Rollon arriva sous les murs de Rouen, et la ville dut son salut au courage de Francon, son archevêque. Il se rendit au camp des Normands *et fit si bien*, dit un chroniqueur, *tant promit et tant donna*, *qu'il obtint ce qu'il désirait*.

En Bretagne, au XIVe siècle, les chartreux recueillent les victimes de l'invasion anglaise.

François Ier est en guerre avec la maison de Savoie. Le comte de Furstenberg, placé sous le commandement de l'amiral de Brion, est autour de Carpentras, et ses lansquenets commettent

des déprédations de toute sorte. Les habitants se sont armés et ont chassé les Allemands.

Furstenberg, en l'apprenant, se met en route avec du canon pour châtier la ville; soudain l'évêque Sadolet, en habits pontificaux, se présente aux avant-postes.

— Qui êtes-vous? lui demande le comte.

— L'évêque de Carpentras, qui vient implorer pitié pour son troupeau.

— Laissez-moi, je tondrai tellement vos brebis qu'elles n'auront pas la force de crier.

— Monsieur le comte, au moins me permettrez-vous de parler à l'amiral.

— Allez, je vous attendrai.

L'évêque se rend auprès de l'amiral, et celui-ci, plein de vénération pour le prélat, prescrit immédiatement à Furstenberg de s'arrêter.

Descars, évêque de Langres, en 1576, prodigue les libéralités à son peuple que la guerre accable.

Zamet, un de ses successeurs, au XVIIe siècle, voit sont diocèse envahi plusieurs fois par les Lorrains, Croates, Suédois, Allemands; il apporte des adoucissements de toute sorte à la misère des populations.

En 1633, les habitants des Vosges sont ré-

duits, sous le coup de la guerre, à la situation la plus dure. Le chapitre de Saint-Dié et les divers monastères rivalisent de zèle pour les secourir.

En 1639, la Lorraine, le pays Messin, le duché de Bar sont en proie aux horreurs de la guerre; les Impériaux, les Français, les Espagnols, les Suédois, y ont successivement semé la dévastation. La plupart des villes, des bourgs et des villages sont déserts, les autres ont été réduits en cendres. Les habitants hâves, défigurés, n'ont plus, pour nourriture, que l'herbe et les racines des champs, que le gland, les fruits sauvages, et souvent que des animaux morts d'eux-mêmes et dont la chair est déjà infecte. Vincent de Paul recueille, en faveur de ces provinces désolées, une somme de seize cent mille livres. Ce serait aujourd'hui plus de cinq millions.

En 1649, les Espagnols, profitant de nos divisions intestines, s'avancent sur nos frontières, se rendent maîtres du Câtelet, de la Chapelle, de Rhétel et ravagent complétement la Champagne et la Picardie. A la voix de Vincent de Paul, les prêtres de la Mission et les filles de la Charité volent au secours de ces contrées, y distribuent plus d'un million en vivres, en vêtements,

en instruments pour labourer la terre, en graines pour l'ensemencer.

Des malheureux en foule ont fui la Champagne et la Picardie, sont venus se réfugier à Paris; Vincent de Paul pourvoit à leur subsistance pendant plusieurs mois.

En 1707, le duc de Savoie et le prince Eugène envahissent la Provence; Mgr Fleury, évêque de Fréjus, garantit le pays des fureurs de la guerre, obtient des généraux ennemis qu'aucun désordre ne soit commis dans la ville et que la province n'ait à payer qu'une contribution modérée.

Pendant cette même année 1707, Mgr Chalucet, évêque de Toulon, sauve la ville d'une attaque que les ennemis ont préparée contre elle.

En 1709, Louis XIV, forcé de soutenir les droits de son petit-fils à la couronne d'Espagne, est en guerre avec toute l'Europe. Les Pays-Bas sont devenus le théâtre principal de sanglantes batailles. Au mois de juillet de cette année, les ennemis mettent le siége devant Tournay, alors possession française. Mgr de Beauvau, évêque de cette ville, pourvoit, à lui seul, à la subsistance de la garnison. Il ne se contente pas de

distribuer ses revenus, d'engager sa vaisselle d'argent et ses meubles les plus précieux, il emprunte, sur ses billets et son cautionnement, sept à huit cent mille livres. Ses immenses largesses retardèrent la prise de la place pendant vingt et un jours.

En 1746, les Autrichiens et les Piémontais, sous le commandement du duc de Savoie et du prince Eugène, ont pénétré en Provence; ils se présentent devant Grasse et la frappent d'une contribution de soixante mille livres. Mgr de Surian, évêque de la ville, paie de ses deniers la somme imposée.

§ VII

LE CLERGÉ SE DÉVOUE, PENDANT LES FAMINES, AU SOULAGEMENT DES POPULATIONS.

Les famines, au moyen âge, ont été aussi fréquentes que cruelles. Il fallait indispensablement qu'il en fût ainsi, parce qu'on vivait au jour le jour, sans prendre aucune précaution ; parce que

la police se faisait mal ; parce que l'absence complète de communications régulières et de commerce suivi rendait impossible l'approvisionnement des marchés, dans le cas où les récoltes d'une province venaient à manquer.

Le clergé a déployé une inépuisable charité en présence de chaque famine.

En 473, les ravages des Goths et des Bourguignons en produisent une affreuse dans l'Auvergne. Saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, alimente les familles pauvres de cette ville et, de plus, quatre mille personnes que la détresse y a attirées des villes voisines.

En 476, saint Patient, évêque de Lyon, vient au secours de toutes les provinces que les Visigoths ont désolées sur les rives du Rhône, et depuis la Saône jusques à la Loire, il dispose, le long de ces rivières, des magasins de blé ; il le distribue abondamment et sauve ainsi Arles, Avignon, Riez, Orange, Viviers, Valence, Saint-Pol-Trois-Châteaux, Lyon, l'Auvergne, l'Aquitaine, la Bourgogne.

En 585, le dévouement de saint Grégoire de Tours à ses diocésains est admirable pendant une disette.

La Neustrie, en 651, souffre de la disette ;

Landry, évêque de Paris, donne aux pauvres toutes les provisions que renferme sa maison épiscopale. Ce sacrifice est insuffisant; il vend alors les ornements et vases sacrés dont il a enrichi sa cathédrale.

En 778, au retour de l'expédition d'Espagne contre les Sarrasins, la famine s'appesantit sur les populations de la Gaule. Un capitulaire de 779 (Baluze, *Capitul. reg. franc.*, t. I, p. 199), voté par une assemblée de leudes, de comtes, d'évêques et d'abbés, porte la disposition suivante :

« Chaque évêque, chaque abbé ou abbesse qui ont le moyen, donneront en aumônes une livre d'argent ou la valeur; ceux ou celles dont le revenu est médiocre, une demi-livre, et ceux ou celles qui n'ont qu'un petit revenu, donneront seulement cinq sols. Chaque évêque, chaque abbé ou abbesse nourrira quatre pauvres pendant la disette et jusqu'à la moisson, et ceux qui ne le pourront pas en nourriront trois, deux ou un, selon leurs moyens. Les comtes du premier ordre donneront en aumônes une livre d'argent ou la valeur; les comtes du second ordre, une demi-livre. Les officiers du roi qui ont le commandement sur deux cents cases (*casatis*) don-

neront en aumônes une demi-livre; ceux qui ont le commandement sur cent, donneront seulement cinq sols; ceux qui n'ont le commandement que sur cinquante ou trente, ne donneront que deux sols. »

En 793, pendant une famine qui afflige la Gaule et principalement l'Aquitaine, Saint-Benoit, abbé du monastère d'Aniane, met en réserve ce qui est indispensable pour la subsistance de ses moines; il distribue le reste aux pauvres. Ce fonds ayant été épuisé promptement, il donne ce qu'il a réservé pour ses frères, et ceux-ci ont une grande peine à subsister, malgré la plus rigoureuse abstinence qu'ils s'imposent.

En 813, les conciles d'Arles, de Tours, de Châlons-sur-Marne insèrent dans leurs canons des prescriptions pour les années de disette.

Le concile d'Arles s'exprime ainsi :

« Il est ordonné à tous de prendre un grand soin pour bien conduire et gouverner les gens qui sont dans leur dépendance, c'est-à-dire de les faire vivre et subsister afin que la nécessité ne leur fasse commettre aucune action de nature à troubler la tranquillité publique. Il est permis à tous les évêques de prendre les trésors de leurs

églises et de les employer à la nourriture des pauvres. Les poids et les mesures doivent être semblables et justes en tous lieux ».

Le Concile de Tours porte :

« L'Evêque doit, comme un fidèle économe, administrer avec soin les biens de l'église. » (art. X).

« Il lui est permis de tirer du trésor de l'église, en présence des prêtres et des diacres, ce qui est nécessaire pour l'entretien de la famille et des pauvres de cette église. » (Art. XI).

« Les dîmes de chaque église seront employées par les prêtres, de l'avis de l'Evêque, pour les besoins des pauvres et pour ceux de l'église. » (Art. XVI).

Dans le concile de Châlons-sur-Marne, il est prescrit (Art. VIII) « que si les prêtres font des magasins de blé ou d'autres denrées, ils ne doivent pas le faire pour les vendre plus cher, mais pour les distribuer aux pauvres en temps de disette. »

En 895, 899, 940, la famine est si grande que de malheureux affamés se font un aliment de la chair de leurs semblables.

Pendant les disettes, la difficulté des transports déterminait dans les provinces les plus éprouvées des hausses effrayantes. C'est ce qui

arriva surtout au milieu des invasions normandes et sous les derniers Carlovingiens. Le *modius* de blé, au commencement du IXe siècle, avait coûté quatre, puis six deniers, (un franc quarante-quatre centimes et deux francs seize centimes); on le payait à Sens, en 878, *huit sous*, (trente-quatre francs quatre-vingts centimes). En 942, dans une autre partie de la France, le prix du *modius* s'éleva au *triple* de cette somme déjà si considérable. Conformément aux évaluations les plus autorisées, le *modius* pesait à peu près trente-neuf kilogrammes. Le prix moyen de notre hectolitre qui en pèse soixante-quinze, est aujourd'hui de vingt et un francs à peu près. Ainsi on pouvait habituellement, sous Charlemagne, se procurer pour deux francs une quantité de blé qui en coûterait au moins dix à onze aujourd'hui. En présence de ces renseignements, on peut apprécier toute l'horreur de ces disettes du IXe et du Xe siècles ; elles faisaient monter les céréales à des prix trois fois, dix fois supérieurs aux nôtres, alors que l'argent valait cinq ou six fois plus qu'aujourd'hui.

Depuis l'avènement de Hugues Capet en 987, jusques en 1040 à peu près, les famines se succèdent avec une désespérante régularité; trois

d'entre elles, celles de 1008, de 1031, de 1033, sont si violentes que les hommes, poussés par la faim, deviennent anthropophages. Durant cette période, le clergé dépouille les autels, arrache les incrustations des sanctuaires, vend les vases sacrés, pour alléger la misère publique.

Un historien a dit, en parlant de la famine de 1031 : « On arrêtait les voyageurs sur les routes, on les tuait, on se partageait leurs membres qu'on faisait cuire, et l'on assouvissait sa faim par ces affreux repas. Les personnes qui, pour fuir la famine, s'expatriaient, étaient, par ceux-mêmes qui leur donnaient l'hospitalité, poignardées pendant la nuit et dévorées. Plusieurs attiraient des enfants de leur voisinage par de petits présents, et, si ces enfants se laissaient prendre à ce piège, ils étaient tués et leur corps servait de nourriture à leurs meurtriers. La rage de la faim était arrivée à ce point qu'on était plus en sûreté dans un désert, au milieu des bêtes féroces, que dans la société des hommes. »

En 1033 surtout, les ravages de la famine furent horribles ; le moine Raoul Glaber, dans sa chronique, nous donne à ce sujet les détails suivants : « Aux approches de l'an 1033, la famine commença à désoler l'univers, et le genre

humain fut menacé d'une destruction prochaine. La température devint si contraire que l'on ne pût trouver aucun temps convenable pour ensemencer les terres, ou favorable à la moisson, surtout à cause des eaux dont les champs étaient inondés;... au temps de la récolte, les herbes parasites et l'ivraie couvraient toute la campagne. Le boisseau de grain, dans les terres où il avait le mieux profité, ne rendait qu'un sixième de sa mesure, et ce sixième en rapportait à peine une poignée. Les grands, les gens de moyenne condition et les pauvres, tous avaient la pâleur sur le front et la bouche également affamée. On mangeait l'écorce des arbres dans les bois, on arrachait l'herbe des ruisseaux ; la faim renouvela ces horribles exemples, si rares dans l'histoire, où les hommes dévorèrent la chair des hommes. Le grand nombre des morts ne permettait pas de leur donner la sépulture, et les loups, depuis longtemps attirés par l'odeur des cadavres, venaient dévorer leur proie. »

Pendant les règnes de Philippe Ier, de Louis VI, de Louis VII, de 1060 à 1180, on compte trente-trois années de famine, dont deux furent souillées par des actes d'anthropophagie.

En 1188, 1189, 1190, 1194, 1196, 1197, une grande disette désole Paris.

En 1217, Guillaume de Saint-Lazare, évêque de Nevers, nourrit chaque jour vingt mille pauvres dans cette ville que la famine a attaquée.

En 1418, la famine cause à Paris d'horribles ravages. Un chroniqueur contemporain nous dit à ce sujet : « Dans les rues malsaines et étroites, à l'huis des boulangers, vous ouissiez partout Paris, piteux plaids, piteux cris, piteuses lamentations et petits enfants crier : *je meurs de faim !* et sur les fumiers, parmi Paris, puissiez trouver ci dix, ci vingt, ci trente enfants, fils et filles, qui là mouroient de faim et de froid, et n'étoit si dur cœur qui, par nuit, les eût ouï crier : hélas ! je meurs de faim ! qui grand pitié n'en eut ; mais les pauvres ménages ne les pouvoient aider. »

« Lorsqu'on vidoit, emmi la rue, les pommes et prunelles qui, en hiver, avoient fait les buvages (cidres), femmes et enfants mangeoient *par grand saveur* ces fruits pourris qu'ils disputoient aux porcs de *messire saint Antoine.* »

Pendant cette famine si affreuse que Paris subit, en 1418, le clergé séculier et régulier prodigue à la population des secours incessants.

De 1500 à 1505, la famine sévit à Saint-Dié sans relâche. Le chanoine Lud consacre sa fortune au soulagement des habitants.

La famine et la peste frappent à la fois, en 1531, les provinces voisines de Lyon ; huit mille malheureux se réfugient dans cette ville, et, sur les sollicitations du clergé, y reçoivent l'alimentation et des soins de toute sorte, du 19 mai au 9 juillet.

En 1541, l'archevêque d'Avignon secourt activement la ville en proie à la disette.

Au milieu des troubles de la Fronde, pendant que Paris, étroitement bloqué, souffre de la famine, Vincent de Paul y nourrit par jour quinze mille indigents.

Pendant les années 1661, 1662, malgré le zèle du clergé et ses appels à la charité publique, une affreuse misère dépeuple les provinces diverses de la France. Le Blaisois, la Sologne, le Vendômois, le Perche, le Berry, le pays Chartrain, le Maine, la Touraine, la Champagne sont le plus cruellement frappés.

Ragot, curé du Mans, implore en faveur des peuples du Maine l'assistance des riches de cette province et celle de Paris.

Sur la fin de l'hiver de 1693, la famine se dé-

clare à Paris. De la Chambre, curé de Saint-Barthélemy, voit les malheureux se multiplier dans sa paroisse, habitée principalement par le peuple ; il vend, pour leur venir en aide, sa riche collection de tableaux et de livres.

Au XVIIe siècle, d'Arnaud, évêque d'Angers, donne dix mille livres pour ramener l'abondance dans la ville, au milieu d'un hiver des plus rigoureux.

Pendant l'hiver de 1709, une famine meurtrière règne dans toute la France ; les denrées de première nécessité, devenues des plus rares, se vendent à un prix excessif ; du pain d'avoine est fabriqué à Paris et servi sur la table du roi, des princes et des riches. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, Fénelon, archevêque de Cambrai, Fléchier, évêque de Nîmes, de Caylus, évêque d'Auxerre, répandent, chacun dans leur diocèse, des charités immenses. De Noailles et de Caylus vendent leur argenterie et leur mobilier au profit des pauvres ; Fléchier leur livre tout le blé que ses terres ont produit ; Fénelon leur en distribue pour plus de cent mille francs.

A Paris, durant cet hiver, vingt-cinq mille personnes moururent par le froid ou la faim. Le

chiffre des morts fut chaque jour si considérable que le roi fit allumer des feux dans toutes les rues pour réchauffer les malheureux et adoucir la rigueur de l'air.

En Allemagne, en Hongrie, dans la Flandre autrichienne, les hommes et les animaux mouraient sur les chemins, dans les champs. Le grand lac de Constance fut gelé.

Les suites de cet hiver furent désastreuses pour les diverses provinces de France. Les blés, les vignes, les arbres fruitiers, les châtaigniers, les noyers y périrent complétement.

L'hiver de 1710, moins rigoureux sans doute que celui de 1709, crée cependant une foule de pauvres. Paul de Chaulnes, évêque de Sarlat, s'engage, pour toute la durée de l'hiver, à nourrir ceux de sa ville un jour de la semaine. A son exemple, le clergé, les sœurs de Notre-Dame, les prêtres de la Mission adoptent chacun leur jour de nourriture, et la ville se charge des quatre derniers jours.

Duverney, curé de Néronde-en-Forez, mort en 1717, donne aux familles nécessiteuses de sa paroisse, et à des prix modiques, dans les années de disette, le blé, le chanvre et toutes les choses indispensables à la vie.

En 1725, la cherté des grains pèse cruellement sur le peuple de Paris ; Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, consacre à des aumônes son patrimoine, les revenus de sa cure et le prix de son argenterie, de ses livres, tableaux et ameublements qu'il a mis en vente.

En 1781, un ouragan a dévasté toutes les récoltes dans le territoire de Saint-Maximin, en Provence, et a réduit le pays à la misère. Les dominicains en sont les bienfaiteurs ; les états de Provence leur rendent un public hommage.

Pendant l'hiver de 1788-89, le plus rigoureux que la France eût subi depuis sept siècles, les aumônes du clergé sont aussi abondantes que multipliées. A Paris, l'archevêque donne six cent mille francs, les curés se distinguent par une charité héroïque.

Dans les provinces, la plupart des évêques, après avoir épuisé leurs ressources, vendent leur mobilier, se dépouillent complétement pour alimenter et réchauffer les malheureux.

A Aix, pendant l'hiver de 1788 à 1789, l'agitation provoquée dans les classes laborieuses par les appréhensions de disette se produit sous les formes les plus menaçantes. Le peuple, cherchant partout des accapareurs, exerce contre les

riches et contre les fonctionnaires publics des sévices qui font redouter, pour les personnes et les propriétés, les dernières violences. Il pénètre de force dans les greniers publics et les magasins des commerçants, en enlève toutes les céréales. Un moment, dans sa fureur, il menace le palais archiépiscopal. Mais Mgr de Boisgelin, archevêque de la ville, y convoque quelques-uns des plus mutins et avec eux les principaux membres de la bourgeoisie ; il leur démontre combien les craintes de disette sont peu fondées. Conformément à sa proposition, on ouvre immédiatement une souscription pour se procurer des blés sur les marchés voisins ; il s'oblige lui-même à verser une somme de cent mille francs et fait partir des agents auxquels il donne des instructions précises, après avoir établi, à l'aide d'irréfutables calculs, que la ville sera pourvue, avant la fin de la semaine, au prix habituel, d'une quantité de céréales plus que suffisante à sa subsistance. A l'instant la confiance renaît, la crise s'apaise et le peuple acclame le vénéré prélat.

« Le lendemain de cette scène mémorable, a écrit M. de Bausset, l'archevêque convoqua tous les curés de la ville à l'archevêché et leur adressa ces paroles :

« J'ai, autant que la prévoyance humaine le permet, assuré la quantité de blé nécessaire pour les besoins du moment ; mais il importe de faire rapporter aux greniers publics les grains qu'on en a enlevés. La religion seule peut faire ce miracle, et c'est à vous de la faire parler. Allez remplir ce grand devoir. » « Les curés obéissent à la voix de leur évêque, et quelques ecclésiastiques parviennent à réparer en un jour tous les désordres que la force n'avait pu ni prévoir, ni arrêter. Le peuple reconnaît l'énormité de ses excès et vient rapporter en triomphe aux greniers publics les mêmes blés qu'il avait conquis par la violence et la fureur. »

« Mgr l'archevêque d'Aix revenait, en ce moment, d'une communauté religieuse où il était allé remplir les devoirs de son ministère. Il traverse les flots de cette populace qui s'était montrée si féroce quelques heures auparavant. Il ne retrouve plus les mêmes hommes : le peuple attendri environne sa voiture et le reconduit avec les acclamations du respect et de l'amour ; tous les habitants d'Aix, émus de ce changement inespéré, accourent à l'archevêché ; ils supplient leur prélat de sceller ce retour à la paix publique par un acte solennel de religion. Il cède avec joie

à leur empressement : il annonce qu'il va se rendre à la métropole pour y célébrer des actions de grâces et invite tous les corps de la ville à s'y trouver. Il prononce sans préparation un discours approprié aux événements qui viennent de se succéder avec tant de rapidité, en s'élevant à toute la hauteur de son sujet. Lorsque, du haut de sa chaire pastorale, il déplora les crimes et le repentir du peuple qui l'écoutait, la sainteté du lieu ne put arrêter les transports de douleur et d'admiration qui se firent entendre dans toutes les parties du temple. »

Déjà, quelques années avant 1789, durant une de ces crises que provoquait alors l'absurde législation sur les grains, Mgr de Boisgelin, partisan passionné de la liberté commerciale, avait dû imposer, sous sa responsabilité personnelle, aux vives répugnances du ministère la libre importation des blés étrangers, et cette mesure produisit immédiatement les plus heureux résultats.

L'hiver de 1788-1789 a sévi vivement dans toute l'Europe. A Paris, il gela depuis le 22 novembre jusques au 13 janvier, en exceptant seulement le 25 décembre. La Seine fut prise dès le 26 novembre et la débâcle n'arriva que le

20 janvier. Le 31 décembre, jour le plus froid de cet hiver, le thermomètre descendit à 21°, 8.

C'est surtout en décembre que le froid se montra rigoureux ; les *minimum* de ce mois furent de 24°, 0, à Lons-le-Saulnier ; — de 21°, 0, à Lyon ; de 17°, 0, à Marseille. La ville d'Europe qui eut à supporter le plus grand froid fut Bâle ; le thermomètre y descendit, le 18 décembre, à 37°, 5.

§ VIII

LE CLERGÉ SECOURT L'INDIGENCE.

Les *Diaconies* sont les bureaux de charité des premiers chrétiens.

Les villes étaient divisées en *diaconies*, ou *quartiers des diacres ;* dans chacune d'elles résidait un de ces ministres, qui recevait de l'évêque, à charge d'en rendre compte, les sommes d'argent provenant des dons ou des collectes. Un archidiacre présidait à la répartition. On adjoignit aux diacres des aides ou *acolytes*, et même

des *diaconesses* ou *directrices*, pieuses veuves, âgées de plus de quarante ans, qui renonçaient à un second mariage pour se consacrer sans réserve à l'exercice de la charité. On s'en remettait à elles du soin d'assister les femmes pauvres, malades, infirmes ou prisonnières, d'instruire les jeunes filles, de les présenter au baptême.

Au IVe siècle, les diaconies disparaissent peu à peu et les asiles publics ou hospices succèdent au secours à domicile, seul appliqué jusqu'à ce moment.

Le concile d'Orléans, en 511, statue que les pauvres auront le quart sur le revenu des églises.

Saint Césaire, évêque d'Arles, mort en 542, sacrifie son patrimoine, vend les vases sacrés et les ornements de son église pour soulager les pauvres.

Le concile de Tours, en 556, porte dans son cinquième canon : « Chaque cité aura soin de nourrir ses pauvres, chaque prêtre de la campagne, chaque citoyen se chargera du sien, et aucun ne sera vagabond. »

Presque tous les monastères, à partir du VIe siècle, ont leur *grand livre* des pauvres ; vieillards, veuves, orphelins, infirmes y sont inscrits ; ils viennent, à jours fixes, chercher le

pain de leur corps, la consolation de leur âme. Parmi les principales fonctions que saint Benoît institue dans ses monastères, est celle de l'*eleemosynarius*, préposé à la distribution des aumônes. « Il devra être doux, dit la règle, pour être capable de supporter l'importunité des solliciteurs ; si quelques-uns sont honteux de demander, il leur donnera la nourriture en particulier. »

Le quatrième canon du concile de Mayence, en 847, rappelle que, conformément aux prescriptions du concile d'Orléans de 511, le quart des dîmes est affecté aux indigents. Un autre canon du concile de Mayence dispose que « les chanoines réguliers et les moines doivent avoir des pauvres à leur table. »

L'abbaye de Saint-Riquier, aux VIIIe et IXe siècles, pourvoit chaque jour à l'entretien et à la subsistance de trois cents pauvres, de cent cinquante veuves.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, se réjouissait de ce que son monastère fût « comme le trésor public de toute la chrétienté, où peu apportaient, où tout le monde puisait. » (Liv. IV, epit. VIII.)

A Cluny, aux jours qui précèdent le Carême,

les pauvres recevaient du lard et de la viande, indépendamment des légumes habituels.

L'abbé Cucherat, dans son livre intitulé : « *Cluny au* XIe *siècle* », nous dit : « Pendant une bien mauvaise année, les moines, à force de sobriété et de privations, trouvèrent les moyens d'assister environ trente pauvres tous les jours, ce qui fait près de douze mille dans l'année. »

Le moine Uldaric, auteur du *Recueil des Coutumes de Cluny*, raconte comment on secourait l'indigence dans cette abbaye :

« A la mort de chaque frère, on distribuait pendant trente jours du poisson au premier pauvre qui se présentait. On lui donnait, en sus, de la viande. Il y avait, tous les jours, dix-huit prébendes ou portions destinées aux pauvres du lieu, auxquels on distribuait en conséquence une livre de pain ; pour pitance, des fèves quatre jours la semaine, et des légumes les trois autres jours. Aux grandes solennités, et vingt-cinq fois par an, la viande remplaçait les fèves. Chaque année, à Pâques, on donnait à chacun d'eux neuf coudées d'étoffe de laine, et, à Noël, une paire de souliers. Six religieux étaient employés à ce service. On distribuait des aumônes extraordinaires à certains jours anniversaires. En outre, chaque jour, on

donnait douze tourtes, chacune de trois livres, aux orphelins et aux veuves, aux boiteux et aux aveugles, aux vieillards et à tous les malades qui se présentaient.

La règle de Cluny renfermait un chapitre ainsi conçu : « à majoribus nostris est traditum, ut, intrante quadragesimã, quanticumque pauperes supervenerint, omnes eleemosynam et benedictionem de carne consequantur. »

A Clairvaux, une porte, appelée la *Donne*, s'ouvrait constamment à toute personne qui demandait l'aumône ; pendant une grande famine, trois mille pauvres vinrent y chercher leur nourriture de chaque jour.

Saint Yves, official du diocèse de Tréguier, pendant les dernières années du XIII[e] siècle, se voue aux indigents avec un zèle infatigable. Il construit une maison pour leur donner asile, leur distribue son patrimoine, en admet chaque jour plusieurs à sa table. Renommé par sa science des lois autant que par ses vertus et ses austérités, il mérita le surnom d'*avocat des pauvres*.

Pierre de Luxembourg, évêque de Metz et cardinal, au XIV[e] siècle, se distingue par son immense charité vis-à-vis d'eux.

Au moyen âge, les monastères avaient leur

Chauffe - Doux, où les pauvres venaient s'abriter.

C'est au XVIe siècle seulement que nous voyons la prévôté de Paris se préoccuper d'établir un système de secours permanents pour les nécessiteux. Des lettres patentes du 6 novembre 1544 instituent un *bureau général* des pauvres et prescrivent qu'il sera composé de seize bourgeois, choisis par le prévôt des marchands, et de quatre conseillers au Parlement.

Au mois de mai 1584, le Parlement formula un règlement définitif.

« Les commissaires, disait ce document, n'admettront aucun pauvre sans ordonnance du bureau, information prise au préalable, faicte en personne si faire se peut, et pour cause, des moyens et facultés des dits pauvres, cette information témoignée ou rapportée au dit bureau par escript ou de vive voix. »

« Ils procéderont aussi suivant les us de leurs prédécesseurs et tiendront la main que dans les hottelleries et faux bourgs il y ait une boëtte qui soit présentée aux hôtes montant à cheval, leur recommandant les dits pauvres ; laquelle boëtte ils videront, de trois mois en trois mois, pour rendre les deniers qui en proviendront ès

mains du receveur, qui leur en donnera quittance. »

Le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, consacre constamment aux pauvres la plus grande partie de son revenu.

Les institutions de saint Vincent de Paul ont montré une ère grande et féconde dans l'histoire de la philanthropie moderne.

Au XVIIe siècle, le père Bernard donne une somme de quatre cent mille francs aux pauvres.

L'abbé de Rancé, en renonçant au monde, abandonne à ceux de Paris sa fortune, des plus considérables.

Dans une lettre qu'il écrit, du monastère de la Trappe, à l'abbé Nicaise, on lit le passage suivant :

« Vous auriez pu dire à cet incrédule que, outre quinze cents à deux mille pauvres, dans les années chères, comme je les ai souvent comptés, que l'on nourrit dans les *données* publiques, on soutient encore en particulier, par des pensions par mois, toutes les familles des environs qui sont hors d'état de pouvoir travailler. »

En 1715, Mgr de Caylus, évêque d'Auxerre,

forme, sous la dénomination d'*aumône générale*, un bureau chargé de fournir, à l'aide des quêtes, du pain aux familles indigentes de la ville. Si l'argent venait à manquer, monseigneur faisait le supplément.

Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au commencement du XVIIIe siècle, est le père des pauvres ; il les visite souvent dans leurs réduits. A sa mort, ses meubles vendus et ses dettes payées, il reste cinq cents livres.

Duverney, curé de Néronde-en-Forez, mort en 1717, donne chaque semaine aux pauvres de sa paroisse des vêtements et cent livres de pain.

Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne, mort en 1719, lègue une partie de sa fortune aux pauvres de cette ville.

Mgr de Castries, archevêque d'Alby, mort en 1747, était l'appui d'un grand nombre de familles pauvres.

Languet, curé de Saint-Sulpice, à Paris, mort en 1750, distribuait chaque année un million en aumônes.

Bocquin, curé de Saint-Pierre, à Langres, y fonde, pour les pauvres, en 1757, l'établissement de la grande marmite.

D'Aligre, abbé de Saint-Jacques, à Provins,

vers le milieu du XVIIIe siècle, s'applique activement à y soulager la misère.

Les Augustins de Montmorillon, pour célébrer la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI, paient, de leurs deniers, la part incombant à cent dix-neuf familles pauvres sur les tailles et corvées.

L'abbé Caron ouvre à Rennes, en 1785, une fabrique où deux mille indigents ont, à l'aide de leur travail, le moyen de vivre à l'abri du besoin.

L'abbé Cros, curé de Carlipe, dans le diocèse de Carcassonne, meurt en 1787, après avoir, pendant quarante années, secouru les pauvres de sa paroisse au prix des privations les plus dures qu'il imposait aux infirmités de sa vieillesse.

Dom Ephrem Coutarel, religieux de la Grande-Chartreuse au moment où éclata la révolution de 1789, a dit dans ses *Souvenirs du père dom Ephrem Coutarel :* « A la Grande-Chartreuse, on donnait toutes les semaines mille six cents livres de pain aux pauvres ; quatre cents ici aux hommes, quatre cents aux femmes à la porte du Pont, et huit cents pour Entremont et la Ruchère. On distribuait ici la soupe et les restes, qui étaient bien considérables puisqu'il y

avait tant de monde et qu'il y venait tant de visiteurs. En outre, dans tous nos domaines, on donnait du pain à tout pauvre qui se présentait. Le procureur de Villette distribuait de l'argent, par le curé de Saint-Laurent, pour les honteux, et lui-même donnait, par sa fenêtre, des pièces aux mendiants, et tout cela allait à deux mille livres par an. On habillait aussi cent pauvres par an; il y avait deux frères tailleurs et plusieurs garçons qui faisaient ces habits des habits des pères et des frères. »

Camus, évêque de Grenoble, mort en 1707; Fléchier, évêque de Nîmes, mort en 1710; Poudinx, évêque de Tarbes, mort en 1715; de Lacan, chanoine de Montpellier, mort en 1715; Bellard, curé d'Alençon, mort en 1723; Capperon, doyen de Saint-Maxent, mort en 1733; de Bissy, évêque de Meaux, mort en 1735; de Soanen, évêque de Senez, mort en 1740; le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, mort en 1757; de Bezons, évêque de Carcassonne, mort en 1772; de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais, assassiné dans la prison des Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792, instituent les pauvres pour leurs légataires universels.

Parmi les membres du clergé que leur dévoû-

ment à l'indigence distingue aussi au plus haut degré pendant le XVIIIe siècle, sont : le père Marot, oratorien à Aix ; le duc de Coislin, évêque de Metz ; Pierre de Labroue, évêque de Mirepoix ; Lambert, prieur de Palaiseau ; Silvecane, curé à Aix ; Mouton, curé à Brignoles ; Christophe de Beaumont, archevêque de Paris ; d'Argentré, évêque de Tulle ; de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons-sur-Marne ; Mahudel, chanoine à Langres ; Marduel, curé de Saint-Roch, à Paris ; de Villeneuve, évêque de Montpellier ; de Durfort, archevêque de Besançon ; de Montazet, archevêque de Lyon.

Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris de 1746 à 1781, était inépuisable dans ses aumônes. Plusieurs fois, n'ayant pas d'argent sur lui, il donna sa montre à ceux qui l'imploraient. Aussi un jour madame Adelaïde de France lui en remit une magnifique, en lui disant : « M. l'Archevêque, je sais que cette année vous vous êtes, pour la troisième fois, privé de votre montre ; en voici une que je vous donne, mais à la condition que vous la conserverez. »

Il soutenait, comme représentant l'arche-

vêché, un procès important contre le roi et réclamait un million. Son droit fut sanctionné par le grand conseil, il distribua la somme aux pauvres.

Pendant un hiver rigoureux, le lieutenant de police de Paris recourait à sa charité en faveur de la classe indigente : « Voilà cinquante mille écus, lui répondit le prélat, mais qu'est-ce qu'une somme aussi modique en face de tant de besoins? Revenez, je vous prie, dans deux mois, peut-être serai-je assez heureux pour pouvoir disposer de quelque autre somme. »

A la mort du digne archevêque, on apprit qu'un nombre considérable de familles et plus de cinq cents personnes de tout âge, de tout pays, de toute religion, vivaient à l'aide de ses bienfaits.

Mgr de Durfort a gouverné le diocèse de Besançon depuis 1777 jusques au moment de la révolution. A chaque fête solennelle de l'Eglise, pendant qu'il se rendait de son palais à la cathédrale, les pauvres de la ville, rangés sur son passage, recevaient des mains de ses serviteurs une somme d'argent qu'on n'évaluait pas à moins de mille livres, ce qui représente près de trois mille francs d'aujourd'hui.

Mgr de Villeneuve, évêque de Montpellier, distribuait d'incessantes aumônes, soit à la ville, soit à la campagne. Tous ceux qui étaient en proie aux rigueurs de la pauvreté avaient un droit assuré à son assistance.

En 1788, le chevalier de Boufflers, successeur, comme membre de l'académie française, de Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, dit de ce prélat dans son discours de réception : « C'est lui, quand la Providence semblait oublier son diocèse, qui en remplissait les fonctions; c'est lui qui veillait aux besoins renaissans d'un pays où les habitans des campagnes attendent leur subsistance de la prospérité de la capitale, tandis que le sort de cette capitale elle-même dépend du goût et des caprices du luxe de tout l'univers. On ne sait que trop sur quelle base fragile repose l'opulence de cette cité superbe, et la fortune qui a tout fait pour elle, est toujours prête à détruire son ouvrage. Plus d'une fois, sans sa main protectrice, cette précieuse colonne de notre commerce était prête à s'écrouler. Dans ces momens de crise, prompt à se montrer au milieu de son peuple affligé, ses discours promettaient des temps plus heureux, ses bienfaits permettaient de les attendre, et c'est ainsi que la vertu

d'un homme balançait une calamité publique. »

Les communautés religieuses continuent, au XVIIIe siècle, comme depuis leur fondation, des distributions d'aliments aux pauvres. A Paris, la distribution du pain montait chaque semaine à huit cents livres chez les chartreux, à six cents chez les célestins.

A Tours, depuis le moyen âge jusques en 1789, un bureau d'aumônes, siégeant au palais de l'archevêché, a distribué le premier jeudi de chaque mois des secours de toute sorte aux indigents. Il se réunissait sous la présidence de l'archevêque, se composait des curés de la ville et des faubourgs, des commissaires des pauvres.

Partout, dans nos campagnes, sur nos montagnes les plus âpres, les plus reculées, le malheureux rencontrait un monastère, y recevait le pain et l'hospitalité.

§ IX

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE CRÉE L'ART D'INSTRUIRE LES SOURDS-MUETS. DÉVOUEMENT DU CLERGÉ AUX AVEUGLES.

Avant l'abbé de l'Epée, on connaissait l'art de faire prononcer au sourd-muet des sons et des mots, de représenter nos lettres à l'aide d'un alphabet manuel, mais il y avait impossibilité d'arriver, avec ces moyens, à des résultats importants ; de l'Epée sut le reconnaître.

Vers 1760, il ouvrit à Paris, dans sa maison, rue des Moulins, 14, une école publique pour les sourds-muets, et, n'hésitant devant aucun sacrifice personnel pour en assurer la marche, il y réunit soixante-douze élèves en moins d'une année. Il leur enseignait la lecture, l'écriture, la grammaire, l'art de saisir et de rendre par écrit les idées les plus abstraites.

« Pour leur être utile, dit-il dans son *Institution des sourds-muets*, j'ai appris les langues italienne, espagnole, allemande et anglaise. Je

suis même disposé à apprendre toute autre langue dans laquelle il faudrait les instruire. »

A partir de 1771, les élèves du célèbre abbé donnèrent annuellement dans divers exercices littéraires, des preuves publiques de leur savoir.

C'est en italien, en espagnol, en allemand, en anglais, en latin et en français, que ces exercices se firent en 1773 et 1774.

Louis XVI prit l'école de l'abbé de l'Epée sous sa protection, le 21 novembre 1778, s'appliqua à la consolider, à la développer, et prescrivit qu'une maison d'éducation, institution de l'Etat, serait consacrée, à Paris, aux sourds-muets et aux sourdes-muettes, et dotée d'une subvention annuelle de trois mille quatre cents livres.

L'abbé de l'Epée y entretint trente sourds-muets à ses frais.

Il a coordonné et systématisé le langage mimique, il a créé véritablement l'instruction des sourds-muets. La mimique, langue sommaire, langue d'action, est éminemment propre à l'expression des choses matérielles et des mouvements accentués de l'âme.

A la mort de l'abbé de l'Epée, en 1790, l'abbé

Sicard, un de ses principaux disciples, devint son successeur. Il dirigeait à Bordeaux une école de sourds-muets et de sourdes-muettes, fondée en 1785 par Mgr de Cicé, archevêque de cette ville.

Le père Vanin, prêtre de la doctrine chrétienne, mort à Paris en 1755, s'y consacrait depuis plusieurs années à l'instruction des sourds-muets.

Une école de sourds-muets est dirigée :

A Toulouse, en 1777, par l'abbé du Bourg ;

A Orléans, de 1780 à 1790, par l'abbé Deschamps.

En 1779, le cardinal de Rohan, administrateur de l'hospice des Quinze-Vingts à Paris, décide : 1° que le nombre des aveugles admis sera porté de trois cents à huit cents ; 2° que l'allocation de chacun d'eux, fixée par jour à treize sous six deniers, s'élèvera à vingt et à vingt-six sous ; 3° que les enfants issus de leur mariage recevront leur nourriture et deux sous par jour jusques à l'âge de seize ans, et qu'un métier leur sera enseigné.

Il n'existait, soit en France, soit en Europe, aucun établissement d'éducation pour les aveugles, et la société philanthropique prenait soin

d'eux à Paris, au moment où, en 1784, Valentin Haüy se présenta à elle pour les instruire gratuitement. Douze jeunes enfants lui ayant été confiés, il les plaça à ses frais dans une maison de la rue Notre-Dame-des-Victoires et y ouvrit une école le 19 février 1785. Il leur enseignait la lecture, l'écriture, le calcul, la musique, la géographie, l'art de composer à la casse, d'imprimer.

En décembre 1786, ils firent devant le roi les exercices les plus surprenants.

Avant 1789, le clergé avait établi à Chartres, à Blois, une maison-asile pour cent vingt aveugles.



CHAPITRE XXVIII

§ Ier

LA FONDATION DE PRESQUE TOUS NOS HÔPITAUX, DU VIe AU XVIIIe SIÈCLE, EST DUE AU CLERGÉ. — HÔPITAUX LES PLUS IMPORTANTS QUE NOS CONGRÉGATIONS D'HOMMES ET DE FEMMES DESSERVAIENT EN 1789.

Au IVe siècle, conformément aux prescriptions du concile de Nicée, les asiles publics ou hospices remplacent le secours à domicile, seul usité jusqu'alors. Constantin met leur entretien à la charge des cités et de l'Etat.

Grégoire de Tours nous apprend qu'au Ve siècle on voyait près des églises une maison spécialement réservée pour les malades, sous la protection des évêques.

Le plus ancien hôpital mentionné dans l'histoire de Bretagne, est le *Xenodochium* de saint Maëlmon, évêque d'Aleth.

En 651, Landry, évêque de Paris, fonde, auprès de sa cathédrale, l'hôpital Saint-Christophe, le dote d'un revenu fixe et assuré. Le peuple donne aussitôt à cet asile le nom d'*Hôtel-Dieu*.

Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, prescrit que les évêques établiront un hôpital pour recevoir les pauvres et lui assigneront un revenu suffisant, aux dépens de l'église.

Les hôpitaux que la France a possédés, du VIe siècle à la fin du XVIIIe, ont presque tous été fondés par le clergé. Innombrable serait leur série, si je m'arrêtais à la dérouler; je citerai seulement quelques-uns de ceux dont la création date des XVIIe et XVIIIe siècles.

On doit :

L'hôpital de la Charité à Cadillac (Gironde), en 1617; — celui de Notre-Dame-de-la-Charité à Niort, en 1631; — celui de Vezins (Maine-et-Loire), en 1634; — celui de Charenton, près Paris, en 1645; — celui de Roye (Somme), en 1650; — celui de la Charité, à Paris, en 1652; — celui de Château-Thierry, en 1654;

— celui d'Effiat (Puy-de-Dôme), en 1656; — celui de Notre-Dame-de-la-*Pitié*, à Condom, en 1656; — celui de *Saint-Louis-de-la-Charité*, à Poitiers, en 1656; — de Saintes, en 1664; — d'Ebreuil (Allier), en 1668; — d'Avon-lez-Fontainebleau, en 1668; — celui de Notre-Dame-de-la-Charité, à Romans, en 1670; — celui de la Charité, à Senlis, en 1677; — celui de Saint-Etienne, à Grenoble, en 1682; — celui de Gayette (Allier), en 1695; — celui de Grainville, dans la Seine-Inférieure, en 1704, et plusieurs autres dans diverses provinces pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, à l'institut des frères de Saint-Jean-de-Dieu.

L'hôpital-général de Clermont, en 1657, à Louis d'Estaing, évêque de cette ville; — celui de Saint-Georges, à Metz, en 1682, à l'évêque de la Feuillade; — celui d'Autun, en 1688, à l'évêque Colbert; — celui du Bon-Secours, à Metz, en 1691, à l'évêque de Coislin; — celui de Sarlat, en 1692, à l'évêque François de Beauvau; — celui de Vic, en 1695, aux évêques de Coislin et de Boppart; — celui de Saint-Laurent, à Nuits, en 1695, au curé de cette ville; — celui de Cluny, vers la fin du XVIIe siècle, au cardinal de Bouillon; — un des hôpitaux

d'Agen, en 1690, à Mascaron, évêque de cette ville ; — l'hôpital de Saint-Louis et celui de la Charité, à Caen, au XVIIe siècle, au père Eudes, fondateur de la Compagnie des Eudistes ; — celui de Saint-Hyppolite, à Verdun, en 1717, à Mgr de Béthune ; — celui de la Charité à Tournus, en 1718, au cardinal de Fleury ; — celui d'Alençon, en 1720, au curé Bellard ; — celui de Saint-Charles, à Toul, en 1725, à Mgr Bégou ; — celui de Condrieux, près Vienne, en 1727, au curé de cette ville ; — celui de Condom, en 1730, à Mgr Milon ; — celui d'Alan (Haute-Garonne), en 1734, à Mgr du Bouchet, évêque de Comminges ; — celui de Saint-Sever, en Gascogne, et de plusieurs villages voisins, en 1737, à Anselme, abbé de Saint-Sever ; — celui de Carpentras, en 1757, à l'évêque Inguimbert ; — celui de la Providence, à Grenoble, vers 1760, à l'abbé Setellet ; — l'hospice Cochin, à Paris, en 1783, au curé Cochin.

Les frères de Saint-Jean-de-Dieu avaient aussi fondé, à Paris, un hospice pour les artisans convalescents, en 1652, et la maison royale de santé pour les militaires et les ecclésiastiques, en 1782. Ce dernier établissement, situé au point culminant du faubourg Saint-Jacques, près de l'Ob-

servatoire, possédait, avec toutes les ressources de la ville, l'air pur et les agréments de la campagne.

A peine l'hôpital de la Charité a-t-il été ouvert à Paris, en 1652, par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, qu'il est renommé pour le dévouement et l'intelligence des soins que les malades y reçoivent, pour l'avantage qu'il présente de donner un lit à chacun d'eux, pendant qu'à l'Hôtel-Dieu le même lit sert à la fois à plusieurs personnes.

Les médecins et chirurgiens de la Charité avaient le premier rang parmi leurs confrères. C'est à la Charité que Mareschal pratiqua les fameuses opérations qui lui valurent la charge de premier chirurgien de Louis XIV ; que Desbois, de Rochefort, Corvisart, Boyer et plusieurs autres posèrent les fondements de leur réputation dans des cours de clinique qui imprimèrent d'éclatants progrès à la science.

A Brest, depuis le commencement du XVIIIe siècle, les frères de Saint-Jean-de-Dieu régissaient, moyennant un prix déterminé pour chaque malade, le magnifique hôpital militaire construit par Louis XIV, en 1691, et contenant douze cents lits. En 1787, dans un mémoire

qu'ils adressèrent au ministre Necker, sur sa demande, pour lui présenter la situation pécuniaire de leurs établissements hospitaliers, ils disaient au sujet de cet hôpital :

« A l'établissement de l'hôpital royal de Brest pour le service des militaires de terre et de mer, le ministre de la guerre engagea l'ordre des religieux de la Charité de se charger du soin des malades dans ce nouvel hôpital. Ces religieux, qui ne s'occupent qu'à plaire par leur zèle au soulagement des malades, y envoyèrent un nombre de religieux qui s'y comportèrent de manière à mériter toute confiance. La dépense de cette maison fut donnée, pendant bien des années, à des entrepreneurs, en conséquence des traités faits avec le ministre, à raison d'une somme fixe par lit. Lorsque M. de Choiseul a eu le ministère de la guerre, sa sagacité l'a porté à connoître tous les objets de dépense de son département pour travailler à l'économie, partie essentielle et à laquelle les ministres ne sauroient assez s'occuper. Il se fit représenter les traités faits avec les entrepreneurs de cet hôpital, et fut frappé de la grande dépense qu'il coûtoit au Roy pour la subsistance des malades qu'il renfermoit. Il pensa qu'en donnant cette entreprise aux reli-

gieux de la Charité, le Roy y trouveroit un grand avantage. En effet, ces religieux se sont contentés de *vingt sols* par jour pour la dépense et entretien de chaque malade qui entre dans cet hôpital, au lieu de *cinq livres* par jour que le Roy payoit aux entrepreneurs, ce qui a diminué la dépense des quatre cinquièmes, objet considérable, puisque mille malades dans ledit hôpital coûtoient au Roy, par an, un million huit cent vingt-cinq mille livres; et aujourd'hui, suivant le traité fait avec les religieux de la Charité, ces mêmes mille malades ne coûtent à Sa Majesté que trois cent soixante-huit mille livres, ce qui fait un objet d'économie de un million quatre cent soixante mille livres par an procuré à l'Etat depuis que ces religieux ont cette entreprise, et les malades sont mieux traités. »

Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, les frères de Saint-Jean-de-Dieu recevaient annuellement dans leurs hôpitaux près de quatre-vingt-cinq mille malades ; ils en soignaient et médicamentaient gratuitement un grand nombre d'autres à domicile.

En 1789, ils avaient trente-neuf maisons, dont trente-deux en France et sept dans nos colonies.

Le service des hôpitaux, en 1789, se répartissait de la manière suivante parmi les plus importantes des autres congrégations d'hommes et de femmes :

Les religieux de *Saint-Antoine de Viennois* avaient cinq hôpitaux chefs-lieux d'hôpitaux ; les religieux Porte-Croix en comptaient sept, les Sœurs-Grises, vingt-trois. Chaque hôpital chef-lieu avait des dépendances.

Les chanoines réguliers de l'hôpital de Roncevaux en dirigeaient un à Ortie, un à Roncevaux ; les religieux du *Saint-Esprit*, de Montpellier, un à Bergerac, un à Troyes, et plusieurs autres ; les religieuses *hospitalières* de la *Charité de Notre-Dame*, douze ; les religieuses *hospitalières* de *Loches*, dix-huit ; les religieuses *hospitalières* de *Saint-Jean de Jérusalem*, un à Beaulieu, un à Sieux ; les *filles hospitalières* de *Sainte-Marthe*, un à Beaune, un à Châlons, un à Dijon, un à Langres, et plusieurs autres en Bourgogne ; les *Filles-Dieu*, un à Paris, rue Saint-Denis, un à Orléans ; les *filles hospitalières*, un à Beauvais, un à Noyon, un à Abbeville, un à Amiens, un à Pontoise, un à Menin, trois à Cambrai ; les religieuses du *tiers-ordre de Saint-François*, un à Dunkerque, un à Armen-

tières, un à Lille ; les *filles hospitalières* de Saint-Thomas de Villeneuve, treize en Bretagne, un à Paris ; les *filles de Saint-Joseph*, un à Belley, un à Sisteron, un à Lyon, un à Grenoble, un à Embrun, un à Gap, un à Viviers, un à Uzès ; les *dames hospitalières de la Miséricorde de Jésus*, quatorze en Bretagne.

Les *religieuses augustines* desservaient l'Hôtel-Dieu à Paris et l'Hôtel-Dieu à Moulins ; les *Chanoinesses hospitalières de France*, l'hôpital de Sainte-Catherine et celui de Saint-Gervais, à Paris.

Les *filles de Saint Vincent de Paul* avaient quatre cents maisons en France, dont trente-cinq à Paris.

En 1791, d'après le rapport du *Comité de la mendicité* de l'Assemblée constituante, il y avait mille cent cinquante-cinq hôpitaux en France ; leur revenu était de vingt-huit millions.

§ II

LES DONS DU CLERGÉ AUX HÔPITAUX ONT ÉTÉ INCESSANTS.

En 829, le chapitre de la cathédrale de Paris assigne ses dîmes à l'Hôtel-Dieu.

En 1168, il prescrit par un statut capitulaire que tout chanoine, en mourant ou en renonçant à sa prébende, donnera à l'hôpital, pour les pauvres, un matelas, un oreiller et des draps.

En 1199, Adam, clerc du roi, lègue deux maisons à l'Hôtel-Dieu de Paris, à la condition que leur revenu sera consacré à procurer aux malades, le jour de son anniversaire et les jours suivants, toutes les espèces d'aliments qu'ils désireront et dont il sera possible de s'approvisionner.

L'Hôtel-Dieu de Clermont recueille des propriétés considérables dans la succession de l'évêque Duprat, mort en 1550.

Amyot, évêque d'Auxerre, laisse mille deux cents écus de rente à l'hôpital de cette ville.

Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon et frère du ministre, multiplie ses donations de sommes importantes en faveur des hôpitaux.

Au XVIIe siècle, Claude Bernard, prêtre, dote richement l'hôpital de la Charité, à Paris.

Le cardinal Mazarin, en 1667, consacre cent mille livres à la fondation de l'hospice de la Salpétrière; il lui en lègue cinquante mille.

En 1684, le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, fonde sept lits dans l'hôpital que les frères de Saint-Jean y dirigent.

L'Hôtel-Dieu de Clermont reçoit de Massillon, en deux ans, plus de vingt mille livres.

L'hôpital de Lourcine, à Paris, compte au premier rang, parmi ses bienfaiteurs, Guillaume de Chenac, évêque de cette ville.

L'hospice des Incurables, à Paris, doit en grande partie ses revenus, au XVIIe siècle, à messire Jean Goullet, prêtre, et au cardinal de la Rochefoucauld.

François de Beauvau, évêque de Sarlat, mort en 1701; Poudinx, évêque de Tarbes, mort en 1715; de Béthume, évêque de Verdun, mort en 1720; Bellard, curé d'Alençon, mort en 1723; de Langle, évêque de Boulogne, mort en 1724; de Tourcy, évêque de Montpellier, mort en 1738;

Henriau, évêque de Boulogne, mort en 1738; d'Hélyot, chanoine à Toulouse, vers le milieu du XVIIIe siècle; Rogier, chanoine à Reims, mort en 1760, disposent chacun de leur fortune au profit de divers hôpitaux de leur ville.

En 1741, messire Jean de Villatel, sieur de la Mothe, aumônier de l'hôpital de Montpaon, village situé près de Sarlat, constitue au profit de cet établissement une rente annuelle de cent cinquante-cinq francs destinés à l'entretien d'une sœur dont la mission spéciale sera de visiter et de soigner les malades dans les campagnes.

Mgr de Castries, archevêque d'Alby, mort en 1747, enrichit les hôpitaux de cette ville.

Mgr de Villeneuve, évêque de Montpellier, vers le milieu du XVIIIe siècle, donne chaque année une somme de quinze mille livres à l'hôpital-général de cette ville.

Au XVIIIe siècle, l'Hôtel-Dieu de Meaux est inscrit, pour une somme de neuf mille livres, dans le testament de Mgr Briçonnet, évêque de cette ville.

§ III

LE CLERGÉ A CRÉÉ LA PLUPART DES HÔPITAUX POUR MALADIES SPÉCIALES.

En 1279, le clergé de Lyon fonde un hôpital destiné aux personnes attaquées par la maladie, alors si fréquente, du rétrécissement des nerfs.

On doit aux libéralités :

De M. Charles, curé de Bourbonne, en 1728, l'hôpital où sont logés et soignés gratuitement les pauvres dont la santé réclame les bains ;

De Languet, curé de Saint-Sulpice, à Paris, l'hospice pour les enfants malades, en 1732 ;

Du frère Côme, feuillant, en 1753, l'hôpital, à Paris, pour les pauvres atteints de la pierre ;

Du chanoine Godinot, en 1755, l'hôpital, à Reims, pour les cancéreux ;

De M. Viennet, curé de Saint-Merry, à Paris, vers le milieu du XVIII[e] siècle, l'hôpital Saint-Merry, rue du Cloître-Saint-Merry, formé de douze lits, six pour hommes et six pour femmes,

et réservé aux indigents que frappent des maladies aiguës.

Au XVIIIe siècle, les frères de Saint-Jean-de-Dieu traitent avec succès dans leur hôpital de la Charité, à Paris, les pauvres qui souffrent de la pierre, de coliques de plomb, et d'autres frénétiques.

§ IV

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, LES INSTITUTS D'HOMMES ET DE FEMMES ÉTABLISSENT DES DISPENSAIRES DANS LES HÔPITAUX QU'ILS DIRIGENT. — LE CLERGÉ SE DÉVOUE AUX MALADES DES CAMPAGNES.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les instituts d'hommes et de femmes, voués au service des malades, établissent, pour la plupart, dans les hôpitaux qu'ils dirigent, des dispensaires où les pauvres des deux sexes viennent chaque jour recevoir gratuitement des remèdes, où des pansements sont faits aux blessés.

Les frères de Saint-Jean-de-Dieu avaient donné

l'exemple pour la création de ces dispensaires. Dans leur hôpital de Charenton, ils pansaient plus de cinq mille pauvres des deux sexes, qui venaient chaque jour demander du soulagement à leurs infirmités.

Les filles de Sainte-Geneviève Miramiones, les sœurs de la Charité, les sœurs grises, les hospitalières de Saint-Etienne, celles de Saint-Thomas-de-Villeneuve pratiquaient les saignées, préparaient les médicaments, excellaient à guérir les plaies, à redresser les membres que des chutes ou des accidents avaient fracturés.

L'assemblée du clergé prend sous son patronage, en 1679, une société formée récemment et consacrée à la distribution de remèdes gratuits aux malades, et surtout à ceux de la campagne.

« Dans la séance du lundi 17 de novembre, dit le procès-verbal, Mgr de Ligny, évêque de Meaux, représenta qu'une compagnie pleine de charité de la paroisse de Saint-Sulpice, avait trouvé la composition d'un remède pour les pauvres malades; que ce remède avait été expérimenté en divers lieux, et que beaucoup de Messeigneurs les Prélats en avaient pris pour leurs diocèses, et qu'on en espérait encore plus de fruit, s'il plaisait à la compagnie de l'appuyer de son

autorité. L'assemblée a loué la charité de la dite Compagnie, et l'a exhortée d'envoyer des dits remèdes dans les provinces et a invité Messeigneurs les évêques de l'assemblée d'en emporter dans leurs diocèses, pour s'en servir selon leur prudence et leur charité. »

La plupart des évêques publièrent des mandements pour aider à la plus active propagation de ce remède.

Dans presque tous les hôpitaux dirigés par l'institut de Saint-Jean-de-Dieu, le frère chirurgien avait mission de soigner gratuitement les pauvres malades qui l'appelaient, à deux lieues à la ronde.

Plusieurs congrégations de femmes, aux XVIIe et XVIIIe siècles, soignent, dans les campagnes, les cultivateurs malades ou infirmes, les saignent, leur donnent les médicaments et les autres secours.

Au premier rang, parmi ces congrégations, se distinguent les sœurs grises, les sœurs de la Providence.

La règle de Cluny prescrivait à l'*aumônier* de parcourir une fois par semaine le territoire de l'abbaye, de s'informer des malades, de leur remettre du pain, du vin et *tout ce qu'on pouvait avoir de meilleur*.

Dans les monastères de la Trappe, le père chirurgien allait chaque jour, à cinq ou six lieues de distance, visiter les malades.

Avant la révolution de 1789, les frères de Saint-Jean-de-Dieu avaient réalisé, dans les campagnes, les améliorations que l'économie charitable réclame si vivement de nos jours en faveur des paysans.

Dans le mémoire qu'ils adressent au ministre Necker, en 1787, sur la situation pécuniaire de leurs établissements hospitaliers, ils invoquent l'assistance du gouvernement pour ceux qu'ils possèdent au milieu des campagnes. Ils demandent qu'on accorde à chacun d'eux annuellement une somme de mille à douze cents livres, et, de cette manière, ajoutent-ils, on conserverait la vie à une multitude de cultivateurs qui ne la perdent que faute d'être alimentés, ce qui explique la grande dévastation des campagnes. »

Au mois de septembre 1792, dom Sébastien Pallais, un des procureurs de la Grande-Chartreuse, écrivait au directoire du département de l'Isère : « Il y a ici une pharmacie des plus complètes et une infirmerie des plus commodes pour le traitement et le soin des malades ; les deux frères qui sont chargés du soin et de la direction

de cette pharmacie et de cette infirmerie rendent les secours les plus essentiels par l'étendue de leurs connaissances et par celle de leur charité; ils sont nécessaires pour les habitants des montagnes voisines. » Ces deux religieux, le frère Raoux et le frère Laurent connaissaient parfaitement la chimie et la pharmacie.

§ V

LE CLERGÉ DONNE, LE PREMIER, UN ASILE AUX SOLDATS MUTILÉS OU AFFAIBLIS PAR L'AGE ; — CRÉE L'ADMINISTRATION LAÏQUE DES HÔPITAUX ; — LE SERVICE DE SANTÉ DANS NOS ARMÉES ;— IL AMÉLIORE, AU XVIII[e] SIÈCLE, LA SALUBRITÉ INTÉRIEURE DES HÔPITAUX.

Dès le début de la dynastie mérovingienne, les communautés religieuses d'hommes reçoivent sous la dénomination d'*Oblats*, ou de religieux, de moines laïcs ou lais, les soldats mutilés ou affaiblis par l'âge, qui se présentent à elles, ou que leurs fondateurs leur adressent.

Philippe-Auguste, reconnaissant que l'institu-

tion des *Oblats* ne suffit plus pour assurer le sort des soldats mutilés, des vétérans mis hors de service, songe à les réunir tous dans une seule ou dans plusieurs abbayes. Il s'adresse à la Cour de Rome pour obtenir que l'établissement qu'il projette soit doté des priviléges des communautés religieuses et cependant affranchi de leurs charges vis-à-vis du Saint-Siége. Le Pape Innocent consentit à la demande du roi de France, comme l'atteste sa réponse contenue dans la soixante-cinquième lettre de la *collection de ses épîtres.*

Le projet de Philippe-Auguste fut abandonné.

Charles IX, par son ordonnance du 28 octobre 1568, se réserve de choisir et de placer ceux des vieux soldats qui lui paraissent avoir mérité d'être entretenus dans les abbayes.

« Entendons, dit-il, que pour quelque cause ou occasion que ce soit, les titulaires des prieurés qui sont en la collation des archevêques, évêques, abbés, chapitres et communautés de nos royaumes, pays et terres de notre obédience, soient chargés, ni tenus de recevoir aucun soldat ou autre estropié, ès-places de religieux, lais ou *Oblats*, mais seulement, voulons les dits religieux lais être par nous mis en abbayes et

prieurés qui sont à notre nomination et sur laquelle notre Saint-Père le Pape a accoutumé de pourvoir. »

Henri IV, par édit du 7 juillet 1605, donne aux gentilshommes, officiers et soldats estropiés à son service, la maison royale de la *Charité chrétienne* du faubourg Saint-Marceau à Paris, fondée des deniers provenant des reliquats de comptes des hôpitaux, aumôneries, léproseries, etc., et de ceux des pensions des moines lais ou *Oblats* : la surintendance en appartenait au connétable.

En 1606, Henri IV convertit en argent la charge qui consistait pour les communautés religieuses à nourrir les *Oblats*.

« Nous affectons, porte son édit du mois de juillet, tous les deniers qui proviendront des places et pensions des religieux lais, en chacune abbaye et prieuré de notre dit royaume et pays de notre obéissance, tant des abbayes et prieurés fondés par nos prédécesseurs rois, ducs, comtes, barons, qu'autres étant à notre nomination et disposition, à eux affectés de tout tems, suivant nos ordonnances et règlements ci-devant, sur ce fait, pour être tous les dits deniers employés au paiement et entreténement des dits pauvres

gentilshommes, capitaines et soldats estropiés en nous faisant service, etc. »

Un arrêt du Conseil du roi, en date du 1er septembre 1611, supprime l'impôt payé par les communautés pour les *Oblats*, et décide que les officiers et soldats estropiés iront remplir, comme auparavant, les places d'*Oblats* dans les abbayes et prieurés qui sont fournis à cette charge.

Louis XIII, dans son ordonnance de novembre 1633, pose en principe que l'ancien établissement des religieux lais est tombé en désuétude, et décide la fondation d'une communauté, sous la dénomination de *Commanderie de Saint-Louis*, où « tous ceux qui feroient voir par de bonnes preuves qu'ils ont été estropiés à la guerre, pour le service du roi, seront reçus et admis pour y être nourris et entretenus le reste de leurs jours, de toutes les choses nécessaires à la vie. »

Le cardinal de Richelieu est chargé de dresser les statuts de la *Commanderie* et de l'administrer. Il la place dans le château de Bicêtre.

Pour subvenir à son entretien, l'ordonnance de novembre 1633 prescrit aussi que chaque abbaye du royaume et chaque prieuré dont le revenu sera au-dessus de deux mille livres, paiera

annuellement, à partir du 1er janvier 1634, la somme de cent livres.

La *Commanderie de Saint-Louis* ne put recevoir qu'un nombre restreint de vieux serviteurs, et la condition des soldats devenus infirmes au service du roi était aussi mauvaise qu'au moment où Henri IV avait fondé la maison de la *Charité* chrétienne du faubourg Saint-Marceau, à Paris.

Le 15 avril 1670, Louis XIV, réalisant la pensée de ses prédécesseurs, institue l'hôtel royal des Invalides. Il lui assigne, en avril 1672, tous les deniers provenant des places des religieux lais.

Le concile général de Vienne, en 1300, reconnaît que des abus se sont introduits dans l'administration des hôpitaux donnés, comme bénéfice, à des clercs séculiers. Il se hâte d'appliquer un remède; il interdit que les clercs aient désormais cette administration; il veut qu'elle soit confiée à des personnes sages, intelligentes, astreintes à prêter serment, à faire inventaire, à rendre des comptes annuels. De ces règlements sont nées les administrations laïques des hôpitaux.

Au commencement du XVIIe siècle, le service

de santé dans nos armées est à peine organisé. Les grands seigneurs qui les commandent se font accompagner par des chirurgiens attachés à leurs personnes; le corps des officiers passe des abonnements avec des chirurgiens-majors que les colonels ou mestres de camp ont agréés, et qui sont responsables vis-à-vis de ceux-ci. Des charlatans en foule suivent le reste de l'armée, lui vendent à haut prix des secours illusoires, consistant en élixirs et sortiléges plutôt qu'en remèdes réels et en opérations médicales. Les soldats que la maladie atteint, ou que le combat a mutilés, sont abandonnés sans autre ressource que la mendicité. Les frères de la Charité réalisent une immense amélioration, en les recevant dans leurs hôpitaux.

Sous Louis XIII, ils suivent nos armées sur le champ de bataille, pour y panser les blessés et assister les mourants.

Le cardinal de Richelieu les admirait au plus haut degré dans ces fonctions d'infirmiers militaires qu'ils s'étaient imposées. Il avait pu, ajoutait-il, « les apprécier pendant le siége de la Rochelle, où leur dévouement dans les ambulances avait été béni par tous. »

En 1780, l'Hôtel-Dieu de Paris présentait l'as-

pect le plus douloureux, comme l'atteste le célèbre rapport dressé alors par Tenon, professeur de pathologie au collége royal de chirurgie.

« Les commissaires, dit ce rapport, ont remarqué que la disposition générale de l'Hôtel-Dieu, disposition nécessitée par le défaut d'emplacement, forçait d'y établir beaucoup de lits dans les salles, et d'y coucher quatre, cinq et neuf malades dans un même lit. »

« Ils ont vu les morts mêlés avec les vivants, dans les salles où l'air croupit faute de pouvoir s'y renouveler, et où la lumière ne pénètre que faiblement et chargée de vapeurs humides. Les commissaires ont encore vu les convalescents mêlés dans les mêmes salles avec les malades, les mourants et les morts. Ils ont vu la salle des fous contiguë à celle des malheureux qui ont souffert les plus cruelles opérations et qui ne peuvent espérer de repos dans le voisinage de ces insensés dont les cris frénétiques se font entendre jour et nuit ; souvent dans les mêmes salles des maladies contagieuses avec celles qui ne le sont pas ; des femmes attaquées de petite vérole avec des fébricitantes. »

« La salle des opérations, où l'on trépane, où l'on taille, où l'on ampute des membres,

contient également ceux que l'on opère, et ceux qui doivent être opérés, et ceux qui le sont déjà... »

« La salle Saint-Joseph est consacrée aux femmes enceintes. Légitimes ou de mauvaises mœurs, saines ou malades, elles sont toutes ensemble. Trois ou quatre en cet état couchent dans le même lit, exposées à l'insomnie, à la contagion des voisines malsaines ou à blesser leurs enfants. »

« Les femmes accouchées sont ainsi réunies quatre ou plus dans un même lit, à diverses époques de leurs couches ; elles s'infectent mutuellement. La plupart périssent ou sortent languissantes. »

« Dans les salles on distingue deux espèces de lits, les grands et les petits; les grands contiennent quatre ou six malades couchés ensemble, et pourtant ces lits n'ont pas cinquante-deux pouces de largeur, ce qui ne donne à chaque malade qu'un espace de huit pouces et demi ou de treize pouces, tandis qu'il faut à l'homme dix-huit pouces au moins pour se tenir couché, même d'une manière incommode. »

« Ces lits deviennent le foyer d'une chaleur morbide et insupportable et d'une infection qui

crée au sein de l'Hôtel-Dieu une continuelle épidémie. »

On voit dans ce rapport du chirurgien Tenon combien la situation de l'Hôtel-Dieu de Paris était désolante en 1780.

Louis XVI, sur les conseils de plusieurs membres du clergé et surtout de l'abbé de Boismont, pourvoit de ses fonds à l'augmentation des lits, en porte le nombre à trois mille, et prescrit, par ses lettres patentes d'avril 1781, que chaqne malade sera couché seul.

§ VI

LE CLERGÉ SE DÉVOUE DE SA PERSONNE DANS LES MALADIES CONTAGIEUSES.

Les pestes horribles et incessantes dont le moyen âge a été accablé se comprennent de reste. Les causes d'insalubrité abondaient alors dans l'intérieur des villes; elles provenaient surtout des demeures humides où le jour avait à peine accès, des rues pleines de boue et peu spacieuses,

des amas d'eaux croupissantes que les fossés des remparts contenaient. Vainement aurait-on cherché le moindre acte attestant la vigilance d'une administration pour prévenir la contagion, pour la combattre, pour l'arrêter.

Les évêques de Tours, d'Angers, de Nantes et du Mans, sont infatigables, en 567, à soigner ceux que la peste, dite *inguinale*, a frappés.

Vers le milieu du xe siècle, la peste prend le nom de *feu sacré*. L'invasion du mal est subite ; on est pénétré d'un froid violent, auquel succède une ardeur immodérée.

Le *feu sacré* et la famine règnent l'un et l'autre sans aucune interruption, de 1030 à 1034. Dans les villes, dans les villages, sur les routes, partout on rencontre des cadavres. Les historiens citent avec admiration le dévoûment du clergé. Adalbéron, évêque de Metz, transforme son palais en hôpital, soigne et nourrit plus de cent malades par jour, nous dit la chronique. Alcuin, évêque de Limoges, se distingue aussi par son infatigable charité.

En 1089, le *feu sacré* reparaît dans plusieurs provinces et les ravage horriblement. Les malades se rendent en foule à une église du diocèse de Vienne, en Dauphiné, y implorent leur gué-

rison par l'intercession de saint Antoine, dont les reliques ont été récemment apportées de Constantinople. Deux seigneurs du pays consacrent leurs propriétés et leurs personnes au service des pestiférés. Ils placent sur leurs habits la figure d'une béquille, pour signifier qu'ils sont le soutien des infirmes, s'associent quelques compagnons et forment, en 1095, la congrégation de Saint-Antoine.

En 1348, la peste sévit avec fureur dans nos diverses provinces, un voile funèbre couvre les villes et les campagnes. A l'Hôtel-Dieu de Paris, cinq cents personnes mouraient chaque jour. Les religieuses consacrées au service des malades redoublaient de zèle en proportion du péril; la plupart succombèrent martyres de la charité, et la communauté fut renouvelée plusieurs fois.

Froissard dit que « la tierce partie du monde en mourut. » Le continuateur de Nangis affirme que deux personnes seulement sur vingt échappaient au fléau; si l'on en croit un vieux dicton de la Bourgogne :

« En mil trois cent quarante et huit,
« A Nuits de cent restèrent huit. »

C'est pendant cette peste de 1348 que le peu-

ple, en proie au désespoir, à une délirante superstition, imputa aux Juifs les maux qu'il souffrait, les accusa d'avoir répandu du poison dans les fontaines, en fit un horrible massacre.

En 1363, la peste reparaît à Paris et y cause d'horribles ravages. La plupart des curés et des religieux meurent victimes de leur dévouement.

A Paris, en 1418, cinquante mille personnes périssent en cinq semaines, sous les coups de la peste et de la famine; les membres du clergé portent dans chaque demeure assistance et consolation.

En 1448, devant les fureurs de la peste, les moines de l'abbaye d'Aiguebelle déployent la plus héroïque charité. Dès l'apparition du fléau, ils ont transformé en hôpitaux les maisons qu'ils possèdent à Pierre-Latte, à Saint-Paul, à Montélimart; ils s'y prodiguent au chevet des malades et des mourants.

En 1468, Jean Cœur, archevêque de Bourges, secourt de sa personne et de sa fortune le peuple de cette ville attaqué de la peste.

Durant les cinq premières années du XVI[e] siècle, ce fléau désole les Vosges. Au milieu de la consternation publique, le chanoine Lud et plusieurs autres membres du clergé, à Saint-Dié,

ranime nt le courage des habitants et se consacrent aux malades, que chacun abandonne.

Les religieuses hospitalières accourent de Paris à Bourges, en 1583, pour soigner les pestiférés. Elles déploient un si grand dévoûment, que le conseil municipal leur adresse de solennels remerciements.

Lyon, en 1586, est en proie à la peste. Un religieux, le frère Valerne de Fains, lui rend un immense service en désinfectant les hôpitaux, foyers de la contagion. Les capucins montrent la plus complète abnégation d'eux-mêmes; ils assistent chaque malade et se chargent de donner la sépulture aux morts.

En juin 1596, la peste se déclare à Boulogne-sur-Mer; presque aussitôt, l'institution de la *Charité de Saint-Pierre*, vouée à la sépulture des morts, se crée sous la direction d'un religieux dominicain. Au moment où ses membres commencèrent leur pieuse et héroïque mission, la plus grande partie des corps restait depuis six jours sans sépulture. Boullen, curé de Saint-Nicolas, Glachon, son successeur, et plusieurs autres prêtres furent frappés par le fléau, en servant les malades, et succombèrent.

Pendant le siége de la Rochelle, en 1627 et

1628, la peste éclate dans notre armée ; vingt frères de la Charité, qui y sont attachés pour le service des ambulances, périssent en soignant les personnes frappées par le fléau.

Dès que ce désastre est connu à Paris, le prieur de l'hôpital de la Charité convoque les frères et leur expose qu'il ne peut se résoudre à prescrire le départ d'autres religieux pour la Rochelle, parce que c'est les vouer à une mort certaine. Aussitôt ils se précipitent tous à ses pieds, le supplient de leur donner la dangereuse mission de porter des secours aux pestiférés, et, peu de jours après, une nouvelle colonie de religieux va remplacer ceux qui ont été victimes de leur charité.

A Pont-à-Mousson, en 1631, une horrible peste détruit la sixième partie de la population. Les jésuites restent au milieu de la contagion et distribuent partout des secours.

En 1652, des maladies malignes frappent mortellement les habitants d'Etampes, d'Etrechy, de Saint-Arnoul, de Guillerval, de Palaiseau. La guerre civile venait de dévaster cette contrée; on voyait dans les fermes, sans sépulture véritable, une foule de cadavres d'hommes et de femmes, mêlés à des restes de chevaux et d'au-

tres animaux; des miasmes pestilentiels se dégageaient de toutes parts.

Les prêtres de Saint-Lazare et les filles de la Charité accourent au secours d'Étampes et des villages voisins, enterrent les cadavres à moitié pourris, enfouissent les fumiers empestés, désinfectent les rues et les maisons. Cinq missionnaires et plusieurs filles de la Charité succombent sous l'action de l'air infecté qu'ils respirent.

Les religieux de Saint-Paul sont fondés, au XVIIe siècle, pour confesser les personnes atteintes de maladies contagieuses.

Un vaisseau de Syrie ayant apporté la peste à Marseille, dans les derniers jours de mai 1720, les ravages du fléau se manifestent aussi prompts que ceux de la foudre. Les hôpitaux sont insuffisants pour recevoir les malades, mille personnes périssent chaque jour, des monceaux de cadavres sont amoncelés dans les rues, les ruisseaux, le port même, et ajoutent à la malignité de la contagion. A l'exemple de Mgr de Belzunce, évêque de la ville, les membres du clergé séculier et régulier se consacrent au service de leurs frères, avec un zèle infatigable, un courage sublime. On les voit partout où le salut du peuple demande leur présence, dans les réduits les

plus infectés, dans les rues, sur les places publiques ; ils marchent entre les morts et les mourants, pour porter à ceux-ci les derniers sacrements de la religion.

Un des mandements de Mgr de Belzunce, en date d'août 1720, renferme le passage suivant :

« Sans entrer dans le secret de tant de maisons désolées par la peste et par la faim, où l'on n'entendait que des gémissements et des cris ; où des cadavres, que l'on n'avait pu faire enlever, pourrissant depuis plusieurs jours auprès de ceux-mêmes qui n'étaient pas encore morts, et souvent dans le même lit, étaient pour ces malheureux un supplice plus dur que la mort elle-même ; sans parler de toutes les horreurs qui n'ont pas été publiques, de quels spectacles affreux, pendant quatre mois, n'avons-nous pas été et ne sommes-nous pas encore les témoins ? Nous avons vu tout à la fois toutes les rues de cette ville bordées des deux côtés de morts à demi pourris, et si remplies de hardes et de meubles pestiférés, jetés par les fenêtres, que nous ne savions où mettre les pieds. Toutes les places publiques, toutes les portes des églises étaient traversées de cadavres entassés, et en plus d'un endroit mangés par les chiens....... Nous avons

vu une infinité de malades devenir un objet d'horreur et d'effroi pour les personnes mêmes à qui la nature devait inspirer pour eux les sentiments les plus tendres et les plus respectueux, abandonnés de tout ce qu'ils avaient de plus proche; jetés inhumainement hors de leur propre maison ; placés sans aucun secours dans les rues parmi les morts, dont la vue et la puanteur étaient insupportables....... Nous avons vu les corps de quelques riches du siècle, enveloppés d'un simple drap, mêlés et confondus avec ceux des plus pauvres et des plus méprisables en apparence, jetés comme eux dans de vils et infâmes tombereaux, et traînés avec eux sans distinction aucune dans une sépulture profane, hors de l'enceinte de nos murs. »

Le sieur Pichatty de Croissainte, procureur du roi à Marseille, en 1720, nous a laissé, dans son *Mémorial de la chambre de conseil de l'Hôtel-de-Ville de Marseille*, le récit détaillé de cette peste fameuse.

Il écrit le 24 août :

« Le nombre des morts, dans la journée, a dépassé le nombre de mille... Le père Milay, jésuite, ne trouvant jamais trop à faire pour cette fervente charité dont il a été toujours animé,

vient offrir de se charger des fonctions de commissaire à la rue de l'Escale et à tous les environs, quartier que personne n'a encore osé prendre, parce que c'est le siége le plus enflammé de la peste, et qui est même interdit et barricadé avec des corps de garde aux avenues, pour que personne n'y entre, ni n'en sorte. On y établit le saint religieux, qui ne cessa de confesser les malheureux pestiférés, et d'y faire des actes de la piété la plus héroïque jusqu'au moment où le fléau l'atteignit lui-même et ravit à la religion ce nouvel apôtre. »

Le rédacteur du *Mémorial* parle ainsi de Mgr de Belzunce :

« Dès le commencement de la contagion, on l'a pressé de sortir de la ville, pour tâcher de se conserver au reste de son diocèse : il a rejeté tous ces conseils ; il reste avec une fermeté inébranlable prêt à donner sa vie pour son troupeau ; mais il ne se borne pas à rester aux pieds des autels prosterné, et à lever les mains au ciel. Sa charité est active, il est tous les jours sur le pavé de tous les quartiers de la ville, et va partout visiter les malades dans les plus hauts et les plus sombres appartements des maisons ; dans les rues, à travers les cadavres, sur les places

publiques, sur le port, sur le cours. Les plus misérables, les plus abandonnés, les plus hideux, sont ceux auxquels il va avec le plus d'empressement et sans craindre ces souffles mortels qui portent le poison. Il les approche, les confesse, les exhorte à la patience, les dispose à la mort, verse dans leurs âmes des consolations célestes, et laisse à tous des fruits abondants de sa généreuse charité, répandant de l'argent partout. Plus de vingt-cinq mille écus (en deux mois) ont déjà coulé de ses mains, et il cherche encore à tout engager, pour en pouvoir répandre davantage. La mort a respecté ce nouveau Charles Borromée; mais elle l'a toujours environné et a fauché jusque sous ses pieds. La peste gagne son palais : la plupart de ses officiers et domestiques en sont frappés. Il est contraint d'aller prendre retraite en l'hôtel du premier président. La peste l'y poursuit encore et n'attaque pas seulement le reste de ses domestiques, mais deux personnes qui lui sont très chères par leurs mérites distingués, et qui sont ses aides dans ses saintes peines, le père de la Fare, jésuite, et le sieur Bougerel, chanoine de la Major. S'il a la consolation de voir réchapper le premier, il a la douleur de voir expirer l'autre : tout cela cependant ne l'ébranle pas. »

Un livre imprimé en 1720 et portant ce titre : « *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la peste* » contient des renseignements pleins d'intérêt sur l'invasion et la marche de l'invasion. J'en détache le passage suivant : « Le 25 août, la peste est aux quatre coins de Marseille et moissonne le tiers de ses habitants. On voit le Grand-Cours, les places publiques, les quais du port jonchés de cadavres. Sous chaque orme du Cours, sous chaque auvent de boutique, sous chaque arbre des promenades sont étendues des familles entières sur de la paille. On assiste à des scènes déchirantes : des mères voient expirer de pauvres enfants attachés à leurs mamelles ; on rencontre des personnes livides pouvant à peine se soutenir, quêtant des secours, tombant bientôt accablées et expirant dans des attitudes étranges. »

« Le 6 septembre, deux mille cadavres gisent sur le sol, produisant une infection atroce sous un soleil ardent. »

Le 2 octobre 1720, Mgr de Belzunce écrivait à l'évêque de Toulon :

« Ce n'est pas pour moi, Monseigneur, une médiocre consolation dans toutes les horreurs

qui m'environnent, de voir que vous avez la charité de prendre part à mes peines. Je vous en fais mon sincère remerciement. Je suis encore, par la grâce de Dieu, debout au milieu des morts et des mourants. Tout a été abattu à mes côtés ; et de tous les ministres du Seigneur qui m'ont accompagné, il ne me reste plus que mon seul aumônier. L'abbé Bougerel a été enlevé en quatre jours. De ma maison devenue un hôpital de pestiférés, il en est sorti onze morts, et j'y ai encore cinq malades, mais hors de danger. Le P. de la Fare, malgré son grand âge, est échappé, afin qu'au moins un père de *Sainte-Croix*(1) pût survivre aux autres. Monsieur Guérin a eu le même bonheur. Dieu vous délivre, Monseigneur, de semblable fléau ! Il y a trois mois que la peste est à Marseille, et cela ne finit pas. Hélas ! que n'ai-je pas vu, et que n'ai-je pas eu à souffrir pendant ce temps-là ! J'ai vu et senti pendant huit jours deux cents morts pourrissants autour de ma maison et sous mes fenêtres. J'ai été obligé de marcher dans les rues, toutes sans exception bordées des deux côtés de cadavres à demi pourris et rongés par les chiens, et le mi-

(1) Maison professe des Jésuites.

lieu plein de hardes de pestiférés et d'ordures, à ne savoir où mettre le pied. Une éponge trempée dans le vinaigre sous le nez, ma soutane retroussée sous le bras et bien haut, il me fallait traverser ces cadavres infects, pour démêler parmi eux, confesser et consoler des moribonds jetés hors de leurs maisons, et placés parmi les morts sur des matelas. Les monceaux de chiens et de chats tués et pourrissant augmentaient l'horreur du spectacle et l'insupportable puanteur. Ah! Monseigneur, que de moments d'amertume et de désolation n'a-t-on pas à souffrir, et qu'il est fâcheux de se trouver dans une situation pareille! Aujourd'hui, quoique le mal soit grand encore, nous respirons, il y a de la diminution, et il commence enfin à y avoir de l'ordre, depuis que Mgr de Langeron commande. Je vas partout sans trouver des morts dans les rues, et depuis plusieurs jours je n'ai confessé aucun pestiféré. Il y a bien de la puanteur et des légions de pauvres, mais ce n'est rien en comparaison du passé. Je ne sais, Monseigneur, ce qu'on m'a fait faire à Notre-Dame de la Garde : mais je n'y ai fait autre chose que d'y aller dire la messe, en priant la sainte Vierge à chaque station et confessant, en allant et venant, de pauvres pestiférés

que je trouvais sur le chemin. Je suis quasi sans confesseurs. Les personnes accusées de morale relâchée, sans obligation aucune, ont fait des prodiges de zèle et de charité et ont donné leur vie pour leurs frères. Tous les jésuites sont morts, à la réserve de trois ou quatre. Il en est venu de bien loin se livrer volontairement à la mort. Nos rigoristes trouvent cette morale abominable. Trente-trois capucins sont morts. Il y en a encore une douzaine de malades, et cela n'empêche pas qu'il ne m'en vienne souvent de nouveaux, dont le sort est envié par tous les autres qui demandent à venir. Il y a eu vingt Récollets et autant d'Observantins morts au service des malades, plusieurs Carmes déchaussés, Minimes et quelques grands Carmes. Je ne parle pas de mes chers ecclésiastiques qui se sont sacrifiés. Je me regarde comme un général qui a perdu l'élite de ses troupes, et est abandonné du reste. »

On lit dans une *Histoire de la dernière peste de Marseille*, par Martin, le passage suivant :

« Un jour, Mgr de Belzunce parcourait la ville, selon sa coutume, pour soulager les malades. Il entre, suivi d'un prêtre et d'un médecin, dans une maison occupée par de pauvres gens.

Arrivé au quatrième étage, il trouve dans un galetas un vieillard atteint de la peste, couché sur un peu de paille, la face appliquée contre la muraille, et n'ayant pour toute provision qu'un peu de pain bis et une cruche pleine d'eau, que l'on avait laissés près de lui avant de l'abandonner. L'évêque s'approche, reconnaît que le pauvre homme respire encore, et le prend par le bras pour lui faire tourner la tête de son côté. Il éprouve une certaine résistance, renouvelle le mouvement sans plus de succès, et s'aperçoit alors que le malheureux a le visage collé contre le mur par l'effet des plaies dont il est couvert. Le pus avait formé adhérence entre la peau et le plâtre. A l'aide de lotions répétées, le charitable prélat parvient à détacher le visage du pauvre vieillard; il le ranime au moyen d'un cordial, le confesse, lui donne l'extrême-onction, et recommande d'une manière toute particulière au médecin de ne pas l'abandonner. Sa pieuse recommandation fut exécutée. Contre toute probabilité, le vieillard recouvra la santé et vécut encore plusieurs années, pendant lesquelles il ne cessa de publier l'acte de charité dont il avait été l'objet. »

Vers la fin d'octobre 1720, un vent du nord

commence à dissiper les miasmes pestilentiels qui régnaient sur la ville et qui avaient réduit de moitié une population de cent mille âmes. La grande mortalité cessa alors, mais les derniers symptômes ne disparurent qu'en mai 1721.

Le comte de Langeron, chef d'escadre et commandant supérieur de Marseille, les échevins Estelle et Moustier, le major de place, chevalier de Roze, déployèrent, aux côtés de Belzunce, une intrépidité admirable. Les médecins de la ville avaient fui ou succombé en soignant les malades; ceux de Montpellier se disputèrent l'honneur de se dévouer. Trois d'entr'eux, Verni, Chicoineau, Deydier, accoururent et atténuèrent le mal à l'aide de savantes précautions.

Pendant plusieurs années, Marseille présenta l'aspect d'un vaste tombeau; ses habitants, réfugiés dans les provinces voisines, hésitèrent longtemps avant de rentrer; les étrangers, dominés par la crainte, fréquentaient peu son port.

Voltaire écrivait au père de la Tour le 7 février 1746 :

« L'évêque de Marseille, pendant que la contagion dépeuplait cette ville et qu'il ne trouvait plus personne ni qui donnât la sépulture aux morts ni qui soulageât les mourants, allait le

jour et la nuit, les secours temporels d'une main et Dieu dans l'autre, affronter de maison en maison un danger beaucoup plus grand que celui où l'on est exposé à l'attaque d'un chemin couvert ; il sauva les tristes restes de ses diocésains par l'ardeur du zèle le plus attendrissant et par l'excès d'une intrépidité qu'on ne caractériserait pas sans doute assez en l'appelant héroïque : *c'est un homme dont le nom sera béni avec admiration dans tous les âges.* »

Méry, un de nos brillants écrivains et poètes, mort depuis quelques années, a publié, sur la peste de Marseille, un article plein d'intérêt, auquel j'emprunte le passage suivant :

« Pendant quelques semaines, la peste sembla ralentir sa marche, et il y eut un espoir de prochaine délivrance, dans la malheureuse ville. Les fléaux donnent souvent ces illusions. La recrudescence fut terrible, et le tableau de mort prit bientôt des proportions désolantes. Alors de Belzunce grandit encore avec le péril. Les cadavres jonchaient les rues, les quais, les places publiques ; les consolations religieuses manquaient aux mourants ; les ensevelisseurs manquaient aux inhumations. La soif et la faim tourmentaient les familles vivantes. Que de bras

forts devaient se lever pour aider, porter, travailler, secourir ! A la voix de l'évêque, les vaillants ne firent pas défaut à l'œuvre. Les consuls et les échevins se dévouèrent les premiers ; tous les corps religieux, moins quelques pères de l'Oratoire, suivirent ce noble exemple. Le chevalier Roze, comme un général vigilant dont le poste est partout, traversait à cheval la ville pour donner ses ordres, et de Belzunce, tête nue et la croix à la main, se montrait partout. On le voyait à la fois, comme un miracle vivant, dans la rue étroite et sordide où les ouvriers travaillent le fer ; dans le quartier des Ferrats où le soleil ne brille jamais ; dans les quartiers de Sainte-Claire où se putréfient les alluvions des usines ; dans les sombres carrefours bordés par la coutellerie et où se trouve la ruelle qui devait un jour porter son nom. Il donnait aux plus pauvres l'argent de son épargne ; aux riches agonisants le pain de la vie éternelle ; aux heureux de la vie coupable le pardon et le repentir ; aux orphelins le secours d'un père ; à tous la grâce de sa parole et le charme de sa consolation. Souvent, debout auprès du lit des moribonds, il touchait du doigt leurs plaies hideuses, pour nier la contagion et donner la confiance du se-

cours à ceux qui n'osaient s'approcher des malades. D'autres fois, lorsque les fossoyeurs, reculant devant un amoncellement de cadavres, abandonnaient ce foyer d'infection et donnaient ainsi un nouvel aliment à l'atmosphère putride, l'évêque, suivant le précepte divin des sept œuvres de béatitude, prêchait d'exemple et ensevelissait les morts pour trouver des aides parmi les vivants. Les témoins de cet acte héroïque rougissaient d'une pusillanimité criminelle, et, fiers de seconder les efforts du pasteur, ils cachaient dans la fosse ces lambeaux pestilentiels qui donnaient une intensité nouvelle à l'homicide poison de l'air. »

« Bientôt les terres de sépulture et les tombes des églises ne suffirent plus à recouvrir les effrayantes consommations de la peste. Plus de soixante mille habitants avaient péri ; tous les religieux, victimes de leur zèle, étaient descendus dans la fosse commune ; les prêtres manquaient à la célébration des offices ; ils avaient prié pour les autres, et on priait pour eux. Les religieuses, ces sœurs de la charité, ces héroïnes qui ne laissent aucun nom ici-bas, recevaient plus haut leur récompense ; les frères des corporations séculières venaient de suivre leurs frères

inhumés par eux ; enfin, tout ce qui fut, dans le dix-huitième siècle, un objet de raillerie, de sarcasme, de dérision, avait disparu du sol Marseillais, dans le pieux exercice de ses devoirs de cloître, de confrérie, de paroisse. Le chevalier de Roze restait debout sur tant de cadavres ; l'évêque de Marseille chantait seul auprès de lui le psaume *Qui confidit in Domino*, et aucune voix de lévite n'entonnait le répons : « Mille tomberont à ta droite et dix mille à ta gauche, et le fléau ne t'atteindra pas » disait de Belzunce après le prophète David, et il marchait, d'un pied ferme, à l'accomplissement de son œuvre, toujours plus confiant envers Dieu. »

Mgr de Belzunce refusa, en 1723, l'évêché de Laon, duché-pairie. Il est mort à Marseille, le 4 juin 1755, à l'âge de 83 ans.

En 1721, Mgr d'Avéjan, évêque d'Alais, montre un courage héroïque en soignant les habitants de cette ville que la peste a envahie.

Mgr de Vintimille, archevêque d'Aix, est absent de cette ville au moment où la peste s'y déclare, en 1721. Il revient aussitôt et manifeste au plus haut degré son intrépidité, sa prudence, sa charité. Ferme contre le fléau, il reçoit chaque jour les médecins chargés de donner des soins

dans les infirmeries et qui viennent lui rendre compte. Il visite lui-même les malades trois fois par semaine.

Mgr de Montauban, évêque de Toulon, risque sa vie, en 1721, pour assister les pestiférés de cette ville.

En 1730, une maladie contagieuse envahit Clermont, ville épiscopale de Massillon. En présence de la multitude des personnes atteintes, l'Hôtel-Dieu est devenu insuffisant, et la mort multiplie ses ravages dans ce séjour infect que chacun se hâte de fuir. Massillon s'y rend, recueille les mourants dans son palais et sacrifie, pour leur soulagement, ce qu'il a de plus précieux.

En 1750, la suette, maladie contagieuse, éclate à Beauvais, en décime les habitants. Mgr de Gesvre, évêque de cette ville, revient immédiatement de Versailles au milieu de ses ouailles et leur prodigue des secours de toute sorte.

A Rouen, en 1755, la peste survient à la suite de la disette. Les malades sont entassés dans les hôpitaux ; l'archevêque de Saulx-Tavannes convertit son palais en infirmerie.

Vers 1760, une maladie contagieuse frappe

avec fureur un village voisin de Paris, en réduit les habitants à l'indigence. L'abbé Filassier consacre ses revenus à faire venir des médecins habiles, à acheter des remèdes, et vend une propriété au prix de dix mille livres qu'il distribue aux malheureux.

En 1781, les fièvres épidémiques déciment la population dans le faubourg de Vaucelles à Caen. Les religieuses du *Bon-Sauveur* transforment leur maison en hôpital, y reçoivent jusques à soixante-dix malades à la fois. Deux parmi elles, les sœurs Lecouvreur de la Fontaine et Piquenot, succombent victimes de la charité, en allant distribuer à domicile des secours aux personnes que le fléau a frappées.

En 1790, celui-ci dévaste une seconde fois le faubourg de Vaucelles. Les religieuses du *Bon-Sauveur,* retrouvant leur généreuse inspiration, se prodiguent au chevet des mourants.

§ VII

LE CLERGÉ DONNE SES SOINS AUX LÉPREUX.

La lèpre, si fréquente au moyen âge, avait sa cause dans la misère du peuple, dans sa malpropreté et dans ses aliments de mauvaise nature. Les symptômes qu'elle présentait étaient horribles ; elle envahissait le corps sur toutes ses parties à la fois et le réduisait en quelques heures à une dissolution complète. Les ravages du mal s'annonçaient à la surface extérieure ; mais chaque organe, miné par le poison intérieurement, s'affaissait sous une mortelle atonie. Il y avait dans l'approche du lépreux autant de danger que dans son contact ; une atmosphère fétide s'échappait de ses pores, et la maladie se transmettait ainsi d'un corps à un autre avec la puissance de l'électricité.

Le concile d'Orléans, en 549, prescrit aux évêques de veiller attentivement à l'entretien des léproseries. Il dit dans l'un de ses canons :

« Quoique par la grâce de Dieu, il appartienne à tous les prêtres du Seigneur et à tous les fidèles de fournir aux pauvres les choses dont ils ont besoin, la charité veut cependant qu'en ce qui concerne les lépreux, chaque évêque prenne sur son église pour subvenir, autant que possible, à la nourriture et au vêtement de ceux des habitants de la ville épiscopale ou de son diocèse qu'il saura être atteints de cette maladie, afin que les soins de la miséricorde ne fassent pas défaut à ceux qu'une cruelle infirmité condamne à une intolérable indigence. »

Aux VIe et VIIe siècles, la lèpre a considérablement diminué en France. Elle reprend de l'intensité, en 720, à la suite de l'invasion des Sarrasins.

Saint Nicolas, au VIIIe siècle, fonde des léproseries dans plusieurs provinces.

Les *Capitulaires* de Charlemagne et de Pépin séquestrèrent le lépreux de la société, le frappèrent de mort civile. Pour que l'analogie fût plus complète, on imitait les cérémonies extérieures des pompes funèbres, en le conduisant à la léproserie. Il se rendait avec le clergé, à l'heure de midi, de sa demeure à l'église ; on l'y revêtait d'un drap mortuaire ; on le plaçait au milieu

d'une chapelle ardente; on chantait les prières des morts, puis on l'accompagnait à la léproserie. Avant d'y pénétrer, il s'agenouillait et se dépouillait de ses vêtements, pendant que le prêtre lui adressait les paroles suivantes :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour la sécurité de tous, je te déclare mort au monde et à toute société des hommes. Ami ladre, sous peine d'une mort véritable, il t'est défendu de revenir dans les villes, bourgs, villages et autres lieux habités. Tu établiras ta demeure au sein des forêts, ou des cimetières abandonnés. »

« Ami ladre, demande la patience à Dieu, jette-toi dans ses bras; les hommes te bannissent et te repoussent. »

« La charité des fidèles te donne cette robe pour te vêtir, cette crécelle pour avertir les passants de ta présence, cette coupe de fer pour boire aux fontaines, et ce crucifix, afin qu'en regardant les souffrances de Jésus tu apprennes à supporter les tiennes. »

Ses funérailles célébrées, le lépreux se voyait séparé du reste des hommes par l'autorité de la loi. Il lui était défendu de s'introduire dans aucune habitation, de réclamer jugement, de boire

dans les rivières, de passer la main sur les parapets sans mettre des gants. Il avait pour tous vivres ceux qu'on lui apportait et jetait d'une certaine distance. Couvert d'un large chapeau de joncs et d'un manteau de forme particulière, il était muni d'une besace et d'une *tinterelle* ou *criquette* qu'il devait agiter pour prévenir de son approche. Il menait ainsi sa déplorable vie, *quasi mortuus*. Après sa mort véritable, on le brûlait dans sa hutte avec ses meubles et ses habits. Ses biens allaient à ses plus proches héritiers, et, à leur défaut, à la maladrerie où on le soignait. Au moment où il était frappé de la lèpre, il ne pouvait disposer que de ses meubles et du cinquième de ses immeubles. La loi défendait de l'entendre en témoignage.

Aux xe et xie siècles, la lèpre avait été en décroissance constante, elle allait probablement disparaître avant peu. Vers 1100, les croisés la rapportent d'Orient ; elle va sévir désormais avec plus de fureur que dans aucun des siècles précédents.

La congrégation de Saint-Lazare, créée au xiie siècle, se voue aux lépreux. Le grand-maître devait être choisi parmi eux.

Le concile de Latran, en 1179, cesse de les

retrancher du sein de l'Eglise, permet de les inhumer en terre sainte et de les approcher sans qu'on soit frappé d'interdit.

Au commencement du XIIIe siècle, la France compte plus de deux mille léproseries. Elles ont été fondées au moyen de legs pieux, et sont placées sous la surveillance des évêques.

Le lèpre a complétement disparu sur la fin du XVIe siècle. En 1612, les maladreries sont supprimées par une commission de réforme des asiles hospitaliers.

En toute circonstance, l'Eglise a déployé une incomparable charité vis-à-vis des lépreux, elle s'est appliquée à donner un caractère moins cruel à leur séquestration.

§ VIII

LE CLERGÉ SE DÉVOUE AUX ALIÉNÉS.

« On ne sait trop, a écrit le docteur Esquiros, ce que devenaient autrefois les aliénés ; il est vraisemblable qu'il en périssait un grand nombre.

On renfermait les plus furieux dans les cachots, les autres dans les couvents, les donjons. »

Le docteur Fodéré nous dit de son côté : « Ceux qui ne pouvaient être rendus à la raison, étaient, la plupart du temps, livrés comme incurables, par leurs parents et leurs amis, aux soins pieux de quelques ecclésiastiques, séculiers ou réguliers. Et c'est ainsi que les premiers établissements destinés à la guérison des aliénés durent leur origine au clergé. » (Fodéré, *du Délire*, t. Ier, § LXII.)

A Marseille, au commencement du XVIe siècle, un arrêté municipal prescrit que les aliénés seront conduits désormais hors la ville dans l'hospice Saint-Lazare, où on recevait les incurables. Cet hospice a été, en France, le premier établissement affecté aux aliénés.

Vers 1580, l'institut de Saint-Jean-de-Dieu se consacre spécialement à les soigner. La situation de ces malheureux était alors désespérante; on ne leur appliquait aucun traitement; ils étaient des sujets de dérision et d'insulte. Ceux d'entre eux qui appartenaient aux classes pauvres et que leurs familles ne pouvaient conserver, étaient renfermés dans des prisons, où ils vivaient couchés sur la paille, chargés de chaî-

nes, attachés aux murs et condamnés à la nourriture la plus grossière.

L'institut de Saint-Jean-de-Dieu fonde des hôpitaux aérés, spacieux ; l'aliéné y reste libre, reçoit les soins les plus assidus et les plus délicats ; il circule durant le jour dans l'intérieur de l'établissement ; il rencontre mille petits agréments susceptibles de rendre le calme à ses idées.

Les religieux, armés de leur inaltérable douceur, de leur charité, parvenaient en toute circonstance à persuader la soumission à leurs hôtes ; ils avaient la consolation d'en voir une grande partie renaître à la raison. Ceux dont la maladie était incurable passaient leur existence à l'hôpital, complétement à l'abri des souffrances physiques qu'on leur infligeait dans les autres hôpitaux.

Le 10 mai 1645, les frères de Saint-Jean-de-Dieu installent à Charenton un pensionnat pour les aliénés. Ils lui donnent de grands développements pendant le XVIIIe siècle et le dirigent jusques en 1789.

Au XVIIe siècle, le pouvoir public commence, sous l'impulsion de saint Vincent de Paul, à se préoccuper du sort des aliénés. Louis XIV, en

fondant les hôpitaux généraux destinés à la répression de la mendicité, y réserve un quartier séparé pour les aliénés.

Un asile est ouvert, en leur faveur, à Avignon, vers le milieu du XVIIe siècle, par les pénitents de la Miséricorde ; à Lille, en 1680, par les sœurs de la Madeleine ; à Rouen, en 1705, par les frères de Saint-Yon ; à Caen, en 1735, par les religieuses du *Bon-Sauveur*.

Plusieurs autres congrégations d'hommes et de femmes soignaient aussi les aliénés, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1785, pour la première fois et selon les prescriptions de Louis XVI, le traitement des aliénés dans les asiles publics est soumis à des règles.

A Paris, en 1788, la condition de ces infortunés est déplorable. Le docteur Trélat, dans ses *Annales de la Charité*, t. Ier, p. 105, la dépeint ainsi :

« Les aliénés placés à l'Hôtel-Dieu sont confondus avec tous les autres malades, sans distinction d'âge ni même de sexe ; ceux qu'on envoie aux Petites-Maisons, à Bicêtre ou à la Salpêtrière, sont détenus dans des loges beaucoup moins saines, moins aérées et sous tous les

rapports moins bien disposées que ne le sont celles des animaux féroces du Jardin-des-Plantes. Ils sont chargés de chaînes ; souvent on les attache à des carcans, on les laisse croupir dans la malpropreté. Chaque loge en contient plusieurs ; ils couchent jusqu'à quatre dans le même lit. Leurs affreux réduits de six pieds carrés ne reçoivent de jour et d'air que par la porte, quand elle est ouverte, et elle s'ouvre rarement. Les plus malheureux des hommes, les pauvres fous n'excitaient aucune sollicitude, aucun intérêt, aucune pitié, il faut le dire, aucun sentiment de devoir. Ils n'étaient guère visités que par les rats qui leur faisaient des blessures dangereuses et quelquefois mortelles. L'été pas d'ombre dans leurs cours, jamais de feu l'hiver dans leurs froides et humides demeures. Il n'est pas de nuit rigoureuse qui n'en fasse périr plusieurs, et pendant longtemps aucun cri ne s'élève pour protester contre de pareilles indignités. »

La Constituante institua une commission pour l'amélioration des établissements charitables ; le duc de la Rochefoucault, son rapporteur, dit à propos de Bicêtre où les hommes aliénés sont renfermés : « Ici la folie est

considérée comme incurable, les fous ne reçoivent aucun traitement. Ceux dont la folie est dangereuse sont enchaînés comme des bêtes fauves. »

En 1786, les hôpitaux de Paris renfermaient mille neuf aliénés.



CHAPITRE XXIX

§ Ier

LA PUISSANCE DE NOTRE ANCIEN CLERGÉ A ÉTÉ INJUSTEMENT ATTRIBUÉE A SON AMBITION. — SES RICHESSES ONT SERVI AU PERFECTIONNEMENT SOCIAL. — L'EXCOMMUNICATION A ÉTÉ LÉGITIME.

Le pouvoir du clergé au moyen âge n'a pas été le fruit de son ambition, comme on l'a prétendu ; il a été une nécessité sociale ; il est sorti de la force même des choses, de l'impuissance absolue des lois civiles à protéger le peuple. L'Eglise a dominé pour fonder, pour civiliser et instruire, pour développer nos libertés, pour sauver la patrie au milieu de toutes les grandes crises que celle-ci a traversées.

Nos rois avaient, dans l'intérêt public, agrandi

la prépondérance du clergé; elle s'est restreinte d'elle-même à mesure que les circonstances l'ont permis, que les lumières se sont accrues.

M. Guizot a dit de la puissance de notre ancien clergé : « Le pouvoir temporel, aux xe et xie siècles, c'était la force pure, un brigandage intraitable. L'Eglise était infiniment supérieure à un tel gouvernement temporel; le cri des peuples venait continuellement la presser de prendre sa place. En général, quand la liberté a manqué aux hommes, c'est la religion qui s'est chargée de la remplacer. Au xe siècle, les peuples n'étaient pas en état de se défendre, de faire valoir leurs droits contre la violence civile : la religion intervenait au nom du ciel. »

Les richesses de notre ancien clergé, si injustement attaquées, avaient la source la plus légitime; elles ont été constamment consacrées au développement social, au progrès matériel et intellectuel, au soulagement de l'infortune.

Constantin introduit dans les lois le principe de la propriété ecclésiastique. Il déclare l'église héritière des biens des martyrs, si ceux-ci sont morts sans testament et sans famille (Constant. ep. apud Euseb. 11, 35, 36, 39); — il donne, à défaut d'héritiers, la succession des clercs

à l'église, et celle des moines au monastère (C. Theod. 5, tit. III, 1 ; C. Just. 1, tit. III, 20) ; — il permet à toute personne de donner ou léguer à l'église (I, C. Inst. *de sacros. eccles.*).

Ses successeurs confirmèrent et agrandirent le droit de propriété ecclésiastique.

Pendant les siècles du moyen âge, le clergé a dû avoir indispensablement de la puissance, pour pouvoir remplir sa mission protectrice ; la puissance se réglant alors par la terre, il a donc été forcé d'accepter les propriétés qu'on lui donnait. Au reste, toutes celles qu'il a reçues ont été autant de propriétés ravies au pillage et à la dévastation, à cause des immunités et des franchises dont elles jouissaient.

Les propriétés foncières de la France, en 1789, donnaient un revenu de huit cents millions, dont deux cents possédés par la noblesse, cent dix par le clergé, et le surplus par le tiers-état.

Bailly, dans son « *Histoire financière de la France* » (t. II, p. 414), porte le produit annuel des dîmes ecclésiastiques à cent vingt-trois millions pendant les années qui ont précédé 1789.

Le clergé prélevait la dîme en nature ; mais, en aucune circonstance, celle-ci n'atteignait le dixième du produit ; elle n'en était que le dou-

zième, le treizième, et même le vingtième. Dans tout le royaume, les cultures nouvelles, les pommes de terre, le trèfle, les choux, les vaches, la laine en étaient affranchis. Les agneaux payaient du douzième au vingtième. Il y avait aussi exemption de la dîme, en plusieurs provinces, au profit des prairies et des vers à soie.

M. Michelet, si peu suspect de partialité pour le catholicisme, a dit dans son *Histoire de France*, t. I, p. 253 :

« Comme asile, comme école, l'église avait besoin d'être riche. Les évêques devaient marcher de pair avec les grands pour en être écoutés. Il fallait que l'église devint matérielle et barbare pour élever les barbares à elle. »

Le droit public de l'Europe, dans le moyen âge, reconnaissait aux papes le droit de suzeraineté sur les couronnes et proclamait l'excommunication comme la sanction redoutable de ce droit.

En interrogeant l'histoire attentivement, on reste convaincu que l'excommunication a été alors la seule arme susceptible d'atteindre les grands coupables qui se riaient avec arrogance des lois civiles.

Les peines infligées aux excommuniés comprenaient diverses catégories. On les condamnait à donner l'hospitalité aux pèlerins passant sur leurs domaines, à fonder des chapelles, des écoles pour les enfants pauvres, à aller pieds nus demander l'aumône sur les chemins publics, à faire amende honorable.

Les prélats et autres dignitaires ecclésiastiques ne pouvaient prononcer l'excommunication selon leur caprice ou dans l'irréflexion de la colère. Le quatrième concile de Latran défend qu'on frappe un clerc ou même un laïque de la peine de l'excommunication, sans une monition préalable. Celui qui aura été excommunié injustement aura le droit de porter sa plainte au supérieur du juge ecclésiastique qui a rendu la sentence ; le supérieur le renverra à ce premier juge pour recevoir l'absolution, ou, s'il y a urgence, il l'absoudra lui-même. L'auteur de l'excommunication reconnue injuste sera condamné aux dommages-intérêts, sans préjudice de toute autre peine que le supérieur lui infligera, suivant le caractère plus ou moins grave de la faute. L'accusé, après la monition, peut recuser le juge pour cause de suspicion. (4e Concile de Latran, C. X, l. VII, *de formâ excommunicandi ;* —

C. X, l. IX, *de pœnâ excommunicationis injustæ;*— C. X, l. VIII, *de modo recusandi judicem*).

L'excommunication a été presque constamment légitime. Pour le prouver, je cite celle de Lothaire par Nicolas Ier en 862, celle de Robert, de Philippe Ier, de Philippe-Auguste, de Charles le Chauve, de Swero de Norwège, de Mainfroi, de Henri IV d'Allemagne.

Les papes, en frappant Lothaire, Robert, Philippe Ier, Philippe-Auguste, protégeaient l'inviolabilité du mariage. Charles le Chauve, à la mort de Lothaire, s'était emparé injustement de la Lorraine; le pape Adrien II le somma de l'abandonner, sous peine d'excommunication. Il en fut de même de Swero qui avait usurpé la couronne de Norwège. Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, empoisonna son père, assassina son frère, et « par ce double crime, dit Robertson, monta sur le trône de Naples. » Henri IV d'Allemagne était dissolu, arbitraire, cruel. Hallan, dans son « *Tableau de l'Europe au moyen âge*, » écrit, en parlant de ce prince : « Ses vices méritaient toutes les censures spirituelles outre les châtiments corporels. »

On lit dans Seckenberg, écrivain protestant : « Il n'y a pas d'exemple que les papes aient agi

contre ceux qui n'avaient pas outrepassé leurs droits. »

Le comte de Montalembert, dans ses magnifiques études sur les papes sortis du cloître, apprécie de la manière suivante le droit attribué à la papauté, pendant le moyen âge, de réprimer les crimes et les abus de la souveraineté :

« Nul ne s'étonnait que l'église qui avait reçu de Dieu la pleine puissance de procurer le salut des âmes, eut aussi celle de sauver la société et de frapper ceux qui la troublaient. »

« Il se peut que cette croyance propre au temps dont nous parlons, soit assez difficile à concilier avec le principe vital de la distinction des deux puissances ; mais la logique n'est pas toujours infaillible ni toujours bienfaisante, et, si c'était là une inconséquence politique ou théologique, on peut affirmer qu'il n'y en eut jamais de plus *heureuse* et de plus *légitime...* »

« Jamais, assurément, on n'a rien imaginé de mieux calculé pour maintenir et contenir à la fois l'autorité souveraine. »

« Mais le droit de déposition dérivait d'une source plus certaine encore, c'est-à-dire de l'excommunication exercée, de toute antiquité, par l'Eglise, et qui entraînait, pour celui qui en était

frappé, la prohibition de toutes relations avec les fidèles, et, à plus forte raison, la privation de toute autorité sur eux, à moins qu'ils ne se fissent absoudre dans l'année qui suivait la promulgation de la sentence... »

« Il n'y avait aucune exception pour les rois : on peut dire, tout au contraire, que c'était à eux que les lois et les usages appliquaient formellement les pénalités pour résistance obstinée aux jugements de l'Eglise. »

Guizot, dans son *Histoire de la civilisation en Europe*, première leçon, a dit de son côté : « Quand les papes proclamaient qu'un souverain pervers avait perdu ses Etats, cette intervention était légitime et salutaire. Sans l'Eglise, le monde eût été livré à la pure force matérielle..... Le cri des peuples poussait constamment la papauté à prendre la place du pouvoir temporel. »

§ II

NOTRE ANCIEN CLERGÉ A RÉSISTÉ AUX SUPERSTITIONS.

Notre ancien clergé est injustement accusé d'avoir inspiré et favorisé le culte des croyances superstitieuses ; il les a combattues activement en toute circonstance.

Pendant plusieurs siècles, après l'introduction du christianisme dans la Gaule, les superstitions païennes y ont subsisté; nos ancêtres ont conservé un religieux respect aux lacs, aux fontaines, aux rochers, aux pierres entassées, aux forêts antiques, aux vieux chênes; ils ont continué à puiser des augures dans la fiente des oiseaux, des chevaux, des bœufs ; à faire des dépôts de viande sur les tombeaux, comme pour servir d'aliments aux mânes. Le clergé a eu la plus grande peine à détruire ces diverses superstitions païennes ; les actes des conciles l'attestent, aux ve, vi^e^ et viie siècles.

En 462, le concile de Vannes interdit les *sorts*

des saints, *sanctorum sortes*, moyen pratiqué de la manière suivante pour connaître l'avenir. On ouvrait au hasard le livre des Ecritures, et on considérait comme un présage certain la première phrase qui se présentait. Le concile d'Adge, en 500, celui d'Orléans, en 511, celui d'Auxerre, en 585, et plusieurs autres, condamnèrent aussi cette superstition, mais elle se perpétua.

A Paris, au VIIe siècle, la superstition populaire attribue une puissance infaillible contre toutes les maladies aux eaux d'un puits placé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés; les moines combattent cette croyance aveugle en le faisant combler.

Le cinquième canon du concile de Germanie, en 742, défend au peuple les superstitions païennes, et, entr'autres, les sacrifices des morts, les sortiléges, les enchantements, les bandelettes et les victimes qu'on immolait auprès des églises, et ces feux sacriléges qu'on considérait comme miraculeux, parce qu'on les obtenait en frappant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.

Agobard, archevêque de Lyon, mort en 841 et l'un des plus savants prélats de son siècle, consacre son traité : *De grandine et tonitruis*, à attaquer vivement les superstitions populaires

et particulièrement celle qui attribuait aux sorciers, appelés *tempestarii*, la puissance d'exciter des tempêtes, et d'amener, au moyen de leurs enchantements, la grêle et le tonnerre.

Il cherche, dans un autre écrit, intitulé : *De illusione signorum*, à guérir le peuple de sa croyance à des sorciers qui pouvaient donner des maladies ou attirer des malheurs. Les habitants de Vienne, en proie à une épidémie, avaient eu recours à la coutume païenne d'adresser des sacrifices au mal lui-même. Agobard, écrivant à l'évêque de cette ville, déclare que les maladies sont des avertissements de Dieu et qu'on doit l'adorer dans ses punitions, comme dans ses bienfaits.

En 1196, Eudes de Sully, évêque de Paris, abolit la *Fête des Fous* et celle des *Sous-Diacres*, restes d'anciennes superstitions païennes, saturnales honteuses qui s'accomplissaient chaque année, le 1er janvier, dans la cathédrale même. Les personnes pieuses s'en affligeaient hautement, mais la multitude manifestait son attachement à ces fêtes avec une ardeur si vive que le clergé avait été plusieurs fois impuissant à arrêter le scandale. L'évêque Eudes fut inflexible dans sa résolution et réussit.

Au XIIIe siècle, le cardinal de Vitry s'élève hautement, dans ses ouvrages, contre les vaines prédications des astrologues. « Quelques-uns en sont venus, dit-il, à ce degré d'insanité de nier l'existence de la chaleur dans le soleil, qui en est la source. D'autres ont avancé que les constellations influent sur le libre arbitre, et une foule d'autres témérités, dans l'espoir de passer pour de grands savants : tous ces professeurs de vanités sont à fuir. »

Le concile de Paris, en 1417, prohiba les jeux indécents au milieu de certaines fêtes.

En 1445, conformément à une décision récente du concile provincial de Rouen, Charles VII proscrit la fête des *fous* de la ville de Troyes.

Celui de Narbonne, en 1551, défend de mêler aux solennités religieuses des danses et autres cérémonies inconvenantes.

Un arrêt du Parlement de Dijon, en date du 19 janvier 1552, prohibe la fête de la *Mère-Folle*. Il est ainsi conçu :

« Sur la doléance et requeste faite à la cour
» par les doyen et chapitre de Saint-Vincent de
» Châlon, ampliée par le procureur du roi,
» ayant eu communication d'icelle, la dite cour,
» pour obvier aux *scandales et irrisions* qui, de

» jour en jour, sont cy-devant avenus et peu-
» vent avenir, à ce que le service divin soit
» continué aux églises cathédrales, collégiales
» et autres du ressort de la dite cour, en l'hon-
» neur et révérence tel qu'il appartient selon les
» droits canons, saints décrets et concordats,
» *sans irrévérence et insolence*, icelle cour a or-
» donné et ordonne que défenses seront faites
» aux choriaux et habitués de la dite église et
» de toutes autres églises de son ressort, et doré-
» navant le jour de la feste *des Innocents* (ou des
» Fous) *et autres jours*, *faire aucunes insolences*
» *et tumultes ès dites églises, vacquer en icelles*
» *et courir parmi les villes avec danses et habits*
» *indécents à leur état ecclésiastique*. — Ains,
» de faire et continuer le dit service divin avec
» telle modestie de mœurs et habits qu'il est
» requis par les dits canons et décrets ; le tout à
» peine de *mettre le temporel* des contrevenants
» sous la main du roy ; et à cette fin la dite cour
» exhorte tous les juges ecclésiastiques supé-
» rieurs et enjoints aux juges ordinaires royaux
» de faire entretenir et étroitement garder le
» contenu en cet arrêt, et à tous substituts du
» procureur général d'en faire les poursuites et
» diligences, et incontinent advertir la dite cour

» des contraventions qui pourraient intervenir
» contre le dit arrêt, lequel sera affiché aux portes
» des dites églises, à ce que personne n'en puisse
» prétendre cause d'ignorance. — Fait au conseil
» à Dijon, et prononcé à l'audience le 19 jan-
» vier 1552. »

Richelieu porte le coup décisif aux fêtes de la *Mère-Folle*. Sur sa demande, Louis XIII rend l'ordonnance suivante :

« Considérant les plaintes qui nous ont été faites de la coutume scandaleuse observée en la ville de Dijon, d'une assemblée d'infanterie ou Mère-Folle, qui est vraiment folie et mère des désordres et débauches qu'elle a produits et produit encore chaque jour contre les bonnes mœurs, repos et tranquillité de la ville, avec mauvais exemple ; — voulant déraciner ce mal, et empêcher qu'il ne renaisse si vite à l'avenir, nous avons, de notre pleine puissance et autorité royale, abrogé, révoqué et aboli, et par ces présentes, signées de notre main, abrogeons, révoquons et abolissons la dite compagnie d'infanterie et Mère-Folle ; défendons à tous nos sujets de la dite ville et autres, de s'assembler cy-après, s'enrôler et s'associer sous ce nom, ni faire ensemble festin pour ce sujet, à peine d'être déclarés

indignes de toutes charges, et outre ce, à peine d'être punis comme perturbateurs du repos public. »

On sait combien l'astrologie judiciaire fut recherchée en France, au xve siècle. L'attrait de la curiosité, la passion violente de pénétrer l'avenir, lui donna de puissants protecteurs.

En 1490, Charles VII prescrit d'arrêter les devins, nécromanciens, astrologues qui prédisaient l'avenir, et de les livrer à la justice ecclésiastique.

Si les magiciens, les sorciers diminuèrent un peu, les astrologues qui s'appelaient mathématiciens, augmentèrent en proportion. Ils furent en grande faveur pendant les règnes suivants, où les idées italiennes s'accréditèrent de plus en plus. Catherine de Médicis en avait une foule à sa dévotion.

A Paris seulement, en 1572, on comptait trente mille astrologues. Leurs prédictions, leurs almanachs furent anathématisés dans plusieurs conciles, principalemant dans celui de Bordeaux en 1583, dans celui de Toulouse en 1590.

Les astrologues prétendaient tirer l'horoscope d'une personne d'après la situation d'une planète, et lire sa destinée suivant le degré de pou-

voir, d'influence, de force ou de faiblesse de chacun des astres. La puissance de la science astrologique est incontestable, disaient-ils « quia corpora superiora gubernant inferiora, parce que les corps supérieurs gouvernent les inférieurs. »

La médecine participait aux croyances de l'astrologie naturelle et aux absurdités de l'astrologie judiciaire ou astrologie proprement dite. Hippocrate admettait l'influence des astres dans la production des maladies, mais seulement comme déterminant des modifications sensibles ou inappréciables dans l'atmosphère. Parmi les constellations dont l'action lui paraît plus marquée, il indique les pléiades, l'arcture et le chien. Il veut qu'on observe avec attention le lever et le coucher de ces étoiles, parce que les jours où ils arrivent sont critiques dans les maladies ; ils sont remarquables par la mort ou la guérison des malades, ou par quelque métastase considérable. (*De signific. vitœ et mortis* — *de aere*, *aquis et locis* — *aphorism.* lib. III.)

Galien déclare que les jours critiques correspondent aux diverses phases de la lune; il imagine un mois médical analogue au mois lunaire. Il admet aussi l'influence des autres astres, des

planètes et des étoiles, et base sa doctrine sur ce raisonnement assez spécieux :

« Si l'aspect réciproque des astres ne produit aucun effet, et que le soleil, la source de la vie et de la lumière, règle lui seul les quatre saisons de l'année, elles seront tous les ans exactement les mêmes et n'offriront aucune variété dans leur température, puisque le soleil n'a pas chaque année un cours différent. Puis donc qu'on observe tant de variations, il faut recourir à quelque autre cause dans laquelle on n'observe pas cette uniformité. » (*Comment. in secund. lib. Porrhetic.*)

Les statuts synodaux de l'évêché de Toul, en 1668 et 1686, frappent avec sévérité d'anciennes superstitions maintenues au sein du peuple.

§ III

LE DROIT D'ASILE DANS LES ÉGLISES, PENDANT LE MOYEN AGE, A ÉTÉ INDISPENSABLE; — LE CLERGÉ LE RESTREINT SUCCESSIVEMENT.

Pendant les siècles où les vengeances particulières étaient permises, où la force seule réglait

le juste ou l'injuste, où les lois protectrices manquaient, le droit d'asile a été légitime, indispensable ; il a rétabli l'équilibre social complétement rompu. S'il a assuré l'impunité de quelques coupables, il a sauvé la vie à une foule d'innocents. Aussi sa violation constituait-elle un attentat à la religion, à la société, à l'humanité.

Tous les proscrits, l'accusé, le condamné, l'esclave, le débiteur affluaient dans l'enceinte de l'église ; ils pouvaient y prendre leur sommeil; ils y vivaient sur le trésor des pauvres. Les jardins, les bains, les portiques, les habitations qui dépendaient du temple, leur étaient ouverts, afin que leur sommeil et leurs repas ne fussent pas un manque de respect au sanctuaire.

Plusieurs conciles ont promulgué des canons sur le droit d'asile.

Citons d'abord entre beaucoup d'autres, deux de ces canons, l'un du VIe siècle, l'autre du IXe.

Voici le premier, tiré du concile d'Orléans, tenu l'année 511 :

« Nous décidons qu'on observera ce qu'ont décrété les canons ecclésiastiques et la loi romaine, à savoir qu'il ne soit permis à personne d'enlever les accusés ou criminels des sanctuaires et vestibules des églises, non plus que de la mai-

son des évêques où ils auront cherché un asile : on ne doit pas non plus les remettre aux mains d'un magistrat, à moins que celui-ci ne jure sur l'Evangile d'épargner la vie et le corps de ce malheureux et de ne lui infliger aucun châtiment corporel ; on doit cependant veiller à ce que le criminel qui aura profité de l'asile donne une satisfaction convenable à celui qu'il aura lésé. »

Du moment que l'autorité royale, la police des villes et des juridictions régulières sont solidement constituées, l'Eglise restreint la franchise de l'asile.

Le capitulaire de 779, promulgué à la demande du clergé, statue ainsi : « Si les homicides et autres criminels qui ont mérité la mort se réfugient dans l'église, on ne doit ni les y protéger, ni leur y donner aucune nourriture. »

Une assemblée convoquée par Charlemagne, en 802, et composée : 1° des évêques avec leurs prêtres et leurs diacres ; 2° des abbés avec leurs moines ; 3° des ducs et des comtes, restreint les franchises accordées aux asiles des églises, autorise le comte de chaque province à réclamer de l'évêque et de l'abbé le prévenu qui se serait réfugié dans sa franchise.

Le droit d'asile souffrait une exception contre

celui qui avait violé la *trève de Dieu ;* on pouvait l'arrêter même sur l'autel, pour le frapper de la peine qu'il avait méritée.

A la fin de 1450, une ordonnance du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, légat du pape, détruit, comme un abus coupable, le droit d'asile que les habitudes avaient consacré en Bretagne, au profit des *Minihi* ou *lieux profanes* des évêques ; elle prescrit que désormais ce droit s'appliquera seulement à l'enceinte des églises et des maisons religieuses.

Le cardinal constate que cette immunité des *Minihi* soustrait les criminels au châtiment, puis il ajoute : « Nous déclarons, pour valoir à perpétuité, que les brigands et voleurs de nuits, les pillards des campagnes, ceux qui tendent des guet-apens sur les grandes routes, pourront être arrachés des églises malgré eux, sans qu'aucune impunité leur soit assurée... Quiconque, ayant été reçu dans un lieu d'immunité, aura tué ou mutilé quelqu'un, ne pourra plus jouir du privilége de l'immunité... Nous voulons, pour les autres coupables d'injures, de larcins, torts ou dommages ou détournements de deniers publics, que toute immunité, même ecclésiastique, ne puisse leur servir, si ce n'est pour les préserver

de la perte de la vie ou des membres ou de toute punition corporelle. »

Il est donc historiquement démontré que le clergé a mis, de son propre mouvement, des restrictions à l'exercice du droit d'asile, dès que les circonstances l'ont permis.

Louis XII abolit le droit d'asile que possédaient, à Paris, les églises et couvents de Saint-Jacques la Boucherie, de Saint-Merry, de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, de l'abbaye de Saint-Antoine, des Grands-Augustins, des carmes de la place Maubert.

L'ordonnance du 1er août 1539, déclare « qu'il n'y aura aucun lieu d'asile et d'immunité en cas de décret de prise de corps. »

« La sûreté des asiles, dit Denizart (v° asile, n° 1), ne devait être dans leur véritable institution que pour les infortunés et pour ceux que le hasard ou la nécessité exposaient à la rigueur de la loi : alors la justice elle-même semble demander qu'on lui arrache les armes de la main. »

§ IV

LA TOLÉRANCE DE NOTRE ANCIEN CLERGÉ POUR LES PERSONNES A ÉTÉ AUSSI GRANDE QUE VRAIE.

Le clergé a constamment protégé les Juifs.

Saint Sidoine Appollinaire, évêque de Clermont, en 472, saint Ferréol, évêque d'Uzès, en 565, sont pleins de dévouement pour eux.

Le roi Chilpéric les ayant forcés à recevoir le baptême, Grégoire le Grand désapprouve ce zèle intempestif, recommande d'amener leur conversion au moyen d'un enseignement charitable, sans recourir à la moindre contrainte.

Au xe siècle, l'épiscopat français condamne les violences commises contre eux.

En 1145, Guillaume, évêque de Béziers, interdit de maltraiter à l'avenir, comme le permettait une coutume cruelle, ceux d'entre eux qu'on rencontrait dans les rues pendant la semaine sainte.

Saint Bernard, en plusieurs circonstances, prêche la douceur vis-à-vis d'eux.

Suger les comble de grands priviléges.

A l'avènement de Philippe-Auguste, en 1180, ils commettaient depuis quelques années toutes sortes d'exactions, ruinaient les gentilshommes, les bourgeois, les habitants de la campagne, sous le coup de leurs exorbitantes usures. Le roi, dans sa profonde antipathie pour eux, prononça leur expulsion du royaume en 1182, confisqua leurs immeubles. Plusieurs prélats avaient vivement intercédé en leur faveur.

En 1190, Clément III défend, sous peine d'excommunication, de les rançonner, de porter atteinte à leur culte.

Pendant les croisades, ils ont vivement à souffrir et à craindre de l'aversion que leur âpreté au gain, leur dure avarice et leurs usures ont excitée contre eux. Le clergé seul les couvre de sa protection, cherche à calmer l'acharnement dont le peuple les poursuit, à conjurer les sanglantes représailles qu'ils ont à subir.

Innocent III rend l'ordonnance suivante en faveur des Juifs :

« Ils sont, dit-il, les témoins vivants de la vraie foi chrétienne ; il n'est pas permis aux chrétiens de les exterminer, car ils servent à empêcher d'oublier la connaissance de la loi. Quoiqu'ils

aiment mieux persévérer dans la dureté de leurs cœurs que comprendre les prédictions des prophètes, les mystères de leur loi et apprendre à connaître le Christ, ils ont néanmoins des droits à notre protection. C'est pourquoi nous la leur accordons par charité chrétienne *à l'exemple de nos prédécesseurs*. Il n'est permis à aucun chrétien de forcer un Juif à recevoir le baptême ; car celui qui est forcé n'a pas de foi ; s'ils veulent recevoir librement et publiquement le baptême, personne ne peut les injurier. Aucun chrétien ne doit attenter à leur existence sans une sentence juridique, enlever leurs biens ou changer leurs anciennes coutumes dans les lieux où ils sont établis. Il n'est pas permis de les inquiéter, ni par des coups, ni en leur jetant des pierres au milieu de leurs fêtes, et moins encore en les obligeant à des prestations de service qu'ils peuvent exécuter pendant d'autres jours. Personne ne peut dévaster leurs cimetières, ni déterrer pour de l'argent leurs corps ensevelis, le tout sous peine d'excommunication. »

Hurter, écrivain protestant, dans son *Histoire d'Innocent III*, cite cette ordonnance, puis il ajoute :

« Les chefs de l'Eglise furent étrangers à toutes

les persécutions dirigées dans ces siècles contre les Juifs, à toutes les oppressions sous lesquelles ils gémissaient. Ils vivaient en paix dans la capitale du monde chrétien; aucun genre de vexation ne pesait sur eux ; un grand nombre se distinguèrent par une existence honorable, quelques-uns même ont exercé, dit-on, des fonctions. Innocent II se montra plein de mansuétude à leur égard ; Alexandre III contint la passion du peuple qui se laissait facilement entraîner à de mauvais traitements, et, plus tard, Grégoire IX se prononça énergiquement contre les violences que les croisés exerçaient contre eux. Ces mêmes sentiments animaient saint Bernard, les évêques les plus illustres, les pasteurs et les docteurs de l'Eglise. »

Une bulle d'Honorius III, en 1217 :

1° Promet aux Juifs la protection apostolique ;

2° Défend de les contraindre à se faire baptiser ;

3° Ne veut pas qu'ils soient troublés dans les cérémonies de leur culte ;

4° Prescrit que personne ne les blesse, ne les tue, ne leur inflige aucun mauvais traitement sans une sentence des papes.

Cette bulle fut renouvelée par Urbain V, en 1365.

Le concile de Tours, en 1236, interdit de les maltraiter, de leur arracher leurs propriétés.

Grégoire IX sollicite saint Louis en leur faveur, condamne sévèrement toute violence faite à leur conscience.

Du XI[e] au XIII[e] siècle, dans le Languedoc, l'*honor* et quelques autres priviléges leur sont accordés. *L'honor* constituait un mode de propriété libre, un *alleu* d'une classe supérieure, auquel appartenaient des droits seigneuriaux et surtout un affranchissement de certains impôts. La loi 75, *Code Théod.*, lib. XIII, t. I, explique clairement le mot *honor* en disant que les *honorés* sont *immunes*, *habeantur immunes*, c'est-à-dire exempts de l'impôt foncier ou personnel : *Liberumque sit corpus eorum ab injuriis quas honoratos non decet sustinere.*

Clément V facilite aux Juifs les moyens d'instruction.

Clément VI les reçoit à Avignon pendant que partout on les persécute ; il les justifie, en 1348 et dans deux bulles successives, de l'accusation de propager la peste.

Les archives du ministère des cultes possèdent

le procès-verbal des séances de l'assemblée hébraïque que Napoléon convoqua en 1807. On la voit, au procès-verbal du 5 février, manifester solennellement sa reconnaissance pour la protection que la papauté et le clergé avaient constamment accordée au peuple juif en France et dans les autres pays.

Au commencement du XIIIe siècle, les Albigeois ont commis un grand crime social en s'armant contre l'autorité religieuse; leur hérésie violait la loi commune de la société, constituée alors sur la base religieuse. On sait d'une manière complète ce qu'il y avait dans leurs mœurs et leurs doctrines; s'ils avaient vaincu, la France était perdue pour la civilisation.

La vérité commande de dire que, pour les dompter, les catholiques ont plusieurs fois invoqué des moyens déplorables, méconnu les règles de la justice, de la modération, de la charité. Mais il est incontestablement prouvé aujourd'hui que les Albigeois furent au moins autant persécuteurs que persécutés, que les cruautés furent au moins réciproques.

Soixante ans avant la croisade dirigée contre eux, un historien leur reprochait « de renverser les autels, de fouetter les prêtres, d'emprisonner

les moines, de les contraindre à violer leurs vœux par les menaces et les tourments, de faire un bûcher de croix entassées, d'y faire cuire de la viande et d'en manger le vendredi saint. »

Les fureurs, les atrocités des Albigeois allaient sans cesse en croissant; ils assassinèrent deux légats du pape; c'est alors que le Saint-Siége dut autoriser une armée chrétienne à les attaquer.

Il a réprouvé en toute circonstance, même au moment où la mêlée était la plus ardente, les représailles sanglantes de la part des catholiques.

Le concile de Béziers, en 1255, refuse de secourir un sénéchal que les Albigeois attaquent, parce que, quelques mois avant, celui-ci avait imprimé à ses fureurs une expression horrible, pendant le siége d'un château occupé par les Albigeois.

M. Th. Lavallée, dans son *Histoire des Français*, (t. I. p. 227), a dit au sujet de l'hérésie des Albigeois :

« Au temporel, l'ordre social était alors si fondamentalement catholique, que toute protestation contre l'autorité exclusive et inflexible de l'Eglise était un acte véritable d'insurrection politique; ne plus croire, c'était conspirer; renoncer à l'Eglise, c'était renier la patrie européenne

et briser le lien social au spirituel ; l'idée que la vérité, une et universelle, a le droit de poursuivre, par la force, les conséquences de son unité et de son universalité, était dans tous les esprits, et l'exercice de ce droit terrible aux mains des papes était reconnu même par leurs ennemis. »

« Ainsi, si l'hérésie des Albigeois l'emportait, c'en était fait de la fédération chrétienne ; si le catholicisme subissait une réforme, prématurée, la croissance de l'Europe était incomplète et avortée. »

M. Michelet (*Histoire de France*, t. II.) et M. César Cantu (*Histoire univers.* t. XI) se mettent au même point de vue que M. Lavallée pour apprécier l'hérésie des Albigeois ; ils n'hésitent pas à reconnaître que l'Eglise, en combattant ces sectaires, assura le salut du corps social.

Le père Lacordaire, dans sa *Vie de saint Dominique*, a brillamment résumé, et de la manière suivante, la série des attentats que les Albigeois avaient déjà commis au moment où la croisade contre eux fut résolue :

« Depuis longtems nulle sécurité n'existait plus pour les catholiques dans les pays dépen-

dant de la domination du comte de Toulouse. Les monastères étaient dévastés, les églises pillées ; il en avait transformé plusieurs en forteresses, il avait chassé de leurs siéges les évêques de Carpentras et de Vaison ; un catholique ne pouvait obtenir justice de lui contre un hérétique ; toutes les entreprises de l'erreur étaient placées sous sa sauvegarde, et il affectait pour la religion ce mépris éclatant qui dans un prince est déjà une tyrannie. Un jour que l'évêque d'Orange était venu le supplier d'épargner les lieux saints et de s'abstenir, au moins le dimanche et les fêtes, des maux dont il accablait alors la province d'Arles, il prit la main droite du prélat et lui dit : « Je jure par cette main de ne tenir aucun compte du dimanche et des fêtes, et de ne faire merci ni aux personnes ni aux choses ecclésiastiques (1) » La France, à cette époque, était infestée de gens de guerre sans service, qui, réunis par bandes nombreuses, remplissaient les chemins de brigandages et de meurtres. Poursuivis par Philippe-Auguste, ils trouvaient sur les terres du comte de Toulouse, son vassal, une sûre impunité, qui était due à l'ardeur avec

(1) Lettres d'Innocent III, liv. X, lettre LXIX.

laquelle ils coopéraient à ses desseins par leurs déprédations et leurs cruautés sacriléges. Ils enlevaient des tabernacles les vases sacrés, profanaient le corps de Jésus-Christ, arrachaient aux images des saints leurs ornements pour en couvrir des femmes perdues ; ils détruisaient les églises de fond en comble ; les prêtres étaient meurtris à coups de verges ou de bâton; plusieurs furent écorchés vifs. Une exécrable trahison du prince laissait ses sujets sans défense contre une persécution d'assassins. Quand donc, après tant de crimes dont il était l'auteur ou le complice, le comte de Toulouse eût reçu au nombre de ses amis et comblé de faveurs le meurtrier de Pierre de Castelnau, la mesure fut pleine; il était arrivé à ce moment de la tyrannie où elle s'affaisse par son propre excès. »

« On se tromperait toutefois beaucoup en croyant qu'il était facile à la chrétienté d'avoir raison du comte de Toulouse. Sa position était formidable, et l'événement l'a bien prouvé. Raymond VI mourut victorieux de ses ennemis après quatorze années de guerre ; il transmit à son fils, qui en jouit jusqu'à sa mort le patrimoine de ses ancêtres, et ce grand fief ne fut réuni à la couronne de France que par suite du

mariage d'un frère de saint Louis avec la fille unique du comte Raymond VII. »

Au XIIIe siècle, à la demande des souverains que la propagation des hérésies alarmait vivement, les tribunaux d'inquisition sont institués par le Saint-Siége. Ils prononçaient sur l'orthodoxie des doctrines et remettaient à la puissance civile le jugement de ceux qui étaient convaincus d'hérésie.

L'inquisition a été établie, au XIIIe siècle, dans le midi de la France, et particulièrement dans le Languedoc ; mais elle n'a pas fonctionné.

Sous François II, un arrêt du Conseil d'Etat la rejette du royaume.

Les recherches historiques qui s'accomplissent depuis quelques années avec une science si profonde, ont dégagé le catholicisme de toute solidarité avec l'inquisition qui fut une institution éminemment politique.

M. le vicomte de Meaux a dit dans son *Etude sur Philippe II* :

« On a multiplié sous nos yeux, sans mesure et souvent sans bonne foi, les sombres tableaux de la cruauté du saint office ; mais on n'a pas assez fait remarquer que, soit dans les épreuves

infligées aux accusés, soit dans le genre de peines appliquées aux condamnés, nulle législation, nul tribunal criminel n'étaient alors plus doux que l'inquisition. »

Interrogeons les lois Wehmiques, le droit territorial de la Saxe depuis le XIIe siècle jusques au XVIe, comparons la loi Caroline promulguée en Allemagne par Charles-Quint, les édits des rois de France, les statuts des rois d'Angleterre, aux règlements émanés des grands inquisiteurs, et nous reconnaîtrons sans hésitation que le saint office n'a pas à souffrir de ce parallèle. Il était plein d'humanité pour ses prisonniers, il avait soin de rendre ses prisons saines et salubres, de procurer aux malades des remèdes et des médecins. (Parama, t. III, chap. 1.)

M. Hefela, professeur à l'université de Tubingue, nous apprend, dans son livre intitulé : « *Le cardinal Ximenès et l'Eglise d'Espagne à la fin du* XVe *siècle* », que la procédure inquisitoriale avait édicté, en faveur des accusés, certaines dispositions qui n'étaient pas prescrites ailleurs, et avait refusé d'adopter quelques rigueurs qu'on appliquait alors partout.

Les hommes qui ont aboli l'inquisition en Espagne, ont eux-mêmes proclamé qu'elle avait

montré une grande douceur. (Rapport du Comité des Cortés en 1812).

Je cite le passage suivant d'un article que le *Journal de l'Empire*, à la date du 17 septembre 1805, a consacré au « *Nouveau voyage en Espagne* » ouvrage de M. Bourgoing, ministre du gouvernement français à Madrid :

« Quel est le tribunal en Europe, autre que celui de l'inquisition, qui absout le coupable lorsqu'il se repent et confesse le repentir ? quel est l'individu tenant des propos, affectant une conduite irréligieuse et professant des principes contraires à ceux que les lois ont établis pour le maintien de l'ordre social, quel est cet individu qui n'ait pas été averti deux fois par les membres de ce tribunal ? S'il récidive, si, malgré les avis qu'on lui donne, il persiste dans sa conduite, on l'arrête ; et, s'il se repent, on le met en liberté. M. Bourgoing, dont les opinions religieuses ne pouvaient être suspectées lorsqu'il écrivait son tableau de l'Espagne moderne, en parlant du saint office, dit : « j'avouerai, pour rendre hommage à la vérité, que l'inquisition pourrait être citée, de nos jours, comme un modèle d'équité. » Quel aveu ! et comment serait-il reçu, si c'était nous qui la faisions ? M. Bour-

going n'a vu dans le tribunal de l'inquisition que ce qu'il est réellement, un moyen de haute police. »

Au saint office revient l'honneur d'avoir cherché dans la détention des coupables un moyen de réforme, autant qu'une expiation.

A peine saint Louis, entraîné par sa piété, avait-il porté les lois les plus sévères contre les blasphémateurs, que le pape Clément IV « le gronda, au pied de la lettre, dit M. de Maistre, et le pria instamment, dans sa bulle du 12 juillet 1268, de vouloir bien adoucir ses lois. » (J. de Maistre, 1re lettre à un gentilhomme russe, p. 23.) Il écrivait au roi de Navarre, dans une autre bulle du même jour : « Il faut bien se garder d'imiter notre très cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi des Français, au sujet des lois trop rigoureuses qu'il a publiées contre ces sortes de crimes. » « *Sed fatemur quod in pœnis hujusmodi tam acerbis, clarissimum in Christo Filium nostrum regem Francorum illustrem, non decent imitari.* » (Voir du Cange dans les notes sur Joinville. *Collection des Mémoires concernant l'Histoire de France,* t. II, p. 258, 259.)

En 1498, au moment où d'Amboise, archevêque de Rouen, est chargé, comme premier

ministre, de la direction du royaume, les Vaudois du Dauphiné sont persécutés par les seigneurs sous prétexte d'hérésie, sont livrés à l'autorité séculière, chassés du pays, dépouillés de leurs propriétés. D'Amboise prend en main la cause de ces malheureux ; sur leur simple déclaration qu'ils croient ce que croit l'Eglise, il annule les procès commencés contre eux et les met à l'abri de toute persécution.

Le parlement d'Aix, en 1530, décrète que quelques peuplades d'anciens Vaudois retirés dans les montagnes de la Provence et du Dauphiné seront expulsées, exterminées, que leurs propriétés seront confisquées. L'illustre Sadolet, évêque de Carpentras, en apprenant cette cruauté du parlement, recourt à la clémence du roi et fait ajourner l'exécution de l'arrêt à 1545. Il plaide en vain, pendant ce délai, en faveur de ces peuplades. 1545 arrivé, le président d'Oppède et l'avocat-général Guérin marchent contre elles, malgré ses vives réclamations, avec trente mille hommes que le baron de la Garde commandait. Vingt-huit villages furent incendiés, quatre mille Vaudois furent mis à mort.

Le parlement de Paris, appelé à juger les au-

teurs de cet atroce massacre, montra une grande faiblesse. D'Oppède et ses complices furent acquittés ; Guérin seul fut condamné à mort, mais comme coupable de faux.

Duchatel, évêque de Mâcon, le chanoine Petit, confesseur de François Ier, le cardinal de Bellay, disputent à la persécution, ainsi que l'évêque Sadolet, les propriétés et la vie des Vaudois.

La secte de ces hérétiques avait été créée, au commencement du XIIIe siècle, par Pierre Valdo, riche habitant de Lyon; leur doctrine repoussait la loi du jeûne, la nécessité de la confession, la prière pour les morts, le culte des saints, prétendait que tous les chrétiens étaient prêtres, devaient savoir l'Ecriture et instruire le prochain.

François Ier, sur les conseils du chanoine Petit, s'inspire d'abord des sentiments de la tolérance vis-à-vis des protestants.

En 1535, à la demande du pape Jules III, il cesse de les persécuter, ouvre les prisons à ceux d'entre eux qu'il y détenait, en rappelle soixante-seize de l'exil. « Apaisez votre rigueur de justice, lui écrivait le Souverain-Pontife, en leur faisant grâce et pardon. »

Montluc, évêque de Valence et conseiller de

François Ier, vote pour la liberté de conscience en faveur des protestants.

En 1546, les plus actives sollicitations de l'évêque Duchatel ne peuvent soustraire Dolet au bûcher.

Les horreurs de la Saint-Barthélemy ont été un acte politique, une affaire de pure proscription. En imputer la responsabilité au clergé, prétendre qu'il les a sollicitées ou approuvées, c'est le calomnier hautement. Il a, le premier, pleuré sur elles; il a cherché partout à les rendre impossibles, à les arrêter, ou à sauver les protestants.

Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, apprenant du commandant militaire de cette ville que les instructions pour le massacre sont données, résiste de toutes ses forces à leur exécution et signe sans hésiter, sur la demande de cet officier, une déclaration ainsi conçue : « Je compte que le prince, dont on a surpris la religion, approuvera mon refus; mais, quoi qu'il arrive, je prends sur moi tous les risques. »

Charles IX, devant cette fermeté d'Hennuyer, révoque aussitôt ses ordres de massacre pour le diocèse de Lisieux.

Les catholiques de Nîmes, sous la direction

de M. de Villars, vicaire-général, se rendent auprès du commandant de la ville, le conjurent de suspendre l'accomplissement des exécutions, pour qu'ils puissent s'adresser au roi, éclairer sa conscience. Celui-ci cède à leurs prières et sauve les protestants de Nîmes.

A Montpellier, à Beaucaire, à Nantes, la résistance du clergé empêche aussi le massacre, mais elle est impuissante dans presque toutes les autres villes. Il s'y dévoue aux proscrits, il leur assure un refuge contre la fureur populaire.

A Lyon, au moment où le carnage est le plus ardent, plus de trois cents de ces malheureux sont recueillis dans le palais archiépiscopal. Les assassins viennent l'assiéger, le prennent d'assaut, arrivent à leurs victimes et les immolent.

La passion et l'esprit de parti ont exagéré à plaisir les déplorables excès de la Saint-Barthélemy. Le *martyrologe des Huguenots*, ouvrage imprimé en 1582, portait les morts à trente mille à peu près ; puis il dut les réduire à quinze mille cent soixante-huit ; enfin sommé de désigner chacun d'eux, il ne put atteindre, pour toute la France, que le chiffre de sept cent quatre-vingt-six. La Popélinière, écrivain protestant, déclare que le nombre des victimes ne dé-

passe pas deux mille ; cette évaluation paraît la vraie.

Bossuet a stigmatisé les masacres de la Saint-Barthélemy en disant d'eux : « ils ont laissé dans les masses une horreur que tous les siècles ne pourront effacer. »

M. Gandy, un des historiens modernes qui ont le plus impartialement étudié la question de la Saint-Barthélemy, résume ainsi sa conviction sur ce point :

« En deux mots, l'action irréligieuse, séditieuse et anti-sociale du protestantisme, fortifiée par la faiblesse de Catherine et de Charles IX, prépara la Saint-Barthélemy. Cette catastrophe eut pour causes immédiates les ressentiments et l'ambition de la reine-mère, du duc d'Anjou et des Guises contre l'amiral, l'insuccès d'une tentative criminelle, les décisions soudaines qui en furent la suite, les colères et les viles passions que les ordres cruels de la cour inspirée par de lâches frayeurs, déchaînèrent à Paris, et qui ne se calmèrent dans toute l'étendue de la France qu'après de longues perturbations. Voilà le jugement de l'histoire. La Saint-Barthélemy fut donc un crime d'Etat. »

Les protestants instruits reconnaissent eux-

mêmes que la Saint-Barthélemy fut un crime politique.

La *Revue d'Edimbourg* disait en 1838 : « il ne faut rendre responsables de la Saint-Barthélemy ni les prêtres, ni le Pape. »

Mackinstosh, dans son *Histoire d'Angleterre*, a écrit :

« La Saint-Barthélemy est un crime absolument politique, dont il est injuste d'accuser l'Eglise catholique et les pontifes romains. »

« Le clergé n'y a participé ni comme agent ni comme conseil; et ce n'est pas assurément l'intérêt de la religion dont Catherine de Médicis se préoccupait et se souciait dans la nuit du 24 août 1572. »

Le cinquième édit de pacification, promulgué le 15 mai 1576 et dû au cardinal de Birague, chancelier du royaume, dépasse tous les précédents par l'importance des concessions qu'il renferme en faveur des réformés. Il porte :

1° Que l'exercice de leur culte sera libre et public dans les diverses provinces du royaume, sauf à Paris et à la Cour; que des tribunaux, mi-partis de protestants et de catholiques, seront institués pour le jugement des causes entre catholiques et protestants;

2° Que les sentences portées depuis le règne de Henri II pour cause de religion seront annulées ;

3° Que les condamnés et les proscrits seront amnistiés, qu'une exemption sera accordée, comme indemnité, aux veuves et enfants des victimes de la Saint-Barthélemy.

Ces mesures si nobles auraient inauguré une ère complète de tolérance. Le premier édit de pacification est du 19 mars 1562 ; le deuxième, du 23 mars 1568 ; le troisième porte la date d'août 1570 ; le quatrième, publié à Nantes, a celle de juillet 1593.

Pour rendre hommage à la vérité historique, on doit reconnaître que, chez les catholiques comme chez les protestants, il y eut intolérance et cruauté. Les catholiques attaquaient et massacraient les huguenots dans leurs prêches ; ceux-ci pillaient et incendiaient les églises, les presbytères, les couvents, mettaient à mort les prêtres et les religieux, brisaient les vases sacrés, les châsses, mutilaient les chefs-d'œuvre d'architecture, déchiraient de leurs éperons les hosties consacrées.

Les Saint-Barthélemy protestantes ont dévancé, de 1556 à 1570, la Saint-Barthélemy de 1572.

En 1556, le 2 novembre, à Boulogne-sur-Mer, les églises sont saccagées, celle de Notre-Dame est profanée, les prêtres et les catholiques sont poursuivis dans les rues à coups d'arquebuse, leurs maisons sont pillées.

En 1560, à Uzès, les protestants brûlent des églises.

En 1561 :

A Clermont-Lodève, ils démolissent le couvent des bénédictins, brûlent celui des dominicains ;

A Rabastens, ils chassent les cordeliers ;

A Montpellier, ils abolissent la messe, chassent ou massacrent les prêtres, prennent la cathédrale d'assaut, déchirent ou brûlent les ornements, les livres d'église, les reliques ;

A Nîmes, le 21 décembre, ils saccagent la cathédrale, pillent les autres églises, chassent les religieux, insultent publiquement les crucifix ;

A Montauban, au mois d'octobre, ils emprisonnent les catholiques ; au mois de décembre, ils saccagent les églises, infligent des traitements indignes aux religieuses clarisses, les contraignent à porter la hotte sur les remparts ;

A Orléans, ils attaquent, à coups d'arquebuse,

les fidèles formant le cortége de la procession, le jour de la Fête-Dieu.

En 1562 :

A Orléans, au mois d'avril, ils pillent les églises ; dans celle de Saint-Aignan, ils foulent aux pieds les hosties consacrées, profanent les reliques ; ils brûlent le cœur du roi François II, déposé à Sainte-Croix ; ils fondent les vases sacrés pour en fabriquer de la monnaie ; ils démolissent dix-sept églises ou chapelles ;

Puis, ils se répandent dans les campagnes, pillent les églises, brisent les images, massacrent les prêtres, ou les accablent de violences de toute sorte ;

A Patay, ils brûlent vingt-cinq hommes dans le clocher ;

A Cléry, ils violent le monument de Louis XI ;

A Meung, à Beaugency, ils accomplissent les mêmes ravages ;

A Tours, au mois d'avril, ils forcent la cathédrale et mettent en pièces les images ; ils dévastent l'église de Saint-Martin, brisent la châsse, profanent les reliques ;

Ils saccagent les abbayes de Marmoutiers et de Beaumont ;

A Poitiers, à la fin de mars, ils pillent toutes

les églises ; ils y enlèvent les vases sacrés, brûlent les statues, profanent les châsses des saints, renversent les autels, violent les tombeaux ;

A Angers, le 5 avril, ils renouvellent ces scènes de pillage ;

A Rouen, le dimanche 3 mai, ils envahissent les trente-six églises paroissiales, toutes les églises collégiales et conventuelles, détruisent les châsses, les reliquaires, les buffets d'orgues, les stalles, les rétables, les jubés ; à l'église *Notre-Dame*, ils profanent le Saint-Sacrement ;

Ils répandent la dévastation dans les villes et campagnes de la Normandie ;

A Caen, ils pillent les églises, abolissent le culte catholique, violent le tombeau de Guillaume le Conquérant à l'abbaye de Saint-Etienne, celui de la reine Mathilde à l'abbaye de la Trinité ;

Ils dévastent l'abbaye de Jumiéges, les cathédrales de Bayeux, de Lisieux, de Coutances ;

Au Mans, ils attaquent les églises avec acharnement ;

A Troyes, ils commettent des viols, des meurtres, des pillages ;

A Lyon, au mois de mai, ils proclament la liberté de conscience, abolissent la messe, pillent les monastères, détruisent de fond en comble la

basilique des Machabées, démolissent l'abbaye de Saint-Pierre, rasent le cloître d'Ainay, violent les tombeaux ;

A Montbrison, ils massacrent plus de huit cents personnes ;

Ils pillent l'abbaye de la Chaise-Dieu ;

Ils sèment les dévastations et les meurtres dans le Forez, le Vivarais ;

A Nîmes, au mois de février, ils pillent toutes les églises ;

A Béziers, ils tuent ou emprisonnent des prêtres, font manger leurs chevaux sur l'autel de la cathédrale ;

A Genouillac, dans le diocèse d'Uzès, ils rasent le couvent des Jacobins ;

A Senez, ville du Languedoc, ils mettent à mort plus de cent prisonniers catholiques ;

A Beaucaire, ils saccagent les églises et les maisons des catholiques, massacrent plusieurs de ceux-ci.

En 1567, Soissons est pris par les huguenots ; dans la ville et dans les campagnes voisines, les églises, les abbayes sont livrées à la dévastation. A l'abbaye de Vassery, quelques-uns des religieux sont assommés, d'autres sont pendus, d'autres sont brûlés vifs.

A Nîmes, pendant la nuit du 29 au 30 septembre 1567, les protestants égorgent cent cinquante personnes à coups de dague, d'arquebuse, de pistolets. Ce massacre a été appelé la *Michelade*, à cause du jour de saint Michel.

A la fin de 1567, la ville d'Auxerre subit des atrocités de toute sorte; l'abbaye de Saint-Germain est pillée, les reliques du saint sont profanées.

En janvier 1568, Blois est saccagé; plusieurs cordeliers sont mis à mort, les couvents et les églises sont en proie au plus horrible pillage.

Je ne finirais pas si je voulais donner le récit complet des dévastations, des spoliations, des massacres, que les protestants ont accomplis, de 1556 jusques en 1570.

En présence des cris de désolation qui s'élevaient de toutes parts, le parlement de Paris rendit, le 13 juillet 1562, un arrêté permettant de « s'équiper en armes contre ceux qui se réuniraient pour *saccager* les villes, villages et églises. »

Bossuet a dit au sujet de l'intolérance des protestants et de leurs persécutions contre les catholiques :

« Qui ne sait les violences que la reine de

Navarre exerça sur les prêtres et sur les religieux ? On montre encore les tours d'où l'on précipitait les catholiques, et les abîmes où on les jetait, les puits de l'évêché où on les noyait dans Nîmes et les cruels instruments dont on se servait pour les faire aller au prêche ne sont pas moins connus de tout le monde. On a encore les informations et les jugements où il paraît que ces sanglantes exécutions se faisaient par délibération du conseil des protestants. On a en original les ordres des généraux et ceux des villes, à la requête des consistoires, pour contraindre les papistes à embrasser la réforme par taxes, par logements, par démolitions de maisons, et par découvertes de toit. Ceux qui s'absentaient pour éviter ces violences étaient dépouillés de leurs biens. Les registres des hôtels de ville de Nîmes, de Montauban, d'Alais, de Montpellier et des autres villes du parti sont pleins de telles ordonnances, et je n'en parlerais pas sans les plaintes dont nos fugitifs remplissent toute l'Europe. » (Bossuet, *Hist. des Variat*, t. II, l. X.)

« Les historiens de ces temps malheureux, a écrit M. le duc de Noailles, ont l'habitude de considérer les protestants comme des victimes,

sans remarquer qu'ils se montraient tout aussi intolérants, aussi fanatiques et aussi persécuteurs dans les provinces où ils furent les plus forts, que les catholiques dans celles où ils dominèrent. Tout le midi fut rempli de leurs spoliations, de leurs dévastations et souvent de leurs meurtres. » (Voir l'*Histoire de Madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. II, chap. IV, p. 212 et notes.)

M. Théophile Lavallée, historien peu suspect de partialité pour le catholicisme, explique de la manière suivante les représailles auxquelles se livrèrent les catholiques :

« Le peuple regardait les protestants comme des sacriléges, des infidèles, des sauvages qui voulaient détruire toute société. Pour lui ce n'étaient pas des novateurs qui différaient de la croyance seulement par quelques dogmes ; c'étaient des ennemis, des étrangers qui l'insultaient par leur mépris pour tous les objets de sa vénération ; et quand il les vit détruire églises, croix, tombeaux, quand il les vit s'attaquer à ce qui était pour lui civilisation, gloire, bonheur..... Il les prit pour des barbares semblables aux Sarrasins et les traita comme tels. »

Le cardinal d'Ossat, ambassadeur de France

à Rome, décide le pape à accepter l'édit de Nantes.

Davair, évêque de Lisieux, garde des sceaux et président du conseil, de 1616 à 1621, prescrit sévèrement le respect pour les temples protestants. Le dernier édit qu'il fit rendre est celui qui établissait la liberté de conscience.

Dès que les protestants sont rentrés dans la règle commune, Richelieu ne voit en eux que des sujets du roi auxquels le gouvernement doit sa protection comme aux autres, et il la leur assure complétement en toute circonstance. Il maintient scrupuleusement la liberté pour les catholiques de changer de religion, et pour les protestants convertis de retourner à leur ancien culte.

Sur sa demande, Louis XIII, en 1629, confirme solennellement l'édit de Nantes.

Un article publié par M. Guizot, dans la *Revue contemporaine* du 15 avril 1853, sous le titre de : « *La France et la maison de Bourbon avant* 1789 » renferme le passage suivant : « Richelieu réprima rudement les révoltes des protestants, et ne négligea rien pour les abattre comme parti politique ; mais, sous le point de vue religieux, il laissa l'édit de Nantes en pleine

vigueur, et le fit soigneusement respecter en faveur de ceux des réformés qui ne demandaient qu'à pratiquer librement leur culte. »

Mazarin suit vis-à-vis des protestants le même système que Richelieu; c'est au moyen des instructions pacifiques qu'il cherche seulement à les ramener. Il se refuse, malgré les instances dont on le poursuit, à prendre des mesures contre ceux que l'Eglise appelait *apostats* ou *relaps*.

Le 10 décembre 1683, Bourdaloue, prononçant à Paris l'oraison funèbre de M. le Prince, père du grand Condé et mort depuis plusieurs années, parle du protestantisme avec modération et charité.

La révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV, a été un acte de politique intérieure, plutôt qu'une mesure religieuse. On restera convaincu de cette vérité si on veut lire certains passages de la correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon publiée, en 1847, par M. de Valori.

L'édit de Nantes, donné en cette ville le 13 avril 1598, admettait les réformés à l'exercice de tous les droits des autres citoyens, les autorisait à former des assemblées, à posséder

des places de sûreté, à en choisir eux-mêmes les gouverneurs, accordait un traitement à leurs ministres.

Louis XIV prononça la révocation de l'édit de Nantes le 22 octobre 1685. Il voulait et croyait, en le décrétant constituer l'unité religieuse comme l'unité politique. Il s'abusa gravement. Cinquante mille familles, attachées au calvinisme, sortirent de France, et allèrent en Allemagne, en Angleterre, en Hollande.

Le pape désapprouva hautement la révocation de l'édit; le confesseur du roi l'en dissuadait, aucun évêque ne fut admis aux délibérations qui la décidèrent. Louvois, le chancelier, et d'autres ministres en furent les instigateurs. Leur intention était d'expulser des rebelles, puisque les protestants de l'Alsace, qui vivaient sans intrigues avec les protestants du dehors, ne furent pas compris dans l'arrêt d'exil. Ils continuèrent en paix leurs travaux, leur commerce, conservèrent librement leur culte.

« Les protestants des autres provinces de la France, dit M. Gaudy, dans son *Histoire de France*, gardaient une attitude ennemie dans la nation, correspondaient et s'entendaient avec l'Angleterre, avec la Hollande, foyers de haine

contre la France, ils persistaient à mûrir un système de fédéralisme républicain, et des pièces importantes furent saisies qui attestaient la conspiration permanente, sinon de leurs actes, au moins de leurs projets. » *(Hist. de France* par Gaudy, t. II, p. 388.)

Les dragonnades des Cévennes sont imputables à la politique. Le clergé les blâma hautement ; elles furent combattues surtout par Bossuet et Fénelon.

Bossuet a constamment été préoccupé de préserver son diocèse de toutes les mesures de rigueur qui frappaient alors quelques provinces du royaume. Le marquis de Louvois est seul responsable de ces mesures. Après sa mort et la paix de Ryswick, Bossuet et le cardinal de Noailles firent prévaloir auprès du roi les conseils de modération vis-à-vis des protestants. Sur les sollicitations de Bossuet, le gouvernement la recommanda dans ses instructions aux commandants et aux intendants des provinces.

Les plus célèbres ministres protestants se sont plu à rendre hommage aux manières confiantes et paternelles que Bossuet déployait vis-à-vis de leurs coreligionnaires. Peu après la révocation de l'édit de Nantes, les réfugiés français publient

à Berne, sous le titre de : *Séduction éclairée*, un ouvrage où ils parlent de lui « comme d'un prélat illustre pour lequel ils avaient une vénération particulière, ayant toujours eu parmi eux une grande considération pour son mérite et ses vertus. »

En 1691, sous l'inspiration de Bossuet, le roi prescrit que les intendants cesseront d'imposer *aux prétendus convertis la participation aux sacrements*. Les intendants demandent qu'au moins *on puisse contraindre les hérétiques au saint sacrifice de la messe*. La raison de Bossuet se soulève à ces propositions, sa réponse est un magnifique monument.

« Fléchier mit tant de prudence dans sa conduite vis-à-vis des protestants du diocèse de Nîmes, dit la *Biographie universelle*, il tempéra son zèle par tant de charité, qu'il ramena la plus grande partie au sein de l'Eglise, et se fit aimer et estimer des autres. Dans les troubles des Cévennes, il adoucit autant qu'il fut en lui la rigueur des édits. Il se montra si sensible aux maux de ceux qu'on persécutait, si indulgent pour leur égarement et leurs erreurs, qu'il se fit respecter des fanatiques mêmes, et que dans ce pays sa mémoire, encore aujourd'hui, est en bénédiction parmi les protestants. »

En décembre 1685, Fénelon est chargé par Louis XIV de se rendre dans la Saintonge et le Poitou pour travailler à la conversion des protestants ; il accepte cette mission sous la condition qu'il exercera son ministère de paix sans aucun appui de la force militaire. Accusé de tolérance et dénoncé à la cour, il insiste hautement, dans ses lettres au marquis de Seignelay, ministre de la marine, sur la nécessité d'user de douceur. Le marquis lui répond, le 20 février 1686.

« Tout le monde connaît qu'il n'y a rien à ajouter au zèle, à la prudence, à la charité avec laquelle vous avez agi dans le pays où vous êtes. »

Fénelon disait à Jacques III, qui se flattait de recouvrer la couronne perdue par son père :

« Sur toutes choses, ne forcez jamais vos sujets à changer leur religion, nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impérissable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes ; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile ; non en approuvant tout comme indifférent, mais en souf-

frant avec patience ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion. »

En présence de la révocation de l'édit de Nantes, les protestants d'Alsace se retirent pour la plupart dans la ville et le val de Saint-Dié. Une délibération capitulaire du chapitre, en 1694, recommande la plus grande tolérance vis-à-vis d'eux.

On se rappelle le douloureux procès de Calas, vieillard protestant, qui fut condamné à mort injustement à Toulouse, en 1763, et y subit sa peine, comme coupable d'avoir pendu son fils, âgé de vingt-huit ans, pour l'empêcher de faire abjuration du protestantisme. Son procès ayant été soumis à la révision, quarante-deux juges reconnurent son innocence à l'unanimité, le réhabilitèrent avec dépens et dommages-intérêts.

Le clergé de France, sensible à la situation de la famille Calas, fit à l'un de ses membres un don de cent louis et une pension annuelle.

Un édit de novembre 1787, rendu sous l'inspiration du clergé, révoque la législation relative aux protestants, leur donne la liberté civile, les droits de Français et interdit qu'ils soient molestés à raison de leur foi religieuse. Conformément

à un article de cet édit, ceux qui ne professaient pas la religion catholique furent autorisés à se marier devant l'officier de la justice civile, et celui-ci déclarait, au nom de la loi, que les parties étaient unies en légitime et indissoluble mariage.

En vertu de l'édit de Nantes, publié en 1598, l'état civil des protestants était constaté par leurs ministres, et les registres se tenaient aux consistoires.

Depuis la révocation de cet édit, en 1685, les protestants se voyaient dans la cruelle alternative ou de simuler leur conversion au catholicisme pour pouvoir se marier en face de l'Eglise, ou de compromettre l'état de leurs enfants en contractant, devant leurs ministres, des mariages frappés de nullité à l'avance.

En 1788, l'illustre archevêque de Narbonne, Mgr de Dillon, remercie Louis XVI, au nom du clergé français, d'avoir rendu l'état civil aux protestants et d'avoir « ainsi mis un terme à cette étonnante contradiction qui armait les lois contre les droits de la nature. » On aime à se rappeler ces magnifiques paroles.

§ V

L'ÉGLISE A CONSTAMMENT MAINTENU LA DISCIPLINE AU SEIN DU CLERGÉ. — HOMMAGE A NOTRE CLERGÉ DU XVIII[e] SIÈCLE.

Certainement le vice, le relâchement se sont produits en diverses circonstances au sein du clergé séculier et régulier, mais la partialité seule peut en rendre le catholicisme responsable. Les abus sont inséparables de toute institution humaine.

A chaque siècle, les réformes surgissent partout où le scandale a passé ; les conciles, les synodes veillent avec une incessante sollicitude au maintien de la régularité. Du reste, les désordres survenus dans le clergé ont été exagérés à plaisir. Constamment la majorité de ses membres a été fidèle aux préceptes de la discipline, a suivi d'un pas ferme et assuré la voie de la religion.

Vers 780, Chrodegand, évêque de Metz, soumet les prêtres de sa cathédrale à la vie commune. Une grande partie des évêques suit son

exemple et cette réforme des chanoines a un rôle important dans la réforme de l'Eglise.

A la fin du VIIIe siècle, Benoît d'Aniane applique sa réforme dans le monastère qu'il vient de fonder à Aniane, diocèse de Maguelonne.

Il l'introduit successivement, au sein des monastères de Gellone en Languedoc, de l'île Barbe près Lyon, de Saint-Savin en Poitou, de Cormery en Touraine, de Massay en Berry, de Saint-Mesmin près Orléans, de Marmünster en Alsace, et de plusieurs autres.

La réforme de Benoît d'Aniane est un retour vers la règle primitive de saint Benoît; elle forme le *Codex regularum*, veritable corps de droit de la société monastique.

En 817, le concile d'Aix-la-Chapelle, convoqué par Louis le Débonnaire, sous la présidence de Benoît d'Aniane, vote un capitulaire en quatre-vingts articles qui décrète la réforme de l'institut monastique.

Au XIe siècle, le catholicisme retrempe dans l'austérité les mœurs du clergé que la corruption du Xe siècle avait atteintes.

Au XIIe, saint Bernard voit avec une profonde douleur les désordres et les abus qui ont pénétré jusques dans le sanctuaire; il les attaque vive-

ment. Son livre intitulé *Apologia* est une censure amère du relâchement auquel divers monastères, et surtout celui de Cluny, sont en proie. Dès l'apparition de ce livre, les abbés de l'institut de Cluny, réunis en assemblée générale, adoptent d'importantes améliorations qui remédient à tous les maux signalés par saint Bernard.

Au XVIe siècle, notre clergé accomplit sur lui-même un grand travail de réforme et de rénovation; les anciennes congrégations religieuses, corrompues par les abus de la commende, par l'ambition mondaine et les richesses, rentrent complétement dans la régularité.

Au XVIIe siècle, les retraites des *ordinands* et les conférences ecclésiastiques, instituées par saint Vincent de Paul, rendent à l'Eglise de France sa première pureté. Dans nos diverses provinces, la plupart des membres du clergé se distinguent par la plus scrupuleuse régularité, par le zèle le plus infatigable.

Vincent de Paul réforme plusieurs monastères de la congrégation de Grandmont, ceux de Bonfay et de Rangeval, de la congrégation de Prémontré, ceux des congrégations de la Chancelade, de Saint-Antoine, de Saint-Bernard, de Saint-

Benoît, ceux du diocèse de Cahors. Il s'applique aussi à rétablir ou maintenir une exacte discipline dans les communautés de filles, à leur procurer constamment des abbesses ou des supérieures qui dussent leur vocation à la seule volonté de Dieu.

Le clergé du XVIIIe siècle a été surtout méconnu et calomnié; on lui a reproché une grande corruption de mœurs. Dulaure et les philosophes ont déclamé sur la vie molle, indolente, paresseuse des moines.

En portant ces accusations, on a imputé au corps les fautes de quelques-uns, on s'est arrogé le droit de conclure du particulier au général. Les chefs des communautés religieuses pouvaient seuls s'adonner facilement aux plaisirs mondains. Les simples moines restaient assujettis aux sévérités que la règle commandait.

Pour preuve de cette incontestable vérité, je veux citer le passage suivant d'un article que M. de Sainte-Beuve a publié, dans le *Moniteur* du 27 juin 1853, sur l'*Histoire littéraire de la France*, ce célèbre ouvrage dû aux benédictins.

Après avoir dit que dom Rivet, l'un d'eux, attaqué d'un violent rhume à la fin de 1748, fut forcé de prendre une chambre à feu, Sainte-

Beuve ajoute avec le biographe de celui-ci : « C'est le seul adoucissement qu'il se permit, » et il continue ainsi :

« Jusques-là il avait donc vécu, travaillé, étudié, comme le moins délicat de nous ne consentirait pas à vivre, même un seul hiver. Sachons-le bien, quand l'encre venait à geler dans une de ces froides bibliothèques de bénédictins, le savant religieux était obligé, pour s'en servir, de l'aller faire dégeler un moment au feu de l'infirmerie ou de la cuisine. »

Dans tous les monastères, la sévérité de la règle pesait sur les simples religieux, autant que dans les monastères bénédictins.

Voltaire lui-même, en parlant du XVIII[e] siècle, reconnaît que les institutions monastiques ont en grande partie et jusques à leur dernier jour continué à produire de saints religieux.

« Il n'est guère encore de monastères, dit-il, qui ne renferment des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces asiles de piété... nul état n'a toujours été pur. » (*Essai sur les mœurs* (C. 139.)

L'anglican Maittand a fait aussi à ce sujet

un aveu remarquable. (*The dark ages*, préface, p. 11).

Les membres du clergé des campagnes avaient pour la plupart, au XVIIe siècle, une rétribution si insuffisante que l'administration diocésaine dut, sur leur demande, leur accorder un secours connu sous le nom de *portion congrue*, en retour de l'abandon de tous leurs revenus en dîmes ou en biens-fonds. L'ordonnance du 29 janvier 1686 fixa la *portion congrue* à trois cents livres pour les curés et *vicaires perpétuels* et à cent cinquante livres pour les simples vicaires. On appelait *vicaires perpétuels* les desservants des églises paroissiales unies à des chapitres. Le chapitre était alors *curé primitif*, et le desservant son vicaire. Un édit du roi, en date du 3 mai 1768, éleva la *portion congrue* au chiffre de cinq cents livres pour les curés et *vicaires perpétuels*, et à celui de deux cents livres pour les simples vicaires.

En 1780, on comptait dans le diocèse de Châlons, parmi les paroisses rurales :

Une seule cure ayant un revenu de seize cents livres;

Une seule cure, au revenu de quinze cents livres;

Quatre cures, au revenu de douze cents à treize cents livres;

Sept cures, au revenu de mille à mille cent soixante-dix livres;

Trois cures, au revenu de neuf cents à neuf cent trente livres;

Onze cures, au revenu de sept cents à huit cents livres;

Toutes les autres cures rurales du diocèse de Châlons avaient, pour revenu, de cinq cents à six cents livres.

Les abbés de cour qu'une organisation défectueuse de la société poussait dans le clergé séculier sans qu'ils eussent aucune vocation, y apportaient la corruption des mœurs ; ils ne tenaient à l'église que par leur titre d'abbé et par leur bénéfice. Massillon fulmine, de toute la force de son éloquence, contre ce déplorable système de donner les hautes fonctions ecclésiastiques aux cadets de familles, contre les prêtres dont les mœurs sont impures, contre ceux qui mentent à la destination des revenus ecclésiastiques en consacrant au luxe des richesses réservées à l'indigence.

Dans le discours qu'il prononce à Versailles pour le premier dimanche de l'avent 1699, il s'é-

crie, en parlant des faux lévites et des prêtres parjures :

« Enfin, mais oserai-je le dire ici et révéler la honte de mes frères ? Vous étiez peut-être dispensateur des choses saintes, élevé en honneur dans le temple de Dieu ; le dépôt de la foi, de la doctrine, de la piété vous était confié ; vous paraissiez tous les jours dans le sanctuaire revêtu des marques redoutables de votre dignité, offrant des dons purs et des sacrifices sans tache : on vous confiait le secret des consciences, vous souteniez le faible dans la foi, vous parliez de la sagesse parmi les parfaits ; et, sous ce que la religion a de plus auguste et de plus saint, vous cachiez peut-être ce que la terre a de plus exécrable. Vous étiez un imposteur, un homme de péché assis dans le temple de Dieu. »

« Vous enseigniez les autres et vous ne vous enseigniez pas vous-même ; vous inspiriez de l'horreur pour les idoles et vous ne comptiez vos jours que par vos sacriléges. »

En 1662, Massillon s'applique avec une incomparable ardeur, dans les conférences qu'il prêche au séminaire Saint-Magloire, à Paris, à poursuivre l'ambition des clercs, les scandales du sanctuaire, la dissipation, l'amour du monde

chez le prêtre, et surtout le malheur des vocations intéressées, frivoles ou forcées.

Il dénonce ceux qui « exclus par les circonstances de leur naissance des bénédictions temporelles et des priviléges du premier-né, tristes peut-être comme Esaü de n'y pouvoir plus rien prétendre, se consolent sur ce que le père de famille a des bénédictions de plus d'une sorte, et regardent le plus sublime de tous les états comme le moindre partage, comme un pis-aller inévitable, comme une bienséance que le monde lui-même leur impose. »

« Les autres, dit Massillon, destinés, dès leur tendre enfance, à des espérances d'élévation, accoutumés par les discours domestiques à ne se figurer le fardeau redoutable du sacerdoce que sous les idées flatteuses de poste et de dignité, y courent comme à des biens et à des honneurs assurés; semblables à ce profane Héliodore, ils n'entrent dans le temple que parce qu'ils ont ouï-dire qu'ils y trouveraient des trésors immenses. »

Mais à côté des abbés de cour, on voyait en foule des prêtres saints et dévoués. Le scandale avait un contre-poids dans de sublimes vertus. Rappelons-nous avec le plus profond respect,

entre autres grands noms, ceux de Belzunce, de Beaumont, de Fumel, de la Motte, de Boyer, de Bergier, de Bridaine, de Neuville, de Beauregard, de d'Apchon, de Dulau, de Juigné, de Bonnal, de Belloy, de Thémines, de la Rochefoucauld, de Pressy, de Boisgelin, de la Luzerne, de Durfort, de l'abbé de Fénelon.

Au XVIII[e] siècle, le clergé secondaire était pieux, simple, pénétré de l'importance de ses devoirs et décidé à les remplir; les jésuites, les chartreux, les trappistes et presque tous les instituts les plus sévères avaient résisté à la corruption.

M. le comte A. de Tocqueville a dit de notre clergé du XVIII[e] siècle : « Je ne sais si, à tout prendre, il y eut jamais, dans le monde, un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France, au moment où la révolution le surprit, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus politiques, et en même temps de plus de foi; la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugé contre lui, je l'ai finie plein de vénération. » (*De l'ancien régime*, p. 198.)

Le savant Burnett, évêque de Salisbury, vers

la fin du XVIIIe siècle, déclare hautement, malgré son animosité systématique contre l'Eglise catholique, qu'il n'a pas rencontré dans ses fréquents voyages sur le continent d'hommes plus honorables, plus instruits et plus vertueux que les membres du clergé français. Il loue particulièrement la modestie, la tolérance, la charité des curés de Paris.

Burke, le célèbre orateur protestant, a rendu un hommage solennel à notre clergé du XVIIIe siècle, dans son ouvrage intitulé : « *La France avant* 1789. » J'en cite le passage suivant :

« Lorsque j'eus occasion d'aller en France, c'était presque à la fin du règne de Louis XV ; le clergé, sous toutes ses formes, attira une grande partie de ma curiosité. Bien loin de recueillir contre ce corps des plaintes et des mécontentements, comme j'avais lieu de m'y attendre, d'après quelques ouvrages que j'avais lus, je n'entendis aucune déclamation, ni publique, ni privée, si ce n'est cependant parmi une certaine classe d'hommes, peu nombreuse, mais bien active. Allant plus loin dans mes recherches, j'ai trouvé, en général, le clergé composé d'hommes d'un esprit modéré et de mœurs dé-

centes; j'y comprends les réguliers et les séculiers des deux sexes. Je ne fus pas assez heureux pour avoir des relations avec un grand nombre de curés; mais, en général, je reçus les meilleures informations sur leurs principes de morale et sur leur zèle à remplir leurs fonctions. J'ai été lié avec quelques personnes du haut clergé, et j'ai eu sur le reste de cette classe les meilleures informations. Presque tous ceux qui le composent sont des hommes de naissance; ils ressemblent à tous ceux de leur rang; et lorsque j'y ai remarqué quelques différences, je les ai trouvées en leur faveur : leur éducation était plus accomplie que celle de la noblesse militaire, en sorte qu'il s'en fallait de beaucoup qu'ils ternissent l'éclat de leur profession par leur ignorance ou par aucun manque d'aptitude dans l'exercice de leur autorité. J'ai vu en eux, en outre du caractère clérical, noblesse et franchise; ils avaient les sentiments du gentilhomme et de l'homme d'honneur, rien de servile, rien d'insolent dans leurs manières et dans leur conduite. Je les ai réellement considérés comme composant une classe tout à fait supérieure, comme un choix d'hommes parmi lesquels vous n'auriez pas été surpris de trouver un Fénelon.

J'ai vu dans le clergé de France (et nulle part on ne peut en rencontrer beaucoup de cette sorte) des hommes d'un grand savoir et d'une parfaite candeur; j'ai même été fondé à croire que cet avantage n'était pas exclusif à la capitale. Les rencontres que j'ai faites dans d'autres endroits de ce royaume ayant été un effet du hasard, on peut regarder l'exemple que j'en puis citer comme une preuve favorable à l'ordre tout entier. Je passai quelques jours dans une ville de province, où, en l'absence de l'évêque, je passais mes soirées avec trois ecclésiastiques, ses grands vicaires, hommes dont toute l'Eglise se serait honorée. Tous trois étaient fort instruits, deux d'entre eux possédaient une érudition profonde, générale, étendue, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, soit dans les sciences orientales, soit dans celles de toutes les contrées occidentales, et plus particulièrement encore dans tout ce qui est relatif à leur profession. Ils avaient une connaissance bien plus approfondie de nos théologiens anglais que je ne m'y étais attendu, et ils entraient avec un grand esprit de sagacité et de discernement critique dans le génie de ces écrivains. »

§ VI

LES CROISADES ONT ÉTÉ JUSTES, FÉCONDES EN RÉSULTATS.

On a dépeint les croisades comme une injustice, comme le fruit du fanatisme et de la superstition, comme une marche insensée au milieu des mers et des déserts pour aller massacrer des Musulmans. Attribuer un semblable caractère aux croisades, c'est mutiler complétement la vérité ; elles ont été la défense la plus légitime de l'Europe contre un agresseur commun, l'islamisme. Sans elles l'Europe devenait musulmane ; il est impossible d'en douter, puisque, malgré elles, les mahométans se sont maintenus en Espagne jusques à la fin du xve siècle, ont campé deux fois, au xviie, sous les murs de Vienne. M. de Bonald parle ainsi de la nécessité des croisades : « Si la chrétienté ne fût sortie alors par toutes ses portes, et à plusieurs reprises, pour attaquer un ennemi formidable, on doit croire que cet ennemi eût profité de l'inaction des peuples chrétiens, les eût surpris au milieu

de leurs divisions, et les eût subjugués les uns après les autres. »

Pour apprécier dignement les croisades, il suffit de connaître les services qu'elles nous ont rendus.

Elles ont agrandi le perfectionnement des rapports sociaux ;

Ont affranchi nos rois de la rivalité de leurs vassaux ;

Ont facilité le mouvement d'émancipation qui poussait le peuple à secouer le joug despotique des seigneurs ;

Ont dégagé le principe municipal ;

Ont mis fin à nos divisions intestines et produit l'unité politique ;

Ont favorisé la mobilisation de la propriété, et, par suite, la formation d'un tiers-état ;

Ont amené la reconstitution des armées nationales décomposées par les petits cantonnements militaires de la féodalité ;

Ont introduit des impôts fixes et permanents, rendu leur perception moins vexatoire pour le contribuable ;

Ont adouci le droit d'aubaine, coutume cruelle, autorisant le seigneur à réduire en servage l'étranger fixé sur son domaine ;

Ont imprimé des progrès importants à l'art nautique, créé notre marine;

Ont enrichi la littérature, l'étude des langues, la géographie, l'histoire naturelle, la médecine, l'agriculture;

Nous ont donné le commerce de la Méditerranée et des échelles du Levant;

Ont agrandi le domaine de notre industrie.

M. de Sismondi, exposant les résultats politiques de la croisade que Louis le Jeune commandait, a dit :

Ce pèlerinage contribua plus que de longs combats domestiques à relever la dignité de la couronne de France. » (T. V, p. 331, *Histoire des Français)*.

M. de Sismondi ne saurait être suspect de partialité pour la royauté et le catholicisme.

« Tels sont les grands, les véritables effets des croisades, a écrit M. Guizot; d'une part, l'étendue des idées, l'affranchissement des esprits; de l'autre, l'agrandissement des existences, une large sphère ouverte à toutes les activités; elles ont produit à la fois plus de liberté individuelle et d'unité politique, elles ont poussé à l'indépendance raisonnable de l'homme et à la centralisation de la société. »

On a donc le droit d'affirmer hautement que les croisades ont été justes et fécondes en résultats importants.

On en compte huit : La première a duré de 1095 à 1100; la deuxième de 1147 à 1149; la troisième de 1186 à 1199; la quatrième de 1202 à 1204; la cinquième de 1217 à 1221; la sixième de 1228 à 1229; la septième de 1248 à 1254; la huitième a commencé et fini en 1270. La première amène la prise de Jérusalem, en 1099; la quatrième aboutit, en 1204, à celle de Constantinople et au rétablissement de l'Empire latin qui subsiste pendant cinquante-sept ans. Dans la septième croisade, saint Louis se croise avec ses frères; il revient en France, en 1152, à la mort de sa mère ; il avait rendu Damiette pour sa rançon, et donné cent mille marcs d'argent pour celle de ses soldats. La huitième croisade a coûté la vie à ce prince.

Le croisé avait de grands priviléges. Un délai de cinq ans lui était accordé pour payer ses dettes. On ajournait toute instance judiciaire contre lui durant son absence, et, de plus, un an et un jour après son retour. Il n'était justiciable que des tribunaux ecclésiastiques, et avait le droit de se refuser à comparaître devant une cour laïque :

« *Signatus cruce non tenetur respondere in foro sæculari.* » Philippe-Auguste soumit cette législation à deux exceptions : pour les cas criminels d'une grande gravité, et pour les affaires purement féodales.

Les croisades ont été des guerres françaises. Les armées chrétiennes se composèrent presque complétement de Français, et ce furent des intérêts tout français qui se débattirent à Nicée, à Antioche, à Tibériade, à Ptolémaïs. On appela les croisades les *Gestes de Dieu par les Francs*. Les rois de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie, les comtes d'Antioche, de Tripoli, de Tyr, d'Edesse, furent des princes français. Le nom de *Francs* devint, en Orient, le synonyme de chrétiens et d'Européens ; notre langue, nos lois, nos mœurs furent importées dans l'Asie occidentale.

§ VII

NOTRE ANCIEN CLERGÉ A COMBATTU AVEC ARDEUR LES PASSIONS, LES VICES DES ROIS ET DES GRANDS.

En face de chaque attentat à la morale publique et privée, le clergé a eu des paroles de sévérité. Il a protégé la dignité et la sainteté du lien conjugal, il a été la sauvegarde des mœurs.

Sous la première race, les rois et les grands se permettaient à chaque instant, selon leur caprice, la polygamie et les mariages incestueux. Le clergé est infatigable à les poursuivre.

Le concile d'Epaone, au commencement du VIe siècle, porte contre eux une défense rigoureuse, que renouvellent, en 538, les conciles d'Orléans et d'Angers.

Le roi Caribert ayant répudié sa femme légitime pour se marier à une des dames de la cour, le concile de Tours, en 567, censure sa conduite. Saint Germain, évêque de Paris, le retranche de la communion des fidèles.

Les évêques élèvent leurs protestations contre les abominations, les impudicités de Brunehaut et de Frédégonde.

Saint Grégoire, évêque de Tours, flétrit à haute voix, devant Chilpéric et Frédégonde, leurs honteux désordres, leurs sanglantes cruautés.

Prétextat, évêque de Rouen, cherche vainement à inspirer à Frédégonde l'horreur des crimes dont elle est souillée ; il reçoit la mort, en 558, pour prix de son intrépidité et de sa vertu. Des sicaires, à la solde de la reine, le poignardent le jour de Pâques, au moment même où, revêtu de ses habits pontificaux, il célèbre les saints mystères.

Saint Colomban est expulsé d'Austrasie pour avoir reproché au roi Thierry de recevoir des courtisanes dans son palais.

Saint Eloi reprend sans crainte les rois et les grands.

Saint Léger, évêque d'Autun et ministre de Childéric II, manifeste son indignation au sujet des dérèglements de ce roi ; il est aussitôt exilé.

Saint Philbert, fondateur de Jumiéges, se présente à Ebroïn pour lui déclarer que ses cruautés et ses impiétés méritent la colère du ciel.

Dagobert Iᵉʳ, après avoir rendu son peuple heureux au commencement de son règne, s'abandonne aux plus scandaleuses débauches. Saint Amand, l'apôtre de la Belgique, reproche au roi son indigne conduite; il est frappé d'exil, mais rappelé peu après.

Le concile de Leptines, au VIIIᵉ siècle, interdit les adultères, les mariages incestueux.

L'évêque Lambert est mis à mort à cause de la fermeté de ses remontrances à Pépin d'Héristal qu'il veut déterminer à rompre un commerce illégitime.

Le concile de Tusey, en 855, reproche hautement à Bozon, comte de Bourgogne, d'avoir abandonné sa femme et formé une liaison incestueuse avec Engelande.

L'Eglise combat vivement, au IXᵉ siècle, contre Lothaire II, roi de Lorraine, pour maintenir l'indissolubilité du mariage.

En 859, ce prince vit publiquement avec Valdrade, après avoir chassé Teutberge, sa femme, fille du duc Bozon, et porté contre elle mensongèrement une accusation susceptible d'entraîner la dissolution du mariage, suivant les lois ecclésiastiques. En 860, la reine est forcée par les violences de Lothaire à se calomnier elle-même,

en se déclarant coupable dans une assemblée de huit évêques, réunie à Aix-la-Chapelle. Sur son aveu, son mariage est dissous; elle est renfermée dans un monastère, et Lothaire, en 862, épouse solennellement Valdrade. Cependant Hincmar, archevêque de Reims, et Adon, archevêque de Vienne, ont pénétré ce honteux mystère; ils prennent hautement la défense de Teutberge, condamnent la décision du concile d'Aix-la-Chapelle, et le pape Nicolas Ier, auquel ils la soumettent, répond que « le mariage étant indissoluble, la conduite de la femme, quelle qu'elle ait été, ne peut autoriser le divorce. »

Lothaire persiste dans sa scandaleuse union avec Valdrade ; mais Teutberge, du fond de sa retraite, parvient à adresser au pape secrètement une missive où elle lui dit : « Si Votre Sainteté vient à apprendre que j'ai consenti à faire l'aveu mensonger qu'on exige de moi, qu'elle soit convaincue que la violence seule aura pu l'arracher à une reine plus maltraitée que la dernière des esclaves. »

Le pape n'hésite pas à protéger la reine contre les criminelles passions de son mari. Il prescrit aux évêques de Germanie et des Gaules de se réunir en concile à Metz, d'y citer Lothaire et

de le frapper des peines canoniques. Le concile s'ouvre en juin 863 ; mais ses membres, se laissant tromper ou gagner par le prince, annulent le mariage avec Teutberge et reconnaissent l'union de Valdrade comme légitime.

Les évêques d'Italie que le pape a rassemblés à Rome, cassent les actes du concile de Metz et somment Lothaire de quitter Valdrade immédiatement, sous peine d'excommunication.

La conduite de ce prince avait soulevé une vive indignation parmi les Francs. Ses oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, avaient pris le parti de la malheureuse reine et se préparaient à la venger les armes à la main. Lothaire, saisi de frayeur, feignit de se soumettre et se sépara de Valdrade, en 865. Mais, l'année suivante, il la reprit. Aussitôt le pape excommunia l'audacieuse concubine et convoqua un concile à Soissons pour mettre fin au scandale. Lothaire fut condamné solennellement dans ce concile; les actes de faiblesse et de connivence des conciles d'Aix-la-Chapelle et de Metz y furent cassés.

L'Eglise a soutenu ainsi, de 859 à 866, une lutte incessante contre Lothaire, pour maintenir l'indissolubilité du mariage et assurer, avec elle,

la paix du foyer domestique, la dignité de la femme, les devoirs de la famille.

Hincmar, archevêque de Reims, proteste contre les débordements de Louis III.

Le concile de Donzis-les-Prés, en 873, veille au maintien des mœurs publiques et privées.

Le concile de Poitiers, en 1073, inflige une peine à Guillaume, comte de Poitou, à cause de son mariage avec Hildegarde, sa parente. En 1090, le comte se rendant presque chaque jour coupable de rapt et d'adultère, l'évêque de Poitiers le réprimande dans l'église et commence à prononcer contre lui la formule de l'excommunication. Aussitôt le comte s'arme de son épée et veut en frapper le prélat; celui-ci demande un moment de répit, se recueille, achève l'anathème et ajoute ces paroles : « Frappe maintenant, je suis prêt. » — « Non, répond le comte, je ne veux pas maintenant, parce que je vous enverrais en paradis. »

En 1090, Philippe Ier a résolu de répudier la reine Berthe, sous prétexte de parenté, pour épouser Bertrade, fille du comte Simon de Montfort et femme adultère de Foulques Rechin, comte d'Anjou. Il adresse aux évêques du royaume l'invitation d'assister à la cérémonie de

son nouveau mariage. Yves, évêque de Chartres, lui répond ainsi :

« Je ne veux ni ne puis assister à la célébration de votre mariage... Ma conscience, que je dois conserver pure devant Dieu, et la réputation d'un évêque de Jésus-Christ qui doit être sans tache, me le défendent. J'aimerais mieux être jeté au fond de la mer avec une meule attachée au cou, que d'être un sujet de scandale pour les faibles. Prince, ce que je dis n'est point contre l'obéissance que je vous dois ; c'est, au contraire, pour mieux vous marquer ma fidélité que j'ose vous parler ainsi. »

Philippe, résistant à toutes les remontrances, fait célébrer son mariage. Aussitôt le pape Urbain II réclame contre le scandale, prescrit aux évêques de France de se réunir en concile à Autun, sous la présidence de Hugues, archevêque de Lyon, d'examiner le mariage du roi et de le casser, s'il s'est accompli en violation des lois de l'Eglise. Le concile, composé de trente-deux évêques, excommunie Philippe, en 1094, *pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme.*

Sous le coup de cette sentence, le roi se décida enfin, en 1097, à se séparer de Bertrade. Mais il

la reprit en 1100 et fut excommunié une seconde fois par le concile de Poitiers.

Les vices des grands, leurs injustices, leurs désordres publics rencontrent des accusateurs intrépides :

Au XIe siècle,

Dans Fulbert, évêque de Chartres; dans le concile de Reims, en 1049 ; dans Gautier, abbé de Saint-Martin, à Pontoise ; dans Robert d'Arbrisselles, fondateur de Fontevrault ; dans saint Odilon et saint Mayeul, abbés de Cluny ;

Au XIIe siècle,

Dans saint Bernard, dans le concile de Lagny.

Le concile de Soissons, en 1201, condamne Philippe-Auguste, vivant en adultère avec Agnès de Méranie, et défend les droits de la reine Ingelburge que le prince a abandonnée.

Les conciles d'Autun, de Clermont, d'Etampes prononcent successivement l'excommunication contre lui.

Les mariages clandestins sont poursuivis avec sévérité dans le concile de Saumur, en 1254, dans celui de Compiègne, en 1303.

Les vices, les dérèglements des rois, des grands, des riches, sont attaqués vive-

ment, au commencement du XVIe siècle, dans les sermons de Maillard, de Raulin, de Menot, prédicateurs à Paris, et, sous Louis XIII, dans ceux de Lingendes, de Mascaron.

A l'ouverture du carême de 1669, ce dernier parlait, dans la chapelle du palais de Versailles, sur la parole de Dieu. Il ne craint pas, en face de Louis XIV, livré à ses criminelles passions, de rappeler l'histoire du prophète Nathan chargé d'annoncer à David la punition de sa faute. Voici ce morceau de son discours :

« Les grands et les rois de la terre entendent rarement la vérité. Comme on veut les convertir et non pas les aigrir, et que la même Écriture qui nous ordonne d'annoncer la vérité devant les princes de la terre nous commande aussi de les ménager ; que Nathan, ayant à faire connaître à David son adultère et son homicide, prit des biais et des chemins par où l'Esprit de Dieu le mena ; tout cela fait que la vérité ne se montre à eux qu'avec un ménagement dont il faut que les grands s'aperçoivent, et pour expliquer cela par les termes du grand saint Bernard, écrivant au souverain pontife ces livres si sages, et si hardis qu'il a intitulés : *De la considération*, il vaut mieux, dit-il, prêcher devant les

grands avec un peu de timidité qu'avec trop de témérité : *mihi tutius judico apud majestatem timiditate quam temeritate periclitari;* mais aussi, si le respect que j'ai pour vous fait que je ne vous dis la vérité que sous des enveloppes, que je vous la mets dans des jours plus enfoncés, il faut que vous ayez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse ; que vous entendiez plus que je ne vous dis, et que vous compreniez que ne vous disant rien, je ne laisse pas de vous dire ce que vous ne voudriez pas qu'on vous dit. *Decet te scilicet abundantiorem quam me audaciorem esse.* C'est-à-dire, messieurs, qu'il en est de la parole de Dieu à l'égard des grands comme d'une fenêtre qu'on leur ouvre : la vue ne s'arrête pas à l'objet le plus proche que cette fenêtre leur présente; elle va plus loin et se porte à l'extrémité de l'horizon. De même il faut, messieurs, que les grands entendent plus de choses qu'on ne leur en dit, en voient plus qu'on ne leur en montre, en découvrent plus qu'on ne leur en présente. Que si, avec tous ces soins, toutes ces précautions et tous ces ménagements, la vérité ne peut plaire, craignez, messieurs, que cette parole ne vous soit ôtée ; craignez que Jésus-Christ ne venge sa parole méprisée. »

Le père de la Rue, dans la préface du recueil de ses sermons, loue hautement le courage de Mascaron. « Le zèle, dit-il, d'un des prédicateurs les plus renommés de France et des plus dignes de réputation, l'ayant porté à parler d'une manière que la considération de la jeunesse du roi et d'une cour alors dans les plaisirs aurait dû lui faire éviter, s'il eût suivi les règles de la prudence ordinaire, on fut alarmé jusqu'à faire craindre au prédicateur l'indignation du monarque. Le roi ne l'ignore pas; mais le prédicateur s'étant présenté devant lui, sa religion les prévint; et bien loin de marquer le moindre ressentiment, il le remercia du soin qu'il prenait de son salut, lui recommanda d'avoir toujours le même zèle à prêcher la vérité, et de l'aider par ses prières à obtenir bientôt de Dieu la victoire sur ses passions. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer ici, de la droiture du roi ou de celle de son prédicateur, à qui l'on appliqua dès lors dans Paris ces paroles du prophète : « Loquebar de testimo- » niis tuis in conspectu regum, et non confun- » debar. »

Le père Amat, jésuite, condamne, avec une fermeté inébranlable, l'inclination de Louis XIV, son pénitent, pour mademoiselle de la Vallière.

En présence de la liaison de ce prince avec madame de Montespan, le clergé est infatigable à manifester sa réprobation, à maintenir l'inflexibilité de la loi catholique.

Le 11 avril 1675, à Paris, l'abbé Lécuyer, simple prêtre de paroisse, refusa l'absolution à Madame de Montespan.

Bourdaloue, du haut de la chaire, rappela à Louis XIV les devoirs qu'il méconnaît.

Bossuet, avec une liberté chrétienne, lui adressa ces lettres impérissables où il insiste si hautement pour une séparation indispensable. (Bossuet, *lettres*, t. XXVII, p. 86, 92, 98).

Voici l'une de ces lettres ; elle porte la date de 1675 :

« Sire,

« Le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement *à ce qu'elle a promis à Dieu*, comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps où *je me sens obligé de le faire.* »

« Jamais, Sire, votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent qui vous a si longtemps séparé de lui (Mme de Montespan) y règnera..... Qu'il est malaisé de se retirer d'un

si malheureux et si funeste engagement! Mais cependant, Sire, *Il le faut*, *ou il n'y a point de salut à espérer.....* »

« On ne parle que de la beauté de vos troupes, et de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un si grand capitaine ; et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même *à une guerre bien plus importante*, à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose.... »

« *Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour*, parce que je vois tous les jours de plus en plus quels sont vos périls. Sire, accordez-moi une grâce. Ordonnez au P. de la Chaise de me mander quelque chose de l'état où vous vous trouvez. Je serai heureux, Sire, si j'apprends de lui que l'éloignement et les occupations commencent à faire le bon effet que nous avons espéré. »

En 1680, Bossuet dit à Louis XIV du haut de la chaire, le jour de Pâques :

« Prenez, Sire, ces armes salutaires dont parle saint Paul, la foi, la prière, l'humilité ; c'est par là qu'on peut assurer sa victoire. *Il n'y a plus pour vous qu'un seul ennemi à redouter : vous même*, *Sire*, *vous-même..... Qui peut tout*, *tourne ordinairement sa puissance contre lui-même.*

Quand le monde nous accorde tout, il n'est que trop difficile de se refuser quelque chose. »

Massillon, prêchant à Versailles l'avent de 1699 devant Louis XIV, s'écriait dans son discours sur le jugement dernier :

« On ne vous demandera pas, pour décider du rang que vous devez occuper dans cette formidable scène, votre nom, votre naissance, vos *titres*..... Ce n'était là qu'une fumée qui n'avait de réalité que dans l'erreur publique ; on examinera seulement si vous êtes un *animal immonde*, ou une brebis innocente ; on ne séparera pas le *prince* du sujet..., mais la paille du bon grain... »

«... Vains jugements de la terre, que vous serez alors étrangement confondus ! Et que nous ferons peu de cas de la noblesse, *du rang*, de la gloire des ancêtres, de l'éclat de la réputation... de *tous ces titres pompeux dont les hommes tâchent ici-bas d'exhausser leur bassesse...*, lorsque nous verrons dans cette foule de coupables *le souverain* confondu avec l'esclave, les grands avec le peuple..... *les dieux de la guerre*, ces hommes *invincibles* et glorieux *qui avaient rempli l'univers du bruit de leur nom*, à côté du vigneron et du laboureur. »

Massillon, dans un autre de ses discours, pendant l'avent de 1699, s'exprimait ainsi :

« Les hommes corrompus trouvent toujours des grands qui les écoutent et les protègent. Sire, c'est servir la gloire du prince que de ne pas servir ses passions. Il est beau d'oser s'exposer à son indignation. Mais cet héroïsme de fidélité est rare dans les cours. »

« Il n'y a de grand pour ceux qui habitent les palais des rois, que le plaisir et la gloire ; si vous n'y paraissez pas sous ces étendards, on vous prend pour un censeur et un ennemi. »

« La vertu la plus pure, dès qu'elle déplaît au souverain, est bientôt digne du mépris des courtisans. »

Voilà les leçons utiles et hardies que Massillon donnait à Louis XIV et aux courtisans.

Les pères Pérusseau, Desmarest, Deschamps, jésuites, refusent successivement l'absolution à Louis XV, à cause de son commerce scandaleux avec madame de Pompadour. Celle-ci avait pensé, dans une circonstance, qu'il y aurait avantage pour elle à faire ses pâques ; mais les jésuites eurent le courage, malgré ses instantes sollicitations, de ne pas lui donner l'absolution. Elle en conçut un si grand ressentiment qu'elle appuya

de toute son autorité la destruction de l'institut.

M. Gilbert des Voisins, qui a publié, en 1823, la procédure suivie contre les jésuites devant le parlement de Paris, cite ce refus d'absolution à madame de Pompadour comme la cause la plus active de leur abolition.

Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris sous Louis XV, est un des prélats qui ont le plus honoré l'Eglise française. Il est exilé de la capitale, à trois reprises, à cause de l'indépendance de son caractère devant la démoralisation et les intrigues de la cour.

Un jour, arrivant d'exil, il va saluer Louis XV à Versailles, et le roi lui dit qu'il le verrait avec plaisir visiter madame de Pompadour. « Sire, lui répondit-il, ma malle est encore attachée à ma chaise de poste qui est dans la cour ; rien ne pourra jamais me déterminer à une démarche qui est contraire à mon devoir. » Le roi reçut cette rude réponse sans se froisser.

Le père Brydaine, prêchant devant des hommes de plaisir, de luxe et de puissance, leur adresse les paroles suivantes :

« C'est ici où mes regards ne tombent que sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs

de l'humanité souffrante et sur des pécheurs audacieux et endurcis. Ah ! c'est ici seulement qu'il faut faire retentir la parole sainte dans toute la force de son tonnerre, et placer avec moi dans cette chaire, d'un côté la mort qui vous menace, de l'autre mon grand Dieu qui vient vous juger. »



CHAPITRE XXX

§ Ier

PERFECTIONNEMENTS SUCCESSIFS QUE LE CLERGÉ A INTRODUITS DANS L'ARCHITECTURE.

Les membres du clergé, nos premiers architectes, ont conservé les restes et les traditions de l'architecture romaine.

Nos églises, aux VIe, VIIe, VIIIe siècles, sont la copie de la basilique romaine; nos monastères représentent parfaitement la maison romaine. On retrouve, dans nos églises, l'arc plein cintre, les formes allongées, les galeries intérieures de la basilique. Nos monastères ont, comme la maison romaine, l'*atrium*, le *vestibule*, le *péristyle*, l'*exhèdre*, le *triclinium*, le *xiste de verdure*,

les *trycilles*, les *cubicula*, l'*impluvium*, le *compluvium*, le *sacrarium*, etc.

L'église, que l'on rencontre constamment la première, afin que les personnes du dehors puissent y venir librement, remplace l'*atrium*, première salle des maisons romaines. Le cloître, où l'on arrive de l'église et qui conduit aux autres pièces, est la cour entourée de galeries couvertes et qui s'appelait le *péristyle*. La salle du chapitre est l'*exhèdre*, le réfectoire est le *triclinium*. Le jardin est placé derrière toutes les parties de l'édifice, comme il l'était dans la maison romaine.

Les granges des monastères nous rappellent l'aspect et la distribution de la ferme de Columelle et de Varron. Elles sont bâties sous la forme d'un parallélogramme; elles ont une cour au milieu, deux grandes portes pour y pénétrer : les herbages et les écuries d'un côté, et de l'autre, le logement des frères.

Les membres du clergé, adoptant aussi un principe de l'architecture romaine, appliquent fréquemment la pierre mêlée à la brique.

L'imitation directe de l'art romain dans la construction de nos monuments a reçu la dénomination de style latin et domine du IVe au

IXe siècle. Pendant cette période, les murs sont construits en pierres cubiques ; une grande importance est donnée à l'arcade ; les fenêtres sont cintrées, étroites et hautes ; le cintre repose sur des pilastres.

Parmi les principales églises du style latin sont :

L'église de Saint-Jean, à Poitiers; la crypte de Saint-Gervais, à Rouen ; l'église de Jouarre ; celle de Saint-Eusèbe, près Saumur ; celle de la Basse-OEuvre, à Beauvais ; celle de Sainte-Geneviève, à Paris ; celles de l'abbaye de Saint-Denis, de l'abbaye de Luxeuil ; celle de Saint-Trophime, à Arles ; la cathédrale de Nantes.

L'église de Saint-Jean, à Poitiers, date du VIe au VIIe siècle.

Un fronton, dans les proportions antiques, surmonte la façade ; des moulures, d'un profil simple, l'encadrent complétement. Celles qui, par leur inclinaison, indiquent la pente du toit, sont accompagnées d'incrustements en forme de demi-cercles. De grandes pierres gravées en creux, ornées de rosaces, occupent le milieu du tympan. L'entablement horizontal qui supporte le fronton, est composé d'une architrave, d'une frise et d'une corniche ; des modillons enrichis-

sent ce dernier membre du couronnement. Au-dessous de l'entablement règne une zone composée de grandes pierres et de briques alternées ; au milieu est un cintre en pierre, formé de plusieurs cercles concentriques et en saillie les uns sur les autres. Une croix grecque est au milieu de ce cintre qui repose sur un bandeau soutenu par des pilastres de courte proportion et couronnés de chapiteaux dans la forme antique. Deux triangles en pierre, semblables à ceux qu'on voit dans le tympan, sont placés à droite et à gauche du cintre.

L'église de Saint-Jean, à Poitiers, est un monument de haute importance et curieux par son architecture. Elle porte aussi le nom de « Claudia Varenilla. » Mabillon, dom Martenne, dom Fronteneau, l'abbé Lebœuf, Visconti et une foule d'autres savants l'ont étudiée attentivement.

L'église souterraine de Jouarre a été construite au VIIe siècle ; elle présente des fûts de colonnes et des chapiteaux empruntés aux monuments antiques.

Au IXe siècle, le style byzantin, créé à Constantinople sous Justinien, est importé d'Italie en France par les moines de Saint-Victor de

Marseille, et dote notre architecture d'améliorations importantes. Ce qui le caractérise, ce sont les arcades appuyées sur des colonnes sans architrave, mais avec un archivolte, c'est-à-dire avec une moulure qui fait le tour de l'arc et lui sert de bordure. Dans les basiliques byzantines, on voit, sur l'archivolte, les ouvertures des tribunes placées au-dessus des petites nefs. Le deuxième caractère du style byzantin se trouve dans les ornements des chapiteaux et dans les personnages qui sont représentés en bas-reliefs ou autrement. Les chapiteaux byzantins sont sculptés avec élégance, ornés de feuilles et de fleurs de diverses espèces. Le troisième caractère de l'architecture byzantine est de placer assez souvent sur les grandes églises des dômes ou coupoles.

La Normandie, le Périgord, la Dordogne, l'ancien diocèse de Saintes et nos autres provinces du Midi conservent en grand nombre des églises du style byzantin. On cite parmi les plus renommées :

Celle de Saint-Front, cathédrale de Périgueux ;

Celle de l'abbaye de Solignac, dans le Limousin ;

Celle de la collégiale de Saint-Emilion, dans la Gironde ;

Celle de Saint-Genou, dans l'Indre ;

Celle de l'abbaye de Fontevrault ;

Celle de Souillac ;

Celle de Castel-Sarrasin ;

La cathédrale de Cahors.

L'église de Saint-Front, consacrée en 1047, représente la première importation complète du style byzantin en France.

Cinq coupoles, à courbe gracieuse, couronnent la masse imposante du monument. Au-dessus d'elles apparaît une tour romane, à arcades, coiffée d'un comble conique ; on la donne pour le plus ancien clocher de France.

L'ornementation de la basilique est simple et d'aspect un peu fruste comme dans les églises romanes. On y voit quelques gros chapiteaux cubiques du genre carlovingien ; mais ils sont, pour la plupart, des reproductions de la corbeille corinthienne et de ses acanthes. Les deux transepts sont à peu près symétriques. L'austérité de la nef s'accuse fortement par les lourds piliers des coupoles, par les rares fenêtres cintrées, par la nudité des surfaces.

L'église de Saint-Front a reçu une intelligente

restauration pendant ces dernières années; elle a été complétement dégagée, on lui a rendu son antique physionomie.

L'église de Saint-Genou est un des plus rares débris de l'architecture byzantine. Elle intéresse à un haut degré l'archéologie et l'histoire religieuse du vieux Berry. Elle est comprise dans les monuments historiques, et sa restauration a commencé en 1853.

L'église de l'abbaye de Fontevrault, élevée en 1125, a été détruite en partie; il en reste cependant de magnifiques vestiges.

L'abside et les transepts ont été convertis en chapelle pour les prisonniers.

La façade est une des plus intéressantes manifestations de l'architecture du XIIe siècle.

Les Plantagenets, vassaux en France et rois en Angleterre, protégeaient l'abbaye de Fontevrault; la plupart d'entre eux ont voulu y être inhumés.

Dès que l'an 1000 est passé, toutes les provinces de France se consacrent avec ardeur à la reconstruction des églises; la chronique du moine Raoul Glaber nous dit à ce sujet : « Le monde, d'un commun accord, a dépouillé les antiques haillons pour se couvrir de basiliques

neuves comme d'une blanche robe. » D'après une fausse application de l'Apocalypse de saint Jean, on avait redouté l'an 1000, comme l'année où le monde devait périr.

Au commencement du XIe siècle, le clergé crée le style roman, en combinant les éléments latin et byzantin. Cette innovation est un progrès de plus pour l'architecture.

Les formes romanes sont mâles et sévères. Les arcs qui déterminent la forme des baies sont des demi-cercles complets ; quelquefois ils sont ou surbaissés ou surhaussés. Dans un grand nombre d'églises romanes, au-dessus des portes, se développe une galerie composée de petites arcades portées par des colonnettes. La partie supérieure des façades est terminée par des pignons ou frontons, plus ou moins aigus et décorés d'ornements peu saillants, disposés en lozanges, en cercles, ou en imbrications.

Les corniches qui couronnent les édifices romans ou les divisent en zones plus ou moins larges, se composent de moulures séparées, plates ou arrondies, et quelquefois de larges bizeaux, ornés de feuillages, de pointes de diamant, ou de tout autre ornement d'un caractère oriental. Des supports, en forme de consoles ou modillons, et

auxquels on a donné le nom de corbeaux, en soutiennent la saillie et présentent les formes les plus variées : Ce sont des têtes d'hommes ou d'animaux fantastiques, des feuilles ou des fruits.

Les clochers des églises romanes sont des tours immenses qui s'élèvent dans les airs avec leurs flèches élancées et dont la décoration est analogue à celle des façades. Dans les parties basses, des contreforts saillants donnent de la solidité à la tour, qui est divisée, dans sa hauteur, en zones plus ou moins élevées : ces divers étages sont décorés d'arcades simples ou accouplées deux à deux et séparées par des bandeaux ou des corniches.

Sur les façades des églises romanes, les arcs sont encadrés de nombreuses moulures sculptées et profondément refouillées, qui reposent sur les tailloirs des chapiteaux ; l'ornementation de ceux-ci est empruntée au règne animal ou au règne végétal, quelquefois aux deux règnes réunis. Les colonnes auxquelles appartiennent ces chapiteaux sont d'une proportion lourde et sévère ; leurs fûts sont simples ; des statues, symboliques ou historiques décorent souvent l'espace qui reste entre les colonnes plus ou moins rapprochées l'une de l'autre.

A l'intérieur des églises romanes, les nefs sont divisées en travées par des piliers ornés de grandes colonnes engagées, qui, du sol inférieur, s'élèvent jusques à la naissance des voûtes.

Au XIe siècle, les divers instituts religieux rivalisent entre eux pour se surpasser dans l'originalité de leurs constructions ; ils multiplient leurs tentatives d'innovation.

L'institut de Cluny se crée une architecture propre. Ses églises présentent au plus haut degré la majesté des proportions et la richesse des détails. Elles sont caractérisées par un mélange harmonieux d'ogive et de plein cintre, par un vestibule ou *Narthex*, placé devant la grande nef, par les formes polygonales de leurs clochers romans, et par le déambulatoire qui règne autour du chœur. Elles abondent en sculptures symboliques, en peintures, en émaux, en mosaïques.

L'architecture clunisienne, à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, devient le type dominant des édifices religieux en France, en Espagne, en Italie.

L'art cistercien se distingua par la tendance aux poncifs. Il proscrit toute ornementation, les tableaux, les vitraux peints et présente le style roman dans ce qu'il a de plus austère.

Depuis l'an 1000 jusques au milieu du XIIe siècle, l'architecture romane a présidé à la construction de nos monuments religieux. Ses plus magnifiques exemples sont :

La nef de Saint-Germain-des-Prés, à Paris ; — l'abside de l'église de Saint-Martin-des-Champs, à Paris ; — l'église de l'abbaye de Saint-Denis ; — l'abbaye des *hommes* et celle des *dames*, à Caen ; — Notre-Dame de Poitiers ; — l'église d'Issoire ; — celle de Saint-Remi, à Reims ; — l'abbaye de Moissac ; — les cloîtres d'Aix, d'Arles, de Vaison ; l'église de Saint-Georges-de-Boscherville, près Rouen ; — l'église d'Alichamps, dans le Cher ; — celles de Château-Meillan, de Chazas-Benoit, de Massay, de Saint-Calaïs, de Germigny-l'Exempt, de la Celle-Bruère ; — les églises abbatiales de Cluny, de Vézelay ; — les cathédrales du Puy, d'Angoulême, d'Avignon, de Clermont en Auvergne, de Nevers ; — les églises de Parize-le-Châtel, de Saint-Révérien, de la Charité-sur-Loire, dans la Nièvre ; — l'église de Saint-Etienne, de Nevers.

Parmi les anciens monuments les plus illustres, l'église Saint-Remi de Reims a l'une des premières places. En y pénétrant, on est vive-

ment impressionné par sa majestueuse ordonnance ; l'effet de ses belles lignes architecturales est saisissant.

L'église Saint-Georges-de-Boscherville a été fondée entre 1050 et 1056. Son style est simple et sévère. Toutes les arches sont dans le système du plein cintre, et les principales d'entre elles sont décorées d'ornements sculptés en forme de scie, de zig-zags, de bâtons rompus, de pointes de diamants. La nef a des bas-côtés parcourus dans toute leur longueur par un cordon en torsade.

Les piliers de la nef, d'où s'élancent les longues colonnes supportant les arceaux des hautes voûtes, sont flanqués de colonnes engagées, qui reçoivent les retombées des arches latérales : au-dessus se prolonge un rang de petites arcades.

A l'extérieur, l'abside est moins large et moins haute que le vaisseau de l'église contre lequel elle paraît comme appliquée.

La flèche a une élévation de cent quatre-vingt pieds.

L'église Saint-Georges-de-Boscherville est un des modèles les plus rares et les plus précieux de l'architecture du XIe siècle.

L'église de Vézelay a cent vingt mètres de

longueur et produit un admirable effet de perspective.

La grande nef, de pur style roman, à la voûte en berceau, à l'ornementation toute romane, présente une longueur de soixante-deux mètres et date du XIe siècle.

Dans les trois travées ogivales, on voit un merveilleux travail décoratif; autour des arcades courent des cordons de rosaces; les chapiteaux des grandes colonnes commencent la mise en action des sujets bibliques et légendaires qui vont peupler l'église.

Le chœur est élancé et construit dans le large style ogival primitif; il mesure trente-six mètres d'étendue. Onze arcades ogives forment le chœur et le sanctuaire proprement dit; les collatéraux sont fermés par neuf chapelles, dont les cinq de l'abside sont circulaires. Les arcades du chœur sont portées sur dix colonnes monolithes, de grosseur inégale et hautes de cinq mètres soixante centimètres. Au-dessus règne une galerie d'ogives géminées et servant de soubassement aux grandes fenêtres de même style.

L'ornementation des chapiteaux des colonnes représente des crosses et des feuillages du XIIe siècle.

L'église de Vézelay est une des plus magnifiques du style roman.

Depuis 1840, des sommes importantes ont été consacrées à sa restauration.

L'église abbatiale de Cluny, détruite sous les coups de la révolution, était le chef-d'œuvre de l'architecture romane. Elle avait été construite, vers 1089, en forme de croix archiépiscopale, c'est-à-dire qu'elle avait deux transepts ou branches de croix transversales. Elle mesurait cinq cent cinquante-cinq pieds de longueur, elle était partagée en cinq nefs, surmontée de sept clochers, avait trois cent vingt-trois fenêtres. Soixante piliers massifs supportaient les voûtes à une prodigieuse hauteur. Le premier transept avait trente et un pieds de largeur et deux cents pieds à peu près de long dans œuvre; il était chargé d'une grosse tour au milieu et en présentait une autre à chacune de ses extrémités. Le second transept avait cent cinquante pieds de long dans œuvre et un clocher au milieu en forme de dôme. La voûte de la grande nef était à *plein cintre*, celles des petites nefs étaient un peu en ogive. Le chœur, pavé en marbre de diverses couleurs, comptait deux cents stalles.

Aujourd'hui il ne reste de ce merveilleux édi-

fice qu'un clocher, qu'un bras de transept et une chapelle gothique, connue sous le nom de chapelle de *Bourbon*.

L'église de Cluny, au commencement du XIIe siècle, est la première en France qu'on a bâtie en pierre; le bois seul avait servi jusques alors à la construction de nos édifices religieux.

La cathédrale du Puy a trois nefs, huit coupoles et est terminée par une abside carrée, sans collatérale. Une pente abrupte où s'étage toute la ville, lui sert de piédestal; elle est assise sur un étroit plateau que sa haute façade surplombe; elle a pour appui un amoncellement de roches volcaniques.

Un vaste escalier donne accès dans l'église supérieure; il est divisé en trois parties par des piliers flanqués de grosses colonnes byzantines. A chaque travée, un large pilier interrompt la montée. La façade haute, décorée sobrement de colonnes et de baies romanes, doit son originalité à l'alternance des couleurs qui rayent sa muraille, à la variété des arcatures de toute dimension et de toute forme; il y a de petits trèfles lourds, des pleins cintres sur piliers frustes ou sur colonnes légères.

Le clocher est à base carrée ; des étages, en retraite les uns sur les autres, y ont été ajoutés pendant la période romane, les cintres pleins et brisés s'y mêlent à quelques pinacles aigus.

Le porche se distingue par la richesse de son ornementation. Il présente la plus grande variété de moulures et de détails finement sculptés, qui recouvrent les archivoltes, les piliers et les fûts des colonnes engagées. Tous ces ornements appartiennent au style byzantin fleuri.

Les huit travées sont couvertes de coupoles.

La cathédrale du Puy est un des spécimens les plus complets des styles byzantin et roman.

L'église Notre-Dame des Doms, cathédrale d'Avignon, a été construite sur le rocher qui domine la ville.

On admire plusieurs de ses parties, et principalement les détails de sculpture qui décorent l'entablement du porche, les colonnes corinthiennes qui le soutiennent.

La cathédrale d'Angoulême est le plus pur et le plus riche spécimen de l'architecture romane à sa troisième époque, c'est-à-dire du roman fleuri. Elle a dû sa reconstruction, en 1120, à l'évêque Gérard II.

Sa tour romane est une des plus hautes et des

plus majestueuses de France. Elle se divise en six étages, le rez-de-chaussée est percé de deux larges fenêtres et décoré, dans le haut, d'un parapet soutenu par des modillons. Le premier étage a huit arcades, trois fenêtres et huit contreforts, à ses angles, pour soutenir la coupole. Seize arcades aveugles décorent le deuxième étage où celle-ci est placée. Les étages au-dessus sont à jour et renferment le beffroi des cloches. Sur chaque face du troisième étage sont quatre arcades; on en voit trois sur chaque face du quatrième, cinq sur chaque face du cinquième. Le sixième présente quatre arcades sur chaque face, et une autre arcade à chaque angle. Chacun de ces étages est en retrait sur l'étage inférieur ; un lion couché est sculpté à tous les angles.

L'abside de la cathédrale d'Angoulême est un magnifique ouvrage ; malgré les dévastations et les modifications qu'elle a subies, elle mérite l'attention des archéologues et l'admiration des artistes. Elle est décorée de neuf arcades, dont quatre sont pénétrées par autant d'absidales, et dont cinq contiennent les fenêtres destinées à porter la lumière.

La cathédrale de Nevers, élevée au xe siècle, a été reconstruite par l'évêque Guillaume, au

commencement du XIIIe; elle présente le style romano-byzantin et le style ogival.

Les dimensions principales sont les suivantes :

Longueur, en y comprenant l'abside de Sainte-Julitte et la chapelle de la Sainte-Vierge, cent un mètres;

Largeur, trente-six mètres cinquante;

Longueur des transepts, vingt-six mètres cinquante;

Largeur des mêmes transepts, treize mètres vingt ;

Hauteur sous voûte, vingt-deux mètres cinquante ;

Largeur des bas-côtés, cinq mètres ;

Hauteur des bas-côtés sous voûte, dix mètres vingt;

La voûte des chapelles collatérales présente la même élévation de dix mètres vingt.

Le vaisseau, d'une immense étendue, se divise en neuf travées; quatre sont occupées par la nef, cinq le sont par le chœur, en y ajoutant le chevet, dans l'hémicycle duquel est le sanctuaire. La nef collatérale est garnie d'un rang de chapelles, au nombre de dix-sept.

Le chœur et l'abside, considérés comme œuvre de construction, sont magnifiques.

La galerie du triforium attire l'attention ; elle est transparente comme dans les plus somptueux édifices gothiques. Les arcades, portées sur des colonnettes groupées trois à trois, présentent, entre chaque ogive de cette galerie, des anges figurés en relief et répondant par leurs proportions aux figures qui décorent la base des colonnes.

L'abside Sainte-Julitte est intéressante par les détails de son architecture ; elle est bâtie sur un plan semi-circulaire, comme on le pratiquait habituellement durant la période romano-byzantine. Les murailles de l'hémicycle sont partagées par six grandes colonnes engagées qui soutiennent des arcs à plein cintre. Les fenêtres de l'abside portent tous les caractères de la période romano-byzantine secondaire parfaitement accusés. Les cintres sont tracés régulièrement, composés de pierres taillées en claveaux, et appuyés sur d'élégantes colonnettes.

La grande nef est remarquable autant par ses belles proportions que par sa riche architecture.

La plupart des chapelles accessoires ont tous les signes de l'art à la fin de la période flamboyante. Ce sont de grandes fenêtres traversées

de nombreux meneaux prismatiques ; ce sont les nervures anguleuses qui ont remplacé partout les formes arrondies. Quelques-unes de ces chapelles ont conservé des parties de leurs anciens rétables d'autel en pierre.

Les trois chapelles du fond de l'abside présentent, dans leur construction, la grâce et la richesse de l'architecture.

La grande tour, commencée en 1509, et achevée en 1528, est un monument comparable aux constructions de même nature les plus renommées. Son élévation, depuis le sol jusques à l'appui de la balustrade supérieure, est de cinquante et un mètres cinquante centimètres. Elle est divisée, sur la hauteur, en trois parties par des galeries à jour et portant sur des corniches en encorbellement.

La cathédrale de Nevers est comptée au nombre des plus merveilleux produits de l'architecture religieuse. Elle domine toute la ville ; son aspect est imposant.

Le portail, les deux premières arcades et la plus haute tour de l'église abbatiale de Saint-Denis ont été construits par Charlemagne et datent de 775 ; le rond-point, les chapelles du chevet et l'autre tour, sont de l'abbé Fuger ; le

reste a été achevé sous Louis IX. On voit sur les clefs des voûtes les armes de Blanche de Castille et de Marguerite de Provence, la mère et la femme de ce prince.

La façade de l'église ressemble à celle de Notre-Dame de Paris : toutes deux sont dans le style de l'architecture romane ; cependant la façade de Saint-Denis est moins sculptée que celle de Notre-Dame.

On arrive dans la nef par trois degrés et par trois portes ; quatre cordons de statuettes, délicatement travaillés, couronnent la porte du milieu. La tour de Charlemagne est surmontée d'un dôme byzantin, couvert de croix grecques.

On lit dans une description de l'église de Saint-Denis, publiée à la fin du XVIIe siècle :

« Tout ce magnifique monument, quelque solide qu'il soit, semble ne se soutenir que par une infinité de colonnes fort menues et de petits cordons, qui, comme autant de rameaux, paraissent sortir de chaque pilier ainsi que de leur tige. »

L'église de Saint-Parize-le-Châtel, dans le diocèse de Nevers, a été construite de 1110 à 1120. Le portail est à plein cintre et mérite l'attention ; les fenêtres étroites ont le même caractère ;

l'abside est en hémicyle. Au-dessus du chœur s'élève une large tour carrée. Six lourdes colonnes, posées sur un dé carré à fleur de terre, forment la nef principale, qu'elles séparent des nefs latérales.

La magnifique crypte de Saint-Parize-le-Châtel est le monument le plus précieux pour l'archéologie chrétienne dans le diocèse de Nevers ; elle appartient à l'architecture romane de la période primordiale.

En pénétrant dans l'église de la Charité-sur-Loire, on est vivement impressionné par la majesté qui y règne. La perspective en est riche ; les déambulatoires se prolongent autour de l'abside ; des colonnes plus rapprochées soutiennent les arcs en ogive du chevet ; quatre chapelles dans le mur oriental du transept et cinq autres, rayonnant autour de l'abside, complètent cet ensemble imposant. La chapelle de la Sainte-Vierge est construite sur le plan de la croix grecque.

Des arcades en ogive, portées sur des piliers ronds et légers, entourent le sanctuaire et l'isolent des bas-côtés. Tous les ornements, et surtout les chapiteaux, appartiennent au style romano-byzantin et sont chargés d'animaux,

ou de feuillages différents. Les voûtes et les fenêtres sont ogivales; les galeries et les arcatures inférieures présentent le mélange du plein cintre et de l'ogive. Les chapelles absidales sont décorées, à l'intérieur, d'arcades et de petites colonnes, à l'extérieur, de longues colonnes qui s'élèvent jusques à la corniche, de modillons et d'archivoltes. Plusieurs fenêtres se terminent par des cintres quintolobés.

A l'intersection de la nef et du chœur, est un clocher octogone, au-dessus d'une voûte en coupole.

La tour est grande et richement ornée. Dans sa partie la moins élevée, on voit des pleins cintres avec archivolte perlée. La première galerie, surmontée de fleurons et de rosaces, est composée de petites arcades élancées à cinq lobes. Par-dessus règnent deux étages superposés de fenêtres géminées à cintre trilobé, renfermées dans de grands arcs à plein cintre. Les archivoltes, les moulures, les modillons sont traités avec délicatesse.

Les premières fondations de l'église de la Charité-sur-Loire datent de 1156, selon quelques auteurs, et de 1159, selon d'autres.

Le plan de l'église de Saint-Révérien est à

trois nefs, avec déambulatoires et chapelles absidales. La perspective du sanctuaire est ravissante.

Sept arcades ogivales se développent au fond de l'abside : l'ogive est entourée d'une archivolte couverte de pointes de diamants et d'autres moulures appartenant à la période romano-byzantine. Appuyé sur la tête des ogives, se déroule un bandeau, orné de fleurs à six divisions.

Les chapelles absidales sont rondes et percées de trois fenêtres à plein cintre. Les retombées du cintre viennent reposer sur des colonnettes à chapiteaux richement fouillés. La disposition architecturale des ces chapelles est d'une élégance admirable.

L'art de la transition, au commencement du XIIe siècle, n'a pas produit de monument plus pur et plus gracieux que l'église de Saint-Révérien.

L'église Saint-Etienne de Nevers est surtout remarquable par la grandeur du plan et l'harmonie de la composition.

Son plan est en forme de croix latine ; les croisillons du transept sont peu développés, et le chevet semi-circulaire est terminé par trois

absides. Les piliers sont cantonnés en croix d'une colonne qui se prolonge jusques aux retombées de la voûte. Les chapiteaux des colonnes sont d'une simplicité austère; on n'y voit que des feuillages peu fouillés.

Les arcades de l'édifice sont toutes à plein cintre, aux travées, aux voûtes, aux fenêtres, aux portes. Elles décrivent presque toutes, un demi-cercle; mais celles de l'intertransept sont arrondies en fer à cheval. Six fenêtres éclairent le chœur, elles sont ornées de colonnettes engagées. Au-dessus est une rangée d'arcades murées, retombant sur des piliers et des colonnes.

Sur le milieu de l'intertransept s'élève une coupole ovoïde, surmontée d'un clocher bas et carré.

Le style du XIe siècle est exprimé d'une manière admirable dans l'église de Saint-Etienne de Nevers.

Peu de provinces en France possèdent autant d'églises romanes que l'Angoumois. Sur trois cents églises à peu près, paroissiales ou conventuelles, construites dans le département de la Charente, un huitième à peine est du style ogival.

Vers le milieu du XIIe siècle, les membres du clergé introduisent dans le style roman des élé-

ments féconds. Ils aiguisent le plein cintre en ogive, et donnent cette forme perfectionnée pour base à notre architecture nouvelle.

L'art ogival, ou gothique, est imposant dans ses proportions, déploie les plus riches ornements de détail, supprime les coupoles, invente les portails, donne un grand développement aux clochers presque inconnus jusques alors ; il réduit les tours qui, depuis un siècle, sont rectangulaires et surmontées de pyramides à quatre pans, il leur imprime l'élégance, les couronne de flèches octogonales imbriquées.

La hardiesse des voûtes, l'arc aigu et les colonnes élancées caractérisent le style ogival.

Au commencement du XIII[e] siècle, le clergé institue les confréries laïques des francs-maçons, leur abandonne l'exercice de l'architecture, mais continue à dresser les plans et programmes que celles-ci appliquent. Jusques au jour où elles ont été créées, les membres du clergé ont seuls dirigé la construction de nos monuments religieux. Des abbés présidaient souvent à celle de leurs monastères ; les diacres veillaient à la marche régulière des divers travaux, les moines contribuaient de leurs mains à élever les églises et les couvents.

Les confréries de francs-maçons avaient une organisation admirable. Des artistes fameux, des ouvriers de tous états, y étaient admis, mettaient en commun leur science et leur zèle, et, sur l'invitation d'un évêque, d'un prêtre, parcouraient des distances immenses pour aller construire.

Les architectes connus de la période ogivale appartiennent presque tous aux confréries.

Aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, chaque fois qu'une colonie de moines part de Cluny ou de Cîteaux pour aller fonder un monastère, elle porte soigneusement avec elle les meilleures méthodes de construction.

M. Viollet-Leduc, dans son savant *Dictionnaire de l'architecture française*, a dit : « A la fin du XIIe siècle, les écoles de Cluny et de Cîteaux étaient de vastes foyers de lumière qui rayonnaient jusques aux extrémités du monde connu. »

Les franciscains et les dominicains, dès leur fondation en 1204 et en 1216, sont les propagateurs actifs de l'architecture ogivale; elle leur doit plusieurs de ses perfectionnements.

Le XIIIe et le XIVe siècle forment l'ère de sa plus grande splendeur.

Parmi les innombrables et incomparables monuments religieux qu'on a construits pendant ces deux siècles, je rappelle :

Les cathédrales de Reims, d'Amiens, de Chartres, d'Orléans, de Notre-Dame à Paris, de Clermont, de Beauvais, de Sens, de Narbonne, de Saint-Quentin, d'Auxerre, de Meaux, de Bourges, de Troyes, de Strasbourg, de Tours, de Rouen, de Bordeaux, de Bayeux, d'Autun, de Metz, d'Alby, de Rodez; les églises de Saint-Maximin, de Gisors, de Semur, de Notre-Dame à Dijon; le cloître de l'abbaye de Saint-Wandrille, celui de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le portail de Saint-Trophime à Arles, la Sainte-Chapelle de Paris; la cathédrale de Toul; l'église paroissiale de Varsy, dans la Nièvre; l'église de Saint-Martin, à Clamecy; celle de Mouzon, dans les Ardennes.

La cathédrale de Reims a quatre cent trente-huit pieds de longueur, quatre-vingt-treize de largeur et cent trente-cinq de hauteur.

Les quatre grands contreforts de la façade, ainsi que ceux en retour d'équerre, sont décorés d'obélisques soutenus par quatre colonnes et délicatement travaillés. Dans les entre-colonnements sont plusieurs statues de saints.

Au pourtour des tours, on voit une suite de quarante-deux statues en pierre placées dans des niches, et représentant les monarques qui ont régné en France depuis Clovis jusques à Charles VII.

Deux tours octogones, construites avec un grand art, et présentant chacune vingt-huit pieds carrés, s'élèvent au-dessus de la galerie des rois de France ; elles sont percées, sur chaque face, d'une fenêtre séparée en deux par un meneau en pierre. Pour parvenir à leur sommité, on monte quatre cent vingt marches, toutes taillées avec de magnifiques pierres. Les angles de la partie supérieure de chaque tour sont flanqués de quatre tourelles hexagones, évidées à jour dans toute leur hauteur, et formées d'un assemblage de colonnes pareillement espacées, d'une légèreté admirable. On a pratiqué, dans l'une des tourelles de chaque tour, un escalier à jour, en spirale, et d'une construction aussi hardie qu'élégante.

L'intérieur de la basilique est d'une magnificence, d'une harmonie et d'une majesté merveilleuses.

En y pénétrant, on voit, sur le mur de face, autour de la porte principale, cinquante-quatre

statues de moyenne proportion, placées dans des niches. Le martyre de Saint Nicaise, archevêque de Reims, est représenté dans la partie supérieure. Trente-quatre autres statues, de la même proportion, décorent le pourtour intérieur de chacune des portes latérales.

La grande voûte s'élève à une hauteur, sous clef, de cent seize pieds; la nef s'allonge dans une largeur de trente-sept pieds; les bas-côtés en comptent vingt-deux de largeur.

Les maîtresses voûtes de l'église, qui comprennent la croisée, la nef et le chœur, sont soutenues sur trente-six piliers d'une proportion magnifique, douze pour la nef, huit pour le chœur, et quatorze pour le sanctuaire et l'arrière chœur. Chacune des travées entre deux piliers est surmontée d'une arcade ogive qui permet de communiquer avec les bas-côtés de la nef. Celle-ci présente, de chaque côté, un bas-côté large et d'une dimension proportionnée à la grandeur du vaisseau. Le chœur, accompagné aussi d'un bas-côté, a, de plus que la nef, un rang de chapelles. Au-dessus des arcades de la nef et du chœur règne une galerie de dix pieds de hauteur et décorée de colonnes.

Les chapelles qui environnent le pourtour du

chœur sont au nombre de neuf. Les contre-rétables des autels sont ornés de colonnes soutenant des coupoles demi-sphériques.

De dessus le rond-point du chœur s'élève une flèche couverte en plomb, vulgairement appelée le *clocher à l'ange*. Sa hauteur est de cinquante-cinq pieds ; elle a treize pieds dans son plus grand diamètre. Elle est surmontée par un ange en cuivre doré, de six pieds de proportion, et tournant sur un pivot ; il tient dans la main droite une croix de six pieds de hauteur.

La cathédrale de Reims, une des plus vastes et des mieux achevées, a été reconstruite en 1241, d'après les plans de l'architecte Robert de Coucy.

La cathédrale d'Amiens a été commencée en 1220 par le fameux architecte Robert de Luzarches, et achevée en 1228 ; on y voit les lignes architecturales se développer librement avec les artifices de perspective qui multiplient les lointains.

Voici ces dimensions :

La largeur de la façade principale est de cent cinquante pieds ;

La longueur, dans œuvre, est de quatre cent quinze pieds, et, à l'extérieur, de quatre cent cinquante ;

Les maîtresses voûtes sont hautes de cent cinquante-deux pieds ;

La hauteur de la flèche du clocher doré, depuis le comble, y compris le coq, est de deux cent quatre pieds, et, depuis le pavé jusques à l'extrémité du clocher, de quatre cent deux ;

L'élévation de la tour septentrionale est de deux cent dix pieds ; celle de la tour méridionale, de cent quatre-vingt-dix.

Le nombre des marches pour parvenir à la tour la plus élevée est de cinq cent six.

Trois portiques occupent toute l'étendue de la partie inférieure de la façade.

L'intérieur de cette basilique est remarquable par ses dimensions colossales, par l'élévation et le jet hardi de ses voûtes, par la délicatesse de ses arcades et de ses fenêtres, la régularité et l'heureux accord de ses proportions. Le vaisseau, dont le plan est en forme de croix latine, consiste en une nef, un chœur et une croisée ou transept, accompagné de vastes bas-côtés ; ceux-ci sont bordés de chapelles, qui règnent autour de la nef et du chœur.

Les voûtes, élevées sur cent vingt-six grosses colonnes, sont à arêtes et reposent sur quatre nervures croisées diagonalement.

On admire surtout, dans la cathédrale d'Amiens, la rectitude du plan, la magnificence de l'ensemble, la perspective majestueuse des larges percées et l'harmonie des lignes.

La cathédrale de Notre-Dame de Paris a été commencée au XIIe siècle, et achevée dans le XIVe.

La façade présente trois portiques chargés de sculptures et d'ornements ; elle est terminée par deux tours carrées, et sa largeur est de seize toises quatre pieds.

Au-dessous de la tour septentrionale est un zodiaque, dont le douzième signe représente, à la place de Cérès, la Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

L'église, dans l'intérieur, est en forme de croix latine, se compose de cinq nefs, une grande et quatre petites, du chœur et d'un double rang de bas-côtés, que divisent cent vingt piliers supportant les voûtes en ogives. Au-dessus des bas-côtés, autour du chœur, règne une galerie, ornée de huit petites colonnes, chacune d'une seule pièce.

Le chœur a cent quinze pieds de long.

L'édifice est éclairé par cent treize vitraux et trois grandes roses, placées, l'une à la façade principale, et les deux autres aux façades latérales.

La cathédrale de Notre-Dame de Paris est un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique; toutes les splendeurs de l'art chrétien y sont accumulées. Son caractère principal et son mérite réel consistent dans la majestueuse simplicité et dans l'unité des formes, dans le grandiose des proportions et la sage combinaison des masses.

La cathédrale de Troyes, commencée en 1208, par Hervée, évêque de la ville, a cent vingt mètres de longueur dans œuvre, sur quarante-huit de largeur,

Le portail principal est percé de trois portes, a cinquante-trois mètres de largeur et trente-trois mètres de hauteur, jusques à l'appui de la balustrade placée au-dessus de la rose centrale.

Le plan de la basilique forme cinq nefs, avec chapelles latérales et transepts.

Treize arcades ogivales forment le chœur et sont appuyées sur des piliers cantonnés de colonnes qui se changent en monolithes autour du sanctuaire. Les fenêtres supérieures sont divisées en quatre compartiments comme le triforium, et disposées dans la forme rayonnante.

Les chapelles latérales sont nombreuses et construites dans le style des parties du monument qu'elles avoisinent. Celles qui sont autour

du sanctuaire, et celle de la Vierge en particulier sont admirables.

La façade de la cathédrale de Rouen est due au cardinal Georges d'Amboise qui en posa la première pierre le 18 juin 1500; elle présente un magnifique aspect. Sa largeur, y compris les tours, est de cinquante-cinq mètres, et sa hauteur la plus considérable, de soixante-quinze mètres.

La grande flèche est en fonte et de construction moderne; elle atteint une élévation de cent quarante-trois mètres et dépasse le plus haut des clochers de l'Europe. Elle succède aux tours en pierre et en bois qui furent successivement détruites en 1514 et en 1822 par la foudre.

Les autres clochers de la basilique sont la tour Saint-Romain et la tour dite *de Beurre*. La première a été construite dans le courant du XIIe siècle. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont du style roman, et la transition du plein cintre à l'ogive est marquée par les deux fenêtres du premier étage, dont l'une est semi-circulaire, et l'autre à cintre brisé. Une tourelle, appliquée sur le côté gauche de cette tour, offre un spécimen intact de l'architecture du XIIe siècle.

La tour de *Beurre* prend son nom dans une

tradition religieuse. L'archevêque Robert de Croixmare, vers la fin du xve siècle, ayant obtenu du pape Innocent VIII une bulle autorisant ses diocésains à manger du beurre pendant le carême, consacra les nombreuses aumônes qui furent versées entre ses mains en reconnaissance de cette faveur, à la construction de ce monument qui en a conservé la désignation que nous lui connaissons.

La tour de *Beurre* est, comme celle de Saint-Romain, haute de soixante-quinze pieds. Elle se compose de trois parties : la première et la seconde sont carrées ; la troisième est octogone et se termine par une riche balustrade en forme de couronne ducale.

Indépendamment de son grand portail, la cathédrale de Rouen présente à notre admiration ceux de ses transepts : le portail de la *calende*, au midi, et le portail des *libraires*, s'ouvrant à l'extrémité du transept septentrional.

A l'intérieur, Notre-Dame de Rouen mesure cent trente-deux mètres de longueur sur trente et un mètres et demi de largeur. La voûte de la nef s'élève à vingt-sept mètres du sol, les voûtes des bas-côtés ont une hauteur de treize mètres

cinquante centimètres. Le croisillon compte cinquante mètres de longueur sur une largeur de huit mètres trente centimètres. La clef de voûte de la lanterne de la tour centrale atteint quarante-huit mètres soixante-dix centimètres.

Les fenêtres sont au nombre de cent trente ; plusieurs de leurs verrières remontent au XIIIe siècle ; quelques-unes portent le cachet de la renaissance. On admire aussi les trois roses, placées au bas de la nef et à l'extrémité des transepts.

Les dimensions colossales de la cathédrale de Rouen ne sont qu'un détail secondaire à côté des merveilles d'architecture, de hardiesse, d'ornementation, que présentent ces voûtes immenses, ces colonnettes dont les faisceaux s'élèvent avec majesté, ces sculptures, ces vitraux inimitables.

La cathédrale de Sens est un vaisseau d'une vaste dimension et d'un magnifique ensemble ; elle a été commencée au Xe siècle, et augmentée pendant le XIIe.

D'un côté, on voit les pleins cintres soutenus par des colonnes, de petites galeries de même style, de lourds contreforts, de petites fenêtres ; de l'autre côté, sont d'élégantes ogives, des clo-

chetons, des fleurons et tous les ornements gothiques.

L'intérieur de l'église présente la même différence de style.

Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans, a été élevée en 1287; son plan est d'un ensemble parfait.

Le portail se compose de deux parties principales : du portail proprement dit et des tours qui le surmontent. Le portail est divisé régulièrement, dans toute son élévation, par quatre contreforts, ornés de petites colonnes, de figures de saints et de niches à jour terminées en pyramides. De grandes rosaces, de dimensions égales, forment le second étage. Le troisième est composé d'une galerie élégante à claire-voie, et qui occupe toute la surface du monument.

Les deux tours sont construites avec une grâce infinie. Elles présentent trois étages à quatre faces semblables et superposées pyramidalement. Le premier est orné d'une grande fenêtre placée au centre, et accompagnée, de chaque côté, de figures de saints portées sur des consoles dans des niches gothiques; il est flanqué, aux encoignures, de quatre charmants escaliers en spirale, avec des campaniles d'une admirable

légèreté. Au second étage, est une galerie continue dont les colonnes et les arceaux, découpés en trèfle, ont une grande délicatesse. Une colonnade circulaire, complétement à jour, et décorée de quatre figures d'anges colossales, termine élégamment les tours.

Le cloître de l'église Saint-Trophime à Arles est l'un des plus magnifiques que l'on connaisse. Les arcades de ses portiques sont supportées par de légères colonnes que surmontent d'élégants chapiteaux. Des piliers saillants forment les divisions principales des galeries et sont décorés de statues et de bas-reliefs qui forment un ensemble admirable.

La Sainte-Chapelle de Paris, commencée vers 1241, a été achevée dès l'année 1248. Elle se compose de deux églises placées l'une sur l'autre; elle est longue de trente-six mètres, large de neuf. La hauteur de ses deux étages, depuis le sol inférieur jusques au sommet de l'angle du fronton, est de six mètres.

On monte à la chapelle supérieure par quarante-trois degrés : l'entrée est précédée d'un vestibule en ogives et d'un portail sculpté, surmonté de reliefs hermétiques, d'hiéroglyphes au milieu desquels on distingue un ange ayant

la main droite dans un nuage, et l'autre dans un vase ; au-dessous s'élève un lis marié aux armes de Castille, et figurant l'écusson de la reine Blanche, mère de Saint Louis.

La chapelle est composée d'une seule nef en ogives hautes ; le corps de l'édifice, soutenu par des colonnettes minces, sveltes, de plus en plus rapprochées vers le rond-point du chœur, reçoit la lumière par de longues croisées. Les vitraux à personnages sont remarquables par la variété et l'inconcevable vivacité des nuances.

La chapelle *basse* présente une grande nef en larges ogives entre deux demi-nefs, dont la première moitié, de courbe ascendante, va toucher le mur.

La Sainte-Chapelle est sans contredit le plus magnifique de tous les monuments que nous a légués le XIIIe siècle. Elle coûta la somme de quarante mille livres tournois, à peu près un million neuf cent soixante-quinze mille francs de notre monnaie actuelle.

« La Sainte-Chapelle, a dit M. Michelet, est, pour ainsi dire, un abrégé de la vie poétique et religieuse de Saint Louis. Ses pieuses larmes, ses mystiques extases, les mystères de l'amour divin, tout cela est dans la merveilleuse petite

église de Saint-Louis ; église toute mystique, toute arabe d'architecture, qu'il fit bâtir, au retour de la croisade, par Eudes de Montreuil qu'il y avait mené avec lui. Un monde de religion et de poésie, tout un orient chrétien est dans ces vitraux, fragile et précieuse peinture que l'on néglige trop, et que le vent emportera quelque jour. »

L'église paroissiale de Semur date du XIII[e] siècle et compte parmi les plus remarquables de France.

Trois portails d'un style ogival, précédés d'un porche, composent sa façade. Sur les deux côtés de celle-ci s'élèvent deux magnifiques tours carrées ; le milieu de l'édifice est surmonté d'une troisième tour que termine une flèche en pierre.

Cinq chapelles sont derrière le chœur.

La cathédrale de Chartres a été achevée en 1260.

L'extérieur est décoré d'un grand nombre de statues et de bas-reliefs intéressants pour l'histoire de l'art aux XI[e] et XII[e] siècles.

Le portail du côté méridional est précédé d'un vaste porche, d'une structure et d'un style admirables.

Le portail de la façade septentrionale est d'un

style plus sévère que celui du midi. Le porche ou péristyle est élevé sur un perron de sept marches et présente trois grandes arcades surmontées de perrons, correspondant aux trois entrées du fond, et soutenues par des massifs, des pieds-droits, des colonnes qui sont décorées, ainsi que les voussures, d'un nombre considérable de statues, de groupes, de bas-reliefs.

L'intérieur de la basilique est digne de toute admiration.

L'église souterraine est composée de deux longues nefs sous chacun des bas côtés de l'église supérieure, et treize chapelles sont dans la partie située sous le pourtour du chœur.

La cathédrale de Chartres a cinq cent quatre-vingt-seize pieds de longueur, cent trois pieds de largeur d'un mur à l'autre, et cent six pieds de hauteur sous la voûte. Elle est aussi imposante que vaste, réunit la hardiesse de construction à la finesse d'ornements.

La cathédrale de Bourges, commencée vers le milieu du IXe siècle, a été terminée en 1324.

Elle est ornée, à l'occident, d'un magnifique frontispice, couronné par deux tours, dont la plus remarquable, du côté du nord, s'appelle la tour *Neuve*. Elle a soixante-quatre mètres soixante-

dix centimètres de hauteur ; sa largeur est de treize mètres, et ses murs, au premier étage, ont cinq mètres d'épaisseur. Un escalier intérieur, de trois cent quatre-vingt-seize marches, pratiqué dans une petite tour hexagone, sert à monter jusques au sommet, où l'on arrive sur une plate-forme, renflée dans son milieu et couverte de dalles de pierre posées en recouvrement. Son pourtour est terminé par une galerie que décorent des balustrades en pierre découpées à jour.

La façade de la cathédrale a une largeur de cinquante-cinq mètres, et forme un avant-corps qui consiste dans cinq voussures cintrées en ogives, et dont les renfoncements contiennent cinq portes d'une grande dimension. Les nombreuses niches qu'on voit dans le frontispice renfermaient anciennement des statues de saints en pied et d'une forte proportion ; elles ont été brisées, en 1562, par les protestants iconoclastes.

La cathédrale de Bourges compte au premier rang parmi les plus magnifiques de celles que l'art gothique a élevées en France. On est frappé d'admiration devant l'immense étendue de ses cinq nefs dont le développement est de cent

seize mètres, devant la hauteur de ses voûtes, la richesse de ses vitraux, la pureté des lignes que projettent les travées.

Ses cryptes souterraines sont le plus vaste monument de cette sorte qu'on possède en France ; elles ont quatre-vingts mètres de circonférence.

La cathédrale de Metz a la forme d'une croix latine, cent vingt mètres de longueur et trente de largeur. Elle est presque complétement de style gothique ; on y admire la grandeur des proportions architecturales, la légèreté des constructions, une richesse inouïe d'ornementation.

La tour du nord est carrée, mais des plus élancées ; de fines colonnettes, de gracieux pinacles, se reproduisant jusques au sommet, parent et dissimulent la masse puissante de ses piliers d'angle. Elle a trois étages ; le premier est formé par une galerie qui règne, à la même hauteur, autour de l'église ; le second et le troisième consistent en une grande et double arcade ogivale.

Une flèche couronne la tour du midi ; elle est à jour et d'une légèreté incroyable.

La tour du sud, y compris la flèche, a quatre-vingt-onze mètres.

L'intérieur de la basilique se compose de trois

nefs. De vastes piliers de pierre sculptée forment d'élégantes et symétriques divisions, soutiennent le gigantesque édifice. Trois rangs de fenêtres occupent toute la hauteur ; une frise règne entre chacun d'eux.

La construction de la cathédrale de Metz a duré pendant plusieurs siècles. Elle a commencé au XIe ; les transepts et le chœur ont été élevés et achevés dans les dernières années du XVe.

La cathédrale d'Alby est un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique ; elle a été commencée en 1282 et achevée en 1512.

Elle présente, à l'extérieur, la sévérité des lignes et le grandiose des proportions. Ses murs ont une élévation de trente-deux mètres au-dessus du sol ; ils sont flanqués, de distance en distance, de contreforts à demi-elliptiques, sans pointe pyramidale. A l'extrémité occidentale de l'édifice est un clocher de forme carrée ; quatre galeries l'environnent de toutes parts, et des tours, placées à deux des angles du carré, s'élèvent jusques au sommet qui est terminé par une plate-forme octogone symétrique de soixante-quatre mètres de surface.

Le portail est en pierre et admirablement ciselé.

La porte principale de l'église s'ouvre sur une plate-forme où sont construits des arcs gothiques d'une grande hauteur et dont la réunion forme un magnifique portique.

Le système qui a présidé à la construction intérieure de la cathédrale d'Alby est imposant et gracieux à la fois. Il présente, dans toutes ses parties, la régularité la plus parfaite, les dimensions les plus heureuses, la légèreté dans les masses.

Le chœur a trente-six mètres de longueur, et dix mètres à peu près de largeur, en y comprenant les stalles ; son extérieur est orné avec luxe.

Autour de l'église, que le jubé partage en deux parties, sont pratiquées vingt-neuf chapelles, au-dessus desquelles règnent de spacieuses galeries.

La longueur de la cathédrale d'Alby, dans *œuvre* est de quatre-vingt-dix-sept mètres cinq centimètres, et sa largeur, aussi dans œuvre, est de dix-neuf mètres cinquante centimètres. La hauteur de la voûte est de trente mètres au-dessus du pavé.

L'église paroissiale de Varzy, dans la Nièvre, est une œuvre remarquable de l'architecture du

XIV[e] siècle ; ses proportions sont habilement établies, et dans les coupes principales règne une harmonie surprenante.

L'ouverture des portes latérales, à l'extérieur, est en forme de grandes arcades, ornées de colonnettes à chapiteaux feuillagés et de moulures toriques. Le portail principal présente aussi une décoration austère. Dans la voussure on a sculpté un triple rang de feuilles variées et travaillées avec délicatesse. Deux arcs-boutants sont appuyés sur les flancs de la façade occidentale et en forment le complément.

Le plan de l'église est à trois nefs, avec transept et large abside. Les piliers de la nef principale sont arrondis et cantonnés de quatre tores majeurs qui ne montent que jusques au chapiteau. Des faisceaux de colonnettes effilées viennent s'appuyer sur le tailloir de ce chapiteau à feuilles recourbées. Les voûtes sont soutenues sur des nervures toriques. Le triforium mérite d'attirer l'attention ; il est composé de longues arcades trilobées, d'une heureuse conception.

L'abside polygonale est éclairée par de hautes fenêtres, surmontées des figures rayonnantes des quatre feuilles et des rosaces.

On admire autant, dans l'église de Varzy, la majesté de l'ensemble que la délicatesse des détails.

La cathédrale de Toul a été commencée à la fin du xe siècle et achevée en 1496. Sa longueur est de trente-trois mètres.

Le pourtour des trois portes, orné de cordons brodés, est garni de niches nombreuses, à bases et à dômes élégamment sculptés à jour. Au-dessus de la porte principale, est une rosace, à vitraux de couleurs, encadrée dans un vaste triangle ogival; au-dessus et au-dessous, trois galeries, à balustrades en fleurs de trèfles, règnent sur toute la largeur du portail. Les deux tours sont chargées de clochetons accrochés, de niches, de pinacles et de gargouilles; la hauteur de chacune d'elles y compris celle des fleurons ou couronnements, est de soixante-seize mètres à peu près.

La forme intérieure de la cathédrale de Toul est celle de toutes nos anciennes basiliques. La nef principale, soutenue par dix-huit piliers, se développe sur une longueur de quatre-vingts mètres, et, sur une hauteur sous voûte, de trente-six mètres : elle a deux bas-côtés, et, à sa gauche, est un cloître, promenoir carré, destiné anciennement, aux processions intérieures.

La cathédrale de Toul est l'un des plus magnifiques monuments religieux que la France possède.

La façade de la cathédrale de Strasbourg a cinq étages.

Le premier se termine au-dessus des portails, qui sont couverts d'une infinité de figures et de scènes religieuses ; à sa limite, on voit quatre statues équestres, représentant Clovis, Dagobert, Rodolphe de Hapsbourg et Louis XIV.

Le second étage se compose de la rose en vitraux peints, et de deux galeries à droite et à gauche. Les corniches de la galerie à droite sont décorées d'une foule de scènes de démons et de sorciers.

Le troisième étage de la façade est occupé par le clocher et se termine par la plate-forme.

La tour, véritable merveille d'architecture par son audace et sa légèreté, s'élève sur le quatrième étage.

La flèche, pyramide octogone, forme le cinquième ; elle contient huit escaliers tournants, qui présentent des rangées de petites tourelles ; à la partie supérieure, sont la lanterne, la couronne et la rose.

Le clocher de la cathédrale de Strasbourg a

cent quarante-deux mètres ; de la base au sommet, on compte six cent trente-cinq degrés.

Les deux phases du style gothique sont représentées dans l'église Saint-Martin de Clamecy. En y pénétrant, on est frappé de l'harmonie des coupes principales, de la légèreté des colonnes, de la hardiesse des voûtes, de la grâce des ornements.

On attribue la partie inférieure des murailles, du côté du sanctuaire et du chœur, à la fin du XIIe siècle ; au-dessus, brillent tous les caractères de l'architecture du XIIIe. Le portail principal et la tour sont rapportés au commencement du XVIe.

Le plan de l'église est en forme de parallélogramme. Il a trois nefs, les déambulatoires se prolongent autour du sanctuaire. Les arcades des travées sont dessinées en ogives de la manière la plus pure. Les piliers auprès du chœur et du sanctuaire sont cantonnés en croix de colonnettes charmantes ; ceux de la nef sont cylindriques.

Le *triforium* est composé d'arcades trilobées et s'appuyant sur des colonnettes monolithes. Les fenêtres sont à ogive primitive, accolées deux à deux. Celles de la nef présentent une modifi-

cation ; elles sont en forme de lancettes géminées, surmontées de larges quatrefeuilles et de rosaces. Les voûtes, soutenues sur des nervures toriques qui se coupent en croix, sont d'une construction hardie.

La façade principale, malgré les mutilations nombreuses qu'elle a subies, est la plus riche des églises du diocèse de Nevers.

L'église de Mouzon, dans les Ardennes, a été élevée vers la fin du XIIIe siècle ; elle est des plus remarquables par la régularité de sa construction, par ses vitraux historiés, par son ornementation et ses figures sculptées dans le portail. Un cordon de douze anges occupe la voussure de la principale entrée du portail occidental.

La cathédrale de Tours a une longueur de quatre-vingt-seize mètres. Son plan est une croix latine ; son axe longitudinal est brisé vers la première travée du chœur.

On distingue cinq périodes dans sa construction :

1° Période romano-byzantine : quelques arcades à la base des deux tours ;

2° Période ogivale primitive : abside, chœur et chapelles absidales ;

3° Période ogivale secondaire : transepts et deux travées de la nef ;

4° Période ogivale tertiaire : nef et chapelles accessoires, portail ;

5° La renaissance : la partie supérieure des tours ouvre avec éclat la période de la renaissance.

A l'extérieur de la basilique, les contreforts, les arcs-boutants, les galeries se groupent et se dessinent dans une ravissante perspective.

La hauteur de la tour du nord est de soixante-six mètres soixante-six centimètres, celle de la tour du midi, de soixante-cinq mètres trente-trois centimètres. La façade a trente-quatre mètres de largeur.

Le chœur et l'abside de la basilique présentent une parfaite unité dans leurs savantes proportions. Seize colonnes cylindriques, cantonnées de quatre tores majeurs, en forment la base et la ceinture ; les colonnettes qui s'élèvent jusques aux nervures des voûtes se dessinent élégamment sur les parois de l'église. Les galeries composées de trèfles superposés ou de formes rayonnantes, et les grandes fenêtres à peintures mosaïques complètent, avec les voûtes aux nervures toriques, cette partie magnifique du mo-

nument, type le plus achevé des chœurs de la période ogivale.

Seize piliers, en faisceaux de colonnettes, encadrent la nef, dont le style architectonique est du XVe siècle. Les deux premières travées, accompagnées des latéraux et des chapelles, continuent le style ogival rayonnant du transept.

La cathédrale de Tours est un des plus remarquables monuments que l'art chrétien a élevés dans l'ouest de la France.

Le cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel est une petite cour carrée, suspendue, pour ainsi dire, à trois cents pieds au-dessus du niveau des grèves.

Une quadruple galerie l'enferme ; elle est formée par des colonnettes qui ont à peine six pouces de diamètre et quatre pieds de hauteur entre la base et le chapiteau. L'arc de l'ogive qui les accouple deux par deux mesure un pied de hauteur. L'ogive est en pierre calcaire, mais le fût de la colonne est en granit ou en granitelle. Le travail de l'ornementation est plein de pureté et de perfection.

Le moyen âge avait surnommé le cloître du Mont-Saint-Michel « le Palais des Anges. »

La cathédrale de Rodez date du XIIIe siècle,

a quatre-vingt-dix-huit mètres de longueur sur trente-cinq de largeur.

Son clocher s'aperçoit de plus de quinze lieues. Au milieu d'une plate-forme, construite à la partie supérieure, s'élève une élégante lanterne percée à jour et surmontée d'une statue de la Vierge de grandeur colossale. Quatre tourelles flanquent le clocher et ont pour couronnement les statues des quatre évangélistes.

La cathédrale de Beauvais est remarquable par sa prodigieuse élévation, par la délicatesse de sa structure, par la colossale proportion de sa façade principale. Sa hauteur, du pavé à la voûte, est de cent quarante-quatre pieds; la longueur intérieure du chœur est de quarante-huit pieds.

La cathédrale de Saint-Quentin a toute l'élégance du style gothique; elle renferme vingt-trois chapelles, est décorée de soixante-dix-huit piliers.

La cathédrale de Clermont peut être comparée à nos plus célèbres monuments religieux; elle est de 1248.

La cathédrale de Narbonne est renommée surtout par la pureté du style de l'architecture, la richesse et la multiplicité des ornements, la solidité des travaux extérieurs et la hardiesse de leur exécution.

Dans Saint-Etienne, cathédrale d'Auxerre, on ne se lasse pas d'admirer la perfection des détails, la grandeur des masses.

L'imposant vaisseau de Saint-André, église métropolitaine de Bordeaux, son grand portail, ses deux flèches, d'une hauteur et d'une structure semblables, rappellent l'ère brillante de l'architecture gothique.

L'église de Saint-Maximin, élevée en 1283, est incomparable pour l'harmonie de ses proportions et la hardiesse des piliers qui soutiennent la voûte.

L'architecture de la cathédrale de Meaux est regardée comme un chef-d'œuvre.

L'église Notre-Dame de Dijon a été construite de 1252 à 1324.

Son portail principal a la forme d'un parallélogramme à angle droit, quatre-vingt-huit pieds d'élévation, soixante de largeur, et dix-neuf à peu près de profondeur. Il se divise en trois étages. Le premier est occupé par trois grandes arcades, formant l'entrée d'un vaste péristyle, dont les voûtes ont pour soutien deux rangs de piliers. Les deux autres étages sont deux galeries en colonnades superposées, composées de dix-sept colonnes fuselées, d'un seul morceau, et cou-

ronnées de leur chapiteau. Des animaux ailés, des lions, des griffons sont placés, à l'aplomb des colonnes, sur les frises qui partagent chaque étage.

La régularité d'ensemble et la plus heureuse distribution règnent dans l'intérieur de Notre-Dame de Dijon.

Sur la fin du XIVe siècle, le style fleuri est inauguré dans l'architecture ogivale. Il substitue à l'art et à la pureté une décoration plus maniérée, il perfectionne les détails avec affectation, il multiplie à l'infini les sculptures les plus variées, les formes les plus fantastiques, les dessins les plus capricieux.

Voici quelques-unes des règles suivies, au XVe siècle, dans la construction de nos édifices religieux :

1° Les façades se font remarquer par un assemblage confus de lignes rompues et d'ornements divers sculptés sur toutes les surfaces ;

2° La grande rose, divisée par des meneaux contournés avec fantaisie, est au milieu des façades, entre les clochers ;

3° Le pignon, qui s'élève à l'extrémité de la nef, est décoré d'entrelacs sculptés de crosses végétales et de nombreuses découpures ;

4° Les baies se terminent souvent en anse de panier, quelquefois même par des linteaux ou plates-bandes, dont les sommiers sont arrondis ;

5° Les fenêtres qui éclairent la nef acquièrent le plus de largeur possible ; elles occupent l'espace compris entre les contreforts, et les meneaux qui soutiennent les vitraux se terminent en entrelacs contournés, d'après les dessins les plus variés ;

6° Dans les clochers, les formes polygonales commencent à remplacer les formes carrées des tours plus sévères des siècles précédents ;

L'église de Saint-Ouen, à Rouen ; — la cathédrale d'Auch ; — Notre-Dame de Brou ; — Notre-Dame de l'Epine, près Châlons ; — l'église de Caudebec ; — la cathédrale de Senlis ; — les églises de Saint-Père de Nuzy et de Challement, dans la Nièvre ; — l'église Saint-Gervais, à Paris ; — l'église du Mont-Saint-Michel, sont de remarquables exemples du style fleuri.

La cathédrale d'Auch est un musée historique pour les arts pendant le XVe et le XVIe siècle.

La cathédrale de Senlis, rebâtie sous Louis XIV, est une construction vaste et hardie ; les ornements en pierre, à l'intérieur, présentent la plus grande délicatesse.

Dans l'église de Caudebec on a prodigué toutes les richesses du gothique fleuri.

L'église de l'abbaye du Mont-Saint-Michel est d'une rare magnificence; des piliers souterrains en soutiennent une partie. Sa longueur est de cent soixante-dix pieds, et sa plus grande largeur en compte cent cinquante.

Le chœur est construit en granit, et présente un des exemples les plus ouvragés du style fleuri. Il est entouré d'arcades au-dessus desquelles s'ouvre un rang de fenêtres carrées, à meneaux trifoliés, surmontés d'une riche frise et d'un second rang de fenêtres ogivales.

L'église du Mont-Saint-Michel est taillée dans le cœur du granit avec toutes les recherches que comporte le gothique fleuri.

L'église de Brou, commencée en 1511, a été achevée en 1536. Elle est en forme de croix latine, a soixante-huit mètres cinquante-sept centimètres de long, trente-cinq mètres soixante-dix-sept centimètres de large à la croisée, et vingt mètres de hauteur.

Sa façade extérieure offre un riche assemblage d'ornements gothiques et d'arabesques surmontés de trois frontons de forme triangulaire, le portail, à arc surbaissé, est décoré de plusieurs

statues supportées par des piédestaux qui décorent des feuillages, des chiffres et des bouquets, d'un art merveilleux.

La grande nef, éclairée par de magnifiques vitraux, porte sur des piliers de sept pieds de diamètre.

A la croisée de l'église est un jubé large de onze mètres trente-six centimètres, sur sept mètres quatre-vingts centimètres de hauteur, y compris le couronnement ; il est couvert d'une innombrable quantité d'ornements empruntés, presque tous, au règne végétal.

Les nefs latérales sont larges et parfaitement éclairées, le chœur est la partie la plus considérable du monument.

L'église de Brou a coûté deux millions deux cent mille francs. Cette somme équivaudrait aujourd'hui à vingt-deux millions.

L'église Notre-Dame de l'Epine, près de Châlons-sur-Marne, a été construite au commencement du XVIe siècle.

Le grand portail est admirable de finesse et d'élégance ; il se distingue surtout par la magnifique arcade qui, formant pyramide, s'élève au-dessus de la porte principale et entoure un immense crucifix.

Le portail du sud est curieux et intéressant. A l'extérieur, il est flanqué de deux tourelles ; toute la largeur du pignon est ornée de galeries découpées à jour.

La tour méridionale est surmontée d'une flèche qui se compose de six consoles ou branchages de pierre, finement ouvragés de feuillages. Ceux-ci partent du sommet de la tour et se réunissent en haut pour former une longue colonne s'élevant jusques à un globe qui supporte la croix.

Le chœur est formé de dix piliers réunis par une clôture en pierre sculptée.

Un splendide jubé sépare la nef du chœur ; il est orné de deux petits autels que l'on a reconstruits vers 1840.

Notre-Dame de l'Epine est classée parmi les monuments historiques.

L'église de Challement, dans le diocèse de Nevers, attire l'attention des archéologues par son ensemble gracieux, par les dimensions de sa tour, par les ornements de sa porte d'entrée, les voûtes, les arcades, les piliers qui sont couverts de nervures prismatiques.

On admire la décoration pompeuse du portail principal. Le tympan est rempli de formes rayonnantes qui s'entrelacent avec une grande élégance.

L'église de Challement est composée de quatre grandes travées, depuis le portail jusques au sanctuaire ; l'abside en présente cinq plus retrécies. Le transept est irrégulier et plus long d'un coté que de l'autre.

L'église de Saint-Ouen, à Rouen, est le plus riche exemple qu'on puisse présenter des constructions religieuses du xve siècle.

L'église de Saint-Père de Nuzy, dans la Nièvre, est en forme de croix latine ; le transept est complet et la nef principale est accompagnée d'un seul collatéral. Les arcades et les piliers sont chargés de faisceaux de moulures à prime. Ces moulures, dont la délicatesse est admirable, s'étendent aux voûtes en nervures multipliées. Une longue ligne suit le sommet de l'ogive de la voûte maîtresse, depuis le commencement de la nef jusques au sanctuaire. Les retombées de cette voûte s'appuient sur les piliers et sur des consoles. Quelques-unes de celles-ci sont formées de moulures en saillie les unes sur les autres. Dans le bas-côté, les piliers engagés sont ronds et les nervures prismatiques viennent mourir au sommet. Les meneaux des fenêtres sont flamboyants.

L'église de Saint-Père de Nuzy est un remar-

quable monument de la troisième période ogivale.

L'église Saint-Gervais, à Paris, a été construite en 1420 ; le style fleuri y a déployé toute sa recherche, tous ses raffinements.

Ses voûtes sont d'une grande hardiesse et traversées par de doubles nervures croisées avec un art infini.

Dans les dernières années du xve siècle, le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, introduit en France le style de la Renaissance, en confiant la construction de son château de Gaillon à Joconde, religieux italien. Il contribue puissamment à régénérer notre architecture et nos arts, à épurer notre goût.

Le château de Gaillon se composait de quatre corps de logis, de hauteur semblable.

Au-dessus de la porte de la première cour, on remarquait deux figures placées dans deux niches, à côté l'une de l'autre, et séparées par trois colonnes richement sculptées. L'une de ces figures représentait Louis XII, habillé à la romaine, et l'autre le cardinal d'Amboise, vêtu d'un habit long avec un rochet par dessus.

Sur une des façades intérieures de la cour étaient trois niches. On avait représenté :

Dans celle du milieu, au-dessus des deux autres, Louis XII, à mi-corps ;

Dans celle de droite, le cardinal d'Amboise, aussi à mi-corps, et, dans la troisième, Charles d'Amboise, grand-maître de France.

Le château de Gaillon a été détruit pendant la Révolution ; ses fragments réédifiés à l'école des beaux-arts, à Paris, sont des plus précieux pour l'histoire de l'art. Ils consistent :

1° En quatre portiques immenses, composés de deux ordres d'architecture, l'un sur l'autre, chargés d'arabesques, de pilastres sculptés, de frises, de bas-reliefs et d'ornements, du dessin le plus léger ;

2° En une grande colonnade, aussi dans le genre arabesque ;

3° En neuf bas-reliefs, représentant des sujets pris dans les *Actes des Apôtres*.

Le style de la Renaissance a été une alliance entre l'art antique et l'art chrétien. Il imitait les lignes élégantes et pures du temple grec, mais conservait les ornements riches et variés du style gothique.

L'église de Saint-Eustache à Paris, l'extrémité de la flèche centrale dans la cathédrale de Rouen, l'église Saint-Sulpice, celles du Val-de-Grâce,

des Invalides, de la Sorbonne, de Sainte-Geneviève, de Gisors, en Normandie, sont du style de la Renaissance.

Le portail de l'église Saint-Eustache se compose de deux ordres, l'ionique sur le dorique ; le second est couronné d'un fronton aux deux côtés duquel s'élève deux campaniles ou tours carrées.

L'intérieur de l'église est d'architecture sarrasine ou romane.

La voûte de la nef a trente-trois mètres de hauteur, est soutenue par dix piliers carrés parallèles. Ceux-ci, gracieusement ornés de feuilles d'acanthe, s'élèvent à vingt mètres au-dessus du sol; à cette hauteur, est une galerie, rehaussée d'une rampe à trèfles et qui fait le tour de l'édifice. Au-dessus de cette rampe, les piliers s'allongent, s'amincissent et se continuent jusques à douze mètres du dôme où se réunissent les arcs-boutants qui lui servent d'appui.

Le chœur, terminé en 1637, est considéré comme un des plus magnifiques morceaux d'architecture religieuse qui sont dans Paris. Il est admirable de forme.

La longueur de l'église de Saint-Sulpice est de quatre cent trente-deux pieds, depuis la première

marche de la façade principale jusques à l'extrémité de la chapelle de la Vierge; sa hauteur, depuis le pavé jusques à la voûte, est de quatre-vingt-dix-neuf pieds.

Le portail est long de trois cent quatre-vingt-quatre pieds. Il se compose de deux ordonnances : le dorique et l'ionique. Aux deux extrémités sont deux corps de bâtiments carrés qui servent de base à deux tours dont l'élévation est de deux cent dix pieds.

La beauté de ce portail, son caractère simple et imposant, résultent de la continuité des lignes sans ressaut et de l'heureuse harmonie qui règne dans toutes ses parties.

La tour du sud a quatre cents marches, c'est-à-dire trente-six de plus que les tours de Notre-Dame.

Les portes latérales présentent, à l'extérieur, des niches où sont placées des statues de saints et d'apôtres, d'un style grandiose ; elles ont neuf pieds et demi de proportion.

Le chœur a quatre-vingt-neuf pieds de longueur; il est entouré de sept arcades dont les pieds-droits sont ornés de pilastres corinthiens. Cette ordonnance est aussi celle de la nef.

Au fond de la chapelle de la Vierge, est une

niche dont l'architecture mérite toute l'attention des artistes; un groupe, dont la principale figure représente la Vierge tenant l'Enfant Jésus, est placé dans cette niche, assez vaste.

Une des choses les plus remarquables de l'église Saint-Sulpice, c'est la ligne méridienne établie au milieu de la croisée. Elle est tracée sur le pavé avec les signes du zodiaque dans la longueur de cent soixante-seize pieds ; elle se prolonge verticalement, à son extrémité septentrionale, sur un obélisque de marbre blanc et d'une hauteur de vingt-cinq pieds.

La fenêtre méridionale de la croisée est complétement close, à l'exception d'une ouverture, d'un pouce de diamètre, pratiquée sur une plaque de laiton, et placée à la hauteur de cinq pieds au-dessus du pavé. Un rayon de soleil passe par cette ouverture, vient frapper la ligne tracée et y forme une image ovale, de dix pouces et demi de long à peu près. Au solstice d'hiver, cette image se porte sur la ligne verticale de l'obélisque et se meut avec rapidité, parcourant deux lignes par seconde. Son diamètre a douze pouces un tiers d'étendue.

Henri de Sully a établi, en 1743, cette ligne méridienne et l'obélisque.

L'église Saint-Sulpice est la magnifique rivale de Notre-Dame de Paris. Elle est pleine de sculptures et de peintures d'une grande valeur.

Dans l'église du Val-de-Grâce, à Paris, le dôme, d'une magnifique proportion, a vingt et un mètres de large sur quarante de hauteur sous la clef. A l'extérieur, il est recouvert de lames de plomb avec des plates-bandes dorées; il est surmonté d'un campanile et d'une balustrade en fer.

Sous le dôme, d'élégants pilastres encadrent sept chapelles, dont quatre petites portent chacune sur leur fronton une tribune richement décorée.

L'intérieur de la grande voûte de la nef et les arcs-doubleaux présentent de magnifiques sculptures.

Le pavé de l'église est en compartiments de marbre qui répondent à ceux de la voûte.

Le dôme des Invalides, à Paris, est orné, à l'extérieur, de quarante colonnes d'ordre composite, et couronné par une balustrade. Au-dessus est un attique, percé de huit fenêtres et chargé de huit piliers buttants contournés en forme de volutes. La coupole, divisée en côtes, est couverte, dans leurs intervalles, de trophées militaires. Au-dessus de la coupole est une lanterne

surmontée par une flèche d'une grande élévation et portant, à son sommet, un globe et une croix. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu de cette première coupole, on en voit une seconde où le peintre Lafosse a représenté la gloire des bienheureux. Une troisième coupole forme la toiture extérieure.

Le dôme des Invalides a cinquante pieds de diamètre, il en mesure trois cent vingt-trois de hauteur, depuis le pavé jusques à l'extrémité de la flèche. On admire sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions.

L'église Sainte-Geneviève, à Paris, a été commencée en 1757 ; Soufflot en fut l'architecte.

Elle est en forme de croix grecque, c'est-à-dire dont toutes les branches sont égales ; elle est d'ordre ionique et à trois nefs. Un superbe dôme s'élève au milieu.

L'église a coûté dix-sept millions ; elle a trois cent quarante pieds de long, en y comprenant le péristyle, et deux cent cinquante pieds de large. Le dôme a soixante pieds huit pouces de diamètre, et trois cent quarante de hauteur.

L'église des Chartreux, à Lyon, est en style grec et une des plus élégantes qu'il y ait en pro-

vince. Le plan du dôme est de Soufflot, et il le regardait comme sa meilleure production.

Au XVIe siècle, Lescot, chanoine de Paris et abbé de Clagny, près Versailles, Delorme, aumônier du roi, commencent l'architecture moderne.

Les jésuites, au XVIIe siècle, nous donnent un style d'architecture où règne une grande richesse.

Un architecte a calculé qu'une somme de quatre-vingt millions serait indispensable pour acheter l'une de nos anciennes cathédrales. Quelques réparations ont été faites, pendant ces dernières années, à Notre-Dame de Paris, et elles ont réclamé une dépense de plus de quatre millions. A ce compte, la construction de cette basilique coûterait trois cent millions au moins.

Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, a dit au sujet de nos anciennes cathédrales : « Plus les âges qui ont élevé nos monuments ont eu de piété et de foi, plus ces monuments ont été frappants par la grandeur et la noblesse de leur caractère. Les arts ont toujours dégénéré dans les siècles philosophiques ; c'est que l'esprit raisonneur, en détruisant l'imagination, sape les fondements des beaux-arts ;

on croit être plus habile parce qu'on redresse quelques erreurs de physique qu'on remplace par toutes les erreurs de l'esprit, et l'on retrograde, en effet, puisque l'on perd une de ses plus belles facultés. »

Parmi nos anciennes églises classées comme monuments historiques et dont la restauration s'accomplit aujourd'hui, je cite les suivantes : Aisne : ancienne cathédrale de Laon ; — Ardennes : église de Mouzon ; — Aveyron : Conques ; — Calvados : ancienne cathédrale de Lisieux ; église d'Ouistreham ; église de Saint-Pierre de Touque ; — Charente : église de Saint-Amant de Boixe ; — Charente-Inférieure : église d'Esnandes ; — Corrèze : église de Beaulieu ; — Côtes-du-Nord : église Saint-Sauveur de Dinan ; — Loir-et-Cher : église de Saint-Laumer de Blois ; — Meurthe-et-Moselle : église Saint-Nicolas du Fort ; — Oise : église de Chambly ; — Puy-de-Dôme : églises de Manglieu et de Royat ; — Seine : abbaye de Saint-Denis ; — chapelle du château de Vincennes ; — Seine-et-Oise : les églises de Poissy, Taverny et Saint-Sulpice de Favières ; — Seine-Inférieure : église de Saint-Hildevert de Gournay ; — Tarn-et-Garonne : cloître de Moissac ; — Var : abbaye de Tho-

ronet ; — Vendée : église de Vouvant ; — Haute-Vienne : églises de Saint-Léonard et du Dorat ; — Allier : église de Veauce ; — Aube : église de Riceys-les-Bas ; — Bouches-du-Rhône : église Saint-Victor de Marseille ; — Finistère : églises de Saint-Pol de Léon et Loc-Maria à Quimper ; — Gironde : abbaye de la Grand-Sauve ; — Indre-et-Loire : église de Caudes ; — — Lot-et-Garonne : église de Moirax ; — Nièvre : église de Prémery ; — Saône-et-Loire : églises de Châteauneuf et de Gourdon ; — Vienne : église de Civray.

§ II

LA MUNIFICENCE DU CLERGÉ A ÉLEVÉ NOS CATHÉDRALES ET NOS PLUS REMARQUABLES ÉGLISES.

La munificence du clergé a élevé ces admirables monuments religieux qui sont l'honneur et l'orgueil de la France, où les chefs-d'œuvre de

la pierre luttent entre eux de majesté, d'étendue, de sublimité dans la conception, le plan et l'exécution.

Je cite quelques preuves seulement de cette munificence du clergé.

Nous devons :

La cathédrale du Puy, au commencement du ve siècle, à Evodius, évêque de cette ville ;

La cathédrale de Nantes, au vi^e^ siècle, à Saint Félix, évêque de cette ville ;

L'église de Saint-Bénigne de Dijon, au xe siècle, à Belton, évêque de Langres ;

La reconstruction, en 1010, de la cathédrale de Chartres, à Fulbert, évêque de cette ville ;

La cathédrale du Mans, en 1059, à Vulgrin, évêque de la ville, et à Houel, son successeur ;

La reconstruction de la cathédrale d'Angoulême, en 1120, à Gérard II, évêque de la ville, et à Archambaud, chanoine ;

La construction du chœur et de la nef de Notre-Dame de Paris, à la fin du xiie siècle, à l'évêque Maurice de Sully ;

La cathédrale de Strasbourg, à la fin du xiie siècle, à l'évêque de Vernhes ;

Le commencement de la construction de la

cathédrale de Troyes, en 1208, à Hervée, évêque de cette ville;

La cathédrale d'Amiens, en 1220, à l'évêque Evrard du Fouillay;

La cathédrale de Clermont, en 1248, à l'évêque de la Tour;

La cathédrale de Beauvais, en 1272, à l'évêque Milet de Nanteuil;

La cathédrale de Chartres, au XIII[e] siècle, à l'évêque Henri de Braine;

Un portail de la cathédrale d'Alby, en 1380, à Dominique Florence, évêque de cette ville;

L'église paroissiale d'Etain, dans le duché de Bar, au commencement du XV[e] siècle, au cardinal Guillaume;

La continuation active des travaux de la cathédrale de Tours, en 1430, à Mgr de Coetquis, archevêque de cette ville, et au chapitre;

La gigantesque tour de Pey-Berland, à Bordeaux, en 1440, à l'archevêque Pey-Berland;

Les fondements du chœur de la cathédrale de Metz, en 1486, au cardinal de Bissy, et au chanoine Jacques d'Isming;

La construction de la cathédrale d'Auch, en 1489, à François I[er] de Clermont, cardinal de Savoie;

Le grand portail de la cathédrale de Rouen et celui de Saint-Wulfran, à Abbeville, au cardinal Georges d'Amboise Ier ;

L'abside de l'église Sainte-Eulalie, à Bordeaux, au xve siècle, à Yves de Campanle, chanoine ;

Le portail de la cathédrale de Toul, au xve siècle, à l'évêque d'Ailly ;

Le chœur et le portique de la cathédrale d'Alby, vers la fin du xve siècle, à Louis d'Amboise Ier, évêque de cette ville ;

L'achèvement de la grande façade et de la plus grosse des deux tours de la cathédrale de Tours, en 1500, à Robert de Lenoncour, archevêque de cette ville ;

Le jubé de Limoges, au commencement du xvie siècle, à l'évêque de Langeac ;

La construction des portes si admirablement sculptées de la cathédrale d'Auch, en 1513, à François II de Clermont, archevêque de cette ville ;

L'achèvement de la cathédrale de Rodez, en 1531, à l'évêque d'Estaing ;

Le jubé de la cathédrale de Langres, en 1545, au cardinal de Givry ;

L'achèvement de la seconde tour de la cathé-

drale de Tours, en 1547, au cardinal Carreto, archevêque de cette ville;

La continuation et l'achèvement de Saint-Ouen, principale église de Pont-Audemer, en 1557, au cardinal d'Annebaut;

L'achèvement du chœur, du transept, des portails nord et sud, dans la cathédrale de Bordeaux, au XVIe siècle, à l'archevêque Bertrand de Got, depuis Pape sous le nom de Clément V;

La façade et l'achèvement de la cathédrale d'Auch, à l'archevêque Houdancourt, sous Louis XIV.

L'achèvement du chœur de Notre-Dame de Paris, en 1714, et le rétablissement à neuf, en 1726, des deux autels attenant au chœur, au cardinal de Noailles.

Le chanoine Godinot, vers le milieu du XVIIIe siècle, consacre quarante mille écus à des travaux d'amélioration de la cathédrale de Reims.

§ III

CHACUNE DE NOS CATHÉDRALES PRÉSENTE UN PRODIGE DE SCIENCE ARCHITECTURALE.

Nos anciennes églises présentent presque toutes un prodige de science architecturale.

Le chœur est considéré comme un chef-d'œuvre dans les cathédrales de Meaux, de Narbonne, de Limoges, de Beauvais, de Metz, d'Alby, de Chartres, de Châlons-sur-Marne, de Reims, de Bayeux, d'Arras, de Troyes, de Tours, dans les églises abbatiales de Saint-Ouen, de la Chaise-Dieu, de Vézelay, du Mont-Saint-Michel, de Fécamp, dans l'église des Chartreux à Lyon, l'église paroissiale de Saint-André à Chartres, l'église de Brou.

Le chœur de Notre-Dame d'Arras, soutenu par les colonnes les plus minces, présente une construction d'une grande richesse.

L'architecture du chœur dans la cathédrale de Bayeux a une incomparable perfection.

Le chœur et le sanctuaire de la cathédrale de Meaux sont admirables. Le sanctuaire est un des plus riches que possèdent nos églises gothiques ; les six colonnes qui le ferment sont remarquables par leur hauteur et leur finesse.

Le sanctuaire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne a une incomparable beauté; le maître-autel est cité comme un des plus brillants de France ; il est surmonté d'un baldaquin que soutiennent six colonnes de marbre.

Le chœur de la cathédrale de Chartres est un des mieux disposés ; sa clôture est un ouvrage admirable autant par la richesse de l'architecture que par la composition et par l'heureux choix des ornements.

Dans le chœur et l'abside de la cathédrale de Lyon, construits au XIIe siècle, tout appelle et fixe l'attention :

La beauté des fenêtres à lancettes qui sont au fond du chœur ; la richesse du *triforium,* à arcades cintrées, qui sépare les deux rangs d'ouvertures ogivales ;

Les formes variées que prend l'ogive dans les fenêtres supérieures ; les arcatures aveugles en

marbre blanc appliquées sur les nus des murs ; les trois frises en marbre blanc avec incrustation de ciment rouge forment un dessin oriental ;

Les pilastres cannelés qu'on voit au bas des murs, et qui sont séparés entre eux par deux arcatures réunies en encorbellement.

Le chœur de Saint-Ouen forme un ovale aérien et séduisant.

Le chœur de l'abbaye de Fécamp, revêtu et pavé en marbre, resplendit de magnificence.

Dans l'église des Chartreux, à Lyon, les proportions du chœur sont pleines d'élégance ; le maître-autel, construit avec des marbres rares, est surmonté d'un baldaquin et a une forme imposante et majestueuse.

Le chœur de l'église paroissiale de Saint-André, à Chartres, repose sur une voûte élevée au-dessus de la rivière de l'Eure ; le maréchal de Vauban proclamait ce travail comme un des plus remarquables de France.

Au premier rang, parmi les morceaux d'architecture dont la hardiesse est surprenante, se distinguent les voûtes des cathédrales de Saint-Omer, d'Alby, d'Amiens, de Bordeaux, de Rodez, de Metz, de Poitiers, de Bourges, de Perpignan, de Tours, d'Orléans ; — des églises

de Notre-Dame et de Saint-Bénigne, à Dijon; de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges; de Saint-Pierre, à Caen; de la Chaise-Dieu.

Toutes ces voûtes sont détachées des murs, et leurs retombées ont seulement pour supports des piliers d'une finesse extrême.

On est saisi d'admiration devant l'audace irrégulière et gigantesque des voûtes de Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans; devant la merveilleuse construction de celles de Saint-Pierre, à Caen; devant la hardiesse de retombée de celles de la cathédrale d'Amiens; devant l'élévation de celles de la cathédrale de Saint-Omer, de la cathédrale de Rodez, de Saint-Jean, cathédrale de Lyon.

Celles de Saint-Omer sont à soixante-huit pieds au-dessus du pavé.

De splendides portails décorent : les églises de Chelles; — de Saint-Benoît-sur-Loire; — de Saint-Trophime, à Arles; — de Semur; — de Clamecy; — de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Gervais, de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, à Paris; — de Saint-Michel, à Dijon; — de Caudebec; — de Saint-Wulfran, à Abbeville; — de Gisors; — de Brou, près Bourg; — les cathédrales d'Auch, de Tours, d'Orléans, de Toul, de Caen, de Reims, d'Amiens, de Bourges,

d'Autun, de Bordeaux, du Puy, de Troyes, de Chartres, l'église abbatiale de Vézelay, l'église de Notre-Dame à Dijon.

Le portail de Saint-Trophime, à Arles, est un chef-d'œuvre de l'architecture du XIIIe siècle ; les détails en sont d'une grande élégance.

L'architecture du portail de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, a constamment excité l'admiration ; elle est une imitation du style des édifices de l'ancienne Rome.

Le portail de l'église de Gisors (Eure), construit au XIIIe siècle, est le plus riche que la Normandie possède.

Hugues Sambin a déployé tout le luxe de l'architecture dans le portail de l'église Saint-Michel, à Dijon.

Le grand portail de l'église de Caudebec est une merveille d'élégance et de délicatesse.

Les clochers des cathédrales d'Orléans, d'Alby, d'Autun, d'Evreux, de Senlis, de Limoges, de Mende, de Chartres, de Bayeux, du Puy, de l'église de Kreisker, à Saint-Pol-de-Léon, de celle de Landiviziau (Finistère), de Saint-Sauveur, à Dinan, frappent et charment le regard par leur masse si imposante et si régulière.

Un des deux clochers de la cathédrale de

Mende est cité comme un chef-d'œuvre de délicatesse et d'art.

Le clocher de l'église de Kreisker, à Saint-Pol-de-Léon, a trois cent soixante et dix pieds de hauteur; c'est une tour carrée, dont la masse est couronnée d'une corniche et d'une balustrade magnifiques, au milieu desquelles s'élance une flèche travaillée à jour et flanquée de quatre clochetons d'une incroyable légèreté.

Le clocher de l'église de Landiviziau (Finistère) a une architecture hardie autant que riche. Celui de Saint-Sauveur, à Dinan, brille par la pureté et l'élégance de ses formes. Celui de la cathédrale d'Evreux est d'une hauteur considérable, percé à jour, couvert de plomb et terminé en forme de pyramide.

Les flèches des cathédrales de Reims, de Strasbourg, d'Amiens, de Senlis, d'Autun, de Bordeaux, des églises de Saint-Pierre à Caen, de Saint-Bénigne à Dijon, de Saint-Jean à Aix, sont célèbres par leur hauteur et leur délicatesse.

La flèche de Saint-Pierre, à Caen, est immense, sculptée et percée en plusieurs points sur toutes ses faces. Celle de Saint-Bénigne, à Dijon, est un ouvrage des plus hardis; elle a deux cent quatre pieds, est coupée avec une précision merveil-

leuse, filée avec une pureté inouïe. On admire les deux flèches aériennes qui s'élèvent au-dessus du portail extérieur septentrional de Saint-André, cathédrale de Bordeaux. La cathédrale de Senlis est surmontée d'une flèche en pierre, haute de deux cent onze pieds et finement travaillée à jour. La flèche de l'église Saint-Jean, à Aix, est une des plus remarquables du Midi.

La grande nef de la cathédrale de Metz est admirable pour sa longueur, sa hauteur, sa hardiesse de proportions, sa légèreté de structure; elle compte, au premier rang, parmi les plus renommés chefs-d'œuvre de l'art ogival.

La nef centrale de la cathédrale de Lyon est citée pour l'harmonie des proportions, la hardiesse et la pureté de l'arc ogival de la maîtresse voûte, la noblesse des profils, la légèreté des colonnes qui contournent les piliers, et dont les bases toriques sont munies de griffes.

Dans la cathédrale de Bordeaux, la nef la plus grande a une largeur étonnante; la nef du chœur est un prodige de hardiesse.

Les piliers qui soutiennent la voûte de l'église de Saint-Maximin sont remarquables par leurs proportions et leur hardiesse.

On admire la délicatesse de ceux de la cathé-

drale d'Amiens, de la cathédrale de Poitiers, de l'église Saint-Martin à Doullens, de Saint-Pantaléon à Troyes.

La cathédrale d'Amiens en présente cent vingt-six, dont quarante-quatre sont détachés du sol.

Le jubé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, est des plus remarquables ; on y monte par deux escaliers qui s'élèvent, chacun en contournant le fût d'une colonne, jusques aux galeries construites autour du chœur, et dont le travail est aussi délicat que la légèreté est merveilleuse.

Les hommes compétents proclament le grand mérite architectural :

Des rétables de la cathédrale de Langres, de la cathédrale de Perpignan, de l'ancienne cathédrale d'Agde ;

Du dôme de l'église des Chartreux à Lyon, de celui de l'église des Invalides et de celui de l'eglise du Val-de-Grâce, à Paris ;

Du chevet de l'église Saint-Pierre, à Caen, de celui de la cathédrale d'Orléans, et de l'église Saint-Sauveur, à Dinan ;

De l'abside de la cathédrale d'Angoulême ; de celle de Notre-Dame à Dijon, de l'église de Taverny (Seine-et-Oise), de l'église abbatiale de Redon ;

De l'escalier à jour de l'église Saint-Maclou, à Rouen, de celui de la cathédrale du Puy, de celui de la cathédrale de Tours.

Le rétable de la cathédrale d'Agde est considéré comme un chef-d'œuvre d'architecture.

On est frappé d'admiration devant ces magnifiques charpentes qui supportent les faîtages de nos anciennes cathédrales, devant ces poutres lisses, aux vives arêtes, ayant souvent quinze mètres de droit fil, qui s'entrecroisent en tous sens, dans un désordre apparent, mais en réalité selon les règles d'un art profond.

La charpente de la cathédrale de Tours est en bois de châtaignier, et d'une structure magnifique et hardie.

La charpente de Notre-Dame de Paris porte le nom de « forêt », à cause du grand nombre de pièces de bois dont elle se compose. Elle a cent seize mètres de longueur sur douze de largeur ; elle est haute de dix mètres et recouverte de mille deux cent trente-six plaques de plomb, dont chacune a une longueur de trois mètres vingt-cinq centimètres, et une largeur d'un mètre.

Les rosaces présentent aussi des chefs-d'œuvre de combinaisons géométriques et de délicatesse comme structure.

Parmi les plus célèbres, sont celles des cathédrales de Tours, de Strasbourg, de Laon, de Troyes, de Clermont en Auvergne, de Sens.

La rosace de la cathédrale de Strasbourg est un chef-d'œuvre de finesse; sa circonférence extérieure mesure cent cinquante pieds, son diamètre quarante-huit, et sa circonférence intérieure cent trente-cinq pieds, son diamètre quarante-trois.

Les rosaces des églises romanes sont closes par des découpures en pierre, comme celles de la cathédrale de Beauvais, qui en est un riche exemple.

La rosace centrale de la cathédrale de Troyes est un vrai chef-d'œuvre.

Les arcs-boutants que nous voyons à l'extérieur des églises gothiques sont une merveille de construction et l'application d'une science avancée.

Dans la Sainte-Chapelle, à Paris, les plus minces colonnettes portent les voûtes, le moindre point d'appui a disparu, toute loi d'équilibre semble contredite.

La chapelle de la Sainte-Vierge, en l'église de St-Sulpice, à Paris, est un prodige architectural.

Dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris,

au milieu de la voûte de la croisée, on remarque une clef pendante, qui descend de quatre mètres, et présente une masse suspendue et sans appui, véritable prodige dans l'art de construire.

Une clef en saillie, d'une sculpture immense, et datant du xve siècle, est à la voûte du chœur, dans l'église de Joigny.

L'église de Saint-Pierre, à Caen, celle du Pont-de-l'Arche, ont aussi, dans les voûtes, des clefs d'une hardiesse extrême.

Au xviie siècle, l'historien Sauval, décrivant l'église de Saint-Gervais, à Paris, a dit : « Dans la chapelle de la Vierge, on remarque des arcs qui, portant en l'air, sans toucher aux voûtes, soutiennent une couronne qui a trois pieds et demi de saillie et six pieds de diamètre. »

La chapelle de la Vierge, dans l'église de Caudebec, possède un pendentif admirable. »

§ IV

NOUS DEVONS AU CLERGÉ, INDÉPENDAMMENT DE NOS CATHÉDRALES, DE PRÉCIEUX MONUMENTS D'ARCHITECTURE.

Le clergé nous a laissé, indépendamment de nos basiliques, les monuments d'architecture les plus précieux. Je mentionnerai, entre autres :

Le réfectoire, dans les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Martin-des-Champs et des Bernardins, à Paris ; dans celle de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons ; celle de Cluny ; celle du Mont-Saint-Michel ; celle des Clunistes, à la Charité-sur-Loire ;

La salle capitulaire de Saint-Martin-de-Boscherville, près Rouen, dont le département est devenu acquéreur en 1822 ;

Le fameux réservoir de la Chartreuse de Champ-de-Mol, près Dijon ;

Les caves de l'hospice de Charenton, morceau

de maçonnerie d'une grande hardiesse et dû aux religieux, en 1764;

L'escalier, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris; dans celle de Marmoutiers; celle de Saint-Florent, à Saumur; celles de Saint-Serge, Saint-Nicolas et Saint-Aubin, à Angers; dans l'ancien palais abbatial des bénédictins, à Dijon;

Les évêchés d'Auxerre, de Grenoble, de Toul; l'archevêché de Paris, que le cardinal de Noailles reconstruit, en 1697; l'archevêché de Toulouse;

La salle des chevaliers, et la muraille, appelée la *Merveille*, dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Le réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, véritable chef-d'œuvre du XIII[e] siècle, subsiste aujourd'hui dans sa plus parfaite conservation. On admire la science de sa construction, la hardiesse de ses voûtes, dont les retombées ont, pour supports, des colonnettes aussi fines qu'élégantes. Celles-ci sont placées au milieu même de la salle, et la divisent, dans sa largeur, en deux parties égales.

Le réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avait une grande renommée; il fut élevé, en 1239, par le célèbre Pierre de Montereau.

Le réfectoire de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, présentait une disposition complétement semblable à celle du réfectoire de Saint-Martin-des-Champs.

On voit aussi à Paris les restes du magnifique réfectoire des Bernardins.

L'archevêché de Toulouse est, après le Capitole, le plus magnifique monument moderne, l'habitation la plus vaste et la plus splendide de la ville. Il est aujourd'hui affecté à la préfecture.

La vaste construction, appelée « la Merveille », qu'on voit dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel, comprend un rez-de-chaussée et deux étages d'un caractère architectural saisissant par sa grandeur, par sa force et son élégance.

Elle renferme, entre autres pièces dignes d'attention, le réfectoire des religieux, la salle du chevalier, le dortoir et le cloître. Elle a plus de quinze mètres de longueur sur trente-trois mètres de hauteur ; elle est soutenue par trente-six contreforts, et assise sur un escarpement taillé à vif et d'une effrayante élévation.

La salle « des *Chevaliers* » est le plus superbe vaisseau gothique qui soit au monde.

Le rocher qui porte l'abbaye du Mont-Saint-Michel est de granit, mesure neuf cents mètres de circonférence à sa base, et cent vingt-cinq mètres de hauteur. Sur son point culminant est construite l'église. Une crypte creusée dans le roc, en 1421, est située au-dessous du chœur; elle a cinq chapelles.

§ V

MEMBRES DU CLERGÉ ARCHITECTES CÉLÈBRES AUX DIVERS SIÈCLES.

Parmi les architectes célèbres que le clergé a produits, on compte :

Au VIe siècle,

Saint Agricol, évêque de Châlons-sur-Saône; saint Ferréol, évêque de Limoges; saint Grégoire de Tours; saint Dalmazius, évêque de Rodez; saint Germain, évêque de Paris;

Au VIIe siècle,

Saint Eloi, évêque de Noyon, constructeur de plusieurs églises remarquables, et renommé surtout par son habileté dans la pose des toitures de plomb dont il les avait couvertes ;

Au IXe siècle,

Rumaldus, qui bâtit la cathédrale de Reims ; Morard, abbé de Saint-Germain-des-Prés ;

Au XIe siècle,

Fulbert, évêque de Chartres ; Warin, abbé, à Metz ; Lanfranc, abbé de Saint-Etienne de Caen ; Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon ; Henri le Bon, abbé de Gorze ; Hézelon, moine de Cluny.

Fulbert commence, en 1020, la reconstruction de sa cathédrale. Guillaume se consacre à celle de l'église de Saint-Bénigne et la rend une des plus magnifiques. Hézelon, en 1066, est l'architecte de la basilique de Cluny. Les plans de Saint-Etienne, de l'abbaye *aux hommes* et de l'abbaye *aux femmes*, sont dressés par Lanfranc. La basilique immense de Saint-Arnoul, à Metz, est due à la science de Varin.

Saint Yves, évêque de Chartres ; Suger, abbé de Saint-Denis ; saint Bernard, abbé de Clairvaux, ont, au XIIe siècle, des connaissances pro-

fondes en architecture. Saint Bernard édifie le monastère de la Chalade, dont nous voyons les débris imposants ; Suger conçoit l'ensemble, règle les moindres détails de la nouvelle église de Saint-Denis.

Des moines de Cîteaux ont construit, de 1254 à 1334, la basilique de Notre-Dame de Dijon, que Vauban admirait si vivement pour son insigne délicatesse, et qu'on cite comme modèle dans les cours d'architecture.

Le pont d'Avignon et celui du Saint-Esprit, élevés par la congrégation des Frères Pontifes, le premier de 1177 à 1188, le second de 1265 à 1309, sont deux morceaux d'architecture des plus hardis.

Le pont d'Avignon avait vingt-deux arches, reliait cette ville et Villeneuve. La fameuse inondation de 1559 le détruisit ; on en voit les restes.

Le pont du Saint-Esprit a vingt-trois arches à plein cintre, dix-neuf grandes et quatre petites, une longueur de quatre cent vingt-cinq toises, une largeur de douze pieds dans œuvre, et dix-sept hors d'œuvre ; il est fondé en partie sur le roc, en partie sur pilotis, à un point où les eaux du Rhône ont une impétuosité inconcevable.

Au XVIe siècle, Joconde, dominicain italien ; Lescot, abbé de Clagny et chanoine de Paris ; Delorme, aumônier et conseiller du roi ; Philandrier, chanoine de Rodez, et Dubois, abbé de Saint-Amand, sont les maîtres de l'architecture en France.

Joconde importe parmi nous la renaissance italienne. Il a construit le Petit-Pont et le pont Notre-Dame, à Paris ; le somptueux château de Gaillon, pour le cardinal Georges d'Amboise ; la Cour des Comptes, à Paris, monument remarquable ; il a transformé le château de Blois, forteresse féodale, en un splendide palais ; il a, de plus, exécuté pour Louis XII une infinité de travaux dans les diverses provinces du royaume. Il est l'habile commentateur et interprète de Vitruve ; il reproduit, le premier, par le dessin, le pont que César a élevé sur le Rhône et décrit dans ses *Commentaires*.

Lescot, chargé de la reconstruction du Louvre, en 1540, revêt d'un grand luxe architectural les façades intérieures de la cour ; il donne l'aspect le plus monumental à la salle des *cariatides ;* il se montre surtout artiste consommé dans les proportions du premier étage. L'ordonnance du rez-de-chaussée est corinthienne, celle

du premier étage, composite; l'étage supérieur présente un ordre attique, couronné par une balustrade et par un comble d'une grande élévation. Lescot a élevé aussi la fontaine des Innocents et le jubé de Saint-Germain-des-Prés, chef-d'œuvre qu'on a démoli en 1774. La décoration de la fontaine se divise en trois parties, chacune composée d'une arcade, accompagnée de pilastres corinthiens et de figures en bas-relief. Cette ordonnance est surmontée par un attique et un fronton.

Lescot mourut en 1578, à l'âge de soixante-huit ans.

Delorme a été l'architecte des Tuileries, du tombeau de François Ier, des châteaux d'Anet, de Meudon, de Villers-Cotterets, de Saint-Maur, de la Muette près Saint-Germain, de la cour des Valois à Saint-Denis, du superbe escalier, en fer à cheval, du château de Meudon.

Au palais des Tuileries, la façade royale, les cours immenses, les séries de portiques, toutes les parties, en un mot, portent le cachet de la grandeur et de l'art.

Delorme a élevé le château d'Anet pour Diane de Poitiers, et déployé dans l'exécution toutes les ressources de l'architecture. Le château se

composait d'une cour principale à peu près carrée, et de deux cours latérales. Dans la largeur des trois cours se présentait un vaste parterre, continuellement rafraîchi par les eaux de deux fontaines jaillissantes, et divisé en plusieurs compartiments plantés de fleurs. La grande porte du château s'ouvrait sur une triomphale construction, surmontée de deux étages de terrasses ; elle était couronnée d'un motif architectural se déroulant autour d'une horloge qui indiquait à la fois les heures, les mois de l'année et les phases de la lune. Le portail de la cour intérieure était à trois ordres (dorique, ionique et corinthien) superposés, et dont les intervalles étaient décorés de niches, de statues, de bas-reliefs magnifiques.

Le château d'Anet, situé sur le bord de l'Eure, entre Mantes et Dreux, a une place importante dans l'histoire architecturale de la France.

L'école des beaux-arts, à Paris, possède plusieurs morceaux curieux qui lui ont appartenu, et principalement la façade, deux portes en bois, richement historiées, divers panneaux.

On admire, au château de Meudon, l'immense terrasse d'où le regard plonge dans le riant vallon de la Seine.

Delorme a introduit l'usage des escaliers en

trompe, et surpassé tous ses contemporains dans la construction des voûtes. Il a publié, en 1567, son *Traité d'architecture*, et, vers 1569, un volume intitulé : « *Nouvelles inventions pour bâtir à peu de frais.* » Il développe savamment, dans son traité, la théorie des principes ; il y enseigne, le premier, la coupe des pierres et réduit en règles cette partie délicate de son art. Il consacre son autre volume à un procédé de charpente qu'il a inventé, et qui, substituant aux fermes de charpente des planches sur champ réunies entre elles aux moyen de liernes, présente le double avantage de l'économie et de la légèreté.

Delorme avait étudié profondément l'antiquité ; il possédait des connaissances aussi étendues que variées. Il a exercé une puissante influence sur l'art et sur sa direction ; il a mérité sa célébrité européenne ; ses écrits auront constamment une grande valeur en architecture. Il est mort en 1577.

Le chanoine Philandrier, au milieu du XVIe siècle, trace les dessins de plusieurs édifices de Rodez, de la cathédrale, entre autres ; il imprime le progrès à l'architecture en Rouergue ; il traduit Vitruve avec succès.

Dubois, abbé de Saint-Amand, vers 1580, y bâtit l'église, qu'on considérait comme un chef-d'œuvre.

A Paris, en 1620, un religieux carme élève sur la petite église de son couvent, rue de Vaugirard, le premier dôme qu'on voit en France.

Le frère Martel-Ange, jésuite, construit à Lyon, de 1617 à 1625, l'église du collége de la Trinité, et à Paris, de 1627 à 1651, celle de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, en collaboration avec le père Derrand, son confrère. Celui-ci est l'auteur d'un traité d'architecture où sont réunis d'excellents préceptes sur la coupe des pierres.

Les fondations du Pont-Royal, à Paris, ont été commencées, le 28 octobre 1685, sous la direction du frère Romain, dominicain. La pose de la première pile, du côté des Tuileries, présentait les plus grandes difficultés à cause du peu de solidité du terrain; le frère Romain sut les vaincre complétement. Après avoir préparé, à l'aide de la machine à draguer, l'emplacement destiné à recevoir la construction de la pile, il fit échouer un bateau marnois chargé de matériaux, l'entoura de pieux battus sous l'eau et d'une jetée de pierres, forma une caisse contenant des assises de pierres cramponnées, attenantes à ces parois,

l'immergea et consolida par des pieux de garde, et remplit, avec des moellons et du mortier de pouzzolane, le vide que les parements laissaient entre eux. Cette fondation ayant résisté à toutes les épreuves, il éleva sans crainte la pile et les deux arches collatérales. Le premier, à Paris, il appliqua dans ce travail la machine à draguer et le mortier à pouzzolane.

Un bac avait été, jusqu'en 1632, le seul moyen de communication entre le faubourg Saint-Germain et le quai des Tuileries et celui du Louvre; il fut remplacé alors par un pont de bois, composé de dix arches, et que les eaux détruisirent en 1684.

Le Pont-Royal a coûté la somme de sept cent quarante-deux mille cent soixante-onze livres. Il se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de vingt-deux mètres; sa largeur, entre les têtes, est de dix-sept, et sa longueur, entre les culées, de cent vingt-huit.

L'église de Notre-Dame, à Bordeaux, est rebâtie, en 1701, sur les plans du frère Jean, dominicain, celle des Carmes-Billettes, à Paris, l'est, en 1744, sur ceux du frère Claude, pareillement dominicain.

A Grenoble, en 1789, le père Gerbier, chartreux, était architecte et ingénieur distingué. Il avait formé dans la bibliothèque de son couvent une collection précieuse d'ouvrages relatifs à l'architecture.

§ VI

PERFECTIONNEMENTS QUE LES MEMBRES DU CLERGÉ APPORTENT A LA SCULPTURE. — ALIMENT INCESSANT QU'ELLE REÇOIT DU CATHOLICISME. — MORCEAUX DE SCULPTURE LES PLUS CÉLÈBRES QUE NOS ÉGLISES POSSÈDENT.

Les membres du clergé cultivent la sculpture, dès le VIe siècle, et l'appliquent à la décoration des églises.

Au VIIe, ils impriment le progrès à la statuaire, comme on le reconnaît en interrogeant les châsses et les reliquaires de ce siècle.

Sous Charlemagne, ils donnent plus de

rondeur aux statues, plus de mobilité aux figures.

Angilbert, abbé de Saint-Riquier, vers la fin du VIIIe siècle, construit dans cette ville trois basiliques, où la sculpture déploie toute sa magnificence. Il les décore de colonnes du marbre le plus rare, de statues, de bas-reliefs et d'autels resplendissants d'or.

Au XIe siècle, la sculpture se développe activement dans les ateliers monastiques; elle y acquiert chaque jour une nouvelle splendeur.

Pendant le règne du style roman, les arcs sur les façades des églises sont encadrés d'une infinité de moulures profondément refouillées et sculptées; les rosaces sont closes par de magnifiques découpures en pierre; des pignons ou frontons, que couvrent des ornements disposés en losanges, sont placés à la partie supérieure des façades; les colonnes, dans l'intérieur des églises, présentent des entrelacs variés; la sculpture adopte et multiplie les feuilles d'acanthe, les rinceaux.

Au XIIe siècle, les sculpteurs se consacrent avec prédilection aux portes des églises. Les moulures les plus riches, la représentation des productions du règne végétal, la statuaire, se

réunissent pour décorer, avec un luxe inouï jusqu'alors, la principale porte de l'église. La muraille et le cintre de l'ouverture disparaissent presque complétement sous les sculptures de toute sorte dont on les charge.

Au XIIe siècle, surtout, la sculpture emprunte ses ornements au règne végétal et animal. Les consoles, archivoltes et voussures des portails, les colonnes et jambages, se parent alors de plantes et de fruits, où des monstres s'accrochent, où des figures sataniques ricanent.

Au commencement du XIIIe siècle, le clergé abandonne la pratique de la sculpture, comme celle des autres arts, aux mains des laïques, institue les confréries d' « Imaigiers », et les dirige.

La sculpture d'ornements déploie une magnificence inouïe aux XIIIe et XIVe siècles. Le chêne, la vigne, le lierre, la rose, la renoncule, toutes les feuilles de nos forêts, toutes les fleurs de nos prairies sont ingénieusement combinées pour former d'admirables motifs de décoration.

Aux XVe et XVIe siècles, on voit aux fenêtres des basiliques des découpures et de capricieux enlacements ; les façades sculptées sur toutes les surfaces présentent un immense réseau

de pierre qu'on peut presque comparer à une véritable dentelle.

Sur les faces latérales des églises du xvᵉ siècle, les contreforts et les arcs-boutants sont ornés de pinacles ou clochetons multipliés et de niches surmontées de dais richement sculptés.

A la fin du xvᵉ siècle, et surtout au xviᵉ, les voûtes sont décorées de nombreuses nervures, d'un profil plus recherché qu'aux siècles précédents. Vers le sommet, celles-ci s'entrelacent comme des branchages et se terminent par des rosaces, des culs-de-lampe ou des clefs pendantes, d'une composition compliquée.

Je me plais à donner quelques détails sur les plus remarquables sculptures dont nos anciennes églises se sont enrichies, aux divers siècles.

Sculptures de nos églises romanes aux xiᵉ et xiiᵉ siècles :

Dans l'église de Vézelay, commencée au xiᵉ siècle, l'avant-nef présente un merveilleux travail décoratif. Autour des arcades courent des cordons de rosaces; les chapiteaux des colonnes commencent la mise en action des sujets bibliques et légendaires qui vont peupler l'église.

Dans l'église de Saint-Révérien, village du Nivernais, construite au xiiᵉ siècle, les chapi-

teaux des colonnes sont sculptés avec un fini, une variété, une vigueur vraiment dignes d'admiration.

Plusieurs sont historiés et présentent des traits de l'histoire biblique. On distingue, sur un grand chapiteau : 1° Isaac bénissant Jacob ; 2° l'échelle où Jacob vit en rêve des anges qui montaient et descendaient ; 3° Jacob monté sur un cheval et revenant dans son pays. Quelques-uns de ces chapiteaux, composés de feuillages et de bandelettes perlées, agencés avec la plus heureuse symétrie, rappellent les procédés de l'ornementation byzantine.

Un fronton peu aigu surmonte le portail de l'église Saint-Trophime, à Arles ; les moulures qui l'enrichissent sont ornées de feuillages dans le style roman. L'histoire sacrée reproduite par la sculpture commence à se répandre sur toutes les zones de cette façade. Au milieu du tympan, que forment les cintres surhaussés des arcades, est le Père éternel entouré des emblèmes des Evangélistes ; au-dessous, dans le linteau, on a figuré les Apôtres ; à la droite de Dieu sont représentés les élus, à la gauche, les damnés. Entre les colonnes de marbre qui décorent les parties antérieures de la porte sont sculptés des

saints et des évêques, une résurrection et d'autres sujets religieux.

Dans l'intérieur de l'église de Donzy-le-Pré, près Nevers, on voit des arcades à ogives naissantes, portées sur des chapiteaux ouvragés. La plupart de ceux-ci sont admirablement travaillés et ornés de feuillages fantastiques ou de bandelettes artistement entrelacées.

Le portail de l'église de Donzy est particulièrement intéressant. L'arcade principale est à plein cintre et entravée des plus riches archivoltes. On y remarque des dessins élégants, des fleurs à quatre pétales, de grosses perles, etc. Le tympan représente un magnifique bas-relief. La Vierge, assise, tient son fils enfant, la tête couronnée du nimbe crucifère; deux colonnes en spirale soutiennent au-dessus un dôme composé de petits édifices réunis; par côté, un ange balance l'encensoir; vis-à-vis, un personnage, environné d'une auréole, tient un rouleau flottant en partie.

« On ne connaît en France, a dit M. l'abbé Bourassé, qu'un petit nombre de tympans aussi remarquables. »

Le porche de la cathédrale du Puy se distingue par la richesse de son ornementation; on y

voit les archivoltes, les piliers, les fûts des colonnes, recouverts d'une inépuisable variété de détails finement sculptés et appartenant au style byzantin fleuri.

Le portail principal de la cathédrale de Troyes, construit au XIIe siècle, est percé de trois portes ; les arcades de celles-ci sont festonnées sur leur bord intérieur en dentelles de pierre, et le même motif décore les voussures. Des feuillages, des figurines bordent les doubles trumeaux des portes ; des moulures tapissent les tympans. La balustrade qui règne sur la plateforme au-dessus des voussures des portes, et celle qui sert de séparation entre le portail proprement dit et la base des tours, sont découpées à jour; elles figurent des fleurs de lys ajustées à des trèfles et réunies par de petits pilastres.

Les cintres de l'abside de Sainte-Julitte, dans la cathédrale de Nevers, sont appuyés sur des colonnettes élégantes. La sculpture est sévère sur les chapiteaux des grandes colonnes, elle est riche sur ceux des colonnettes. La végétation seule forme cette décoration, comme cela se pratiquait au XIe siècle. Les feuillages, artistement distribués, ne sont point une imitation fidèle de la nature; ils sont découpés d'une manière fantastique.

En étudiant les détails de la sculpture, dans la cathédrale de Nevers, on reconnaît partout une grande délicatesse de ciseau, une exquise pureté de formes, une invention et une exécution admirables. Deux fenêtres de la nef, au sud, sont ornées, à l'extérieur, de deux remarquables statues de saintes.

Les chapiteaux des colonnes montrent une étonnante variété de détails empruntés au règne végétal. On y retrouve le feuillage de nos bois et de nos prairies, la feuille de chêne, de peuplier, de roseau, de fraisier, de chardon frisé.

Dans l'église de la Charité-sur-Loire, des ornements capricieux se développent en abondance sous l'influence du style byzantin.

La tour a deux portes s'ouvrant sur les bas-côtés de la nef et décorées avec la plus grande somptuosité. Leurs tympans sont remplis de bas-reliefs d'une exécution précieuse; certains détails, comme les étoffes et les broderies, sont rendus avec une perfection admirable.

Sculptures de nos églises gothiques aux XIIIe et XIVe siècles :

Les trois portails de la cathédrale de Reims sont décorés de cinq cent trente statues, repré-

sentant des sujets de la Bible et de l'Histoire de France.

La statue de la Vierge est placée sur le trumeau qui sépare la porte en deux. Au-dessus des statues des deux faces latérales et dans les contours de la voussure ogive du portail, il y a une rangée de petites figures, au nombre de cent soixante ; on distingue, parmi elles, saint Louis, revêtu de son costume royal. Dans le fronton qui surmonte la porte, on a représenté l'exaltation de la Vierge.

Les deux côtés de la porte, à droite, sont décorés de plusieurs statues plus grandes que nature, représentant : Jonas, Moïse, Élie, Jérémie, Habacuc, d'un côté ; et, de l'autre, saint Remy et trois reines dont on ignore les noms. Dans le fronton qui surmonte la porte, est placée la statue du Sauveur, présidant au jugement dernier.

Sous le portail situé à gauche de la façade, sont plusieurs statues disposées de la manière suivante, savoir : Saint Nicaise, portant sa tête entre ses mains, puis plusieurs autres archevêques et martyrs.

Au-dessus de l'arc ogive de la porte, se voit Jésus-Christ étendu sur la croix ; au bas sont

les saintes femmes, avec plusieurs disciples du Sauveur. Le dessous des voussures de ces deux portails est décoré de quatre-vingt-dix-sept figures. On voit aussi, sur les différentes faces des pieds-droits des portes, les douze signes du zodiaque et les travaux agricoles des douze mois de l'année qui y correspondent.

Les deux faces latérales de la cathédrale de Reims présentent un grand nombre de parties lisses qui contrastent merveilleusement avec la richesse des croisées, des obélisques à jour et de la galerie décorée de colonnes, qui surmonte ce monument, dans la partie supérieure, autour du grand comble.

La façade de la cathédrale de Lyon présente les plus charmants détails dans sa décoration : la rosace, les culs-de-lampe des voussures, les guirlandes de feuillages, les bas-reliefs des stéréobates des portes.

Le portail de l'église de Saint-Pierre-le-Moutier, près Nevers, est plein de magnificence ; le tympan forme cinq lobes renfermés dans une arcade ogivale. Au milieu du tympan, Jésus-Christ, assis sur de petits édifices, bénit le monde, représenté par la boule qu'il soutient de sa main gauche ; le lobe du milieu environne sa

tête ; les autres lobes contiennent les quatre évangélistes accompagnés de leurs animaux symboliques. La voussure est appuyée sur des tourelles servant de chapiteaux aux colonnes qui flanquent les montants du portail. Au sommet de cette voussure, deux anges soutiennent une couronne au-dessus de la tête du Sauveur ; deux autres balancent l'encensoir ; deux autres, enfin, à la naissance de l'ogive, portent des flambeaux.

Une élégante archivolte de feuilles d'acanthe encadre ce groupe magnifique.

Dans la façade latérale septentrionale de l'église Saint-Nizier, à Lyon, on admire le charmant tourillon octogone, la frise dentelée, les délicates balustrades, les contreforts décorés de dais.

Au-dessus des trois portes de la cathédrale de Paris, les statues des vingt-sept premiers rois de France figuraient sur une seule ligne, avant la révolution de 1793. On y voyait Pepin le Bref assis sur un lion ; sous les deux niches qui séparent le portail du milieu des deux autres, étaient les statues de la Foi et de la Religion.

La forme de ce portail est une voûte sans péristyle et sans escalier.

Au-dessus de la porte sont trois subdivisions en bas-reliefs.

Le Père Eternel est au sommet ; deux anges sont à ses côtés. Cette composition est des plus gracieuses.

La seconde subdivision représente un diable traînant, par une chaîne dont les anneaux sont de forme oblongue, une foule d'hommes et de femmes, qui, probablement, sont la personnification des crimes et des vices. La figure de ce diable est vraiment satanique ; il a un corps et des jambes de lion.

Six bas-reliefs sont, à droite, dans la voussure et semblent consacrés au triomphe de l'enfer.

Des diables hideux, des reptiles, des chevaux, des corps mêlés, des prêtres, des rois et des reines, des enfants égorgés, d'atroces expressions de douleurs et des rires infernaux, quelques figures calmes, voilà les souvenirs dont on est suivi, après avoir considéré, au parvis de Notre-Dame, ce mélange d'instruments de supplices, de fourches et de corps enlacés.

Dans le portique du midi sont quelques traits relatifs au martyre de saint Denis.

Les bas-reliefs peints du chœur de Notre-Dame de Paris représentent l'histoire de la vie de Jésus-Christ ; ils sont rehaussés d'or.

Aujourd'hui plusieurs figures sont mutilées et des détails d'une délicatesse ravissante ont disparu.

A la droite du chœur il reste treize sujets.

Je reproduis le sixième bas-relief qui est l'un des plus remarquables.

L'attitude de la Vierge et de son fils est d'une vérité et d'un sentiment maternel admirables; Joseph, au contraire, se fait remarquer par son air résolu. Dans une espèce de temple sont deux statues de dieux païens qui, tombant de leur base, vont se briser.

A droite du chœur, on a représenté les diverses apparitions du Christ après sa résurrection; mais le crucifiement, la sépulture, la résurrection ont été détruits.

Les sculpteurs du moyen âge avaient l'habitude de peindre les personnages qui composaient leurs bas-reliefs. C'est cette sculpture peinte que l'on appelle la sculpture « polychrôme. » (A plusieurs couleurs.)

Trois portiques occupent la partie inférieure de la façade de la cathédrale d'Amiens : ils sont décorés d'un soubassement continu, enrichi de caissons en forme de trèfles et contenant cent dix-huit bas-reliefs.

Sur ce soubassement est un rang de colonnes, dont chacune porte en avant une statue de grande proportion, élevée sur une console et surmontée d'un dais.

Les arcs multipliés de profondes voussures ogives, disposées en cul-de-four, sont remplis d'un nombre considérable d'anges, de séraphins et d'autres personnages en rapport avec le tableau en relief sculpté sur le fond du tympan. Les trois portiques sont surmontés par des pignons triangulaires, ornés de chardons qui se détachent, d'une manière pittoresque, sur des renfoncements obscurs.

L'arc d'ouverture du chœur est enrichi d'un cordon à fleurs et d'une dentelle en pierre, délicatement découpée.

La partie des trois façades au-dessus des trois portiques se compose d'une galerie à jour en forme de péristyle qui règne dans toute la largeur et dont les arcades ogives sont subdivisées par d'autres arcs en forme de trèfles. Cette galerie est soutenue par une autre, pareillement à jour, et les entre-colonnements de cette dernière sont décorés d'une série de vingt-deux statues colossales.

Au-dessus se voit une grande rose à compar-

timents, en pierre d'un magnifique travail. Cette partie de la façade est surmontée d'une balustrade à jour, à hauteur d'appui, régnant dans toute la largeur et formant une riche ceinture horizontale.

La façade occidentale de la cathédrale de Tours est des plus splendides. Les voussures des portails, surmontés de trois frontons pyramidaux, sont embellies de sculptures nombreuses et pleines de délicatesse. Guirlandes, couronnes, fleurons, rosaces, aiguilles, pinacles, grappes de raisin, feuilles épanouies, dais, y sont prodigués avec une rare magnificence. Les frontons pyramidaux évidés à jour, chargés de feuilles grimpantes et terminés par une croix festonnée, couronnent chaque portail. Des galeries, admirables de légèreté, des contreforts décorés de panneaux et de crosses végétales, complètent la brillante ornementation que présente la façade occidentale de la cathédrale de Tours.

Les voûtes de cette basilique sont embellies de clefs habilement sculptées.

Une magnifique guirlande de feuillage s'étend à leur sommet et d'une extrémité à l'autre.

Les magnifiques bas-reliefs de la porte septentrionale de l'église Notre-Dame de Semur

sont divisés en trois parties, dont M. Maillard-Chambure a donné la description suivante dans son « *Histoire de l'église de Notre-Dame de Semur.* »

« Robert le Vieux, chef de la première race royale des ducs de Bourgogne, avait épousé Hélia, fille de Dalmace Ier, seigneur de Semur. Une tradition verbale rapporte qu'il tua ou fit empoisonner son beau-père dans un festin, et que ce fut en expiation de ce crime qu'il fit construire l'église de Semur, au commencement du XIIe siècle. »

« La succession des événements représentés par le sculpteur est disposée dans le même ordre que l'écriture hébraïque, c'est-à-dire en commençant par le bas à droite, et en continuant par la gauche en remontant. »

« Première partie. La première partie se divise en quatre groupes. »

« Premier groupe. Cinq personnages sont assis à une table; l'un deux, assis au bout de la table, sur un pliant antique placé sur une estrade, porte une barbe et de longs cheveux; il a le front ceint d'un bandeau ; c'est le duc. Près de lui on voit un docteur avec un livre sous son bras; vient ensuite une femme portant un bandeau sur

la tête; à sa gauche sont deux hommes dont l'un offre à boire à l'autre. De l'autre côté de la table, un homme tombe à la renverse... un chien s'enfuit à droite emportant une main, symbole de la bonne foi que le crime chasse du festin. Le duc fait un signe, peut-être d'effroi, en levant une de ses mains; de l'autre, il tient un pain. La femme a une main sur sa poitrine. »

« Deuxième groupe. Le duc, que l'on reconnaît à sa barbe, se frappe la poitrine de la main gauche; à côté de lui un moine et le docteur, qui a déjà paru dans le premier groupe, semblent lui donner leur avis; le docteur tient un livre ouvert, comme s'il en invoquait l'autorité. »

« Ce groupe indique plus clairement que le premier les remords de Robert... »

« Troisième groupe. Le même docteur (c'est peut-être l'aumônier de Robert) a devant lui un panier plein d'argent. Il en donne quelques pièces à un pauvre mezeau ou lépreux qui lui tend son écuelle; un cul-de-jatte, qui se traîne sur ses trépieds, implore l'assistance de l'aumônier. »

« Quatrième groupe. Hélia, dans un château, pleure, la tête appuyée sur la main gauche. Le docteur, son livre sous la main gauche, bénit,

de la main droite, un homme à genoux, devant le château. La tête de ce dernier manque. »

« Une pénitence est imposée à Robert. Il doit implorer le pardon de sa femme. Hélia pleure au souvenir de la mort de son père. Robert, à genoux à la porte de son château, reçoit le pardon de la duchesse et la bénédiction de son aumônier. »

« Deuxième partie. Cette deuxième partie se compose de quatre groupes. »

« Premier groupe. Une barque sur des flots ; à l'avant, un matelot, la tête nue, vêtu de la chlamyde ; ses mains, qui tenaient une rame, ont été brisées. Un moine tient devant lui une épée dans son fourreau avec un ceinturon roulé autour. A sa droite, l'aumônier de Robert, avec son livre sous son bras, regarde le pilote et semble lui donner des ordres. Celui-ci, les cheveux retroussés sous une résille nouée au menton, est assis à l'arrière de la barque qu'il conduit, et tient ses yeux fixés sur l'aumônier. »

« Deuxième groupe. Le moine tient l'épée comme dans le groupe précédent, appuie ses deux mains sur le pommeau. Le duc, sans bandeau, avec un livre sous le bras gauche, parle

au moine. L'aumônier, portant un livre sous le bras droit, semble approuver. »

« Les deux envoyés sont de retour ; ils rendent compte à Robert de leur mission et lui rapportent son épée. »

« Troisième groupe. Le duc, toujours sans bandeau, ouvre sa robe et montre son côté ouvert à son aumônier, reconnaissable au livre qu'il porte sous son bras, comme dans tous les groupes où il est représenté. L'aumônier veut toucher de la main droite le côté du duc, mais celui-ci arrête la main avec l'expression de la douleur. »

« Robert, tourmenté par ses remords et peu soulagé par les aumônes qu'il a fait faire et les dons qu'il a envoyés à Rome ou ailleurs, ouvre sa conscience à son aumônier, qui ne craint pas de toucher la plaie du cœur de son maître. C'est alors qu'il lui conseille d'apaiser la colère divine par une expiation plus utile à la religion : le sujet suivant, qui est le dernier du bas-relief, présente l'accomplissement de cette pénitence. »

« Quatrième groupe. L'église Notre-Dame, telle qu'elle fut fondée par Robert, est représentée avec ses deux tours crénelées, son clocher

carré et ses murailles également garnies de créneaux. »

« Au-dessus de ce bas-relief, on a représenté Dieu avec une barbe courte, portant de la main gauche un globe et bénissant de la main droite. Des deux côtés, des anges ailés lui offrent l'encens. »

On admire, dans l'église de Semur :

1° Au pied de l'escalier de la chaire, un obélisque de pierre, d'une hauteur de quinze pieds, sculpté à jour avec la plus grande délicatesse, et destiné autrefois à renfermer les saintes huiles ;

2° Au-dessus du sanctuaire, une des plus magnifiques *clefs à sujets* qui soit connue. Elle représente le couronnement de la Vierge au milieu de feuillages. Toute la sculpture est peinte ; les feuillages sont en vert, les fonds en brun rouge, et, sur les vêtements des deux personnages, le Christ et la Vierge, apparaissent des couleurs diverses.

Le portail de la cathédrale de Bourges compte au premier rang parmi les plus renommés.

Un pilastre gothique, orné d'un rinceau de feuillage de vigne, d'un côté, et, de l'autre, de feuilles de lierre à fruit, est adossé au trumeau

de la porte principale. Son chapiteau porte une niche qui contenait autrefois une statue de Jésus-Christ en pied. Le cintre de la baie est richement décoré d'arabesques, de festons, de découpures gothiques, et terminé par de petites têtes humaines. Le tympan du frontispice, qui est dans le renfoncement au-dessus de cette porte, se divise en trois tableaux de plein relief, représentant l'histoire du jugement dernier. Sur les contours de la voussure ogive de ce portail sont six rangées de statues qui figurent les membres de la Cour céleste et les saints. Des rinceaux de feuillages variés, et d'un magnifique travail, séparent ces rangées de statues. Les voussures ogives des quatre autres portiques présentent à peu près les mêmes dispositions et les mêmes sujets que celui-ci, mais elles n'ont que quatre rangées de niches. Les statues des dernières rangées des deux portiques de gauche représentent les évêques de Bourges et les saints et les saintes spécialement honorés dans le diocèse. Les niches de ces statues sont de la forme la plus élégante ; elles ont, pour couronnement, de petits dais travaillés à jour et dignes de fixer l'attention par la finesse, la légèreté et la délicatesse de leurs broderies.

Les trois portes de la cathédrale de Chartres sont décorées de remarquables sculptures. Le tympan de la porte du milieu, appelée « porte royale », présente, en deux tableaux, l'emblème de la loi ancienne, figuré par des prophètes, et celui de la loi nouvelle, figuré par Jésus-Christ qui vient juger les hommes et qu'environnent les symboles des quatre évangélistes. On remarque, dans les voussures, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, tenant des instruments de musique.

La clôture du chœur, dans la cathédrale de Chartres, est un ouvrage remarquable et digne de fixer l'attention des connaisseurs. Les faits principaux de la vie de Jésus-Christ et de celle de la Sainte Vierge y sont représentés dans des bas-reliefs, et ceux-ci sont encadrés et surmontés par des ornements de la plus grande élégance.

Les groupes de figures sont la décoration principale de la clôture du chœur.

Les pilastres placés entre chacun de ces groupes, ainsi que les murs formant la clôture, sont ornés d'arabesques, de niches, de dais gothiques, de statues, de médaillons. L'ensemble est surmonté d'un treillis de pyramides et de découpures à jour, dont le travail, aussi riche que délicat, a

été comparé aux filigranes d'orfèvrerie. Les divers groupes se composent de quarante et une statues.

A l'extérieur seulement de la cathédrale de Chartres, sont mil huit cent quatorze figures historiques, sans compter toutes les figures d'ornementation, les arabesques, les gargouilles, corbeaux, mascarons et consoles.

Le tympan du portail extérieur de l'église de Vézelay est du XIVe siècle. Ses sujets sont agencés de la manière suivante : Dieu le Père est assis au sommet du tympan ; deux anges soutiennent sa couronne à ses côtés. Un peu au-dessous sont deux statues : l'une de la sainte Vierge, qui est couronnée, et l'autre de la Madeleine. A l'étage inférieur, on distingue les statues de saint Pierre, de saint Jean, d'un évêque et de deux martyrs.

Le pourtour intérieur du chœur, dans la cathédrale d'Alby, est surmonté d'élégants clochetons, percés à jour, de pyramides et d'obélisques découpés avec une perfection infinie. Soixante-douze niches renferment autant de petites statues d'anges sculptés dans les proportions de trente centimètres de hauteur et délicatement travaillés. Au-dessus des portes latérales paraissent les statues des deux empereurs chrétiens Constantin

et Charlemagne. Le sanctuaire renferme celles des douze apôtres, tenant chacun dans leurs mains des légendes dont l'ensemble forme le « *Credo.* »

On remarque, derrière l'autel, une statue de la Vierge, chef-d'œuvre véritable de pose.

Le portail de l'église de la Couture (la culture), au Mans, est richement orné. De chaque côté sont trois figures de saints, placés dans des niches et supportés par des marmousets. Sur le linteau de la porte, on remarque un « jugement dernier » ; à droite sont placés les élus, couverts de leurs vêtements ; à gauche sont les malheureux condamnés à un supplice éternel, et dans un état complet de nudité. Au milieu de ces deux groupes, on voit un ange pesant les mortels dans une balance. Un diable, assis près de lui, tient une main appuyée sur la balance, pour qu'elle penche de son côté. Au-dessus du linteau, Jésus-Christ est représenté en relief : on reconnaît, d'un côté, sa mère à genoux, et, de l'autre, saint Jean dans la même posture. Derrière eux, deux anges portent, sur un linge, l'un, une couronne de martyr, l'autre, une flèche et des clous. L'archivolte est décoré, sur trois rangs, de saintes et de martyrs.

Les grandes figures des côtés sont d'une exécution large; on admire la beauté de leurs lignes; les figurines de l'archivolte sont des plus gracieuses.

Le chevet de l'église Saint-Sauveur, à Dinan, est renommé pour ses galeries à balustrades découpées comme de la dentelle et pour ses pyramides ornées de sculptures si finement creusées dans le granit.

Des quatre portails de la cathédrale de Saint-Omer, le plus digne de fixer l'attention est le portail méridional ou grand portail. Il est élevé sur sept degrés, surmonté d'une voûte en ogive, et décoré de colonnes qui reçoivent, à leur retombée, les nervures de cette voûte, enrichies de fleurons renversés et si légèrement évidés au-dessous qu'ils sont comme suspendus par l'extrémité de leurs feuilles. Sur les parois évasées du portique se trouvent six figures d'anges en pied, ayant chacune à la main une espèce de philactère. Ces anges sont couronnés de larges dais du travail le plus délicat; au-dessus succèdent en remontant, entre les nervures, cinquante petites figures avec leurs dais particuliers. Toute cette richesse de décoration sert d'encadrement au tympan et à la porte d'en-

trée. Cette porte, élevée sur quatre degrés, est divisée par un trumeau en pierre, orné de la statue de la Vierge ; dans le tympan, la représentation du jugement dernier est sculptée, en grand relief, avec de nombreuses figures.

Le pignon qui complète la façade est décoré de trois niches accolées et de style gothique, au fond desquelles sont deux statues mutilées, sur leur piédestal armorié. L'une d'elles, posée à gauche, représente une figure d'ermite ; l'autre a conservé, sur son piédestal, les armes de la ville ou de son patron, figurées par la croix de Lorraine alezée.

L'*ex-voto* de Syderack de Lallaing, l'un des ornements les plus curieux de la cathédrale de Saint-Omer, est placé dans la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste et se compose en partie d'albâtre, en partie de pierre blanche comme le marbre.

Le sujet du bas-relief est la scène des trois jeunes hommes de la fournaise. Les figures sont exécutées avec délicatesse, ainsi que les ornements. L'encadrement est dans le style de la renaissance.

Une inscription est gravée sous le bas-relief, en voici le sens : « Au noble et généreux Sei-

gneur Syderack de Lallaing, doyen de cette église. Nul ne l'a surpassé en charité. » La date est de 1534.

Sculptures de nos églises sous le règne du gothique fleuri, au xve siècle et au xvie.

L'abside de l'église Saint-Père de Nuzy, dans le diocèse de Nevers, est flanquée de contreforts couronnés de clochetons. Le portail principal présente tout ce que l'art du xve siècle savait produire de plus riant. Les formes gracieuses s'y pressent en festons et en feuillages profondément découpés. Une ogive enflammée s'élance du portail et forme, à la hauteur de la voûte, comme un méandre d'ogives qui sont embellies de toutes les créations capricieuses du style flamboyant, s'entrelacent et dessinent six trilobes dont les angles intérieurs portent sur des têtes bizarrement coiffées, en saillie sur la muraille. Cette riche guirlande est dominée par un groupe de chiens, et deux de ceux-ci, représentés dans l'attitude de la course, se détachent à droite et à gauche.

Le jubé de la cathédrale d'Alby est construit en pierre; sa largeur, en y comprenant l'espace pris par le double escalier qui y conduit, est de sept mètres quinze centimètres. Sa façade pré-

sente, dans son ensemble, une magnifique décoration : on ne peut se lasser d'admirer ces pierres réduites en dentelles, la légèreté et la finesse de leur rinceaux, la variété de leurs guillochis, de leurs ciselures. Les piliers sont décorés de grillages et de clochetons d'une élégance infinie.

En 1832, le célèbre M. Romagnési, dans un rapport au ministre des cultes, sur la cathédrale d'Alby, a dit au sujet du jubé :

« Tout ce que l'imagination peut se figurer de richesse n'approche pas de la vérité. J'ai vu tout ce qui existe en ce genre, tant en France qu'en Belgique et en Hollande, je n'ai rien vu d'aussi riche et d'un travail plus délicat. Des croquis faits à la hâte, et même les lithographies les plus parfaites, peuvent à peine en donner une idée. C'est le dernier gothique dans toute sa richesse. »

M. Mérimée, de son côté, a écrit dans ses « Notes d'un voyage dans le Midi de la France. »

« Au milieu du chœur de la cathédrale d'Alby, un magnifique jubé reproduit les formes gracieuses de l'enceinte de la plateforme. La sculpture du xve siècle y a épuisé tous ses délicieux caprices, toute sa patience, toute sa variété. On passerait des heures entières à considérer ces détails gracieux et toujours nouveaux, à se de-

mander, avec un étonnement sans cesse renaissant, comment on a pu trouver tant de formes élégantes sans répéter, comment on a pu faire, avec une pierre dure et cassante, ce que de nos jours on oserait à peine tenter avec du fer et du bronze. »

L'art du gothique fleuri a déployé toute la variété de ses capricieuses inventions, toutes les formes flamboyantes les plus fines et les plus délicates sur la façade principale de l'église Saint-Martin de Clamecy ; ce ne sont que dais, aiguilles, pinacles, fleurons, dentelles, festons et guirlandes de feuillages. On est saisi d'admiration devant la perfection inouïe des détails ; il y a la souplesse, l'abondance, la grâce des productions gothiques les plus célèbres. Dans les voussures, on voit les niches les plus artistement travaillées ; les statues et les statuettes ont malheureusement disparu. Sur les pieds-droits se dérouleut d'élégants bas-reliefs de la renaissance.

Le frontispice de l'église Saint-Martin de Clamecy est un vrai chef-d'œuvre.

La tour qui accompagne l'entrée principale est légère, élancée et chargée d'ornements. Elle est séparée en plusieurs étages par de flam-

boyants dessins qu'une fécondité inépuisable de décoration a inspirés.

Le travail de l'ornementation, dans le cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, réalise l'idéal de la pureté et de la perfection. Le génie créateur de l'artiste s'est déployé, avec une fantaisie inépuisable, dans la sculpture de toutes les plantes symboliques : le lierre, le houx, l'acanthe, le chardon, le trèfle à quatre feuilles. Les roses surtout sont admirables.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel présente une forêt de contreforts dentelés, de tourelles légères, de pinacles aériens, de clochetons aux pointes fleuronnées, de colonnettes ciselées, évidées, découpées à jour.

L'autel gothique de l'église de Challement, dans la Nièvre, est plein de magnificence; en voici la description.

Le tabernacle en pierre s'élève en forme de pyramide, divisée, dans la hauteur, par deux galeries découpées à jour. Toute cette composition est parfaitement conçue; les sculptures sont exécutées avec la plus grande richesse. De chaque côté du tabernacle et au-dessus du gradin, des figures flamboyantes sont renfermées dans une espèce de cadre, composé de moulures pris-

matiques. Aux angles de l'autel, on voit deux niches vides.

L'autel de l'église de Challement est le plus curieux qu'il y ait dans le Nivernais et dans un grand nombre de diocèses.

La grande tour de la cathédrale de Nevers a été commencée en 1509 par l'évêque Bohier et achevée en 1528. Elle est divisée, sur sa hauteur, en trois parties par des galeries à jour portant sur des corniches en encorbellement. Ses quatre angles sont flanqués de tourelles octogones en commençant, et hexagonales à leur sommet. Les faces principales de la partie la plus rapprochée du sol, de même que celles des tourelles, sont recreusées de nervures. Les grandes faces de la partie intermédiaire sont subdivisées par des nervures réunies sous la corniche du couronnement par des ajustements en trèfles. Entre ces nervures sont de grandes figures que supportent des crédences et que couvrent des dais richement refouillés. La troisième partie de la tour est décorée de statues et de sculptures délicatement travaillées. La balustrade du couronnement est évidée à jour et se détache comme une guirlande flottant au sommet du monument.

Sculptures de nos églises, à partir de l'ère de la renaissance, au XVIIe siècle.

Le chevet de l'église Saint-Pierre, à Caen, est une merveille de goût et d'élégance, un des morceaux les plus parfaits qui ait signalé la renaissance des arts.

Un précieux monument de sculpture, appelé le « Sépulcre de Saint-Michel », décore l'église Saint-Etienne, à Saint-Mihiel. Dû au ciseau de Richer, un des plus dignes élèves de Michel-Ange, il est formé de treize figures, toutes remarquables par la perfection de l'exécution et le fini des détails; il représente le moment où le corps de Jésus-Christ est descendu de la croix et va être placé dans le tombeau.

Les sculptures de l'église de Solesmes comptent six groupes placés dans diverses chapelles et réclament une large part d'admiration, parmi toutes les reliques de la renaissance.

Le premier groupe représente « l'Ensevelissement du Sauveur. » La *Madeleine*, une des figures de ce groupe, est citée comme le chef-d'œuvre de l'art intermédiaire entre le gothique et les créations de Jean Goujon.

Les autres groupes ont pour sujet :

Le deuxième, « Jésus-Christ au milieu des Docteurs ; »

Le troisième, la Scène appelée « la Pamoison de la Vierge ; »

Le quatrième, « la Sépulture de la Vierge ; »

Le cinquième, son « Assomption ; »

Le sixième, son « Couronnement par son fils. »

Les sujets de ces six groupes sont encadrés de personnages de l'ancien et du nouveau Testament.

La mort ou *Pamoison* de la Vierge est représentée de la manière suivante. Marie est à genoux, reçoit de la main de son fils le pain eucharistique. Les apôtres, les disciples, les saintes femmes sont autour d'elle ; saint Pierre et saint Jean la soutiennent. Sa figure, qui est le centre de la composition, en est le chef-d'œuvre. Les statues de saint Denis l'Aréopagite et de Timothée, disciple de saint Paul, placées sous de riches dais, s'appuient sur des inscriptions tirées de leurs ouvrages.

Dans le groupe consacré à *l'Ensevelissement de Marie*, voici la disposition de la scène. La Vierge-Mère, couchée dans son linceul, est soutenue par quatre personnages. Saint Pierre, au centre de la composition, contemple une dernière fois avec

amour la mère du Sauveur. Derrière lui deux saintes femmes et plusieurs disciples témoignent leur douleur. Un d'eux montre un texte dans un livre ; à ses côtés sont deux apôtres tenant l'extrémité du linceul ; à gauche, on voit saint Jean et saint Jacques. La face du tombeau est décorée de bas-reliefs richement sculptés et représentant l'histoire de Judith et celle d'Esther. Judith, accompagnée de sa servante Abra, montre la tête d'Holopherne aux défenseurs de Béthulie. Esther est prosternée aux pieds d'Assuérus qui lui offre la moitié de sa couronne ; derrière le roi, Aman est attaché à la potence.

Au chevet du tombeau est un autre bas-relief représentant les honneurs rendus par Salomon à sa mère.

Au-dessus de « l'Ensevelissement de Marie » est représentée son « Assomption ». Un arc de triomphe encadre la scène. Au centre, sa mère et des anges ; de chaque côté, des personnages de l'ancien et du nouveau Testament.

Deux anges, dont les statues présentent la plus remarquable finesse d'expression, sont placés au-dessus d'une arche d'alliance et portent Marie au ciel. Toutes les générations assistent à son triomphe. D'un côté, les personnages de

l'ancien Testament ont pour interprète le roi David, prosterné devant l'arche d'alliance et chantant sur sa harpe les cantiques divins. De l'autre côté, les représentants du nouveau Testament ont saint Pierre pour chef.

L'artiste, dans le sixième groupe, a représenté Marie couronnée par son fils et recevant les louanges de toutes les générations.

On voit, au-dessous et des deux côtés de « l'Assomption, » six personnages présentant des commentaires sur la scène qui est le sujet de ce sixième groupe.

Les sculptures de Solesmes ont été commencées en 1550 et achevées peu d'années après. Jean Bougler, prieur de l'abbaye, célèbre docteur de Sorbonne, dicta le programme que les architectes et les sculpteurs devaient illustrer.

Aucun monument d'art n'est enrichi d'inscriptions comme la chapelle où sont placées ces sculptures. De tous côtés, les prophètes, les apôtres, les docteurs présentent des textes qui sont gravés dans la pierre avec une incomparable perfection et qui expliquent les sculptures.

Dans chacun des six groupes, l'agencement des figures est des plus heureux, la sévérité des

grandes lignes s'allie au calcul savant des expressions variées.

La chapelle « du Calvaire », dans l'église Saint-Roch, à Paris, présente, au fond d'une vaste niche, la scène du Calvaire, Jésus-Christ sur la Croix et Madeleine en pleurs. Sur le penchant de la montagne on voit des soldats préposés à la garde du tombeau, des plantes au milieu desquelles rampe un serpent. Au pied du Calvaire est un autel en marbre blanc turquin, en forme de tombeau antique. Le milieu de l'autel est occupé par le tabernacle, composé d'une colonne tronquée ; autour de celle-ci sont groupés les instruments de la passion. A la droite de la niche est une grotte en rochers, avec figures plus grandes que nature. Cette composition sépulcrale a un aspect grandiose : c'est Jésus mis au tombeau.

La chapelle de la « Résurrection » fondée, en 1680, dans la cathédrale d'Avignon, est une merveille de sculpture.

On admire :

Dans l'église souterraine de la cathédrale de Bourges, le vaste morceau de sculpture qui date du XIVe siècle et représente un Saint-Sépulcre ;

Les riches sculptures de Germain Pilon dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris ;

Le superbe groupe de l'Assomption, chef-d'œuvre du sculpteur Dubois, au rond-point de Notre-Dame, à Dijon ;

Le Christ placé sur le maître-autel dans l'église Saint-Riquier ;

Dans celle de Saint-Remi, à Troyes, sur la grille du chœur, le magnifique Christ en bronze, de trois pieds quatre pouces de proportion, et qui est une des œuvres les plus remarquables de Girardon ;

Les quatre anges de stuc sur le maître-autel de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris ;

La statue de saint Vincent de Paul, par Strouf, dans l'église des Enfants-Trouvés, à Paris, rue d'Enfer ;

Le groupe en pierre de Tonnerre, par Berton, dans l'église de Saint-Pierre, à Besançon ;

La chaire, en pierre blanche, des plus fines, dans l'église Saint-Pierre, à Avignon ;

Dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, les douze statues du chœur représentant les douze apôtres, par Bouchardon, et le groupe, en marbre blanc, de la Vierge et l'Enfant Jésus, par Pigalle, dans la chapelle de la Vierge.

La décoration des monuments funèbres a puis-

samment contribué aussi à agrandir et féconder le domaine de la sculpture.

Parmi les plus célèbres de ces monuments, je cite :

Au XVIe siècle,

Celui des ducs de Bourgogne, au musée de Dijon ;

Au XVIe siècle,

Celui de saint Remi, dans la cathédrale de Reims ;

Celui de Louis XII et d'Anne de Bretagne, dans l'abbaye de Saint-Denis ;

Celui du cardinal Georges d'Amboise II, dans la cathédrale de Rouen ;

Ceux de Philibert II, duc de Savoie, de Marguerite d'Autriche, sa femme, et de Marguerite de Bourbon, sa mère ;

Dans l'église de Brou (Ain) ;

Celui de Jean de Langheac, dans le chœur de la cathédrale de Limoges ;

Celui de François II, dernier duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes ;

Celui de François Ier, à l'abbaye de Saint-Denis ;

Celui de Philippe de Chabot, amiral de France ;

Celui de Guillaume du Bellay, dans la cathédrale du Mans ;

Au XVIIe siècle,

Celui du marquis de Louvois, par Girardon, dans l'église des Capucines, à Paris ;

Celui de Colbert, par Coysevox, dans l'église de Saint-Eustache, à Paris ;

Celui de Richelieu, par Girardon, dans l'église de la Sorbonne, à Paris ;

Celui de Mazarin, par Coysevox, dans l'église du collége des Quatre-Nations, à Paris ;

Celui du maréchal de Créqui, par Coysevox, dans l'église des Jacobins, à Paris ;

Celui de Henri, dernier duc de Montmorency, dans l'église du couvent de la Visitation, à Moulins ;

Celui de Casimir, roi de Pologne, par Marsy, dans l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris ;

Celui de Turenne, par Lebrun, à l'abbaye de Saint-Denis ;

Celui de Lulli, par Coton, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris ;

Celui de la famille Longueville, dans l'église des Célestins, à Paris ;

Au XVIIIe siècle,

Celui du Dauphin, fils de Louis XV, et de sa

femme, Josèphe de Saxe, dans la cathédrale de Sens.

Les tombeaux des ducs de Bourgogne, au musée de Dijon, sont remarquables par l'élégance de leur composition, par le caractère et la pose des figures, la finesse et la pureté du ciseau.

Celui du duc Jean « Sans-Peur » présente des détails multipliés et un travail aussi riche qu'étudié. Le dé du cénotaphe, élevé sur un vaste socle de marbre noir, profilé avec un art infini, est environné d'une galerie de style gothique et d'un dessin gracieux. Elle est composée de ce qu'on appelait « tabernacles », dans ce siècle et, sous ceux-ci, ont été placées des figures de Chartreux, en pied, avec le costume de leur institut. Ces statues sont au nombre de quarante-quatre pour chaque tombeau ; elles ont une hauteur de quinze pouces à peu près et des attitudes variées, mais exprimant toutes la douleur. Sur une grande table de marbre noir, dont les profils et la saillie répondent au socle, est la figure du duc, revêtu d'une tunique et d'un manteau ; il est couché, la tête ceinte du bandeau royal et appuyée sur un coussin ; il a les mains jointes et les pieds posés sur le dos d'un lion. Le chevet du monument est décoré de deux

anges à genoux, aux ailes d'or déployées et portant le heaume du duc. Les grandes figures et celles des anges du chevet sont peintes en couleurs naturelles, le visage et les mains le sont en couleur de chaire, les tuniques en blanc, les manteaux et les coussins en bleu et les ornements en or.

A côté du duc Jean, revêtu de son armure sous sa tunique, est couchée son épouse, Marguerite de Bavière. Chacune de ces figures a aussi les pieds appuyés sur un lion et, au chevet, deux anges qui portent le heaume du duc et un écusson blasonné.

Le tombeau de Philippe le Hardi, mort en 1404, est de dimensions plus petites et d'un style plus sévère que celui de Jean « Sans-Peur » ; il est préféré par les artistes.

Ces deux monuments sont une des plus rares productions du moyen-âge. On les voyait dans l'église de la Chartreuse avant la révolution ; mais, en 1793, ils furent brisés dans l'église de Saint-Bénigne où ils avaient été transportés et cachés ; les débris en furent dispersés. Un architecte de Dijon, M. Saint-Père, s'est consacré, pendant vingt-sept années, à en réunir les fragments. Enfin, des fonds ayant été votés par le

conseil général du département, les tombeaux des ducs de Bourgogne furent réparés.

Le tombeau du cardinal d'Amboise, achevé en 1522, est de marbre blanc et noir ; les figures, les chapiteaux, pilastres, frises, corniches, moresques et autres ornements d'architecture et de sculpture, abondent. La Foi, la Charité, la Prudence, la Force, la Justice et la Tempérance, toutes de marbre blanc et chacune dans une niche, sont placées à la partie inférieure du monument entre des pilastres d'une grande délicatesse. Sur le tombeau, construit en marbre noir, sont deux figures de marbre blanc et qui représentent le cardinal d'Amboise Ier à genoux et le cardinal d'Amboise II, son neveu et successeur à l'archevêché de Rouen.

Le tombeau du cardinal d'Amboise est le plus riche exemple de la sculpture de la renaissance. Sa largeur est de treize pieds, sa hauteur de vingt et un, jusqu'au couronnement.

Le tombeau du dernier des ducs de Bretagne, François II, a été élevé dans l'église des Carmes, à Nantes, en 1506.

Le duc et la duchesse Anne, sa femme, couchés sur une table de marbre noir, sont recouverts des insignes de leur rang ; trois anges sou-

tiennent leurs têtes sur des oreillers ; à leurs pieds sont un lion et une levrette. Aux quatre coins du tombeau, on voit les vertus cardinales : la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force. Les deux extrémités et les deux côtés sont ornés, en signe de regrets, par des pleureuses que surmontent les douze apôtres et saint François, sainte Marguerite, Charlemagne et saint Louis.

Les quatre figures placées aux quatre coins du tombeau portent à une douce méditation.

La « Justice » est le portrait de la duchesse Anne. Elle tient, de la main gauche, le livre des lois et, de la main droite, un glaive pour les faire respecter.

Le sculpteur a donné deux visages à la « Prudence. » Par derrière, une coiffe bretonne entoure la tête d'un vieillard ; la figure opposée est celle des jeunes femmes de la Bretagne ; elle porte un compas dans une main, un miroir dans l'autre, et l'on voit un serpent à ses pieds : ces attributs sont ceux de la « Prudence. »

La « Tempérance » tient un mors de bride dans une main et, dans l'autre, une horloge ; ses habits rappellent les instituts monastiques ; sa figure est grave ; sa pose est pleine de dignité.

La « Force » tient une tour de la main gauche

et, de la droite, elle écrase un monstre sous la forme duquel le moyen-âge personnifiait le mal.

L'expression du lion placé aux pieds du duc est des plus remarquables.

La levrette, qui faisait partie des armes de Bretagne, a été traitée avec un grand soin par l'artiste.

Les pleureuses sont détruites à moitié.

Le tombeau du duc François II est une des œuvres d'art les plus remarquables qui aient été produites en France, au commencement du XVIe siècle.

Le tombeau de Louis XII, dans l'église de Saint-Denis, est excuté en marbre d'Italie.

Les bas-reliefs qui décorent le soubassement, représentent la guerre d'Italie et particulièrement la bataille d'Agnadel et l'entrée triomphale de Louis XII dans la ville de Gênes. Les figures assises dans les arcades sont celles des douze apôtres ; elles ont subi de grandes mutilations. Louis XII et Anne de Bretagne sont représentés sur le sarcophage dans leur état de mort ; au-dessus du mausolée, ils le sont à genoux, en prières, et revêtus de leurs habits de cour.

Le tombeau de Louis XII date de 1517 ; il est conçu complétement dans le style de la re-

naissance, il en résume la délicate perfection.

Le tombeau de saint Remi, construit en 1530 et dû à la munificence de Mgr de Lenoncourt, archevêque d'Arles et abbé de Saint-Remi, est considéré comme l'un des plus magnifiques monuments funèbres de la France. Le morceau capital représente le baptême et le sacre de Clovis.

Le tombeau de Philibert II, duc de Savoie et comte de Bresse, est placé au milieu du chœur de l'église de Brou.

Le prince est représenté sur le sommet du mausolée, couché sur une table de marbre noir de dix pieds de long sur cinq de large et élevée à la hauteur de quatre pieds et demi. Il est revêtu de son armure; le manteau ducal descend de ses épaules jusques aux pieds. La couronne sur la tête, le collier de l'Annonciade au cou et l'épée au côté, il appuie sa tête sur un carreau de broderie, son pied sur un lion. Ses mains jointes sont inclinées du côté de Marguerite de Bourbon, sa mère; sa tête est tournée du côté de Marguerite d'Autriche, sa femme. Six anges pleurent en priant autour de lui. Ceux qui sont aux pieds supportent une table de marbre contenant les armes du prince; ceux qui sont à sa tête sup-

portent une autre table destinée à recevoir son épitaphe; les deux autres tiennent son sceptre, ses gantelets, son casque et sa hache d'armes.

Le monument est appuyé sur douze piliers de marbre blanc, placés eux-mêmes sur une autre table de marbre noir, surchargés de moulures, de fleurons, de chiffres et formant arcade.

Le mausolée de Marguerite d'Autriche, femme de Philibert II, est situé à gauche du chœur, dans l'église de Brou. Il se compose de quatre colonnes réunies en arcades, dont l'une est appuyée au premier pilier du chœur et entoure un tombeau sur lequel la princesse est représentée couchée et dormant, tandis qu'au-dessous on la voit morte. Ces deux magnifiques statues sont placées sur des tables de marbre noir; on remarque surtout la beauté de draperie de la statue inférieure. Deux anges sont aux pieds de la première, et, le long des piliers, on voit, autour du mausolée, dix gracieuses statuettes, représentant : Sainte Marguerite, sainte Agathe, sainte Madeleine, saint Pierre, sainte Barbe, saint Nicolas du Tolentin, saint Jean-Baptiste, deux autres saintes inconnues, enfin une vieille sybille. Les colonnes qui supportent ces statues sont chargées d'ornements, de rinceaux, de chif-

fres, de fleurs, et principalement de marguerites.

Au milieu du fronton, dans la lancette supérieure du trèfle formé par l'arcade, deux anges inclinés soutiennent l'écusson où sont gravées les armes de la princesse.

Le tombeau de Marguerite de Bourbon, mère du duc Philibert II, est placé vis-à-vis de celui de Marguerite, de l'autre côté du chœur. Il est dans l'épaisseur du mur et recouvert d'une arcade oblongue présentant aussi la figure d'un trèfle dont la partie supérieure est remplie par les armes de la duchesse. L'arcade repose sur des piliers d'albâtre, et ceux-ci, s'élevant en clochetons, présentent un grand nombre de fines moulures, dont quelques-unes se détachent du corps de l'ouvrage et s'avancent pour former des niches remplies par des statuettes. Du côté des pieds de la statue, on voit sainte Marguerite et sainte Agnès; de l'autre côté, saint André et sainte Catherine. Une sorte de balustrade en feuillages forme le haut du mausolée. La duchesse est couchée sur une table de marbre noir; elle a les mains jointes et la couronne sur la tête. Son visage est légèrement tourné vers le milieu du chœur, où se trouve le tombeau de son fils, le duc Philibert II; une levrette est

couchée à ses pieds. Quatre génies sont au fond de la niche et tiennent les armes et les chiffres de Marguerite et de son mari. Au-dessous de la table où repose la princesse règne une galerie occupée par des pleureuses. Ces petites statuettes sont admirables ; elles n'ont qu'un pied de hauteur.

Le tombeau de François I[er], dans l'une des chapelles sépulcrales de l'église Saint-Denis, érigé en 1550, est en marbre blanc.

François I[er] et Claude de France, sa femme, sont représentés dans leur état de mort. Ces deux statues, remarquables par leur exécution et par la connaissance profonde de l'anatomie que l'artiste y a exprimée, sont posées sur une estrade que décore une frise en relief et dont le sujet est la bataille de Marignan. Une grande voûte, composée d'arabesques et de bas-reliefs, dus au ciseau de Germain Pilon, représente deux génies éteignant le flambeau de la vie.

Dans les bas-reliefs du tombeau, traités à la manière des camées antiques pour la finesse des saillies et du trait, on voit la forme des canons et des habits de guerre au XVI[e] siècle; mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette sculpture, ce sont les portraits des principaux capi-

taines qui se sont distingués à la bataille de Marignan, comme Trivulce, Claude de Lorraine, le duc de Guise, etc. Ce dernier est représenté sur une des faces du monument, à cheval, auprès de François I[er], et chargeant l'ennemi. Le maréchal Trivulce est aussi à cheval et donne des ordres.

Les maîtres de l'art placent le tombeau de l'archevêque de Langheoc parmi les œuvres les plus admirées du XVI[e] siècle.

Le tombeau de Philippe de Chabot, amiral de France, a été élevé dans l'église des Célestins, à Paris. Vêtu de sa cotte d'armes, qui recouvre son armure, ayant au cou le cordon de Saint-Michel et tenant à la main son sifflet en signe de commandement, l'amiral est couché, appuyé sur son casque. Sa statue est en albâtre de Lagny, a de longueur un mètre cinq cent soixante-dix-sept millimètres, quatre pieds dix pouces quatre lignes. Malgré l'armure, le corps a une grande souplesse, la tête est pleine de force et de caractère. La cotte d'armes est blasonnée d'armoiries.

Le tombeau de Philippe de Chabot est aujourd'hui déposé au musée du Louvre.

Parmi les monuments qui décorent la cha-

pelle *Neuve* dans l'église de Souvigny (Allier), le tombeau de Charles Ier, duc du Bourbonnais, mérite surtout de fixer l'attention. Ce prince est couché auprès de son épouse, Agnès de Bourgogne, sur un vaste sarcophage de marbre soutenu par de nombreuses colonnettes qui servent de séparation aux niches; dans l'intérieur de celles-ci sont agenouillées des figures représentant ses dix enfants accompagnés de leurs patrons.

Le tombeau de Guillaume du Bellay, habile diplomate et grand capitaine sous François Ier, est cité parmi les monuments funèbres les plus remarquables. M. Richelet en a donné la description suivante dans son livre intitulé : « Le Mans ancien et moderne. »

« La statue en pierre de du Bellay surmonte un sarcophage en marbre blanc d'Italie, orné d'un bas-relief digne de rappeler l'école de Jean Goujon. Le sarcophage est supporté par deux sphynx en marbre noir. Le soubassement, aussi en marbre blanc, séparé en compartiments par des balustres engagés, en marbre noir veiné, est chargé de deux bas-reliefs d'un travail précieux. L'entablement et le fronton de couronnement sont supportés par deux pilastres en gaîne de

terme, surmonté de corbeilles de fruits, le tout en pierre de liais. On attribue ces sculptures à Germain Pilon. »

Le tombeau de Henri, dernier duc de Montmorency, est l'un des plus remarquables de la France.

Il est placé à la gauche du grand autel et représente le duc à moitié couché, appuyé sur son coude ; la duchesse, assise à ses pieds, est voilée et en mante. Deux statues, représentant la « Valeur et la Libéralité », sont auprès du monument orné d'une espèce de portique avec son fronton, soutenu de deux colonnes et de deux pilastres. Entre ces colonnes se voient les statues de la « Noblesse » et de la « Piété » ; au milieu du portique est une urne renfermant les cendres du duc ; le feston qui l'entoure est porté par deux anges et les armes des Montmorency couronnent le haut du fronton.

Ce mausolée a de sept à huit mètres d'élévation sur quatre ou cinq de largeur. Le corps du tombeau est en marbre noir ; les statues ainsi que les ornements sont en marbre blanc.

Henri de Montmorency a été décapité à Moulins, en 1632, comme coupable du crime de haute trahison.

Le tombeau de Richelieu, élevé, en 1694, au milieu du chœur de l'église de la Sorbonne, est complétement en marbre, et le chef-d'œuvre de Girardon. Il se compose : 1° de la figure principale qui a six pieds de hauteur; 2° de deux figures symboliques, la Religion et l'Histoire; 3° de deux génies. Le desssin de ce groupe célèbre est dû à Lebrun.

Le mausolée de Mazarin est un des plus remarquables du XVIIe siècle. Une statue de marbre blanc représente le cardinal à genoux sur un sarcophage de marbre portor; derrière lui est un faisceau de ses armes. Sur la base du cénotaphe qui est aussi de marbre blanc, sont assises trois figures de bronze, la « Fidélité », la « Prudence» et « l'Abondance. »

Ce monument avait été érigé au fond de l'église « des Quatre-Nations »; il est aujourd'hui déposé au musée de Versailles.

Sur le mausolée de Casimir, roi de Pologne, mort abbé de Saint-Germain-des-Prés, la statue de ce prince est en marbre blanc; le bas-relief en bronze et représentant une bataille a été fondu par Jean Thibaut, frère convers de l'abbaye, sur les dessins du frère Bourlet.

Le tombeau de la famille de Longueville est

aujourd'hui au musée de la sculpture française.

A Paris, avant 1789, l'église de Saint-Germain-des-Prés et celle du couvent des Célestins étaient les deux plus riches en monuments funéraires ; les familles nobles et puissantes y avaient leur sépulture.

Jusques au IXe siècle, les tombeaux ont consisté, comme les sarcophages antiques, en un coffre de pierre ou de marbre, à couvercle plat, convexe ou prismatique ; les faces étaient habituellement décorées de bas-reliefs.

La « renaissance », renonçant aux dalles sépulcrales, adopte le type des mausolées isolés.

§ VII

PRINCIPAUX CHEFS-D'ŒUVRE QUE LA SCULPTURE SUR BOIS A LAISSÉS DANS NOS ÉGLISES.

Depuis le VIe siècle, jusqu'au commencement du XIe, presque toutes nos églises ont été construites en bois, à défaut de matériaux. On multipliait alors les ornements sculptés sur leurs

portiques, sur les arcades aiguës et les piliers composés de bois en faisceaux qu'elles présentaient en foule dans leur intérieur.

La sculpture sur bois a décoré nos églises d'innombrables chefs-d'œuvre.

Les plus célèbres sont :

La chaire, dans la cathédrale d'Amiens et dans celle du Puy; dans l'église de Notre-Dame et dans celle de Saint-Pierre, à Bordeaux; dans l'église de Ligny (Meuse); dans celle de Saint-Maximin; dans la cathédrale de Notre-Dame et dans les églises de Saint-Roch, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Eustache, de Saint-Méry, de Saint-Germain-des-Prés, à Paris;

Les boiseries du chœur et des stalles, dans la cathédrale d'Auch, d'Alby, d'Évreux, de Bourges, d'Amiens, de Notre-Dame, à Paris; dans l'église de la Chaise-Dieu; dans celle de Saint-Pol-de-Léon (Finistère); dans celle de Brou; dans celle de l'abbaye de Pontigny (Yonne); dans celle du château de Gaillon;

Le buffet d'orgue dans les cathédrales de Dijon, de Laon, de Saint-Omer, d'Amiens, d'Alby, du Puy, de Reims, de Marseille, d'Angers, de Comminges; dans l'église abbatiale de la Chaise-Dieu; dans l'église de Notre-Dame à

Bordeaux; dans celle de Brou; dans celles de Saint-Sulpice, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris;

Le Christ dans la cathédrale de Troyes; les portes de l'église de Vézelay, celles du grand portail de l'église de Saint-Wulfran, à Abbeville; celles de Saint-Pierre, à Avignon; de Saint-Maclou, à Rouen; les statues en chêne dans la cathédrale de Bayeux; la Vierge en bois dans l'église de Saint-Michel, à Saint-Mihiel (Meuse); le banc d'œuvre dans l'église Saint-Eustache, à Paris.

La chaire de l'église de Ligny (Meuse), sculptée en 1713, est hexagone et en bois de chêne. Elle a une hauteur de cinq mètres quatre-vingt-cinq centimètres. Au sommet, on voit la Vierge portée par des anges : c'est l'idée de l'Assomption. Les quatre statues qui décorent les angles du corps de la chaire sont hautes de soixante-quatre centimètres; elles paraissent figurer la « Prudence », la « Force », la « Justice », et l' « Abondance. » Sur les panneaux, six bas-reliefs, d'une délicatesse merveilleuse, représentent l'histoire de la Vierge, sa naissance, la présentation au temple, l'annonciation, la visitation, la présentation de Jésus au temple et la femme écrasant la tête du serpent.

On a mutilé la tête de ces bas-reliefs et on a détruit trois statues d'anges, l'un au bas de l'escalier, les deux autres placés auprès de la Vierge.

La chaire à prêcher, dans l'église Saint-Maximin, due au ciseau d'un frère dominicain, est d'une richesse incomparable.

Celle de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, est l'œuvre de Pierre d'Estocart ; son corps en masse semble soutenu par une grande et admirable statue de Samson. Le pourtour est décoré de Vertus assises et que des bas-reliefs dans les panneaux séparent les unes des autres.

La chaire de Saint-Roch, à Paris, est d'une haute magnificence; les quatre Vertus cardinales la soutiennent.

La chaire de Saint-Eustache, à Paris, a été sculptée par Fixon, en 1771, sur les dessins de Soufflot.

La boiserie du chœur, dans l'église de l'abbaye de Pontigny (Yonne), est des plus riches ; les moulures sont profilées finement; on admire surtout les fleurs qui décorent les compartiments des stalles.

La dentelle des stalles du chœur, dans la cathédrale d'Amiens, est magnifique.

Les boiseries du chœur et des stalles, dans l'église Saint-Pol-de-Léon (Finistère), présentent des sculptures gothiques d'une rare délicatesse.

Dans l'église de Brou, les ornements les plus variés enrichissent les stalles du chœur; le bois est façonné, évidé, découpé avec une légèreté et une finesse inouïes. Le côté droit est décoré de vingt-quatre statues en bois, représentant autant de patriarches ou de prophètes. Le lambris des stalles, de ce côté, est divisé en plusieurs panneaux sculptés et retraçant l'histoire d'Adam, de sa chute et du meurtre d'Abel; puis, celle de Samson, la mort de Goliath; enfin, celles de Suzanne, du prophète Elysée et du sacre de Salomon. Ces panneaux sont séparés par des niches dont chacune contient une grande figure de prophète. Les stalles du côté gauche reproduisent Jésus-Christ et vingt-quatre de ses disciples. Les lambris présentent l'histoire du Sauveur du monde et les niches renferment des statues de saints et d'évêques. Le couronnement de toutes ces stalles est admirablement travaillé et soutenu par des voûtes qui imitent celles de l'église.

Dans le chœur de l'église abbatiale de la

Chaise-Dieu (Haute-Loire), les cent cinquante-six stalles sont sculptées avec autant d'élégance que de pureté et de goût. L'orgue de cette église présente des sculptures en bois dont la composition est des plus larges et des plus riches.

La boiserie des vingt-six stalles du chœur, à Notre-Dame de Paris, est remarquable. Le lambris placé au-dessus d'elles est décoré de bas-reliefs agencés heureusement, exécutés avec un art infini et représentant des traits de la vie de la sainte Vierge.

Dans la cathédrale d'Auch, on voit une suite incomparable de sculptures sur bois. La boiserie du chœur est un chef-d'œuvre; elle forme une espèce de filigrane en bois.

Dans l'église du village d'Ahun (Creuse), on admire les stalles, le rétable et la grille en bois sculpté qui ferme le chœur.

Les boiseries du chœur de la chapelle du château de Gaillon, aujourd'hui déposées au musée national, présentent les plus riches sculptures. Elles consistent :

1° En trente-trois panneaux arabesques, aussi fins que légers ;

2° En quatorze bas-reliefs, enchâssés dans de petites colonnes et représentant des sujets du

Nouveau Testament, au-dessus desquels on voit treize tableaux en marqueterie, formés avec des bois de couleur incrustés et reproduisant des sujets allégoriques. Ces panneaux et bas-reliefs forment onze sièges ou stalles mouvantes, décorées d'arabesques, du dessin le plus parfait. Les portes de ces boiseries sont sculptées en partie dans la masse et se composent de huit grands panneaux arabesques, de neuf pilastres et de neuf moitiés de colonnes, ornées de leurs bases et de leurs chapiteaux composites, chargés de chimères et d'animaux hiéroglyphiques.

Le buffet d'orgue, dans la cathédrale d'Angers, est un précieux morceau de menuiserie; quatre cariatides colossales le soutiennent.

La décoration du buffet d'orgues, dans la cathédrale de Saint-Omer, est magnifique ; les sculptures sont disposées avec un grand art. Au premier plan et près du sol de la nef, on voit les princes des apôtres ; à la hauteur des galeries, sont les deux premières Vertus théologales; enfin, à côté des voûtes, David et Débora accompagnent un chœur d'anges qui chantent autour de Jésus.

Le buffet d'orgues de la cathédrale de Dijon est d'une composition et d'une exécution charmantes, dans le style de la renaissance.

Dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, le buffet d'orgues pose sur la tribune intérieure qui passe pour le morceau de menuiserie le plus parfait qu'il y ait en Europe.

Le Christ en bois de la cathédrale de Troyes est un chef-d'œuvre de Le Gentil; la contraction des muscles, les douleurs physiques et morales sont exprimées d'une manière saisissante.

Le grand buffet de l'orgue, dans la cathédrale d'Alby, est d'une exécution magnifique, en style de la renaissance.

Cet instrument, chef-d'œuvre d'harmonie et don de Mgr de Castries, archevêque de la ville, a été construit en 1736.

La porte en bois de chêne de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, est l'une des plus belles et des mieux ordonnancées de toutes celles des églises de France.

Dans les sculptures des portes de l'église Saint-Maclou, à Rouen, on admire la composition de l'ensemble, l'invention des détails, autant que l'exécution elle-même.

Sur la porte principale, la loi ancienne et la loi chrétienne ont été mises en regard. D'un côté, sont les prophètes et les pontifes juifs; de l'autre, les évangélistes et les prêtres chrétiens. Le mé-

daillon de gauche représente la circoncision ; celui de droite, le baptême. Le médaillon de la circoncision renferme un grand nombre de personnages ; le fond est une vue du temple de Jérusalem. Le médaillon du baptême représente saint Jean-Baptiste, versant l'eau sur la tête de Jésus-Christ ; trois anges s'approchent et adorent ; Dieu le Père apparaît au milieu des nuages. Aux coins du médaillon du baptême, ont été placées quatre têtes d'anges ; aux coins du médaillon de la circoncision figurent : une tête d'ange, une tête d'aigle, une tête de taureau, une tête de lion, attributs des quatre évangélistes saint Jean, saint Luc, saint Matthieu et saint Marc. De riches ornements de la renaissance remplissent toutes les parties que laisse vides la disposition des médailles et des personnages.

Voici la description des sculptures que présente la porte latérale de l'église Saint-Maclou. Sur le pilier central, richement décoré, repose la statue de la Vierge, du style le plus élégant. Deux bas-reliefs carrés ornent la partie supérieure de la porte. On voit : dans celui de droite, Dieu le Père tenant à la main la colonne de la Vérité ; dans celui de gauche, Jésus-Christ assis

sur l'arc-en-ciel, signe d'alliance entre Dieu et les hommes. Le médaillon placé au-dessous de ce dernier bas-relief représente la mort de la Vierge ; l'autre médaillon figure l'arche d'alliance, portée en triomphe par les Israélites. Sous les deux médaillons sont huit personnages, six saintes femmes et deux saints, Jean le Précurseur et Jean l'Apôtre.

Le jubé de Villemaure (Aube) compte parmi les plus splendides monuments de l'ancienne sculpture sur bois que la France possède. Les ornements courent et s'enroulent autour des montants de la claire-voie ; fleurs, feuilles et fruits, oiseaux, reptiles et chimères, tout y est plein de mouvement et de grâce.

A Périgueux, dans l'église de l'ancien collége des jésuites, est un précieux morceau de sculpture en bois, le plus vaste qu'on connaisse de la main d'un seul homme. Il représente une *Cène* et une *Annonciation*, avec une foule d'ornements et d'accessoires d'un fini admirable.

La cathédrale d'Evreux possède de remarquables sculptures en bois. Le plafond du vestibule est décoré de caissons avec rinceaux, oiseaux et fleurs dont la finesse et la pureté sont incroyables. Des groupes de satyres et de moines,

des crosses végétales, de grandes figures d'une exécution parfaite semblent vivre et se mouvoir dans toutes les chapelles, les bas-côtés, sur les stalles et les deux grandes portes qui ferment le pourtour du chœur.

L'art de la sculpture sur bois a été porté au plus haut degré de perfection dans les stalles et chaires à prêcher.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME CINQUIÈME

—

LE CATHOLICISME

ET LA FRANCE

—

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

CHAPITRE XXX



FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

COUTANCES. — IMP. DE SALETTES, LIBRAIRE-ÉDITEUR.